



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**7^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
DES 20 ET 21 DECEMBRE 2018**

**(1^{ERE} JOURNEE)
MANDATURE 2018-2021**



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**7 ème SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2018
7^{ta} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 20 E 21 DICEMBRE**

S O M M A I R E / S U M M À R I U

JOURNEE DU 20 DECEMBRE 2018 / GHJORNU DI U 20 DI DICEMBRE

Ouverture des travaux à 10h40	23
Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.	23
<i>Hommages au Dr. Edmond SIMEONI</i>	
Le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy TALAMONI	23
M. Jean-Charles ORSUCCI, en son nom personnel	24
M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe «Per l'Avvene »	24
M. Petr' Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera »	28
M. Pierre POLI, au nom du groupe PNC	29
M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica »	31
Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République »	33
M. Camille de ROCCA SERRA au nom du groupe «Per l'Avvene »	34
Mme Lauda GUIDICELLI au nom du Conseil exécutif de Corse	36
M. Jean BIANCUCCI au nom du Conseil exécutif de Corse	37
Le président du Conseil exécutif de Corse, Gilles SIMEONI	39

Ouverture de la séance des questions orales	40
--	-----------

QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE

<u>Question orale n° 2018/O2/086</u> posée par M. Louis POZZO DI BORGIO, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Foyers des jeunes travailleurs	40
Réponse de M. Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse	41
<u>Question orale n° 2018/O2/079</u> posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Déchets	43
Réponse de M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	44
<u>Question orale n° 2018/O2/085</u> posée par M. François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : Renouvellement urbain du site de l'ancienne caserne Montlaur à Bonifacio	47
Réponse du président Gilles SIMEONI	49
<u>Question orale n° 2018/O2/083</u> posée par Mme Laura FURIOLI, au nom du groupe « Corsica libera » : Expérimentation « Territoire zéro chômage de longue durée »	52
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge des politiques santé/social.	53
<u>Question orale n° 2018/E7/091</u> posée par Mme Isabelle FELICIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Subvention concernant la reconstruction de l'école Charles BONAFEDI	55
Réponse du président Gilles SIMEONI	56
<u>Question orale n° 2018/O2/87</u> posée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Devenir des documents d'urbanisme non mis à la compatibilité avec le PADDUC et application du droit des sols à partir du 25 novembre 2018	58
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse	59

<u>Question orale n°2018/E7/089</u> posée par Mme Chantal PEDINIELLI, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Paisolu d'Aitone	61
Réponse du président Gilles SIMEONI	62
Le président Jean-Guy TALAMONI	64
Suspension de séance	65
Reprise de séance	66
Le président Jean-Guy TALAMONI, demande de précisions	66
Le président Gilles SIMEONI	66
<u>Question orale n° 2018/E7/090</u> posée par le groupe « Per l'Avvene » : Mise à disposition de la caserne Battesti	66
Reportée	
<u>Question orale n° 2018/E7/094</u> posée par Mme Julia TIBERI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : caserne Bacciochi	66
Reportée	
<u>Question orale n°2018/O2/082</u> posée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera » : Rétablissement de la cartographie des ESA - Bilan d'étape -	67
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse	68
<u>Question orale n° 2018/E7/093</u> posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Remplacement du CNDS par une agence nationale du sport	70
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse et des sports	71
<u>Question orale n° 2018/E7/092</u> posée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Réseau routier	73
Réponse de Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive en charge des infrastructures de transports.	74
<u>Question orale n° 2018/O2/084</u> posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : Mise en place d'un plan régional pour l'insertion des personnes en situation de handicap	77
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et des sports	79

FONCIER / FUNDIARIU

<u>Rapport n° 2018/E7/413 : Cession de la parcelle AE31 située dans la concession aéroportuaire sur la territoire de la commune de Lucciana</u> (Délibération n° 2018/486 AC du 20 décembre 2018)	81
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, en charge des infrastructures de transports	81
Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	82
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par M. Guy ARMANET, <i>président</i>	82
Vote du rapport	82
<u>Rapport n° 2018/E7/416 : Déclassement de la route territoriale 205 du PR2 au PR5 + 150 située dans la traverse d'U Borgu aux fins de reclassement dans la voirie communale</u> (Délibération n° 2018/487 AC du 20 décembre 2018)	83
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, en charge des infrastructures de transports	83
Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	83
Vote du rapport	83
<u>Rapport n° 2018/E7/433 : Convention de concours technique apporté par la SAFER Corse, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, relative à la création de nouvelles routes dans le Pumonte</u> (Délibération n° 2018/488 AC du 20 décembre 2018)	84
Vote du délai abrégé	84
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, en charge des infrastructures de transports	84

Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	85
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par M. Guy ARMANET, <i>président</i>	85
Prise(s) de parole :	
M. François-Xavier CECCOLI	86
Vote du rapport	86
<u>Rapport n° 2018/E7/446 : Régularisation foncière d'une emprise de l'ex-route départementale 71 située sur le territoire de la commune de Lavatoghju</u>	87
(Délibération n° 2018/489 AC du 20 décembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, en charge des infrastructures de transports	87
Vote du délai abrégé	88
Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	88
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par M. Guy ARMANET, <i>président</i>	88
Vote du rapport	88

INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURA

Réseau ferré / Ferruviariu

<u>Rapport n° 2018/E7/463 : "Avenant n° 4 à la convention d'exploitation des services et de gestion du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse</u>	89
(Délibération n° 2018/490 AC du 20 décembre 2018)	
M. Hyacinthe VANNI quitte l'hémicycle	89
Vote du délai abrégé	89
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, en charge des infrastructures de transports	89
Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	90

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par M. Guy ARMANET, <i>président</i>	91
--	----

Vote du rapport	91
------------------------	----

TRANSPORTS AERIENS / TRASPORTI AERIANI

<u>Rapport n° 2018/E7/415</u> : "Révision des obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre Paris (Orly), Marseille et Nice d'une part, et Ajacciu, Bastia, Calvi et Figari d'autre part, et adoption du principe de délégation de service public pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse (Délibération n° 2018/491 AC du 20 décembre 2018)"	92
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS quitte l'hémicycle	92
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	92
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	96
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	99
<i>Prise(s) de paroles :</i>	
Mme Christelle COMBETTE, présentation amendement	103
M. Jean-Charles ORSUCCI	105
Le président Jean-Guy TALAMONI	107
M. François-Xavier CECCOLI	107
M. Guy ARMANET	110
M. Jean-François CASALTA	112
M. Michel GIRASCHI	114
Mme Vannina BORROMEI, en réponse aux intervenants	115
Le président Jean-Guy TALAMONI	118
Mme Vannina BORROMEI, avis du CE sur l'amendement	118
Mme Christelle COMBETTE, demande une interruption de séance	119
Suspension de séance	119
Reprise de la séance	120

Prise(s) de paroles :

Mme Christelle COMBETTE, sous-amendement	120
Le président Jean-Guy TALAMONI	120
Mme Vannina BORROMEI, avis du CE sous-amendement	120
Le président Jean-Guy TALAMONI	121
Le président Gilles SIMEONI	121
Vote sous-amendement	125
Vote amendement	125
Vote du rapport ainsi sous-amendé et amendé	125

TRANSPORTS MARITIMES / TRASPORTI MARITIMI
--

<u>Rapport n° 2018/E7/428 : Le principe de recours à la délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Pruprià et le port de Porto-Torres</u> (Délibération n° 2018/492 AC du 20 décembre 2018)	126
Vote du délai abrégé	126
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	126
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	128
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteure</i>	130
Prise(s) de parole :	
M. Joseph PUCCI	130
Mme Vannina BORROMEI, en réponse	132
Vote du rapport	132
<u>Rapport n° 2018/E7/462 : Prolongation du contrat de concession portuaire du port de commerce de Pruprià</u> (Délibération n° 2018/493 AC du 20 décembre 2018)	133
Vote du délai abrégé	133
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	133

Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 133

Vote du rapport 134

AGRICULTURE - FORÊTS / AGRICULTURA - FURESTE

Rapport n° 2018/E7/414 : Prorogation du Plan d'aménagement forestier de la forêt territoriale d'U Spidali 135
(Délibération n° 2018/494 AC du 20 décembre 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse 135

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 135

Vote du rapport 136

Rapport n° 2018/E7/421 : Convention relative à la mutualisation de véhicules et engins entre la Collectivité de Corse et le SIS de la Haute-Corse – Service forestiers-sapeurs (Cismonte) 137
(Délibération n° 2018/495 AC du 20 décembre 2018)

M. Guy ARMANET quitte l'hémicycle 137

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse 137

Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 137

Vote du rapport 137

Rapport n° 2018/E7/464 : Individualisation des crédits d'investissement au bénéfice du Service d'incendie et de secours du Cismonte (SIS 2B) 138
(Délibération n° 2018/496 AC du 20 décembre 2018)

Vote du délai abrégé 138

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse 138

Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 138

Vote du rapport 138

CULTURE - PATRIMOINE / CULTURA - PATRIMONIU

Rapport n° 2018/E7/419 : Proposition d'attribution d'une subvention d'équipement pour les classes à option cinéma du lycée Giocante de Casabianca 139

(Délibération n° 2018/497 AC du 20 décembre 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine 139

Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse* 139

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 140

Vote du rapport 140

Rapport n° 2018/E7/460 : Financement à titre exceptionnel d'une opération d'archéologie préventive dans le cadre du projet de réhabilitation de la haute ville de la commune de Bunifaziu 141

(Délibération n° 2018/498 AC du 20 décembre 2018)

M. Jean-Charles ORSUCCI quitte l'hémicycle 141

Vote du délai abrégé 141

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine 141

Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse* 142

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 142

Vote du rapport 142

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE / INSIGNAMENTU SICUNDARIU
--

<u>Rapport n° 2018/E7/418 : Soutien à l'action éducative et culturelle en faveur des élèves du second degré</u> (Délibération n° 2018/499 AC du 20 décembre 2018)	143
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur	143
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	143
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	144
Vote du rapport	144
<u>Rapport n° 2018/E7/429 : Révision de la sectorisation des collèges implantés dans les zones urbaines et périurbaines d'Aiacciu et de Bastia pour la période 2019-2023</u> (Délibération n° 2018/500 AC du 20 décembre 2018)	145
Vote du délai abrégé	145
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur	145
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	150
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Anne TOMASI	152
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	154
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	154
M. Romain COLONNA	156
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse	156
Vote du rapport	159
<u>Rapport n° 2018/E7/461 : Dotations générales de fonctionnement des EPLE pour 2019</u> (Délibération n° 2018/501 AC du 20 décembre 2018)	160
Vote du délai abrégé	160

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur	160
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	160
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	160
Vote du rapport	161

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA
--

<u>Rapport n° 2018/E7/423 : Université de Corse – Aide à la mobilité hors stages et séjours d'études</u>	162
(Délibération n° 2018/502 AC du 20 décembre 2018)	
Vote du délai abrégé	162
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur	162
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	163
Vote du rapport	163

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE FURMAZIONE PRUFESSIUNALE E AMPARERA

<u>Rapport n° 2018/E7/437 : Internationalisation des missions du GIP Corse compétences</u>	164
(Délibération n° 2018/503 AC du 20 décembre 2018)	
Vote du délai abrégé	164
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la formation professionnelle	164
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	167

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 168

Vote du rapport 168

FONCIER / FUNDARIU

Rapport n° 2018/E7/447 : Schéma d'orientation du foncier territorial et de l'habitat (SOFTH) préalable à la rédaction du Programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'Office foncier de Corse 169
(Délibération n° 2018/504 AC du 20 décembre 2018)

Vote du délai abrégé 169

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Christophe ANGELINI, président de l'Office foncier de la Corse 169

L'Assemblée de Corse prend acte de la présentation du schéma 174

MOTIONS

MOTION n° 2018/O2/089 depositeur da u sgiu Paulu Santu PARIGI a u nome di u gruppu « Femu a Corsica » : Nomi dati à e vie è u 7 patrimoniu custruttu di l'isula / Noms donnés aux rues et au patrimoine bâti del'île 175
(Délibération n° 2018/505 AC du 20 décembre 2018)

Présentation de la motion par M. Paulu Santu PARIGI 175

Prise(s) de parole :

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI 178

Le président Gilles SIMEONI, avis du CE et **proposition d'amendement** 179

M. Paulu Santu PARIGI 180

Vote amendement 180

Vote motion 180

M. Xavier LUCIANI 181

LANGUE CORSE / LINGUA CORSA

<u>Rapport n° 2018/E7/451 : Aide exceptionnelle au collège de Biguglia pour le projet « I Muvrini et 400 choristes » au titre de l'année 2018-2019</u> (Délibération n° 2018/506 AC du 20 décembre 2018)	182
Vote du délai abrégé	182
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	182
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	183
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	183
Prise(s) de parole :	
Mme Anne TOMASI	183
M. Jean-Charles ORSUCCI	184
Vote du rapport	184
Le président Jean-Guy TALAMONI, concernant les délais abrégés	185
Le président Gilles SIMEONI	185
Le président Jean-Guy TALAMONI	186
M. Xavier LACOMBE	187
Le président Jean-Guy TALAMONI	187
<u>Rapport n° 2018/E7/452 : Attribution du prix Andria Fazi à la lauréate arrivée ex-aequo au baccalauréat à l'épreuve écrite en langue corse, série L</u> (Délibération n° 2018/507 AC du 20 décembre 2018)	188
Vote du délai abrégé	188
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	188
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	189
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	189
Vote du rapport	189

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
FURMAZIONE PRUFESSIUNALE E AMPARERA**

<u>Rapport n° 2018/E7/430 : Pacte régional d’investissement dans les compétences 2019-2022</u>	189
(Délibération n° 2018/508 AC du 20 décembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la formation professionnelle	189
Lecture du rapport de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	194
Vote du délai abrégé	195
Vote du rapport	195
Suspension de la séance	195
Reprise de la séance	196

JEUNESSE ET SPORTS / GHJUVENTU E ATTIVITA SPURTIVE

<u>Rapport n° 2018/E7/424 : Individualisation de crédits dans le cadre des dispositifs d’aide à la réalisation et à la rénovation d’équipements et de mobiliers sportifs – 4^{ème} rapport 2018</u>	196
(Délibération n° 2018/509 AC du 20 décembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et des sports	196
M. Pierre POLI quitte l’hémicycle	196
Communication de l’avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	197
Communication de l’avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	198
Vote du rapport	197

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ACUNCCIAMENTU DI U TERRITORIU
--

Vie associative / Vita associativa

<p><u>Rapport n° 2018/E7/420 : 2^{ème} individualisation des aides au mouvement associatif – Aides aux foires</u> (Délibération n° 2018/510 AC du 20 décembre 2018)</p>	198
<p>Vote du délai abrégé</p>	198
<p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et des sports</p>	198
<p>Communication de l’avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement par Mme Julie GUISEPPI, <i>rapporteure</i></p>	198
<p>Communication de l’avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteure</i></p>	198
<p>Vote du rapport</p>	198
<p><u>Rapport n° 2018/E7/457: 3^{ème} individualisation des aides au mouvement associatif – Aides aux foires</u> (Délibération n° 2018/511 AC du 20 décembre 2018)</p>	199
<p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et des sports</p>	199
<p>Communication de l’avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement par Mme Julie GUISEPPI, <i>rapporteure</i></p>	199
<p>Communication de l’avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteure</i></p>	199
<p>Vote du délai abrégé</p>	199
<p>Vote du rapport</p>	199

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

<u>Rapport n° 2018/E7/422: Renouveau de convention relative à la surveillance officielle des zones de production de coquillages (REMI et REPHYTOX) et des investigations des toxi-infections alimentaires collectives à norovirus</u>	200
(Délibération n° 2018/512 AC du 20 décembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	200
Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, <i>rapporteuse</i>	201
Vote du rapport	202

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ACUNCCIAMENTU DI U TERRITORIU**

<u>Rapport n° 2018/E7/458: Modification des statuts de l'Agence d'aménagement durable d'urbanisme et d'énergie de la Corse</u>	203
(Délibération n° 2018/513 AC du 20 décembre 2018)	
Vote du délai abrégé	203
M. Jean-Martin MONDOLONI, suggestion sur les délais abrégés	203
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse	203
Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, <i>rapporteuse</i>	204
Vote du rapport	204
Mme Mattea CASALTA préside la séance	205

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA
--

<p><u>Rapport n° 2018/E7/431 : Affectation de crédits dédiés à la recherche relatifs au projet de « La planète revisitée – Corse » du Muséum national d’histoire naturelle</u></p> <p>(Délibération n° 2018/514 AC du 20 décembre 2018)</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l’éducation et de l’enseignement supérieur</p> <p>Vote du délai abrégé</p> <p>Lecture du rapport de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteure</i></p> <p>Communication de l’avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteure</i></p> <p>Prise(s) de parole :</p> <p>M. Julien PAOLINI</p> <p>Mme Mattea CASALTA</p> <p>Mme Josepha GIACOMETTI, proposition de sous-amendement</p> <p>M. Julien PAOLINI</p> <p>Mme Josepha GIACOMETTI</p> <p>Vote du sous-amendement</p> <p>Vote de l’amendement</p> <p>Vote du rapport ainsi sous-amendé et amendé</p> <p><u>Rapport n° 2018/E7/427 : Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs au projet de recherche « RESO TPE-PME » (répertoire scientifique et opérationnel des pratiques coopératives de TPE/PME) de l’Université de Corse</u></p> <p>(Délibération n° 2018/515 AC du 20 décembre 2018)</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l’éducation et de l’enseignement supérieur</p> <p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteure</i></p> <p>Lecture du rapport de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteure</i></p> <p>Vote du rapport</p>	<p>206</p> <p>206</p> <p>208</p> <p>208</p> <p>209</p> <p>209</p> <p>209</p> <p>210</p> <p>210</p> <p>210</p> <p>211</p> <p>211</p> <p>211</p> <p>212</p> <p>213</p> <p>213</p> <p>214</p> <p>214</p> <p>215</p>
---	--

Rapport n° 2018/E7/438 : Financement d'actions complémentaires d'enseignement supérieur au sein du Centre national des arts et métiers de Corse 216
 (Délibération n° 2018/516 AC du 20 décembre 2018)

Vote du délai abrégé 216

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, 216
 conseillère exécutive en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par 216
 Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*

Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, 216
 de la cohésion sociale et de la santé, Mme Anne-Laure SANTUCCI,
rapporteuse

Vote du rapport 217

TOURISME / TURISMU

Rapport n° 2018/E7/439 : Appel à projets 2019/2020 – Aires d'accueil et de services pour les camping-cars 218
 (Délibération n° 2018/517 AC du 20 décembre 2018)

Vote du délai abrégé 218

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette 218
 MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du 220
 numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par
 Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole :

M. Francis GIUDICI, *proposition d'amendement* 222

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *sous amendement* 223

M. Pierre GHIONGA 223

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS 223

M. Pierre GHIONGA 224

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS 224

Vote sous-amendement 225

Vote amendement 225

Vote rapport ainsi sous-amendé et amendé 225

ADMINISTRATION GENERALE / ADMINISTRAZIONE GENERALE

<u>Rapport n° 2018/E7/417 : Extension de la liste des emplois ouvrant droit à une dotation vestimentaire aux agents du service sécurité de la Collectivité de Corse occupant une mission de représentation</u> (Délibération n° 2018/518 AC du 20 décembre 2018)	226
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse	226
Vote du rapport	227
<u>Rapport n° 2018/E7/445 : Mise à disposition à titre gratuit de locaux sis rue Emmanuel Arène à Aiacciu par la Collectivité de Corse au profit de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse</u> (Délibération n° 2018/519 AC du 20 décembre 2018)	228
Vote du délai abrégé	228
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse	228
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	228
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LACOMBE	229
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	229
Vote du rapport	229

GESTION DU PERSONNEL / GESTIONE DI U PERSUNALE

<u>Rapport n° 2018/E7/441 : Fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse – Frais de personnels</u> (Délibération n° 2018/520 AC du 20 décembre 2018)	230
Vote du délai abrégé	230
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive.	230
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	231
Vote du rapport	231

<u>Rapport n° 2018/E7/442 : Mise à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès de l'Office de l'habitat de la Collectivité de Corse</u>	232
(Délibération n° 2018/521 AC du 20 décembre 2018)	
Mme Fabienne GIOVANNINI quitte l'hémicycle	232
Vote du délai abrégé	232
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive.	232
Vote du rapport	232
<u>Rapport n° 2018/E7/443 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès de la mairie de Lucciana</u>	234
(Délibération n° 2018/522 AC du 20 décembre 2018)	
Vote du délai abrégé	234
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive.	234
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	235
Vote du rapport	235
<u>Rapport n° 2018/E7/444 : Mise à disposition de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral</u>	236
(Délibération n° 2018/523 AC du 20 décembre 2018)	
Vote du délai abrégé	236
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive.	236
Mme Mattea CASALTA indique que Mme SANTUCCI et M. ORSUCCI ont quitté l'hémicycle	237
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	237
Vote du rapport	237

<u>Rapport n° 2018/E7/454 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse</u>	238
(Délibération n° 2018/524 AC du 20 décembre 2018)	
Vote du délai abrégé	238
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive.	238
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	239
Vote du rapport	239
Suspension de la séance	240

La séance est ouverte à 10 h 45 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

A terra di Corsica ti serà leggera,
Chì per difende la, di li to ghjorni n'ai fattu una citadella.
L'amore di i Corsi ti riscalderà,
Chì u toiu ùn l'hà mai mancatu.

Cum'ellu s'infrebbava u populu
À sente li to discorsi,
Cum'ella seguitava a ghjente,
Daretu à lu to passu.

Quante volte ai chjamatu,
Assicuratu d'esse intesu.
Quante volte ai insegnatu
A strada petricosa di a vita è di a libertà.
A strada di l'omu.

Oghje ribomba sempre la to voce in issu locu sacru di a dimucrazia,
È tutti a stanu à sente, cumossi, ancu quelli chì, tandu, ùn l'ai pussutu
cunvince.

U to sguardu fieru, u to surisu generosu, stampati in la memoria
cumuna, accumpagneranu e nostre lotte.

Addiu amicu.
À tè, una stonda di silenziu di i ripresententi di a Corsica.

(Stonda di silenziu)
À ringrazià vi.

Credu chì unipochi d'eletti volenu rende un umaggiu à Edmond. A parolla à quale a dumanda.

Jean-Charles ORSUCCI, avete a parolla.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Président.

C'est le moment où les présidents de groupes doivent prendre la parole, nous sommes bien d'accord ?

Evidemment, c'est pour nous un moment difficile.

J'ai eu la chance de siéger dans cet hémicycle de 2010 à 2015, et une année, cette année. C'est pour moi comme pour beaucoup de Corses, en tout cas c'est pour moi, ici maintenant, le discours le plus difficile que j'ai à faire.

C'est un honneur que de rendre hommage à Edmond SIMEONI, à cet homme, à ce moment de notre histoire collective, et dans cet hémicycle.

Je voudrais m'excuser vis-à-vis de mon groupe parce qu'il est difficile de s'exprimer au nom d'un groupe lorsqu'on a une vie politique, un engagement politique car, ces quelques paroles que je vais prononcer, qui ne vont pas être longues, elles sont avant tout personnelles.

Je ne vais pas rendre hommage ici parce que ça a été déjà été fait, et mieux fait que je ne pourrais le faire, à cet humaniste, à ce militant, au docteur, à l'homme et à tout ce qu'il a pu apporter aux siens.

J'ai en mémoire, évidemment, les trois mots de Marc prononcés lundi à Lozzi, celui de l'humanisme, de la démocratie et de la passion. Que notre action publique, dans les mois et les années à venir, nous permettent toujours de rester fidèles à ces trois points, pour fonder une Corse, et mon ami François ORLANDI le disait encore sur les plateaux télé, il y a quelques heures, pour fonder une Corse métissée, une Corse plus juste mais aussi fière de son patrimoine culturel et environnemental.

Lorsque je vous parle d'un message plus personnel, je voudrais dire ici, dans cet hémicycle, que je suis un enfant né dans les années 70-80 en région parisienne. Le premier slogan politique qui a été le mien, que j'ai entendu, que j'ai en mémoire, c'est celui de « PONIA, salaud, les Corses auront ta peau ».

Ma corsitude, c'est le Sporting club de Bastia, c'est les journaux « La Corse » et « KYRN » et c'est un homme, Edmond SIMEONI, un symbole, celle de cette Corse qui refuse le clanisme, cette Corse qui veut sauver sa langue, sa culture, son histoire, celle de cette Corse qui refuse le béton et souhaite sortir de la perfusion économique.

Oui, Gilles, j'ai été fier en 1990 de devenir l'ami du fils d'Edmond SIMEONI. Oui, j'ai été fier, ému, lundi à Lozzi, lorsqu'en souhaitant mes condoléances à ta mère, à cette femme extraordinaire, elle m'a dit que ton père me portait beaucoup d'affection. Oui, je suis un Rocardien né et j'ai été fier d'être ici dans cet hémicycle à côté de Michel ROCARD. Mais je suis un fils du siméonisme et je l'assume.

J'ai dans mon téléphone un message de ton père. Je le faisais écouter hier soir à mon groupe, un message qu'il m'a adressé, suite à la motion que nous avons votée ensemble en janvier dernier. Ce message, c'était celui d'une Corse qui doit nécessairement tourner le dos aux difficultés que nous avons rencontrées depuis 40 ans, celles d'une Corse qui doit dépasser les clivages politiques pour se regrouper, pour défendre son intérêt collectif.

J'espère que de là où il est, il repose en paix et j'espère que là où nous sommes, nous serons être dignes de son héritage.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, merci.

M. le Président du Conseil exécutif, cher ami

Dire que je connaissais Edmond SIMEONI serait inopportun, ce serait faire injure à la vérité et d'une certaine façon, insulte à sa mémoire. Mais j'ai le sentiment, qu'à défaut de nous connaître, nous nous reconnaissons et j'ai la naïveté de penser, en tout cas, qu'il avait compris que je le reconnaissais.

A l'heure des hommages où tant de choses ont été dites et seront dites avant que le tribunal de l'histoire fasse son œuvre, c'est à la faveur de trois dates qui ont marqué mon parcours et donc, de trois personnalités que j'ai connues,

qu'il m'est apparu, avec la sensibilité qui est la mienne, opportun de vous donner un sentiment que je crois partager.

J'ai découvert, à l'époque où je me cherchais politiquement, 1992, un tribun. Je faisais le tour des meetings. Je me demande encore aujourd'hui comment je n'ai pas pu être emporté par cette puissance oratoire, cette force de conviction qu'il manifestait alors qu'il était déjà, ou qu'il avait déjà été éprouvé par la maladie. Je peux me l'expliquer aujourd'hui, bien entendu, des lectures, des rencontres, une prescience probablement de certains dangers que lui-même manifestait, ont séparé nos chemins politiques. C'est un usage, mais c'est une vérité que de rappeler qu'indépendamment des divergences de fond qui ont duré, ma generazione, a me generazione hè stata impegnata di u so parcorsu, di e so rivolte, di a so capacità à stà arritu et de cette corsitude qui sommeillait en chacun d'entre nous, dans la diversité de nos opinions, et qu'il a su, par la violence ou par une révolte qui ne pouvait, en son temps, se manifester que de façon violente, réveiller ce qui sommeillait de corsitude en chacun d'entre nous.

Puis est venu le temps de la fréquentation sur ces bancs. Je fus élu en 2004, à la suite de ce discours qui a imprégné les mémoires collectives, que certains qualifient de façon un peu caricatural parce qu'il y aurait tant à dire sur cette main qui fut tendue depuis le siège que vous occupez, M. le Président, la concordance des temps, on dit aujourd'hui, l'alignement des planètes n'a rien inventé, c'était le kairós grec, n'ont pas été ce jour-là au rendez-vous. Camille, président de l'Assemblée, pourrait avec profondeur et recul, en donner les détails. Ce n'est pas l'objet aujourd'hui.

J'ai eu le privilège de fréquenter, pas seulement le tribun, mais l'homme politique. J'arrivais aux portes du pouvoir dans l'exercice difficile de porte-voix du fait majoritaire à l'époque. Il était mon aîné, j'étais son cadet. Il était un tribun à l'heure où j'ânonnais avec difficulté les quelques notes qu'on me mettait sous les yeux. Il était un géant, j'étais un nain. Il aurait pu, comme d'autres, au mieux m'ignorer, au pire manifester quelques faux respects à l'égard de son cadet et j'aurais pu attendre qu'il manifestât à mon égard un peu d'indulgence au mieux.

Et là, c'est l'homme que j'ai rencontré qui, éloignés que nous étions de l'exercice de ce que j'appelle souvent la Commedia d'ell'arte dans cet hémicycle, évidemment nous nous sommes découverts l'un et l'autre dans les coulisses et j'ai pu mesurer la profondeur de son engagement. Il avait compris qu'on ne fixe l'intelligence d'un peuple qu'en allant à sa rencontre.

Edmond ne connaissait pas seulement les dossiers de la Corse, je crois qu'il connaissait les Corses. Et là où, encore une fois, au mieux j'aurais pu attendre de l'indulgence, il ne s'est pas seulement mis à mon niveau, il ne s'est pas contenté de se mettre à ma portée, du haut de sa stature et de cette figure historique, de l'icône qu'il était pour moi, jeune débutant dans cette arène, et c'est ce qui m'a marqué dans ce personnage politique, c'était son humilité, sa curiosité permanente. Je dois dire qu'il a plus souvent interrogé le proviseur et le professionnel de la formation des esprits, que l'élu. Régulièrement, jamais assez, évidemment, il m'appelait pour savoir comment se déclinaient les outils de lutte contre les déterminismes sociaux. Je crois qu'il avait une vraie vocation à se pencher vers l'autre. C'était le médecin probablement qui parlait, et à comprendre la façon dont ce peuple, ce territoire, cette communauté pouvaient se transformer depuis sa jeunesse, c'était une vraie question, une vraie interrogation.

Je retiens de cet homme engagé aussi la capacité très rare, très rare dans l'action publique, à faire amende honorable. Le doute est le propre de l'intelligence, la remise en cause est, je crois, l'apanage de l'action politique la plus noble. Il avait su reconnaître ce qu'il considérait être des erreurs historiques.

Je pourrais m'en limiter à cela et puis une fois passées ces deux dates qui me semblent éminemment significatives de ce qu'il était, 1992 et 2004, j'ai vécu comme d'autres, comme Jean-Charles, cette cérémonie lundi dernier à Lozzi où nous sommes arrivés illuminés par un arc-en-ciel.

Il régnait une ambiance surréaliste dans cette petite église baignée sûrement par des chants profanes et liturgiques dont la puissance, la sobriété, la justesse et l'harmonie ne peuvent qu'ouvrir au défunt les portes du paradis.

J'ai été l'observateur de vos larmes, M. le Président, de celles de votre famille. C'est sur ce point que je souhaite conclure, car au-delà des hommages liés à l'homme politique, c'est à l'homme qu'on doit s'adresser aujourd'hui parce que chaque larme versée a sa propre histoire, ses propres retenues. Il y avait les larmes contenues de son frère Max, dernier survivant d'une fratrie qui a marqué l'histoire. Il y avait les larmes masquées derrière les verres fumés de son épouse, brutalement sortie d'un typhon dans lequel elle a vécu pendant un demi-siècle. Il y avait vos larmes, M. le Président et celles de votre frère qui disait la réalité d'un père absent, souvent, parce que lorsqu'on donne du temps aux autres, c'est du temps qu'on ne donne pas aux siens. Et puis j'ai porté un regard, peut-être plus paternaliste, plus professionnel, vers votre fille, M. le Président, et les larmes mal endiguées par l'impudeur de son adolescence.

Que dire ? Qu'il faut à cet instant, répondre à ces larmes, à cette tristesse, à la fois par notre compassion, M. le Président, évidemment par l'engagement solennel qu'on a manifesté dans cette enceinte, de poursuivre l'oeuvre de votre père, marquée par ces quelques mots qui me semblent très significatifs de son parcours, la curiosité, l'humilité, le respect et la paix. U rispetu è a pace.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. A parolla à quale a dumanda.

Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Ò Sgiò Presidente, cari cullegghi, ò Sgiò Presidente di l'esecutivu, caru Gilles,

Ch'ella ci sia cuncessa, à nome di nostru gruppu à l'Assemblea di Corsica, d'onorà a vita è di salutà a mimoria d'Edmond SIMEONI, d'Edmond.

St'ultimi ghjorni, avemu dettu tutti, cù e nostre parolle, cù e nostre sensibbilità, cù e nostre storie, u nostru rispettu, a nostra affizione, a nostra ricunniscenza per un Omu chì hà cunsacratu a so vita à a Corsica è à a libertà.

Per e cuscenze discitate d'un vechju populu cundannatu à smarisce, per a rivolta sana à nome di a dignità è di u dirittu di campà, per e prumesse d'un altru dumane d'icisu quì da i figlioli di sta tarra.

L'umaggiu popolare resu da i Corsi, di modu sinceru è sputicu, ùn pudia chè truvà ribombu oghje nentru à st'emicicliu.

Stu locu sacru di a dimucrazia corsa, Edmond Simeoni l'hà bramatu è rivendicatu.

In stu locu sacru di a dimucrazia corsa, Edmond Simeoni ci hà luttatu. A so voce è u so missaggiu ci anu ribumbatu.

In stu locu sacru di a dimucrazia corsa, Edmond Simeoni ci hà accumpagnatu. Un bellu ghjornu di dicembre, sottu à u so sguardu fraternu, sottu à u so sguardu paternu, insieme avemu fattu ghjuramentu di cuntinuvà una strada aparta tanti anni fà.

In stu locu sacru di a dimucrazia corsa, Edmond Simeoni c'entre oramai per l'eternu è per a Storia.

Dopu avellu accumpagnatu da a Ghjesgia San Roccu di Bastia à a tarra di Niolu, l'ultimu missagiu ch'ellu ci piace à ritene d'Edmond hè a so determinazione chjucuta è a so fede in l'avvene, sinu à l'ultimu soffiu.

Quella d'un Omu chì da vivu avia avvicinatu a Storia ma ch'un s'era mai risoltu à firmà spettatore di a vita di u so populu.

Quellu d'un Patriottu chì sapia chì a libertà d'un populu si scrive in u tempu longu di a Storia è chì malgradu i dubbiti, i guai o l'inciampi, nulla ùn la pò parà.

Di mai cappià, di mai scaglià, ne femu ghjurementu, per oghje è per dumane.

Riposa in Santa Pace, caru Edmond. Per a to lascita, i naziunali ricunniscenti.

Le Président TALAMONI

Avete a parolla.

M Antoine POLI

Le docteur Edmond SIMEONI nous a quitté vendredi dernier. La Corse est en deuil et sa disparition a soulevé, aux quatre coins de l'île et bien au-delà en Europe, une intense émotion. Les Corses sont de tout cœur aux côtés de sa famille.

Eveilleur de conscience, aux avant-postes de toutes les luttes, Edmond, jamais résigné, a incarné ce que la Corse a de meilleur, refusant toutes les formes d'injustice. Dans son action, il aura embrassé tout le domaine, strictement politique bien sûr, mais aussi économique, social, environnemental et culturel. L'humanisme chevillé au corps, il s'est constamment insurgé avec la vigueur qui était la sienne, contre toutes les formes de discriminations.

Une vie entière consacrée à son pays. Rarement un homme se sera autant identifié à sa terre. On peut dire qu'Edmond était déjà rentré dans l'histoire de son vivant.

Le peuple Corse se retrouve orphelin d'un homme qui lui a fait retrouver le chemin de la défense de ses droits. Il lui a rendu sa fierté. A nous de continuer de suivre ce chemin vers l'émancipation de notre pays. Edmond demeure notre boussole.

Le 24 novembre dernier, il recevait le prix Coppieters à Ajaccio pour son engagement en faveur de la démocratie, de la paix, du droit à l'autodétermination des peuples d'Europe et de la culture.

Voici ses derniers propos publics prononcés à cette occasion, propos que je me permets de citer dans cette enceinte. Ils prennent aujourd'hui un relief tout particulier, en forme de synthèse de son héritage politique. Une voix qui porte et des propos forts :

« Avant de se quitter provisoirement, n'oubliez jamais que :

- La liberté, seule, guide nos pas inscrits dans le droit.
- Que la fraternité et la solidarité cimentent notre amitié, ainsi qu'avec tous les peuples dans les épreuves.
- Que la lutte exclusivement démocratique est nécessaire, capitale et que la non-violence est notre arme absolue.
- Que l'Europe reste un grand dessein à bâtir.
- Que l'espoir nous éclaire.

Evivva à libertà. »

Tâchons, collectivement, de nous hisser à la hauteur de ces enjeux.

Caru Gilles, saremu à fiancu à tè nant'à u solcu tracciatu da Edmond, ver di una Corsica emancipata è fieru di i so valori. Pè a so mimoria, ghjè a nostra risponsabilità murale davanti à u nostru populu.

Ò Sgiò duttore, ripusate ind' a santa pace.

Le Président TALAMONI

Avete a parolla.

M. Hyacinthe VANNI

Cari culleghi, ùn aghju micca tropu l'abitudine di esse quì à fà i discorsi ma pè Edmond, sò fieru di fà la.

Oghje, ghjè una cattiva stonda à ave à storia di u nostru paese. U nostru populu hè in dolu perchè oghje pienghjimu un omu tamantu.

Aujourd'hui, ce n'est pas un deuil nationaliste, c'est un deuil national. Avemu persu un militente, avemu persu un duttore, avemu persu un cunsiglieru, un amicu, un fratellu, un babu.

Je ne serai pas long, même s'il y aurait tant à dire. J'aimerais souligner à mon tour, devant notre Assemblée, qu'Edmond a été le premier à éveiller les consciences de ce peuple à une époque où, il faut le rappeler, les Corses ne connaissaient ni leur drapeau, ni leur histoire. Ùn face micca trè seculi, ma solu cinquant'anni.

Aujourd'hui, Edmond quitte une Corse dans laquelle les jeunes qui sont là s'instruisent librement à l'Università in Corti, peuvent parler leur langue librement, accéder à un emploi librement et surtout, voter librement. Quessa ghjè una vera tamanta strada.

Il quitte une Corse où la démocratie est ressuscitée, il quitte une Corse où chacun est libre de s'exprimer, une terre apaisée, un peuple sur le chemin de la liberté. Et pourtant, un pays où il reste tant à faire.

Edmond a été l'un des premiers à défendre l'idée que le peuple corse n'avait ni frontières géographiques, ni frontières politiques et que le peuple corse, ce n'était pas seulement les nationalistes, mais des femmes et des hommes qui ont ce pays et ses valeurs au fond du cœur, qu'ils vivent ici ou ailleurs. Il y tenait beaucoup.

Il a été l'un des premiers à prendre conscience qu'il n'y avait pas d'émancipation collective sans émancipation individuelle et qu'il était impératif de faire sortir cette île de l'assistanat, du clanisme, et du clientélisme.

L'avete capita, a demucrazia, a ghjustizia è a libertà eranu i so valori ch'ellu c'ha trasmessu è sò avà i nostri. Il était de tous les combats associatif, culturel, écologique, économique, politique et surtout humaniste car il avait compris que pour construire un pays émancipé, il ne fallait pas s'arrêter aux

portes de l'Assemblée de Corse, mais s'appliquer à tous les niveaux, et dans tous les domaines de la société.

Edmond hè sempre statu un visionariu, un militente, un imbassadore di a nostra causa, un mudelu pè tanti ghjovani è un mudelu per mè.

Cari amighi, l'Assemblée de Corse perd, elle aussi, un des siens. Edmond faisait partie des premiers autonomistes à siéger ici, en 1982. Il se battait déjà depuis près de 40 ans avant nous, pour une autonomie pleine et entière, pour la reconnaissance juridique du peuple corse et surtout, pour construire la paix.

Il était aussi, pour certains élus de cette Assemblée, un opposant, un colistier, un collègue, un ami et pour d'autres, caru Jean, un éternel compagnon de lutte.

Je me souviens combien il était exigeant avec les siens et à quel point, il pouvait être intransigent quand il s'agissait des fondamentaux de notre combat. Nous nous souvenons de son discours, qu'à l'Assemblea di Corsica, quandu ellu avia dettu « quì, e stacche sò viote ».

Vogliu di chì oghje, e nostre stacche sò sempre viote.

Enfin, de ces mots d'espoir prononcés le mois dernier, lorsqu'on lui a remis le prix Coppieters : « avant de nous quitter provisoirement, n'oubliez jamais que la liberté, seule, guide nos pas, inscrit dans le droit, que la fraternité et la solidarité cimentent notre amitié, que la lutte exclusivement démocratique est nécessaire, capitale, que la non-violence est notre arme absolue, que l'Europe reste un grand dessein à bâtir, que l'espoir nous éclaire. Evviva a libertà ».

Eccù l'ultime parolle ch'ha lasciatu Edmond incu l'eterne petre chì mostranu u chjassu di a muntagnera.

Voilà pourquoi aujourd'hui, il nous appartient d'être collectivement à la hauteur de son héritage.

Enfin, mes pensées iront à sa famille, à notre président, u me amicu, Gilles, seremu sempre à fiancu à tè, a sai, è ùn sbieremu mai di a strada di a demucrazia, di a pace è di a libertà aperta dà u to babbu, Edmond Simeoni, tanti anni fà. Inseme, amicu, d'à e stelle à e stelle, femu è feremu stu paese. Pè u populu corsu, pè a demucrazia, pè a pace è pè a nazione.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Avete a parolla.

Mme Valérie BOZZI

Homme politique, militant, médecin, mais avant tout humaniste, passionné par une île dont il aura contribué à façonner la destinée, Edmond SIMEONI remporte avec lui 50 années du passé récent de la Corse.

Même si je ne partageais pas sa vision de notre île, je ne peux que m'incliner devant la force et le courage de cet homme qui a su, à travers son combat, défendre sans faillir sa vision d'un idéal.

La personnalité d'Edmond SIMEONI restera gravée dans la mémoire de tous les Corses, parce que tous ceux qui l'ont connu savent l'homme qu'il était. Sportif accompli, il a finalement choisi la carrière de médecin, une profession en adéquation avec son côté profondément humain.

Chacun sait qu'il connaissait trop en effet, les aléas de la vie pour ne pas les considérer avec sagesse, qu'il nous faut aujourd'hui méditer. Il refusait obstinément d'y voir un métier ou une carrière dans la politique. Il la regardait comme une forme élevée au service de nos concitoyens.

Aujourd'hui, c'est dans la tristesse que nous sommes réunis dans cet hémicycle qu'il a, autrefois, fréquenté. Tristesse pour vous bien sûr, son épouse, ses enfants et petits-enfants, d'avoir perdu un époux, un père, un grand-père, un compagnon admiré et aimé.

Tristesse pour vous aussi, ses camarades, ses collègues d'avoir perdu un ami proche. Tristesse enfin pour notre île d'avoir perdu l'un de ses dévoués serviteurs.

Edmond SIMEONI nous a quittés, mais son souvenir perdurera longtemps.

Dans ces moments difficiles, je renouvelle en mon nom et celui de mon groupe, nos condoléances les plus sincères et attristées à sa veuve, à ses enfants, à ses petits-enfants et proches. Nous saluons la mémoire de cette figure politique mais aussi de cet époux, de ce père, de ce grand-père et nous entourons sa famille de notre sympathie et de notre chagrin partagé.

Le Président TALAMONI

Merci. Camille de ROCCA SERRA.

M. Camille de ROCCA SERRA

Gilles, j'entends encore la voix du docteur SIMEONI ici. Je l'ai toujours appelé docteur. C'est ton père, le mien aussi était médecin, c'est ce qui les a rassemblés.

Je revoyais, il y a quelques jours, un film qui a été tourné par Ange CASTA, sur la parabole des Corses, tourné pour ARTE. J'avais l'impression qu'ils étaient les deux faces d'une même médaille : celui qui racontait la Corse éternelle et celui qui proposait à une Corse d'évoluer.

Le médecin, c'est celui qui est capable de faire le diagnostic, mais le médecin n'a jamais de certitudes et le docteur SIMEONI n'avait pas que des certitudes. Il avait des convictions, il avait un engagement, mais il avait aussi des doutes. Doutes sur sa propre action, doutes sur nos actions, doutes que nous avons des responsabilités sur nos échecs et que nous pouvions avoir aussi la responsabilité de nos succès. C'est ce que j'aimais en lui.

Si je disais que j'ai tout partagé avec lui, je mentirais. Si je disais que je n'ai rien partagé avec lui, je me trahirais. Je l'ai entendu s'exprimer la première fois, c'était en 1982, au Palais Lantivy, dans cette première Assemblée de Corse.

Je l'ai entendu, à nouveau, dans la salle qui était contigüe ici, où il s'exprimait ensuite, lorsqu'il y a eu ce transfert dans ce bâtiment. Et je l'ai entendu aussi, ici, sa voix portait. Elle était capable d'aller très loin sa voix, elle était capable aussi d'aller dans des excès parfois. Il savait aller très loin, mais il savait après, aussi, revenir et retrouver le chemin. Il était porté par quelque chose qui, parfois l'emportait au-delà peut-être même de sa propre pensée. Mais il savait éclairer le chemin.

Ici, Jean-Martin MONDOLONI en a fait écho, 2004, cette main tendue. Alors, je dois le dire, cette main tendue m'a ébranlé, mais en même temps, cette main tendue n'était pas une main tendue que de l'instant. Cette main tendue, elle porte pour longtemps. Pourquoi ?

Pouvions-nous faire en une minute, ce qui n'avait pas pu être fait en plusieurs années ? Pouvions-nous regarder notre passé et enlever les scories et

en même temps, construire sans que le peuple n'ait été impliqué directement ? Ce qui devait nous rassembler, qui doit être notre objectif, celui qui doit, le médecin le fait, soigner les plaies, cautériser et donner le remède pour le futur, pour que le malade sorte grandi, sorte renforcé de toutes ses maladies.

Eh bien ce jour-là, ce n'était pas non, c'était oui, mais donnons-nous le temps de construire cette main tendue. Elle reste tendue. Je pense que la Corse a besoin que nous nous retrouvions. Nous n'avons pas tout partagé par le passé, nous n'allons peut-être pas tout partager pour l'avenir, c'est la démocratie. Mais lui qui a lutté contre l'injustice, parce que pour moi, le premier mot qui m'a marqué avec le docteur SIMEONI, c'était l'injustice.

La première fois que je l'ai rencontré, c'était à un déjeuner avec mon père, en 1989, après les municipales. Il était venu, je ne rappellerai pas le contexte, pour dire « si on veut que les jeunes s'engagent dans l'avenir, s'engagent au-delà des luttes, eh bien il faut effectivement que la démocratie passe par le suffrage universel. Halte à la fraude ». C'était un engagement que nous pouvions partager.

Aujourd'hui, je pense que ces scories-là n'existent plus. Je pense que nous avons un chemin qui a été ouvert. Et puis donc, je l'ai retrouvé, petit à petit, nous avons eu beaucoup de conversations. Mais avec pudeur, je ne dirai pas tout, parce que tout dire d'un homme, c'est impossible. Seule, sa famille peut dire tout d'Edmond SIMEONI. Certains pourront dire le militant qu'il était ou les militants qu'ils ont été à ses côtés. Je n'ai pas milité à ses côtés.

Mais aujourd'hui, au-delà de cet hémicycle, mais encore dans cet hémicycle, toutes ces voix qui ont porté la Corse, toutes ces voix, dans leur différence, qui ont porté la Corse, raisonnent encore et doivent raisonner pour nous.

Tu as un héritage, Gilles. J'en avais un. C'est lourd de porter l'héritage d'homme aussi important. Qu'est-ce qui fait qu'un homme rentre dans l'histoire ? C'est lorsqu'il est capable de dépasser son camp. Lorsqu'il est capable d'être apprécié au-delà de son passé, lorsqu'il porte des espoirs, lorsqu'il a su rassembler des hommes, lorsqu'il a su appeler à la paix. Mon père comme le tien ont appelé à la paix, ont su rassembler des hommes et ont toujours aimé la Corse. Ils étaient médecins, ils sont morts en médecins. Eh bien soyons dignes, nous ici, de pouvoir témoigner non seulement du passé, mais construire cet avenir.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Lauda GUIDICELLI au nom de l'Exécutif de Corse.

Mme Lauda GUIDICELLI

Ò Sgiò Presidente, cari cunsiglieri, ò Sgiò Presidente,

Duie parolle per arrigàvvi u nostru sincere appoghju in stu passu difficiule chè quellu di a perdità di un babbu è di un omu di prima trincha ch'ha fatu di vita soia un cumbattu contru à tutte l'inghjustizie. Un omu ch'era nanzu à tuttu un umanista, un precursore è un omu di pace ch'ha sughjilatu a storia ughjinca di a Corsica.

Edmond a appris aux Corses la dignité. Il leur a rappelé qu'ils étaient des homes et des femmes libres. Il a ouvert le chemin de nombreuses générations qui, comme la mienne, ont pu trouver dans ses actes et dans ses mots, une voix d'émancipation et, surtout, la force de croire que cette île et son peuple avaient tout simplement le droit à la vie.

Ce militant infatigable s'est battu pour de grandes causes. Lutte contre la pauvreté et la précarité, lutte contre le racisme, lutte contre le clanisme, lutte contre toutes les formes d'injustice allant de la défense de notre terre, de notre culture, de notre langue jusqu'à la reconnaissance de la diaspora et, surtout, son plaidoyer avant-gardiste en faveur de l'implication des femmes dans tous les domaines de la vie politique, sociale et économique. A chaque fois, Edmond a su embrasser des causes justes et faire prendre conscience à tous qu'elles l'étaient.

Tant de combats et de valeurs dont la jeunesse peut hériter avec fierté et ce combat-là, pour cette petite île de Méditerranée et son peuple était en réalité un combat universel, un combat pour la reconnaissance des peuples, un combat pour leurs droits à disposer d'eux-mêmes, un combat pour construire pleinement leur destin, un combat mené à l'aide d'une arme absolue : la non-violence.

Ce combat peut être résumé en une phrase prononcée par son fils Marc, lundi : « Edmond savait qu'avec la paix et la démocratie, viendrait inéluctablement la liberté ».

La force d'Edmond était aussi de s'appuyer sur l'ensemble des forces vives de la société, de donner à chacune et à chacun une attention particulière, de les pousser à continuer, à s'investir et à y croire.

Stu militente di a libertà purterà pè sempre e rame è e sperenze chì facenu batte u core di a nostra famiglia pulitica è al di là, car ce nationalisme ouvert et démocratique a permis non seulement la résurrection historique du peuple corse, mais a aussi suscité l'engouement de nombreux Corses, parfois dès leur plus jeune âge qui, comme nous dans cet hémicycle, ont eu envie de s'investir et de se battre contre toutes les injustices qui continuent à toucher notre île.

Alora, ch'ella sia intesa, ò Sgiò Presidente, avà tocca à noi. Tocca à noi à piglià in carica sta lotta, lotta chì ha permessu di rivitulì l'anima di a Corsica ind'è a so storia scrivendula ind'è u Mediteranniu è ind'è l'Europa, lotta chì darà a priva è cunfidenza à a nostra ghjuventù, lotta chì farà sbuscia l'indumane chjare pè stu paese da và. È cusì sia.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Merci à toutes, à tous. Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Ò Sgiò Presidenti, ò Sgiò cunsiglieri, chacun a compris qu'avec la disparition d'Edmond SIMEONI, c'est une page déterminante de l'histoire de la Corse qui vient de se tourner.

Les enseignements, les leçons resteront longtemps vivantes pour des générations futures.

Je l'ai dit pour nous, militants, Edmond était déjà un monument historique de son vivant et pour nous, ses compagnons de lutte, ses proches et ses amis aussi qui lui portions, c'est vrai, affection et beaucoup d'admiration, nous perdons un frère et un homme d'exception dont l'intelligence et l'exigence intellectuelle nous obligeaient tous, toutes, à donner le meilleur de nous-mêmes.

Mi tocca oghji di salutà u maestru, ma dinò u cumpagnu. L'omu di fedi ma dinò l'omu di cori. Una parsona di prima grela è un militenti determinatu, quiddu chì c'ha sempri cunsigliatu ancu quandu nò n'eremi micca d'accordu. Hè quiddu chì c'ha astradattu ind'u solcu di a paci. Quantu mi ni possu invena di sti paroli ghjari è lindi chì sciapitavani quì, indè a casa cumuna

di u populu corsu ! Quantu cì ramintaremi di si indivaturi, vi n'inviniti, contru à a speculazione imubigliaria u ladricimu eleturali, i fanghi rossi, a vinaccia, a ghjustizia d'ecieziuni è tantu altri, ma dinò, pà a lingua, l'università, a ghjuventù, u siluppu venu, a tarra corsa, u statutu d'autunomia è pò, ci vole à di la parchè c'hè dinò stu fondu puliticu chè nò spartimu, i diritti nazionali di u populu corsu.

Quantu ci n'avemu anvena di u to curaghju è di a to determinazioni è pò quantu ci n'invinaremi di su discorsu trimendu di 2004 di a manu tesa à dirita è à manca. Sia sicuru Edmond, ch'un c'hè sempri nudda sottu à l'ascelli, u to discorsu, u ripigliaremi.

Ci n'invinimu dinò di l'emozione tamanta quì è fora di l'aghjenti chì pienghjivani davantu à a televisio, di a nostra gioa dinò in u 2010 è pò a vittoria di u 2015 è di u 2017.

Sò sicuru eiu chè tu sè quì, chè tu ci fighjuli, chè tu ci senti, chè tu sè sempri à fiancu à noi è chì tu c'ha dà accumpagnà in ogni locu.

Alora, ti vogliu dì, siguì sicuru ch'un s'addà sgarrà, siguì sicuru chì i to valorii di sparterà è di democrazia, di fratidanzà, di sputichera è di libertà i purtaremi in ogni locu, paesi è cità. Ma siguì sicuru danò, chì d'a una stedda à l'altra, cuntinuaremi a lotta.

Vulariu compia pà una impruvisata di Saveriu VALENTINI ind'u 78 ò 79 : « à tè pratendu, forti comu una petra bianca, poveru nò, morghi oghji a miseria, mutu più, oghji parlemu pà tè, corsu si comu u corsu ùn hè più, iè libaru quant'eddu si pò essa. À tè.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi, caru cunsigliu esecutivu.

À ringrazià à tutte è à tutti. Merci pour la qualité et la profondeur de vos propos et merci pour l'un de ces rares moments de communion entre l'ensemble des représentants de la Corse, par la pensée, par la parole. Merci.

Gilles SIMEONI.

Le Président SIMEONI

In nome meiu, in nome di à mo famiglia, in nome di u mo babbu, vi vogliu ringrazià di core pè e vostre parolle, pè u vostru sustegnu, pè u vostru affettu. Sificate sicuri ch'emu ascultatu tuttu ciò chè vo avete dettu. Cì n'avemu dà impastà à ogni passu, à ogni scelta è siate sicuri chì a nostra vulintà cumuna di fà chì stu paese di Corsica sia una tarra di pace, di dimocrazia, di libertà, di rispetu è di fratelanza, chì stu scopu cumunu sarà rispitu è sarà messu in ballu. Sificate sicuri ch'ùn mi scurdaraghju mai, ò Presidente, cari amighi, cari cunsiglieri, cari cullegghi, di ciò chè voi avete dettu è ciò chè vò avete fattu indè la diversità di e vostre cunvizione è chì e vostre parolle saranu lumi chì cuntinueranu à schiarisce a nostra strada cummuna. Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai. Je vous propose de suspendre la séance dix minutes.

La séance est suspendue à 11 h 44. Elle reprend à 12 h 10.

La séance est reprise à 12 h 10.

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît regagnez vos sièges. Nous avons quelques dossiers qu'il faudrait traiter avant de suspendre.

QUESTIONS ORALES / QUESTION ORALE

Le Président TALAMONI

Je fais donner la parole à Louis POZZO DI BORGO, au nom de « Femu a Corsica » pour la première question orale.

Question orale n° 2018/O2/086 posée par M. Louis POZZO DI BORGO, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Foyers des jeunes travailleurs

M. Louis POZZO DI BORGO.

M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse et de l'innovation sociale, les foyers des jeunes travailleurs ont pour mission de favoriser la socialisation des jeunes par l'habitat et par différentes formes d'action en lien avec la vie quotidienne, l'emploi, la mobilité, la formation, les loisirs et la culture.

Ces foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle qui disposent de faibles ressources et rencontrent d'importantes difficultés d'accès au logement.

La création de ce type de foyers est soumise à une procédure d'appel à projet qui permet d'une part, de financer l'investissement, et d'autre part, d'assurer le coût de fonctionnement de la structure. Sur le territoire du grand Bastia, celle-ci relève d'un réel besoin et fait l'objet d'un véritable consensus de territoire.

Tout d'abord, la Collectivité de Corse, à travers son plan précarité adopté en mars 2017 par l'Assemblée de Corse, prévoit de favoriser le logement adapté, y compris à travers la création de "logements-foyers" pour les jeunes

travailleurs, par le biais de mesures qui seront inscrites dans le futur règlement des aides.

De plus, le Plan départemental d'accès au logement et à l'hébergement des plus défavorisés de Haute-Corse, dont l'élaboration relève, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la compétence de la Collectivité de Corse, en partenariat avec l'Etat, pose le constat de difficultés d'accès au logement pour les jeunes.

Enfin, le Programme local de l'habitat de la Communauté d'agglomération bastiaise s'engage à favoriser la mixité sociale et à encourager l'accès au logement, notamment pour les plus jeunes. Cette dernière dispose d'ailleurs de locaux sur la commune de Furiani qui remplissent l'ensemble des critères de réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs.

M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive, compte tenu des compétences de la Collectivité de Corse en matière de jeunesse, d'insertion et d'innovation sociale, pourriez-vous nous indiquer dans quelles mesures notre Collectivité pourra accompagner, au niveau technique et financier, la réalisation ce type projet qui, a mon sens, a toute sa place dans la politique dressée par le « Pattu pè a Giuventù » ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole à Lauda GUIDICELLI.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie.

M. le Conseiller, cher Louis, je vous remercie pour cette question de l'accès au logement, de plus en plus prégnante pour les jeunes corses qui accèdent notamment à un premier emploi.

Dans le cadre des consultations réalisées à l'occasion de l'élaboration du « Pattu pè a Giuventù », une enquête en direction des 15/30 ans et lors des « caffè citatini » dans les territoires, nous avons recueilli la parole des jeunes, notamment sur les problématiques de logement.

Trois axes stratégiques ressortent de ces rencontres :

1. Faciliter l'accès au logement pour les jeunes corses ;
2. Développer l'offre de logements ;

3. Développer les aides et la communication autour des dispositifs existants.

En conséquence, il apparaît que le logement, dans sa globalité, doit occuper une place prépondérante dans la mise en place de la politique jeunesse.

Il est donc essentiel que la Collectivité de Corse joue un rôle d'interface entre la jeunesse et les différents acteurs du logement pour atteindre les objectifs suivants :

- réduire les difficultés liées à la location,
- favoriser l'accès des jeunes à la propriété,
- augmenter le parc logements des étudiants,
- élargir les possibilités d'aides pour les étudiants,
- développer les aides à la rénovation ;
- valoriser les dispositifs existants.

Concernant le financement de ce type d'hébergement par la Collectivité de Corse, cette possibilité figure dans notre dispositif d'intervention dans le secteur du logement. Il est détaillé dans l'article 1-1 du règlement des aides au logement.

Ainsi il est prévu, sous réserve d'obtenir les agréments requis, de financer les foyers de jeunes travailleurs, à hauteur de 7 000 à 8 000 € par logement créé, au même titre qu'un logement locatif social classique.

Ce type d'intervention n'a été mobilisé qu'une seule fois ces six dernières années.

Compte tenu des besoins dont vous faites état en Haute-Corse, notamment pour le grand Bastia, je peux donc vous confirmer qu'un dispositif d'intervention existe déjà et qu'il peut être mobilisable à tout moment sur la base de la présentation d'un projet techniquement finalisé. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante.

Question orale n° 2018/O2/079 posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Déchets

Vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président.

Donc, notre question porte effectivement sur le problème des déchets. Nous l'avons recentrée sur un des trois points qui faisaient l'objet de la question précédente de novembre, nous l'avons recentrée sur le coût financier des solutions envisagées.

Donc, le contexte extrêmement préoccupant de la crise des déchets, nous le connaissons tous, et il met en lumière un problème particulier qui est un problème de méthode, dans le déploiement du plan déchets qui a été voté par la majorité territoriale.

Donc, trois points :

Premier point : le tri, on est tous d'accord, il est passé, mes chers collègues, de 24 % au 30 octobre 2017 à 30 % (donc c'est déjà une bonne nouvelle) au 30 octobre 2018 avec une pointe à 33 % en octobre, isolée. Sans compter les flux des déchèteries gérés en interne.

Donc oui, il y a une unanimité sur ce point avec une volonté, M. le Président de l'Office de l'environnement, de signer la convention qui va nous unir, en précisant cependant certains points, nous en parlerons plus tard.

Deuxième point, il y a le coût de la construction des grands équipements structurants, qui sont évoqués dans le plan, les centres de surtri, les nouvelles unités de stockage. Ce coût global été estimé par le SYVADEC, à plus de 95 M€ avec le problème de leur financement aujourd'hui.

Et enfin, il y a la gestion transitoire qui nous préoccupe surtout et le coût du transfert des 70 000 tonnes, au bas mot, des ordures ménagères sur le continent, sur les quatre centres, dont trois incinérateurs.

Ce surcoût va considérablement impacter les budgets 2019 des intercommunalités.

Pour citer un exemple, pour la seule communauté des communes de la Costa-Verde, ce sont plus de 450 000 euros à budgéter sur un budget total de 2,4 millions. C'est énorme !

Donc, ma question elle est extrêmement ciblée et nous souhaiterions obtenir des réponses claires.

Sur le financement des équipements structurants, où il est nécessaire d'abonder le PEI, est-ce que la Collectivité de Corse peut garantir un taux de financement maximum de 80 % pour éviter, en partenariat avec l'Etat j'entends, une flambée de la cotisation du SYVADEC sur les intercommunalités ?

Deuxième question : sur le transfert des milliers de tonnes de déchets sur le continent, êtes-vous prêts à supporter le surcoût, à la place des intercommunalités, à l'heure où il est inenvisageable d'augmenter la pression fiscale sur les administrés, en termes d'augmentation de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse, François SARGENTINI.

M. François SARGENTINI

M. le Président, Mme la Conseillère, votre question balaye l'ensemble de la problématique des déchets sans séparer ce qui relève d'une crise transitoire à laquelle nous devons apporter rapidement des réponses et des orientations générales qui ont déjà été présentées, débattues et validées dans cet hémicycle.

Je ne reviendrai pas sur la question du modèle que nous souhaitons adopter. Il nous semble inutile de la poser une nouvelle fois, alors que notre Assemblée a désormais un plan clair qu'il s'agit de mettre en œuvre rapidement, avec tous les partenaires concernés.

La convention qui acte les engagements réciproques de tous les partenaires, après prise en compte des remarques des intercommunalités, a été transmise à tous les présidents d'EPCI, elle constitue le « pacte » dont nous avons besoin pour avancer.

Sur la phase transitoire, et pour sortir de la crise, nous avons acté les points suivants : nous menons des discussions avec l'Etat et le SYVADEC sur le niveau d'exportation nécessaire. Les nombreux obstacles à l'exportation ne sont

pas levés : démarches réglementaires et acceptabilité sur le continent, coût global de l'opération en fonction des tonnages et de leur répartition.

Sur le surcoût potentiel de l'export, vous savez que le niveau des coûts de transport, tel qu'il ressort des réponses à l'appel d'offres du SYVADEC, dépasse toute prévision raisonnable et qu'il est nécessaire d'attendre l'expertise demandée avant de pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause.

D'ores et déjà, nous avons tous conscience qu'il faudra limiter le tonnage au strict minimum et progresser au plus vite sur le tri à la source, seule réponse efficace du point de vue financier.

Pour rappel, la mise en place du tri des bio déchets, qui représentent, ne l'oublions pas, un quart de nos poubelles, est une obligation réglementaire de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Cette obligation est encore renforcée par la directive européenne qui la rend obligatoire dès 2023. Il semble que certaines intercommunalités importantes n'aient pas encore pris conscience du bénéfice potentiel de la collecte des bios déchets.

Sur Prunelli, nous regrettons vivement la crispation de la situation et comprenons très difficilement la position que vous avez adoptée à cette occasion. Autant, nous entendons la préoccupation des élus des territoires qui s'interrogent sur leur avenir et leur vocation, autant nous nous étonnons d'élus territoriaux qui, pour des raisons politiciennes, prennent sciemment la responsabilité de contribuer à la crise sanitaire et financière, et appuient une alternative « l'export » qui risque de pénaliser très gravement les budgets des usagers et des intercommunalités.

En ce qui concerne les CSR (combustibles solides de récupération), nous nous sommes engagés, dans le cadre de la révision du PPGDND, à faire procéder à une étude complète sur la pertinence économique et énergétique de la technique, sur les nombreux problèmes sanitaires et environnementaux qu'elle soulève. Les résultats en seront présentés lorsque l'ensemble des études liées au nouveau Plan territorial seront disponibles.

D'ici là, c'est le PPGDND opposable de juillet 2015 qui s'applique. Il a explicitement écarté tout traitement thermique ainsi que la fabrication de CSR.

Mme la Conseillère, soyez sûre que nous sommes particulièrement actifs sur le dossier crucial des déchets et que nous veillons à ce que les intérêts des Corses soient préservés, que ce soit au niveau environnemental ou financier.

Nous ne doutons pas que votre groupe et vous-même contribuerez activement à dénouer les crises plutôt qu'à les renforcer, et à soutenir l'ensemble des actions qui font consensus et qui vont dans le sens de l'intérêt collectif des Corses.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Question suivante.

Question orale n° 2018/O2/085 posée par M. François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : Renouvellement urbain du site de l'ancienne caserne Montlaur à Bonifacio

Vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

M. le Président, M. le Président du Conseil exécutif, chers collègues, l'objet de cette question orale, en effet, est le renouvellement urbain du site de l'ancienne caserne de Montlaur.

M. le Président du Conseil exécutif, je souhaite vous interpeler aujourd'hui, sur un sujet majeur pour le développement du territoire insulaire : la réhabilitation de l'espace Montlaur, sur la commune de Bonifacio.

Pour rappel, ce dernier, qui représente en superficie l'équivalent de la haute-ville de Bonifacio, est propriété exclusive de la Collectivité de Corse, depuis les accords de Matignon de 2002. Mais malheureusement, force est de constater que, depuis cette date, peu de choses ont été entreprises, ce qui a conduit à une dégradation conséquente du site.

Ce constat avait déjà été établi dans les années 2000 par un préfet qui avait déclaré, en visite à Bonifacio, que le site était « dans un état de clochardisation ». Au-delà de la vétusté des différentes bâtisses, il y a toujours un danger car ces bâtiments sont parfois squattés, avec des risques d'incendies alors que des enfants jouent à l'intérieur.

Entre 2010 et 2015, sous la mandature de Paul GIACOBBI, notre Assemblée s'est prononcée deux fois, et à l'unanimité des groupes politiques, en faveur du développement de cet espace, selon une feuille de route clairement définie. Ce schéma de développement a constitué un engagement fort de la campagne menée par mon collègue Jean-Charles ORSUCCI, aux élections municipales de 2014 et a été conforté, lors d'un sondage bonifacien, par 75 % de la population !

M. le Président, comme lui, vous siégiez au sein de cette Assemblée en 2015 et avez voté ces deux rapports qui donnaient les grandes orientations de la réhabilitation de l'espace Montlaur. Vous avez eu raison car cet espace a, depuis trop longtemps, été délaissé.

Je serais, cependant, malhonnête si je disais aujourd'hui, que rien n'a été fait depuis 2002. C'est sous la mandature de Paul GIACOBBI que ce schéma a été voté, permettant d'initier une phase de travaux qui, je tiens à le dire et à le saluer, ont été terminés et reconduits depuis votre accession aux responsabilités en décembre 2015.

Des avancées notables peuvent être constatées ce jour, avec la dépollution et le désamiantage du site et, plus récemment, par le commencement des travaux d'une crèche municipale, suite à la vente d'une parcelle au profit de la commune de Bonifacio.

Cependant, nous sommes tous deux conscients que le temps politique se heurte souvent au temps administratif, lequel demeure extrêmement long. Mais nous savons également que même le projet comportant le plus de contraintes administratives peut voir le jour, s'il y a une réelle et ferme volonté politique.

L'ancien ministre de l'Aménagement du Territoire, Jean-Michel BAYLET, le déclarait encore le 23 mars 2017 à Bonifacio : « le temps presse. ».

Le maire de Bonifacio vous a encore écrit à ce sujet le mois dernier, suite à une réunion au sein de la mairie de Bonifacio, en présence de votre directeur de cabinet, M. Jean-Baptiste CALENDINI et du directeur général d'Atout France, Christian MANTEI. Sur le conseil de ce dernier, ceux-ci vous ont sollicité afin d'inscrire le projet de requalification du site de Montlaur dans un des trois projets que la Collectivité de Corse doit soumettre à Atout France, de par leur portée touristique, patrimoniale et économique.

Ainsi, M. le Président, je vous demande solennellement de conforter les votes qui ont été les vôtres par le passé.

Êtes-vous toujours disposé à développer l'espace Montlaur, conformément à la feuille de route votée à l'unanimité de la représentation politique le 17 juillet 2015 ?

Si oui, pourriez-vous nous préciser le calendrier des différentes opérations qui seront menées dans les prochains mois ?

Alors qu'un modus operandi avait été arrêté lors de la réunion de Bonifacio le 17 mars 2017, force est de constater que celui-ci ne fonctionne toujours pas aujourd'hui. Cela confirme le constat que notre collègue Jean-Charles ORSUCCI faisait déjà sous la mandature de Paul GIACOBBI, à savoir

qu'il est impératif de désigner un porteur administratif de haut niveau -« un M ou Mme Montlaur »- pour mener à bien ce projet. Sans cela, ce dossier n'avancera pas dans sa dimension touristique, patrimoniale et économique.

M. le Président, je suis convaincu que vous répondrez favorablement à ces interrogations par un engagement fort de votre part, car la réalisation de ce projet sera bien entendu votre réussite, la réussite de Bonifacio, et surtout celle de la Corse. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. La réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président. M. le Conseiller territorial, merci pour votre question qui me donne l'occasion de préciser publiquement ce que j'ai eu l'occasion de dire à votre président de groupe, que je vais synthétiser ici, en trois points.

Premier point : je vous confirme que je suis totalement déterminé, à vos côtés, en votre qualité de maire de Bonifacio, M. le Président, et aux côtés des autres partenaires, à réussir le projet Montlaur dans les délais prévus, c'est-à-dire le plus vite possible, et que je considère que cette opération est une opération d'intérêt stratégique, non seulement pour votre commune, mais pour la Corse toute entière, de par l'histoire, de par la géographie, de par la culture, de par les enjeux patrimoniaux, matériels et immatériels, c'est un sujet et un projet qui sont stratégiques. Et, soyez assuré de la détermination de l'ensemble du Conseil exécutif, la mienne bien sûr, mais également celle de Nanette MAUPERTUIS, parce qu'il y a une dimension touristique incontestable, et également celle de Josepha pour la partie patrimoniale, et bien évidemment Jean-Christophe pour la partie économique.

Donc, de ce côté-là, je vous réponds publiquement et m'y engage, oui, et ce d'autant mieux que vous avez fait référence, dans votre question, à l'engagement d'Atout France, notamment son directeur général, M. Christian MANTEI, que vous avez reçu effectivement lors d'une réunion à laquelle participait également mon directeur de cabinet.

Donc, nous avons discuté avec Atout France et nous avons discuté aussi avec le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. Et nous avons acté que nous porterons quatre projets sur tout le territoire de l'île, qui

seront des projets stratégiques à dimension touristique, économique et patrimoniale, et parmi ces quatre projets, figurera bien sûr celui de Montlaur, qui est en quelque sorte la tête de gondole.

Voilà pour la réponse, et j'aurai l'occasion, nous travaillons actuellement dessus, de vous faire des propositions en ce qui concerne les trois autres projets. Nous avons des idées précises mais je préfère, bien sûr, en réserver la primeur aux maires des communes concernées, étant précisé que nous serons toujours dans la même logique d'équité territoriale, parce que ces quatre projets ont vocation à être véritablement une locomotive pour l'ensemble des communes concernées, des régions et de la Corse toute entière. Premier point.

Deuxième point : je ne reviens pas sur l'historique, vous le connaissez bien. Mais quelques mots pour vous dire que je crois qu'en ce qui concerne les chantiers en cours, nous avons bien avancé, notamment depuis ma visite sur site avec vous, le 17 mars 2017. L'achèvement de la restauration de l'église Saint-Dominique, les fortifications urbaines, les arbitrages du PEI sont en cours de finalisation avec les services de l'Etat.

Nous avons pris en compte votre demande concernant le bastion Saint François pour la tranche ferme, avec un coût prévisionnel de travaux de 763 000 euros.

Le travail d'accompagnement au niveau technique, scientifique, financier et fonctionnel du « Label ville d'art et d'histoire » est en cours et le dossier complet a été déposé auprès du Conseil national des villes pays d'art et d'histoire.

L'archéologie : deux opérations sont en cours : église Sainte Madeleine : nécessité d'un complément de travaux, vous le savez, par un traitement de l'air. La consultation est en cours de signature. Elle sera donc disponible pour une occupation prochainement avec la question du raccordement en eau et électricité, qui est en cours.

L'escalier du Roy d'Aragon : la commande publique est en cours de traitement, avec une négociation à la demande de la CAO. Nous espérons être à temps pour débiter, comme vous l'avez souhaité, les travaux et les réaliser avant la saison 2019.

Le puit Saint Barthélémy : un marché de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie en 2019, pour sa sécurisation comme cela a été fait pour l'escalier du Roy d'Aragon.

La caserne génoise : a fait l'objet d'une demande de permis au mois de novembre. Nous sommes en attente, pour la toiture, de la réponse avant de lancer les marchés. Le marché de désamiantage, vous le savez, il a été notifié, il est en cours. L'ensemble du site a été désamianté, hormis la caserne génoise et la caserne française, cela sera fait.

Dégagement aussi des déchets, on avait été saisis par des riverains et également des acteurs économiques.

Vous savez aussi que nous avons un certain nombre de contacts avec des opérateurs économiques, vous participez à ces discussions, l'ADEC également, dans la destination future du site, puisque vous voulez trouver (et là aussi nous avons la même vision) un équilibre entre, je dirai, la mise en valeur touristique, mais en même temps le maintien de ce patrimoine au sein du patrimoine public de Bonifacio et de la Corse toute entière.

Un dernier mot : le montant des travaux s'élève environ, aujourd'hui, à 3,5 M€ hors taxes, plus la toiture de la caserne génoise. C'était le deuxième point.

Troisième et dernier point. Il nous reste à évoquer, bien sûr, le devenir des bâtiments conservés, à savoir : la Maison du commandement, la Caserne française, la Caserne génoise, les différents édifices religieux, projets d'ensemble

Je vous confirme, je vous l'avais dit, mais je vous le dis là-aussi, publiquement, la désignation à la fois de référents politiques (nous en parlons au sein du Conseil exécutif, mais je serai en première ligne dans ce dossier pour être en contact avec vous) et, également, d'un référent ou d'une référente administrative qui aura la charge d'animer ce comité de pilotage, que nous allons installer, et qui sera votre interlocuteur dédié pour que vous ayez toutes les informations en temps réel, et de façon réciproque.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante :

Question orale n° 2018/O2/083 posée par Mme Laura FURIOLI, au nom du groupe « Corsica libera » : Expérimentation « Territoire zéro chômage de longue durée »

Vous avez la parole.

Mme Laura FURIOLI

Je vous remercie, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, chers collègues, depuis plus d'un an et la création de la commission ad hoc en juillet 2017, l'Assemblée de Corse n'a cessé d'affirmer sa détermination en faveur de la promotion et de la mise en œuvre du « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD)

Au cours de la réunion du 12 juin 2018, la commission ad hoc a décidé qu'il était nécessaire qu'elle soit accompagnée d'une mission d'assistance et de conseil, afin de faire connaître la démarche sur tout le territoire de la Corse.

Cette mission a été confiée à Mme Véronique ALBERTINI, qui est depuis, en contact régulier et qui travaille avec sept communautés de communes, les deux communautés d'agglomérations et une commune.

Aujourd'hui, deux territoires ont des candidatures avancées : la communauté de communes Pasquale Paoli et la communauté de communes du Cap Corse.

Désirant mettre toutes les chances du côté de ceux qui sont éloignés de l'emploi, tous les territoires de l'île sont bien sûr intéressés par la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Malheureusement, ils ne disposent pas toujours, notamment pour les plus petits d'entre eux, du niveau d'ingénierie financière, juridique et humaine suffisant pour construire la candidature et la porter avec succès. C'est la raison pour laquelle il y a, à l'égard de la Collectivité de Corse qui dispose de moyens conséquents, une forte demande d'accompagnement.

Nous devons surtout maintenir nos efforts si nous voulons que la Corse puisse porter une candidature collective. Et je dirai, bien plus qu'une expérimentation, « Territoire zéro chômeur de longue durée » est une philosophie et un engagement politique basé sur le principe d'inclusion sociale. Il ne s'agit

donc pas de remporter une compétition, mais d'être efficace au service des intérêts des Corses qui ont la volonté de sortir de la précarité.

D'après Laurent GRANDGUILLAUME, qui est président de l'Association TZCLD, la loi portant adoption de la deuxième phase d'expérimentation devrait être présentée et votée à la fin 2019, ce qui laisse suffisamment de temps pour préparer, structurer et coordonner la candidature de la Corse.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité, ma question, M. le Président, est donc la suivante : quels moyens juridiques, humains et financiers comptez-vous mettre en place à la Collectivité de Corse et quelles mesures concrètes prévoyez-vous de prendre, pour coordonner la phase opérationnelle de la démarche Territoire zéro chômage de longue durée à l'échelle de toute l'île ?

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est à Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. Mme la Conseillère, la feuille de route de la mission de lutte contre la précarité, dotée récemment d'un directeur au sein de la DGA « Social », intègre à ce jour les grandes orientations suivantes : mise en œuvre opérationnelle des actions adoptées dans le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté ; conduite de travaux d'analyse et d'observation sur les déterminants de la précarité ; animation de la conférence des acteurs sociaux, et enfin l'expérimentation « territoire zéro chômage de longue durée » dans le prolongement de la motion adoptée lors de notre dernière session des 25 et 26 octobre 2018.

Cette feuille de route a vocation à s'enrichir des travaux de la Commission sociale du CESEC et à être partagée avec l'ensemble des acteurs, dans le cadre, notamment, de la conférence des acteurs sociaux lancée, le 22 octobre dernier à Bastia, et du comité de pilotage de cette conférence, qui doit être installé début 2019.

Conformément aux engagements du Conseil exécutif de Corse, la Collectivité, chef de file de l'action sociale, s'inscrit dans une dynamique de travail partenarial et travaillera en soutien aux acteurs locaux et aux projets de territoire.

La mission de lutte contre la précarité doit se doter, aujourd'hui, des moyens de fonctionner et d'ouvrir sereinement la réflexion qui doit la conduire à la mise en œuvre des différents volets de sa mission. Elle doit organiser le travail transversal en interne de la Collectivité, avec en particulier les directions en charge du développement local et de l'aide aux communes, et en externe avec un engagement de coordination sur les territoires.

Dans ce cadre, elle sera amenée à travailler sur les bases des restitutions de la Commission ad hoc « Territoire zéro chômage de longue durée » créée le 28 juillet 2017, comme vous l'avez rappelé, formaliser l'inscription de la collectivité dans le TZCLD afin de s'approprier la démarche, formuler des propositions permettant la prise en compte de la toute récente motion.

Dans l'immédiat, la Direction de l'action sociale de proximité et de l'insertion, à travers ses unités territoriales, peut utilement, sur les territoires concernés par une candidature, être tenue informée et participer aux travaux organisés à l'échelon local. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Question suivante :

Question orale n°2018/E7/091 posée par Mme Isabelle FELICIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Subvention concernant la reconstruction de l'école Charles BONAFEDI

Vous avez la parole, Mme FELICIAGGI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Merci M. le Président. M. le Président de l'Exécutif, chers collègues. Le Conseil exécutif, par décision en date du 4 décembre, a décidé de supprimer la subvention de 5,150 millions d'euros votée par une délibération du CD2A datée du 16 octobre 2017.

D'un point de vue juridique, nous nous trouvons devant la même situation que pour la délibération concernant les allègements d'emprunts de la ville d'Ajaccio.

En effet la loi NOTRe stipule dans son article 30-IV : « La Collectivité de Corse est substituée à la Collectivité territoriale de Corse et aux départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours à la date de sa création, ainsi que dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ».

Si les crédits ne sont pas réinscrits, la ville se verra à nouveau dans l'obligation de saisir la Cour régionale des comptes.

Au-delà de l'aspect financier, il est difficile de comprendre comment, alors que les discussions entre l'Université, notre Collectivité et la ville ont repris, sur ce dossier, la dernière réunion datant du 30 novembre, avec une volonté commune d'aboutir à une solution qui aille dans l'intérêt des trois partenaires et surtout des enfants scolarisés, un torpillage sans concertation et uniquement sous l'angle comptable puisse intervenir, sans respect des engagements pris, et de la législation.

Je tiens à votre disposition l'ensemble des documents et des courriers échangés sur ce dossier.

Donc, ma question est la suivante : en accord avec la loi, allez-vous maintenir les engagements pris par le Conseil départemental 2A ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est le président du Conseil exécutif qui répond.

Le Président SIMEONI

Merci pour votre question. Je vais essayer de répondre de la façon la plus précise possible et la moins polémique. Je pense que vous n'avez pas toutes les bonnes informations et je suis prêt à en discuter avec vous.

Je voudrais d'abord rappeler la genèse de ce dossier qui a fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme au budget 2017 de l'ex-Conseil départemental de la Corse-du-Sud, pour un montant, effectivement, de 5 150 000 € Fin 2017 : une AP, une autorisation de programme, mais il n'y a jamais eu de dossier de subvention qui a été réceptionné par le Conseil départemental de Corse-du-Sud. Et donc, il n'y a jamais eu ni accusé de réception, et pour cause, ni bien sûr d'arrêté attributif de subvention. Ça, c'est la première chose et c'est important de le préciser.

Donc, l'opération a été affectée au budget de la Collectivité de Corse au lendemain de la fusion. Nous nous sommes engagés en fin d'année, dans le règlement et la reprise des différentes opérations qui étaient en cours. Les arrêtés attributifs de subvention antérieurs qui avaient été pris par les trois collectivités qui ont fusionné, ont été examinés et traités par la Direction des dynamiques territoriales, notamment au titre des aides aux communes et intercommunalités.

Donc, nous avons récupéré ces autorisations de programme pour mobilier des crédits qui nous ont permis, et je le signale à votre Assemblée, d'individualiser l'ensemble des dossiers complets au titre de l'année 2018. Des dossiers qui ont été individualisés, pour toutes les communes et toutes les intercommunalités, dans une première tranche au 28 juillet, et la deuxième tranche lors du Conseil exécutif du 4 décembre, et ces documents vous ont été présentés en Commission des finances. Donc aujourd'hui, je le dis avec force, et ça intéresse tous les maires et tous les présidents d'intercommunalités, tous les dossiers à jour, quelle qu'ait été leur origine, je dirai, ont été intégralement soldés.

En ce qui concerne la demande de la commune d'Aiacciu et de la subvention qui avait été votée, bien sûr nous allons la réinscrire en 2019. Nous allons discuter avec l'Université de Corse et avec la commune, et nous avons la volonté de traiter ce dossier avec diligence, nous considérons que c'est extrêmement important.

Je voudrais vous dire là-aussi, sans trop de digressions, que la commune d'Aiacciu a été traitée, quelles que soient les critiques dont nous avons pu faire l'objet, de façon totalement équitable par rapport à toutes les

autres communes et qu'elle a reçu cette année, au titre des individualisations, un montant total de subvention de 3 181 142 €, dont 3 046 142 € au titre de la dotation quinquennale et 135 000 € au titre de la politique urbaine.

Le dernier problème que nous aurons, c'est qu'à la fin de l'exercice 2017, le Conseil départemental a ouvert une AP de 5 150 000 € pour financer cette opération de reconstruction d'une commune. On va avoir le même problème. Aujourd'hui, on a un règlement des aides que vous avez voté à l'unanimité, et qui prévoit un taux maximum d'intervention de 50 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 1 500 000 €. Donc, pour toutes les communes de Corse, y compris Aïacciu, le règlement c'est une subvention maximale de 750 000 €. Donc, si on donne 5 150 000 euros pour cette école-là, eh bien on va être dans une rupture d'égalité totale vis-à-vis de toutes les autres communes de Corse et ça va poser un problème.

Donc, on va regarder comment on va traiter ce dossier, on va le traiter avec attention, dans la concertation mais aussi dans le respect des règles que nous nous sommes nous-mêmes fixées et que vous avez votées à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Question suivante :

Question orale n° 2018/O2/87 posée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Devenir des documents d'urbanisme non mis à la compatibilité avec le PADDUC et application du droit des sols à partir du 25 novembre 2018

Vous avez la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci. M. le Conseiller exécutif, Président de l'agence d'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie...

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, il y a un peu trop de brouhaha, je vous demande d'écouter. Je pense qu'il faudrait peut-être écouter la question qui est en train d'être posée.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Dans le cadre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, plus simplement le PADDUC, approuvé et rendu exécutoire le 24 novembre 2015, les communes avaient trois ans pour rendre leurs documents d'urbanisme compatibles avec le PADDUC, c'est-à-dire jusqu'au 24 novembre 2018.

Or, il s'avère que peu de ces communes ont effectivement révisé ou modifié leur plan local d'urbanisme et leur carte communale pour cette mise en compatibilité. Pour d'autres encore, les démarches sont actuellement en cours, et d'ailleurs de nombreuses communes ont pu bénéficier du soutien de l'Agence d'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse, l'AUE.

J'arrive au cœur de ma question : aujourd'hui des informations contradictoires circulent parfois au sujet du devenir de ces documents d'urbanisme approuvés avant le PADDUC, et suscitent parmi nos concitoyens et élus locaux, une certaine incompréhension.

D'ailleurs lundi, la presse, au travers du quotidien régional Corse-Matin, a titré : « PADDUC, casse-tête en prévision ».

Pouvez-vous nous éclairer en nous exposant précisément ce qui change pour ces communes et, de manière plus large, pour tous les corses et propriétaires concernés depuis le 25 novembre dernier ? A ringraziavì.

Le Président TALAMONI

Merci, donc la parole est à Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Je dois vous dire que votre question m'est parvenue dans le même espace-temps qu'une copie d'un courrier de Mme la Préfète aux maires, ce courrier qu'aujourd'hui, on connaît très bien puisqu'il a été très largement diffusé.

Ce courrier fait état des conséquences sur les actes individuels relatifs aux droits des sols, de l'absence de mise en compatibilité des PLU et cartes communales approuvés antérieurement au PADDUC.

Si l'on peut constater que la Corse a perdu trois ans dans la prise en compte et la mise en œuvre du PADDUC, on se doit de dire aussi que de nombreux élus ont été trompés par des « marchands de conseils » qui prédisaient son annulation par le TA, d'ailleurs dans les couloirs mêmes de la Collectivité de Corse, vous vous rappelez.

Pour en revenir au courrier de Mme la Préfète, celui-ci stipule qu'à partir du 25 novembre, en l'absence de mise en compatibilité du document d'urbanisme local avec le PADDUC, certaines de ces dispositions s'appliqueront désormais à toute demande au titre du droit des sols, en vertu notamment des articles L.121-3 de la loi littoral et L.122-2 de la loi montagne du Code de l'urbanisme.

On peut remarquer que les dispositions de la loi littoral ou de la loi montagne sont sans aucun lien, j'insiste, sans aucun lien avec le délai de mise en compatibilité des PLU et cartes communales avec le PADDUC, pour la bonne et simple raison qu'elles s'appliquaient déjà bien avant !

Quelle sera, d'ores et déjà, l'attitude de l'Etat ? Bien entendu, on peut toujours se le demander, mais on a déjà un avant-goût. On peut penser que tant que les documents d'urbanisme n'auront pas été mis en compatibilité, tout permis de construire déposé sur un terrain ayant physiquement les caractéristiques des ESA, ou se situant sur une ESE, sera rejeté, même s'il est

situé en zone constructible d'un PLU ou d'une carte communale. J'en ai fait moi-même l'expérience à Cuttuli.

Je tiens à souligner que la situation que connaissent les communes, était prévisible aujourd'hui, et que la Collectivité a fait tout son possible pour qu'elle ne survienne.

Ainsi, le préfet SCHMELTZ avait été saisi par l'AUE, en août 2017, afin d'anticiper sur cette situation, en aidant les communes à accélérer la mise en compatibilité, notamment en recensant avec l'AUE et l'Etat les principaux points d'écart entre les PLU antérieurs au PADDUC et l'objectif qu'ils devraient atteindre pour qu'ils soient compatibles.

En réponse, en octobre 2017, le même préfet avait opposé une fin de non-recevoir, il faut que vous le sachiez, en indiquant que ce travail relevait des seules communes. Je tiens ces courriers à disposition des conseillers.

De nouveau, nous sommes, bien entendu cela va de soi, à disposition des communes et des élus pour ce qui concerne les documents d'urbanisme et leur mise en compatibilité.

Nous allons très certainement renforcer les moyens humains de l'AUE parce que les moyens ordinaires ne suffisent plus, et je vais réitérer, auprès de Mme la Préfète, la proposition faite à son prédécesseur d'une collaboration des services de l'agence, afin d'identifier les principaux écarts entre les PLU et cartes communales actuels et l'objectif de compatibilité.

Par ailleurs, j'aurai l'occasion de soumettre, en début d'année, à l'agence d'abord, au CA de l'agence, et à la Collectivité de Corse, une proposition d'offre de service aux communes en matière d'accompagnement à l'élaboration, ou à la révision des PLU.

Hé più chè ora. A ringraziavi.

Le Président TALAMONI

Merci. Il reste 6 questions, il faudrait peut-être essayer de rester dans les délais impartis, sinon je ne sais pas à quelle heure on va finir.

Donc, question suivante :

Question orale n°2018/E7/089 posée par Mme Chantal PEDINIELLI, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Paisolu d'Aitone

Présentation deux minutes et demi, s'il-vous-plaît.

Mme Chantal PEDINIELLI

Président, je vous remercie. Mes chers collègues, la question de ce jour, en effet, concerne un sujet qui a déjà été évoqué dans cet hémicycle, puisqu'il s'agit du Paisolu d'Aitone qui est en difficulté depuis plusieurs années et qui n'est plus à même d'accueillir ses quelques habitués depuis la fin de la saison 2016.

Sans l'engagement constant du maire d'EVISA, Jean-Jacques GIANNI, sans la présence sur les lieux de son adjointe, Marie-Paule CASANOVA, l'infrastructure serait aujourd'hui irrécupérable et très certainement squattée.

Nous avons tous à cœur, je n'en doute pas, de réhabiliter le site, à la fois pour la commune, le territoire, mais au-delà, pour le développement rural de l'intérieur de l'île. L'Assemblée de Corse avait voté en ce sens, une première fois, le 11 février 2010 où le projet porté par Jean-Claude BONACCORSI prévoyait le réaménagement du site, puis en octobre 2015 avec un nouveau projet combinant la Collectivité, l'AUE et le CSJC.

Quatre phases de travaux avaient été prévues : remise en état des VRD, de la maison d'accueil, dans un second temps, le bâtiment commun, les bungalows, la réfection des terrains de sport, et enfin l'ensemble des derniers bungalows. Le tout pour un montant évalué à 7,5 M€ hors taxes.

La mobilisation de crédits européens, notamment ceux alloués au développement rural, avait été envisagée pour assurer une bonne partie du financement.

Un prévisionnel, qui s'accompagnait d'un calendrier, prévoyait le lancement des travaux en juillet 2016. A ce jour, ces délais n'ayant pas été tenus. Je vous saisis, aujourd'hui, M. le Président, pour connaître quelles sont vos intentions concernant le Paisolu dont la réhabilitation est un enjeu majeur qui fait consensus, je n'en doute pas, et qui doit impérativement échapper aux logiques politiques.

La question est de savoir si vous entendez poursuivre sur le projet public défini en 2015, avec ce que cela suppose comme effort financier pour la Collectivité, ou bien si vous restez ouvert sur d'autres hypothèses, notamment en expérimentant un partenariat avec des opérateurs privés. Je crois savoir, M. le Président, que le sénateur PANUNZI vous a écrit en ce sens début octobre, pour vous proposer de vous mettre en relation avec l'association.

L'essentiel, aujourd'hui, étant qu'une démarche opérationnelle soit initiée, notre groupe n'a pas de position tranchée, ni sur la forme, ni sur l'opérateur qui doit présider à la réhabilitation du Paisolu, du moment que celle-ci puisse devenir effective.

Notre groupe a visité le site au mois de septembre. Je crois savoir que notre collègue Petr'Antone TOMASI en a fait de même. J'invite les élus de notre Assemblée à y aller également, d'une part pour le caractère exceptionnel du site, et d'autre part pour prendre conscience, à la fois, du potentiel et de l'urgence de réhabiliter dans les meilleurs délais.

Je pense qu'aucune hypothèse ne doit être écartée à ce jour, à moins bien sûr que vous ne disposiez, M. le Président, de la volonté et des moyens de mettre au plus vite en œuvre le projet public de réhabilitation acté en 2015.

Je veux rappeler dans cet hémicycle, que le rural doit être pour notre île, une force et non un handicap, c'est pourquoi, M. le Président, pourriez-vous nous éclairer sur vos intentions et sur le calendrier de la mise en œuvre du Paisolu d'Aitonu ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Bien, si on double tous les temps de parole comme ça, je pense qu'on aura fini peut-être les questions orales vers 16 h/16 h 30, si on ne déjeune pas ! Vous avez la parole, M. le Président de l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vais essayer d'être près très bref, M. le Président.

Vous avez rappelé l'importance de ce site. Là-aussi, c'est le seul site d'hébergement collectif de cette taille dans l'intérieur de la Corse, à 5 km du village d'Evisa, à 1 000 mètres d'altitude, à quelques kilomètres du col de Verghju et donc, derrière la vallée du Niolu.

Ce complexe, composé de 4 500 m² de bâtiments, est aujourd'hui totalement dégradé, avec donc un enjeu qui est un enjeu fort parce qu'on est au croisement, effectivement, de la défense et de la mise en valeur de l'intérieur, un enjeu touristique, un enjeu de pleine nature, tout ce que vous avez rappelé dans votre question orale.

Je veux saluer, bien sûr, l'investissement du maire, Jean-Jacques GIANNI, de son adjointe madame Marie-Paule CASANOVA, chaque instant ils se sont battus. Et vous l'avez dit également, je crois que nous serons tous d'accord pour essayer de faire ensemble le meilleur choix pour que cette structure puisse revivre et irriguer l'ensemble de la région, Deux-Sevi et Deux Sorru, et même l'ensemble de l'intérieur de l'île, y compris le Niolu.

Au-delà du travail qui a été fait par Jean-Jacques GIANNI et par Marie-Paule CASANOVA, au sein de cette Assemblée vous avez rappelé Jean-Claude BONACORSI, vous avez rappelé en 2015, c'était Maria GUIDICELLI qui avait porté le dossier avec l'AUE. Il y a eu ensuite Fabienne GIOVANNINI qui a été, à chaque instant, présente sur ce dossier. Il y a aujourd'hui Jean BIANCUCCI, il y a Petr'Antone TOMASI qui est très présent sur ce dossier et qui avait été à l'origine d'une motion déposée par le groupe « Corsica Libera », qui a été votée à l'unanimité, dans laquelle nous nous sommes engagés à réactiver le comité de pilotage. Ce qui va être fait.

Vous m'interrogez sur ce que nous avons fait, et je termine : il y a un marché de maîtrise d'œuvre qui a été confié au cabinet Campana-Pariente, qui porte sur la réhabilitation et les mises aux normes techniques d'accessibilité. Première opération de sauvegarde et de rénovation avec un coût évalué à 1,2 M€ hors taxe. Mais, bien sûr, ce n'est qu'une toute petite partie.

Nous avons des travaux qui concerneront le désamiantage et les aménagements intérieurs, extérieurs, etc., etc.

Nous avons aujourd'hui tous les documents, et notamment un relevé topographique du site réalisé en juillet 2018.

Les premiers éléments du diagnostic qui n'ont fait que confirmer l'état de dégradation avancé de l'ensemble des installations, en septembre 2018,

Un dossier technique amiante, rendu fin novembre 2018 et une première version des études d'APS, réalisées sur la base de la FDO jointe, est attendue pour le début 2019.

Nous aurons donc un certain nombre de documents princeps. Nous aurons le comité de pilotage. Et, notre souci c'est quoi ? Notre souci c'est, en temps masqué, à la fois de réhabiliter, tout en sachant déjà ce que va devenir ce site, parce que nous ne voulons pas réhabiliter à fonds perdus et donc nous voulons savoir ce que cela va devenir.

Alors qu'en sera-t-il ? Il y a une option qui est l'option publique, qui est l'option, aujourd'hui je vous le dis, que nous privilégions. Nous voulons avoir une activité, qui soit une activité rayonnante. Nous ne fermons la porte à rien. Vous faites référence à des opérateurs privés. Là, comme ailleurs, il y aura des tours de table qui se feront dans la transparence, en associant, dans le cadre du comité de pilotage, bien évidemment le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, et les élus de la région, les maires, les acteurs économiques. Nous verrons et nous jugerons sur pièce quel est le meilleur projet, quel est le projet qui respecte le plus notre philosophie de développement et de mise en valeur de l'intérieur, d'accès de ce site à la jeunesse. La délibération de 2015 prévoyait de confier la gestion de ce site au Centre du sport et de la jeunesse. C'est une option qui reste aujourd'hui sur la table. Un Centre d'oxygénation, mise en valeur de la région, du patrimoine, l'emploi local qui est essentiel, etc... Nous allons discuter de cela.

Je vous donne rendez-vous début 2019. Je donne rendez-vous à Jean-Jacques GIANNI, à Marie-Paule CASANOVA et à tous les élus de la région. Réactivation du comité de pilotage, nous discutons de tout cela et, à travers cette méthode, je pense que nous donnerons les moyens de faire le meilleur choix.

Le Président TALAMONI

Bien, compte tenu du fait qu'il reste cinq questions et qu'il est 13 heures passées, moi je vous propose d'interrompre et de reprendre à 15 heures les questions orales, parce que sinon ceux qui vont déjeuner en ville, risquent de ne pas pouvoir le faire. Personnellement, c'est pareil pour moi, mais voilà !

Alors, il y a des réunions de commissions, me dit-on. Je vais vous donner connaissance de ces réunions de commissions :

- La Commission des finances va se réunir à 14 heures 30, je n'ai pas de numéro de salle, ça peut être à côté, me dit-on ;
- La Commission du développement économique va se réunir à 14 heures 30, salle 3 ;
- La Commission des politiques de santé va se réunir à 14 heures 30, salle 2 ;

- La commission de la culture va se réunir à 14 h 30, salle 5 ;
- Et la commission de contrôle va se réunir dans la salle n° 3, dans la soirée, l'heure est à déterminer, ça on verra plus tard.

On reprend à 15 heures précises pour les questions orales et je demande donc à ceux qui sont inscrits pour poser ces questions, d'être à l'heure parce que nous n'aurons pas de problème de quorum, donc nous pouvons prendre les questions orales, quel que soit le nombre de participants à la réunion.

La séance, suspendue à 13 heures 05, est reprise à 16 heures.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Nous ne sommes pas au complet, mais nous pouvons quand même reprendre la séance des questions orales, d'autant que le quorum n'est pas requis pour la séance des questions orales.

Simplement une précision, il y avait deux questions orales qui avaient été écartées par la Commission permanente, sur une base erronée, et qui vont être réintroduites ? M. le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Ce sont les questions orales de Mme COMBETTE et de Mme TIBERI. Alors, Mme TIBERI pensait que sa question ne serait pas évoquée, donc elle est partie et elle est retenue pour des obligations professionnelles. Ainsi, elle souhaiterait que les deux questions puissent être posées en même temps. Donc, je m'en suis entretenu avec Mme COMBETTE qui m'a donné son accord pour que ces deux questions puissent être renvoyées à la prochaine session.

Le Président TALAMONI

Très bien, dont acte.

Nous allons, à ce moment-là, reprendre la liste, là où nous l'avons laissée. Donc, question suivante.

Question orale n°2018/O2/082 posée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera » : Rétablissement de la cartographie des ESA - Bilan d'étape -

Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'AUE, le 26 juillet dernier, consécutivement à différents jugements du Tribunal administratif de Bastia, notre Assemblée adoptait un rapport relatif au rétablissement de la cartographie des espaces stratégiques agricoles, dits ESA, du PADDUC.

Considérant l'importance de cette démarche pour la sauvegarde et la valorisation des terres agricoles, pouvez-vous, à cette heure, proposer à l'Assemblée de Corse un premier bilan d'étape, suite à l'adoption dudit rapport ?

Et, dans le cadre de cette démarche, pourriez-vous également nous indiquer quelle méthode de travail vous préconisez pour les futurs travaux du comité de pilotage prévu par cette délibération, et en charge du suivi de la procédure ?

Eu égard à l'impérieuse nécessité de rendre à la carte des ESA son caractère opposable et, ainsi, sécuriser l'application du principe d'inconstructibilité de ces terres, je vous remercie par avance des éléments que vous porterez à notre connaissance.

Le Président TALAMONI

Ça, c'est une question orale, 1 minute et 7 secondes !

Donc, la réponse par Jean BIANCUCCI pour 3,5 minutes.

M. Jean BIANCUCCI

La question était simple Président, la réponse est complexe, désolé.

Le Président TALAMONI

C'est bien ce que je craignais.

M. Jean BIANCUCCI

Comme prévu par la délibération du 26 juillet dernier, l'Exécutif a, bien entendu, engagé le travail de concertation préalable au rétablissement de la cartographie des ESA annulée par le tribunal administratif, notamment en organisant une réunion, fin septembre, avec les membres de la Chambre des territoires ainsi que les représentants des intercommunalités et PETR non membres de la Chambre.

A cette occasion, le président du Conseil exécutif a rappelé les principes qui régissent notre démarche, à savoir le maintien de l'objectif global de localisation des 105 000 ha d'ESA sur l'ensemble de l'île.

Deuxièmement, le respect des critères d'identification et de caractérisation définis dans le PADDUC, et qui restent opposables même en l'absence de cartes, à savoir la cultivabilité et la potentialité agronomique et, en deuxième point, la cultivabilité et l'irrigabilité.

Et puis, la nécessité, bien entendu, de tenir compte des évolutions de l'occupation de l'espace qui auraient pu intervenir entre la date de validité des données utilisées en 2014-2015 et aujourd'hui, de manière à éviter toute erreur d'appréciation.

Malgré la confirmation du juge sur la quasi-totalité des cas qui lui ont été soumis, nous n'excluons pas, par principe, la possibilité d'erreurs et nous tenons donc, à faire tout ce qui est possible pour les prévenir.

A cette fin, et comme convenu lors de la réunion de la Chambre des territoires, un courrier a été adressé à l'ensemble des maires de Corse, en leur demandant de nous signaler, tout d'abord, les bâtis et autres artificialisations existants, à l'exception des bâtiments et aménagements agricoles, bien entendu, et non pris en compte dans la cartographie des ESA établie en 2015.

Deuxième point : les permis d'aménager et de construire délivrés avant et après l'entrée en vigueur du PADDUC en novembre 2015 et qui seraient toujours valides, en précisant ceux qui auraient fait l'objet d'un début de travaux.

Ces informations nous permettront de mettre à jour les données d'occupation des sols dont nous disposons.

Afin de faciliter ce travail, deux options ont été proposées aux communes, la première consistant à transmettre, sur format papier ou support dématérialisé, l'ensemble des informations utiles : références parcellaires, références et copie des autorisations délivrées, illustrations diverses.

La deuxième consistant à saisir directement ces informations en ligne via une application Web, en cliquant sur chaque parcelle concernée et en renseignant un certain nombre d'informations via des menus déroulants et en joignant les fichiers utiles.

La mise au point de cette seconde solution, qui nous permettra de traiter la donnée de manière beaucoup plus efficace, a nécessité plusieurs semaines de mise au point, si bien que les communes n'ont pu débiter leur contribution que le mois dernier.

Elles disposaient d'un délai de trois semaines pour apporter ces renseignements à partir desquels nous allons pouvoir établir une version de mise à jour de l'occupation des sols par l'urbanisation, et évaluer l'impact de cette mise à jour sur la quantification et la localisation des ESA, par rapport aux documents de 2015.

Dès que ce travail aura été effectué, je proposerai de réunir un premier comité de pilotage, tout début 2019, qui pourra prendre connaissance de son résultat et aviser sur les suites envisageables.

Dès que le COPIL se sera prononcé, les services seront en mesure de procéder à l'élaboration du projet de nouvelle cartographie, qui pourra ensuite être soumis à l'avis formel des personnes publiques associées, puis à enquête publique.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Donc, question orale suivante :

Question orale n° 2018/E7/093 posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Remplacement du CNDS par une agence nationale du sport

Vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président. Chers collègues, M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse et des sports, en mai dernier, j'avais déposé, au nom de notre groupe, une motion concernant la diminution des crédits alloués à la « part territoriale » du CNDS, Centre national du développement du sport.

Cette motion faisait écho à une baisse d'environ 230 000 € sur une seule et même année, des moyens attribués par le gouvernement à la Corse.

Suite à cette motion, je rappelle qu'elle avait été adoptée par notre Assemblée, une part territoriale complémentaire d'environ 58 000 € a été obtenue.

Suite à ce rappel des évènements 2018 sur la politique territoriale sportive et les moyens qui lui sont alloués, je souhaite vous alerter, chers collègues, sur les profondes mutations qui toucheront le CNDS en 2019.

En effet, fin octobre, le gouvernement a fait acter par l'Assemblée nationale la suppression du CNDS et son remplacement par une Agence nationale du sport, appelée ANS. Cette nouvelle agence sera créée le 1^{er} mars 2019.

Notre inquiétude principale vis-à-vis de ce projet gouvernemental, est que l'ANS consacre l'essentiel de ses moyens au sport de haut niveau, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 à Paris, et cela au détriment de la politique de proximité menée par les collectivités territoriales.

Le 3 décembre dernier, une réunion a été organisée par l'Association des régions de France (ARF) pour traiter de cette problématique.

Aussi, Mme la Conseillère exécutive, pouvez-vous nous préciser la position de l'ARF et les décisions prises lors de cette réunion ?

Par ailleurs, devant la volonté de l'Etat de faire totalement disparaître le CNDS en 2020, pouvez-vous, Mme la Conseillère, nous éclairer sur trois points principaux : comment sera organisée la future gouvernance du sport au niveau territorial ? Comment seront financés les projets sportifs dans les territoires ? Enfin et surtout, quelles seront les conséquences de cette réorganisation sur la politique sportive voulue par notre Collectivité ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse par Lauda GUIDICELLI.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie. M. le Conseiller, cher Julien, je vous remercie pour votre question.

En effet, le gouvernement, après avoir annoncé la baisse des crédits du CNDS en début d'année, que nous avons d'ailleurs réussi à maintenir pour partie, s'apprête maintenant à faire acter la suppression du CNDS au profit d'une Agence nationale du sport.

Sa création nous préoccupe car elle pourrait entraîner une baisse des crédits alloués, et provoquer un risque de délaissement du développement du sport pour tous en faveur du sport du haut de niveau, alors même que nous défendons une politique sportive pour le plus grand nombre.

Cette crainte est d'autant plus justifiée que le 3 décembre dernier, se tenait à Paris une réunion organisée par l'Association des régions de France durant laquelle Mme Roxana Maracineanu, ministre des Sports, a annoncé la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance du sport, et ce à compter de mars 2019.

Pour vous expliquer brièvement, au niveau des territoires, deux nouvelles institutions seraient créées :

- Les Parlements du sport chargés d'élaborer un projet sportif à l'échelle des différents territoires ;

- Les Conférences des financeurs, sorte de « guichets uniques » pour les acteurs en besoin de subvention dans les quatre domaines suivants : haut niveau ; sport professionnel ; équipement structurant et accès à la pratique.

Ces deux nouvelles institutions pourraient s'apparenter à notre actuelle « Commission territoriale pour le développement du sport » sous réserve d'y appréhender les différents domaines et de la recomposer en y intégrant toutes les composantes, telles que l'État, les communes, les intercommunalités et les acteurs économiques.

Mais cette proposition de réorganisation, qui aura un impact au niveau des territoires, est un élément que l'Exécutif a anticipé. C'est pour cela que j'ai pris l'initiative d'organiser les « Scontri di u sportu » qui se tiendront, à partir du mois de janvier, pour une période de deux mois, durant laquelle j'irai à la rencontre de toute la communauté sportive. Cette grande consultation innovante prendra la forme d'ateliers qui auront lieu à Bastia, Corti, Portichju et Aiacciu, ainsi que d'un questionnaire en ligne afin d'associer le plus grand nombre. Cette démarche a pour but de définir un nouveau modèle de gouvernance en associant tous les acteurs du monde sportif insulaire à la définition de la future politique sportive de la Collectivité.

Pour cela, nos ateliers s'intéresseront :

- au développement du sport, de l'initiation à la compétition ;
- aux infrastructures et à l'aménagement du territoire ;
- aux pratiques sportives de nature ;
- à la place de l'évènementiel et des manifestations sportives dans la politique sportive de la Collectivité;
- et enfin, de manière transversale, sera traitée la question d'un nouveau modèle économique pour le sport professionnel.

Enfin, les « scontri » auront aussi pour but de définir un nouveau règlement d'aides, en remplacement de celui que nous avons adopté de façon transitoire. Notre objectif est de proposer une approche transversale du sport. Cette nouvelle politique sportive de projet, nous avons l'ambition de la construire par et pour la communauté sportive.

Vous l'avez compris, nous devons anticiper, prévoir et travailler à un périmètre territorial renforcé et adapté aux spécificités insulaires. C'est pour cela que nous avons souhaité que cette nouvelle gouvernance annoncée au niveau de l'Etat soit anticipée, et que la définition de la politique sportive se réalise au plus proche des acteurs sportifs, de façon concertée et surtout partagée.

Je vous remercie.

Merci. La question suivante doit être posée par Anne-Laure SANTUCCI et concerne le réseau routier. Vous avez la parole.

Question orale n° 2018/E7/092 posée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Réseau routier

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère exécutive,

Il en est des réseaux routiers comme d'autres infrastructures.

Ils sont essentiels au développement socioéconomique et sont l'indicateur d'une société moderne et épanouie.

Comme chacun sait, état du réseau routier et développement économique sont donc intimement liés.

Depuis le 1er janvier 2018, c'est l'ensemble du réseau routier de Corse qui est de notre compétence et sous notre responsabilité.

À nous, élus de l'Assemblée de Corse, il incombe de définir la politique de gestion et de modernisation de ce réseau politique, essentielle à notre avenir.

Nul ici n'ignore la géologie de la Corse : zones alpines et schistes lustrés au nord, pour la Castagniccia, le Boziu et le Cap Corse ; zone granitique au sud et à l'ouest. Cette géologie est, et restera notre environnement naturel.

C'est pourquoi les événements climatiques qui s'y dérouleront y auront toujours un impact conséquent. Les dégâts de la tempête Adrian en sont la démonstration.

Cette tempête exceptionnelle a fortement impacté l'unique route du cap classée en catégorie 1, catégorie administrative qualifiant un axe routier comme ayant un intérêt économique manifeste.

Cette route est, en effet, depuis fort longtemps, une destination touristique privilégiée, bien connue de tous les sites touristiques et autres voyageurs.

Catégorie administrative identifiée dans le schéma directeur des routes départementales, schéma datant de l'année 1999 et jamais réactualisé !

Éboulements sur la côte Ouest, effondrements sur la côte Est.

Si les services de la Collectivité ont été réactifs, et nous saluons ici unanimement leur travail, il n'en reste pas moins que ces événements ont mis à jour la très grande vétusté des ouvrages.

Buses d'écoulement datant des années 1970, sur un réseau routier déjà fortement dégradé, aux accotements fortement ravinsés, ce qui laisse présager d'autres événements de ce type.

Aussi, Mme la Conseillère exécutive, pourriez-vous porter à notre connaissance s'il a été fait un diagnostic précis du réseau actuel, et nous indiquer quelles sont les priorités qui ont été hiérarchisées ?

Pourriez-vous nous dire, également, quelle place aura cet axe routier fondamental pour la microrégion dans le futur ?

Axe routier où, je vous rappelle, pour le tronçon de la RD80 Bastia-Miomu, circulent 17 000 véhicules par jour !

L'avenir économique de ce territoire en dépend.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme Vanina BORROMEI

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

La Collectivité de Corse se doit de définir une politique de gestion et de modernisation du réseau routier, devant être à la fois efficace par la réponse

aux attentes des usagers et acteurs économiques sur les axes structurants, et solidaire par la garantie d'accessibilité à tous les territoires.

Pour cela, il convient de hiérarchiser le réseau routier. C'est l'un des objectifs du schéma directeur routier.

Il est indispensable de tenir compte de la variété des fonctions des routes et des caractéristiques des territoires traversés.

Le diagnostic préalable permet d'identifier les enjeux prépondérants pour proposer des principes directeurs pour l'action routière, notamment une nouvelle typologie des voies. À chaque classe, sont associés des principes d'aménagement et objectifs d'entretien et d'exploitation.

Le gestionnaire disposera alors d'une connaissance fine de son réseau, grâce à un système d'information géographique couplé aux bases de données de gestion. Il sera donc en mesure de programmer au mieux les actions de maintenance, le plus tôt possible, pour éviter de laisser les désordres se développer et nécessiter alors des réparations très lourdes.

En matière d'investissement, la démarche est déjà engagée avec la construction du plan pluriannuel d'investissement (PPI). Il est en effet convenu de réactualiser et de préciser les schémas au regard des documents de planification, des objectifs de l'Exécutif, et des capacités financières de la Collectivité. Il s'agit de disposer d'outils de programmation opérationnels lisibles pour l'ensemble des acteurs.

Concernant le schéma directeur routier, la mise au point du cahier des charges de la consultation relative à l'élaboration du schéma routier est en cours. Le DCE devrait être publié lors du premier trimestre 2019, pour un démarrage effectif de la prestation au troisième trimestre 2019. La méthode retenue comprend une large concertation des bassins de vie.

C'est pourquoi, il est difficile, pour l'heure, de donner le classement définitif de la RD80.

Afin d'asseoir une véritable politique de maintenance préventive, notamment dans le Cismonte où le contexte géologique complexe est couplé à l'absence d'outils, seront lancés plusieurs marchés de maintenance au cours des six prochains mois.

Notre objectif, je vous le confirme, est bien de définir un schéma routier à la hauteur des besoins et des attentes de l'ensemble des Corses.

Le Président TALAMONI

Merci.

La question orale suivante doit être présentée et posée par Catherine COGNETTI-TURCHINI pour le groupe « Andà per Dumane ».

Vous avez la parole.

Question orale n° 2018/O2/084 posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : Mise en place d'un plan régional pour l'insertion des personnes en situation de handicap

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère exécutive en charge du social,

J'ai, lors de la session du mois de septembre, présenté, au nom de mon groupe, une motion relative à la sensibilisation des entreprises sur l'emploi des personnes handicapées.

Nous nous réjouissons qu'elle ait été adoptée à l'unanimité, mais cependant l'emploi n'est pas le seul secteur où il faut agir.

En novembre 2018, est intervenue la signature du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) et elle va dans le bon sens.

Mais la loi du 11 février 2005 met en évidence un certain nombre de points relatifs à l'insertion de ces personnes.

Il s'agit de l'accueil, du droit à la compensation, des ressources, de la scolarité, de l'emploi, de l'accessibilité, de la citoyenneté, ainsi que des mesures visant les aidants.

Je souhaitais revenir simplement sur un point qui me semble important, avant d'en développer d'autres que nous avons vus en commission, récemment, avec la présidente : l'aspect de l'éducation.

La loi prévoit que tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant est inscrit dans l'école de son quartier. Il pourra ensuite être accueilli dans un autre établissement en fonction du projet personnalisé de scolarisation.

Ici, nous pouvons considérer que notre région a de plus en plus de points faibles que de points forts. Mais ils ne lui sont pas tous imputables.

Souvent, par manque d'AVSI les enfants ne peuvent pas être scolarisés dans des écoles ordinaires, même si ce n'est pas la faute de la région.

Mais alors que faire pour ces enfants déscolarisés ?

Comment notre institution peut-elle les aider ?

Puis il y a le cas des enfants qui ont des handicaps lourds.

Ces enfants se retrouvent souvent éloignés de leurs parents.

Si nous avons ce plan régional, des solutions pourraient apparaître pour ces familles.

La Collectivité de Corse pourrait donc envisager une aide au bénéfice des proches aidants. On sait que cette tâche n'est pas facile et qu'elle est chronophage.

Permettez-moi aussi d'évoquer ce que j'ai promis à une maman, un événement vécu par une mère de famille : elle s'était présentée auprès d'un centre hospitalier, avait été accueillie par un médecin qui lui avait porté toute son attention. N'ayant pas d'ascenseur, il a pris l'enfant au bras et l'a accompagné jusqu'à très loin dans sa voiture, et je voulais le citer parce que cet homme-là était Edmond SIMEONI.

Donc, dans la vie, ùn ci hè micca che a pulitica, et la valeur de cette Assemblée passe aussi par d'autres valeurs que son cadre institutionnel.

Pourrions-nous mettre en place un plan régional afin d'aider les plus méritants et les plus désarmés ? Et nous sommes certains, Président, que vous serez attentif à ces demandes.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est donc Lauda GUIDICELLI qui va répondre pour l'Exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question à laquelle je répondrai également, de façon plus précise et plus complète, par écrit, si vous le permettez, tant le sujet est important et complexe dans sa mise en œuvre.

Vous l'évoquez, cette question englobe en effet, un large champ d'interventions et divers domaines de compétence : l'accueil, le droit à la compensation, la scolarité, l'emploi, l'accessibilité, la citoyenneté et la vie sociale des personnes en situation de handicap.

L'insertion des personnes en situation de handicap est donc une démarche plurielle portée par les services de la Collectivité, la MDPH de Corse et l'État, notamment au travers de l'ARS.

Comme vous le savez, la MDPH a pour mission d'accueillir, d'informer, de conseiller et d'accompagner les personnes en situation de handicap, et également de gérer l'ensemble des dossiers présentés en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Il est à noter que, malgré la réorganisation engendrée par la mise en place de la Collectivité unique, la MDPH a continué d'assurer une mission de service public de qualité et le traitement de toutes les demandes. Le maintien des deux sites d'Aiacciu et de Bastia est une garantie de proximité. En effet, malgré le manque d'AVSI, du fait notamment de leur statut peu attractif, il n'y a pas d'enfants déscolarisés actuellement, pour cette raison. Nous devons toutefois réfléchir à la valorisation de ces métiers.

Pour mémoire, je vous rappelle quelques chiffres. Nous avons actuellement 1 747 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et 928 bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), 19 établissements et services médico-sociaux (ESMS – PH) relevant de la Collectivité de Corse.

Je vous rappelle également, les deux priorités retenues par la feuille de route de Mme la conseillère exécutive en charge du social et de la santé, présentée en juillet dernier devant votre Assemblée :

1/ Créer les conditions du choix du maintien à domicile, et dans leur environnement, des personnes âgées et en situation de handicap et favoriser la prévention ;

2/ Promouvoir des politiques en faveur de l'inclusion des personnes âgées et en situation de handicap.

La signature, le 19 novembre dernier, du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés s'intégrait donc dans cette démarche. Je porte également à votre connaissance, la signature, en janvier prochain, du conventionnement entre la Collectivité de Corse et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, qui concernera spécifiquement le personnel de la Collectivité de Corse.

Si le principe de l'élaboration d'un plan territorial en faveur des personnes en situation de handicap est envisageable et souhaitable, cette démarche doit, bien évidemment, être partenariale et s'inscrire dans le cadre d'un travail collaboratif prenant en considération l'avis de tous les intervenants dans le domaine. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois que nous avons épuisé la liste des questions orales et que nous allons passer à l'ordre du jour.

FONCIER / FUNDIARIU**Rapport n° 2018/E7/413 : Cession de la parcelle AE31 située dans la concession aéroportuaire sur la territoire de la commune de Lucciana****Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme BORROMEI.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Il s'agit de l'approbation de la cession de la parcelle agricole AE 31 située dans le périmètre de la concession aéroportuaire, sur le territoire de la commune de Lucciana.

Il s'agit en effet d'une parcelle enclavée pour laquelle M. GUIDONI, gérant de la Société G.F.A (groupement foncier agricole) a sollicité, par courrier en date du 24 janvier 2018, l'acquisition de cette parcelle d'une surface de 1 092 m², parcelle qui est donc enclavée au milieu d'autres parcelles cadastrées appartenant à ladite société.

La Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse a émis un avis favorable sur le principe de la cession en raison de l'emplacement de la parcelle en zone agricole située hors emprise de l'aéroport, et donc dépourvue d'intérêt pour la concession aéroportuaire, d'autant que cette parcelle est agricole.

France domaine a évalué la parcelle de 1 092 m² à 1 euro le m², soit 1 092 €. Ce prix a été accepté par M. GUIDONI.

Je vous demande donc d'approuver cette cession.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de rapport écrit.

Rapport oral de la Commission de développement ? Avis favorable.

Commission des finances ? La rapporteure est absente mais le Président...

M. Guy ARMANET

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Parfait. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Christelle COMBETTE, Anne-Marie PIERI, MM. Pierre GHIONGA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI)

Rapport n° 2018/E7/416 : Déclassement de la route territoriale 205 du PR2 au PR5 + 150 située dans la traverse d'U Borgu aux fins de reclassement dans la voirie communale

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Il s'agit effectivement du déclassement de deux parcelles, suite à la mise à 2 x 2 voies de l'ancienne route nationale 193 sur la commune de Borgu, dont le conseil municipal s'est prononcé, par délibération en date du 4 mars 2010, en faveur du déclassement de l'ancienne route selon l'évolution des travaux.

Le déclassement s'avère nécessaire. Une carte vous est jointe où vous voyez très clairement l'empreinte de la route territoriale située dans la traverse de Borgu qui revêt aujourd'hui la caractéristique d'un boulevard urbain et qui doit, en conséquence, être reclassée dans la voirie communale.

Je vous demande d'approuver ce déclassement.

Le Président TALAMONI

Merci. **Avis oral de la Commission de développement ? Favorable.**

Qui souhaite intervenir ? Personne.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Christelle COMBETTE, Anne-Marie PIERI, MM. Pierre GHIONGA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI)

Rapport n° 2018/E7/433 : Convention de concours technique apporté par la SAFER Corse, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, relative à la création de nouvelles routes dans le Pumonte

Le Président TALAMONI

Il y a là une question de délai à régulariser.

Je vais vous demander de voter pour le **délai abrégé**, préalablement à la présentation par la conseillère exécutive.

Qui est pour le délai abrégé ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé (la procédure d'urgence) est votée.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci pour le délai.

Merci, M. le Président.

Conformément au Code rural, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) peuvent apporter leur concours technique aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'opérations foncières.

Nous avons déjà, pour la Haute-Corse, ce type de convention et le Conseil exécutif de Corse souhaite mettre en œuvre une politique d'aménagement du réseau routier intégrant pleinement les impératifs de préservation et de développement du foncier agricole insulaire.

C'est à ce titre que la Collectivité sollicite le concours de la SAFER pour la réalisation de certains aménagements routiers dans le Pumonte.

La direction des routes souhaiterait solliciter également le concours technique de la SAFER pour la réalisation des aménagements en Corse-du-Sud dont une liste vous est proposée en page 3 et 4.

Je vais quand même rappeler quels sont ces aménagements, puisqu'ils sont essentiels, et nous les avons validés ensemble en assemblée.

- L'aménagement de la pénétrante d'Aiacciu entre Caldaniccia et Loretto,
- La mise à 2X2 voies entre le giratoire de la Gravona et celui de Mezana,
- La déviation de Santa Lucia di Portivechju,
- La déviation d'Ulmetu,
- Les créneaux de dépassement entre Sartè et Roccapina.

Effectivement, il s'agit de conventionner pour faire de la réserve foncière avec la SAFER qui est un acteur essentiel pour nous, et c'est vrai que dans le cadre de la réalisation des travaux de la 2x2 voies entre Borgu et Vescovatu, le travail de la SAFER a été essentiel pour nous.

On vous demande de renouveler ce partenariat, enfin de le créer pour les projets dont je viens de vous parler.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un avis oral de la Commission de développement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Jean-Charles ORSUCCI a salué, d'une part, la réalisation future des quatre projets routiers intéressant l'extrême-sud et, d'autre part, le fait d'associer le savoir-faire de la SAFER.

La Commission du développement a donné un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Avis de la Commission des finances ?

M. Guy ARMANET

Avis favorable de la Commission des finances, Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci. Juste une petite précision.

Pour parler du savoir-faire de la SAFER, la 2x2 voies qui relie Borgo à Vescovato n'aurait pas vu le jour si la SAFER n'avait pas été partie prenante de ce dossier.

Un exemple simple : en dehors d'être l'interlocuteur privilégié des agriculteurs, au travers de cette structure pour négocier lors des expropriations et de l'utilité publique, elle est également en mesure de réaliser des échanges.

Pour exemple, quelqu'un qui aurait sa propriété coupée en deux, l'avantage de la SAFER, c'est qu'elle va pouvoir redistribuer des morceaux attenants pour pouvoir constituer des unités foncières. On imagine déjà la difficulté pour elle, donc ce serait quasiment mission impossible pour les services de la Collectivité. Donc, c'est quelque chose d'absolument nécessaire.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

*(Absents : Mmes Christelle COMBETTE, Anne-Marie PIERI,
MM. Pierre GHIONGA, François ORLANDI, Jean-Charles
ORSUCCI)*

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/446 : Régularisation foncière d'une emprise de l'ex-route départementale 71 située sur le territoire de la commune de Lavatoghju

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Mme Martine AGARRAT et M. José TOMASINI, propriétaires des parcelles B 406 et B 451, situées sur le territoire de la commune de LAVATOGHJU, en bordure de la route départementale 71, ont constaté, à l'occasion d'un arrêté d'alignement effectué par le service d'exploitation des routes, qu'ils occupaient une partie du domaine public routier.

L'empiètement sur le domaine public est de 279 m².

En conséquence, les copropriétaires souhaitent procéder à la régularisation foncière de cette parcelle, laquelle interviendrait par acte d'acquisition amiable, après déclassement de l'emprise du domaine public routier, conformément à l'avis favorable donné par les services techniques.

L'évaluation de France domaine s'établit à 16 740 €(seize mille sept cent quarante euros).

Les frais de géomètre et de publicité foncière sont à la charge de l'acquéreur.

Je vous propose donc de valider cette régularisation foncière.

Le Président TALAMONI

Merci. Là également, il convient de voter préalablement sur la question du délai abrégé.

Je sou mets le **vote sur cette procédure d'urgence.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La procédure d'urgence est retenue.

Il y a, sur ce rapport, un avis oral de la Commission du développement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avis favorable de la Commission du développement.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la Commission des finances ?

M. Guy ARMANET

Avis favorable de la Commission des finances, Président.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole, par conséquent je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

*(Absents : Mmes Christelle COMBETTE, Anne-Marie PIERI,
MM. Pierre GHIONGA, François ORLANDI, Jean-Charles
ORSUCCI)*

Nous passons aux dossiers « Transports ».

INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURA

Réseau ferré / Ferruviariu

Rapport n° 2018/E7/463 : "Avenant n° 4 à la convention d'exploitation des services et de gestion du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse"

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole pour le présenter.

Mme Vanina BORROMEI

Je me tourne vers le président des chemins de fer, peut-il assister...

Le Président TALAMONI

On va peut-être faire voter le délai abrégé et ensuite on vous donnera la parole.

**Le délai abrégé, qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?**

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'avenant n°4 à la convention d'exploitation de services et de gestion du réseau ferroviaire conclue entre la Collectivité de Corse et la SAEML des Chemins de fer de la Corse pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Donc, 4^{ème} avenant qui vous est proposé pour 2 types de modifications dans ce contrat :

- Les modifications induites par l'évolution des conditions d'exploitation ou par la rencontre de la commune volonté des parties, en vue d'améliorer le dispositif contractuel,
- Les modifications ayant pour objet de mettre à jour les données de la convention, en particulier au niveau des annexes.

C'est un avenant qui ne modifie pas l'économie générale du contrat de DSP et, très concrètement, il y a la modification des comptes de résultats prévisionnels, la modification des plans de transports, la modification des grilles tarifaires.

Donc, nous intégrons, en fait, dans cet avenant, l'ensemble des décisions, notamment au niveau de la politique tarifaire que nous avons pris au sein de cet hémicycle, dans les différents rapports.

Donc, par exemple, au niveau du « Plan transport » :

- La création d'un service Mezzana – Ajaccio le matin (arrivée vers 9h00),
- La création d'un aller – retour supplémentaire entre Bastia (départ 19h00) et Casamozza,
- La tarification unique, avec la nouvelle grille tarifaire.

Et donc l'intégration de tous les rapports que nous avons pris ensemble, qui doivent faire l'objet d'un avenant à ce contrat qui lie notre Collectivité aux Chemins de fer de la Corse.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a un rapport oral de la Commission du développement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

La Commission du développement a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la Commission des finances.

M. Guy ARMANET

Avis favorable de la Commission des finances, Président.

Le Président TALAMONI

Personne ne demande la parole sur ce rapport.

Et donc, je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Christelle COMBETTE, Julie GUISEPPI, Anne-Marie PIERI, MM. Pierre GHIONGA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Hyacinthe VANNI)

Rapport suivant :

TRANSPORTS AERIENS / TRASPORTI AERIANI

Rapport n° 2018/E7/415 : "Révision des obligations de service public imposées imposées sur les services aériens réguliers entre Paris (Orly), Marseille et Nice d'une part, et Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari d'autre part, et adoption du principe de délégation de service public pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

M. le Président, je souhaiterais qu'il soit noté que je n'assisterai pas au débat et je ne participerai pas au vote.

Le Président TALAMONI

C'est très prudent de votre part.

Donc, nous attendrons que vous ayez quitté l'hémicycle, pour parler, en votre absence de, ce dossier important.

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

C'est un rapport absolument essentiel pour nous tous.

Je voudrais vous rappeler, si cela était nécessaire, mais je pense qu'il faut insister déjà, la méthode.

La méthode, vous la connaissez aujourd'hui, elle est la même que celle que nous avons proposée dans le domaine maritime en juillet 2018.

C'est un travail de co-construction que nous vous proposons : co-construction avec la DGAC, la Commission européenne, l'Office des transports de la Corse, la majorité territoriale.

Une étude, un benchmark, a été réalisée, tous les opérateurs ont eu la possibilité de se prononcer lors de nos différentes études et enquêtes, les usagers également.

Nous avons d'ailleurs enregistré plus de mille réponses aux tests usagers. Cela démontre bien l'intérêt qu'ont les Corses pour ces liaisons aériennes qui sont, bien sûr, essentielles à notre quotidien.

Ces excellents retours nous ont permis d'évaluer les besoins et de recenser les typologies de clientèle.

Nous avons quantifié le marché pour aboutir aujourd'hui à un redimensionnement de l'offre, une offre adaptée aux besoins selon les plateformes, selon les bassins de vie.

Une adaptation des horaires, de nouvelles fréquences, des offres en sièges annuelles sur Paris. Vous avez tous, bien sûr, le détail, mais je vais quand même citer quelques chiffres.

On passe de 532 000 sièges offerts à 580 000 sur Bastia.
534 000 sur Campo dell'Oro – Aiacciu, on passe à 580 000.

Et bien sûr, vous l'avez compris, nous l'annonçons depuis longtemps, c'était un objectif et nous sommes heureux, aujourd'hui, de pouvoir le réaliser, de nouveaux tarifs.

Tarif résident, bien sûr, qui vous est proposé, aujourd'hui, à 99 €TTC l'aller-retour pour le bord à bord (donc Marseille ou Nice) au départ des aéroports de Corse.

99 €: cela signifie, chers collègues, 42 € HT l'aller-retour, donc 21 €HT le tronçon.

En ce qui concerne la desserte pour l'aéroport de Paris-Orly, le tarif que nous vous proposons aujourd'hui est à 190 € TTC l'aller-retour, donc 122 €HT.

Pour le tarif résident, c'est une réduction (je vous le précise pour ceux qui l'ignorent) de plus de 50 %.

Ces tarifs, qui vous sont proposés aujourd'hui, sont des tarifs qui seront modifiables, remboursables et la durée de validité de ce tarif résident, qui est aujourd'hui de 60 jours, passe à 90 jours.

Pour les étudiants et les enfants de parents divorcés, il passe à 180 jours. Il y avait une véritable demande, et là j'insiste sur la co-construction, de la part des étudiants puisque nous avons échangé avec eux, avec Lauda GUIDICELLI, lors des Caffè cittadini. Et il est vrai que cette durée du tarif résident était un réel problème pour eux, au-delà, bien sûr, du tarif.

21 €HT le tronçon, nous faisons donc le choix de supprimer les tarifs contraints, de supprimer les niches également.

Pourquoi ce choix ? Tout simplement, mes chers collègues, car il s'agit du prix le plus bas aujourd'hui possible. C'est un prix raisonnable, mais on ne pourra pas descendre en-deçà. Il y a eu de grandes discussions avec la Commission européenne, la DGAC également, pour bien sûr démontrer que ce prix, s'il pouvait être cohérent, s'il pouvait être justifié par le travail, aujourd'hui, de l'Office des transports, il n'était pas possible de descendre en-deçà de 21 €HT le tronçon. Donc, le prix le plus bas toléré par la Commission européenne.

Nous sommes dans le cadre d'une offre de service public dans laquelle il ne s'agit pas de différencier les usagers. Il s'agit aujourd'hui, de proposer un service public de qualité, sans discrimination pour l'ensemble de nos usagers, donc pour l'ensemble de nos résidents. C'est l'essence même de la continuité territoriale.

Nous intégrons, dans cette proposition de rapport, les propositions, qui avaient été faites par le CESEC et votées par notre Assemblée, pour une meilleure prise en charge des déplacements des personnes qui se déplacent pour raisons médicales, notamment l'embarquement prioritaire, les salles d'attente dédiées, et également les sièges réservés dans les salles d'attente.

Nous avons, évidemment, évalué financièrement ces propositions. Nous attendons, bien sûr, puisque vous savez que l'objet de la compensation de cette continuité territoriale et de ce service public, c'est que les avions décollent, qu'ils soient vides, qu'ils soient pleins. Quand un usager a besoin de se déplacer, il faut pouvoir garantir ce service.

Donc, nous attendons bien sûr, des compagnies qui voudront bien se positionner, d'optimiser leurs sièges par une politique tarifaire attractive.

Je prends un exemple très concret :

Aujourd'hui, vous avez un aéronef, un avion, qui va arriver ou qui est prêt à décoller, on sait qu'il est à 50 % du taux de remplissage. On espère, des compagnies, qu'elles pourront faire des offres tarifaires choc, des offres exceptionnelles, une baisse de tarifs à 5 ou 6 heures du départ, ou la veille quand on voit que le taux de remplissage est assez bas, ce qui garantira, bien sûr, une politique tarifaire pour l'ensemble des compagnies, et bien sûr pour l'ensemble des usagers.

L'Union européenne attend d'ailleurs, de nous, une juste compensation qui sera définie, bien sûr, lors de nos négociations.

Je vous demande donc de vous projeter, de vous projeter dans un futur proche et je sais qu'il y a une énorme attente, bien sûr, des usagers.

Mars 2020, c'est demain. Un tarif à 21 €HT sur le tronçon.

Un service public qui retrouve aujourd'hui sa place. Il redevient l'essence même de la mission de l'Office des transports de la Corse.

J'en profite bien sûr pour saluer le travail des services de l'OTC et de notre AMO qui ont travaillé sans perdre de vue les objectifs politiques que nous nous étions fixés.

Je rappelle également que l'Office des transports de la Corse a pour mission principale la gestion des subventions qui lui sont accordées au titre de la continuité territoriale.

Nos objectifs sont donc d'améliorer les conditions de transports entre la Corse et le Continent, tant du point de vue de la qualité des dessertes, que de celui du niveau tarifaire.

Je crois, et je m'en réjouis aujourd'hui, mes chers collègues, pouvoir affirmer que nos objectifs ont été pleinement atteints dans ces propositions que nous vous faisons. Et je crois que, au-delà d'objectifs, il s'agit également de devoirs.

Voilà, M. le Président. Je laisse la place aux discussions. Je suppose qu'il va y avoir de nombreux commentaires, et je l'espère, et je répondrai ensuite aux différentes interventions.

Le Président TALAMONI

Avant le débat, je vais demander, Julie GUISEPPI n'étant pas là, à la présidente de la Commission du développement de présenter le rapport de commission.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Le sujet a intéressé évidemment tous les commissaires, et les débats ont été longs.

Constatant des variations selon les aéroports, **M. François-Xavier CECCOLI** s'est, en premier lieu, interrogé sur le bénéficiaire de la taxe de sécurité.

Mme Vanina BORROMEI, *présidente de l'Office des transports de la Corse*, et **M. Jean-François SANTONI**, *directeur de l'Office des transports de la Corse*, ont précisé que cette taxe est destinée à l'État et qu'elle varie en fonction de la nature des moyens matériels et humains mis à disposition. À ce titre, il a été rappelé qu'en raison des moyens techniques et humains et de l'amplitude horaire, les aéroports de Corse sont parmi les plus chers d'Europe.

En réponse à la présidente Nadine NIVAGGIONI, qui s'est inquiétée de savoir de quelle manière le contrôle des tarifs « résident » était opéré, **Mme Vanina BORROMEI** a indiqué que les contrôles sont opérés sur pièce, de manière aléatoire par les compagnies, lors de l'enregistrement.

Pour sa part, **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité qu'un point sur le montant de la dotation de continuité territoriale (DCT) soit présenté, aussi bien sur les montants affectés au transport aérien ces dernières années, que sur les montants prévisionnels envisagés.

Concernant la DSP en cours, **M. Jean-François SANTONI** a précisé que le montant consacré aux liaisons entre la Corse et Paris est de 35 millions d'euros en moyenne (de 42 M€ à 31 M€ sur la période concernée). Pour ce qui concerne le bord à bord, on se situe autour de 38 millions d'euros en moyenne, ce qui représente un total de 73 M€ d'euros, en tenant compte des avenants qui ont été votés.

Pour ce qui relève de l'évaluation de la DSP future, il a rappelé que pour des raisons de respect des règles de la concurrence, il n'était pas en mesure de répondre à l'interrogation et d'indiquer un prévisionnel. Il a toutefois confirmé qu'un travail a été mené avec l'aide des AMO, afin d'évaluer les prévisionnels de compensation, estimant qu'une adaptation des compagnies aux attentes du cahier des charges sera nécessaire, en raison des justifications à apporter auprès des autorités européennes.

Après avoir reconnu le caractère complexe de ce dossier, **M. François-Xavier CECCOLI** s'est attaché à rappeler que le tarif reste une préoccupation importante de la population. Toute baisse de celui-ci est donc considérée comme une bonne chose.

Toutefois, il a fait part de sa préférence à voir mis en place un tarif réduit spécifique, au bénéfice des étudiants et des publics en difficulté.

Mme Vanina BORROMEI a indiqué que la question avait été évoquée, mais qu'en raison de la difficulté d'obtenir, des autorités européennes, un tarif plus bas que celui proposé, il a été décidé d'appliquer un même montant à l'ensemble des résidents.

Mme Mattea CASALTA, pour sa part, a félicité la présidente et les services de l'Office des transports de la Corse pour le travail accompli et a fait connaître sa préférence pour un tarif bas pour tous, plutôt qu'un tarif préférentiel pour les plus précaires.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a invité les commissaires à réfléchir, dans le cadre du service formation de l'université, à l'instauration d'une enveloppe dédiée à aider les étudiants qui n'ont pas les moyens de se déplacer.

M. Jean-Charles ORSUCCI a salué le travail accompli. Il a expliqué toutefois adhérer aux propos de M. CECCOLI qui consistent à favoriser une action en faveur des plus précaires.

À ce titre, des différences de tarifs lui semblent justifiées, comme l'exclusion des propriétaires de résidences secondaires, avec une étude au cas par cas, pour une plus grande justice sociale, estimant que les personnes qui possèdent une résidence secondaire sur l'île bénéficient des tarifs dits « résident » de manière quelque peu détournée.

Il a souhaité mettre l'accent sur la situation des enfants dont les parents sont divorcés et dont la résidence administrative se situe sur le Continent alors qu'un de leurs parents vit en Corse.

M. Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité souligner la mise en œuvre concrète des promesses de campagne au travers de ce dossier qui en est l'illustration. Il a fait observer le caractère simple, et compréhensible par tous, de ce dispositif qui est accessible facilement.

Il a rappelé la proximité de la majorité régionale avec les personnes en difficulté, mais a estimé que d'autres dispositifs existent pour leur venir en aide.

Enfin, il a renouvelé sa préférence pour un statut de résident qui limiterait les bénéficiaires frauduleux du tarif dit de « résident ».

Selon la **présidente Nadine NIVAGGIONI**, ces sujets sont étroitement liés. Pour exemple, elle a rappelé que le nombre de résidences secondaires est supérieur à celui des résidences principales à Porto-Vecchio.

Elle a donc estimé indispensable de se pencher, dans un délai rapide, sur la question importante du tarif résident. La politique des transports restant un élément important au-delà des simples contrôles. Ainsi, la politique tarifaire pourrait prévoir des critères d'éligibilité pour prétendre au tarif résident, car il en va de la justification de l'enveloppe de compensation.

Pour **Mme Mattea CASALTA**, outre le fait qu'une bourse de mobilité existe pour les étudiants, il est primordial de se pencher, de manière plus globale, sur la question récurrente de la cherté de la vie en Corse.

Par ailleurs, la vérification du bien-fondé de l'utilisation du tarif résident lui semble relever des compagnies et non de l'Office des transports de la Corse.

Mme Christelle COMBETTE a fait part de sa surprise, à l'égard des propos du maire de Bonifacio qui souhaite exclure les propriétaires de résidences secondaires du tarif résident, estimant qu'ils contribuent à l'activité économique de la Corse et qu'il ne serait pas judicieux de les écarter de ce tarif.

L'égalité pour tous devant le prix du billet est une bonne chose, même si une prise en compte des plus précaires est à envisager, sans pour autant bloquer la voie aux propriétaires de résidences secondaires.

Par ailleurs, elle a félicité la présidente de l'Office pour la présentation de ce rapport qui prévoit la baisse des tarifs, mesure qui représentait un des piliers du programme du groupe « Per l'Avvene ».

Pour information, **Mme Vanina BORROMEI** a indiqué que la part de billets émis selon le tarif « résident », sur le bord à bord, est de 50%, alors que sur Paris, cette part ne représente que 20% environ, avec un taux de remplissage de l'ordre de 60%. En deçà de ces chiffres critiques, il ne sera d'ailleurs plus possible de justifier la réalité d'un service public ouvrant droit à compensation.

M. François-Xavier CECCOLI a estimé que cet état de fait encourage une interrogation sur le coût élevé du prix d'un billet Corse/Paris, même si M. SANTONI a expliqué que ce prix est le résultat d'un des meilleurs services publics d'Europe, en termes de qualité de connexion. Selon le directeur de l'OTC, une incitation des compagnies à optimiser leurs « yield management », c'est-à-dire la gestion tarifaire en fonction des capacités disponibles, est indispensable.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

(Ont voté « pour » les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « Partitu di a Nazione Corsa », « La Corse dans la République ».

Non-participation des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per Dumane »).

Le Président TALAMONI

Il y a un autre rapport de commission : c'est le rapport de la Commission des finances, c'est Mme TOMASI qui va nous le présenter.

Mme Anne TOMASI

M. le Président, **Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS** a quitté la Commission, lors du débat concernant ce rapport.

M. Jean-Martin MONDOLONI, soulignant qu'on ne pouvait pas s'opposer au principe de la baisse des tarifs sur le bord-à-bord, a rappelé que, lors de la campagne des territoriales 2017, la liste qu'il conduisait avait proposé cette baisse, tout comme la majorité nationaliste actuelle dont c'était un des engagements de campagne.

Il a fait observer que cette baisse annoncée des tarifs avait un coût, estimé, selon lui à environ 30 M€, alors que l'on augmente le nombre de sièges sur les dessertes de bord-à-bord

Compte tenu de cela, il a interrogé les services de l'Office des transports sur la part de dotation de continuité territoriale allouée à la mesure de baisse des tarifs. Sachant que la dotation de continuité territoriale est constante, il a rappelé que sur cette dotation, 7 M€ sont consacrés au Comité de massif et qu'il serait même envisagé d'y consacrer des crédits dans l'hypothèse d'un acheminement des déchets sur le continent.

Sur les liaisons avec Paris, il n'est pas convaincu que les enquêtes de terrain, sur la base de 1 000 réponses crédibles, aient pu convaincre l'Europe. Selon lui, l'Europe ne dit pas qu'il faut une continuité territoriale seulement sur le bord-à-bord et qu'arrivé à Marseille ou à Nice, il faille se « débrouiller » pour rejoindre Paris.

Il faut démontrer à Bruxelles qu'une offre privée n'est pas susceptible d'être supérieure à celle proposée.

M. Jean-François SANTONI, *directeur de l'Office des transports de la Corse*, a précisé que l'Office a démontré auprès de l'Europe la nécessité du service public sur Paris et que seules les compagnies Air Corsica et Air France avaient répondu aux tests-marchés des compagnies susceptibles d'assurer un service mais moyennant une rétribution.

Par ailleurs, il a fait observer que 20 % seulement des lignes OSP sont utilisées par des résidents sur Paris, en aller-retour.

L'impact financier de la baisse des tarifs se fera sentir sur le recul des coûts d'exploitation des compagnies, ainsi que sur la prise en compte de la réduction des prix, tant sur le bord-à-bord, que sur Paris.

Contrairement à ce qu'a annoncé M. Jean-Martin MONDOLONI, le coût de cette baisse des tarifs sera nettement en-deçà des 30 M€ et qu'à ce jour, la trésorerie de l'Office des transports est suffisante pour assurer les deux contrats de DSP aérien et maritime.

M. Jean-Martin MONDOLONI a souhaité savoir comment se répartissaient les 190 M€ entre les deux contrats de service public,

En réponse, le **directeur de l'Office des transports** a précisé que 80 M€ étaient consacrés au maritime et 74 M€ à l'aérien.

M. François ORLANDI, rappelant que 154 M€ étaient déjà affectés, a souhaité savoir si le supplément est pourvu par le delta entre les 190 M€ et le reste.

Le directeur de l'Office des transports a fait remarquer que la commande était de mener une politique tarifaire de développement de la continuité territoriale et que l'OTC dispose des moyens financiers pour mener à bien cette politique.

M. Hyacinthe VANNI a rappelé la situation de l'Office des transports, au moment de l'arrivée des nationalistes aux responsabilités, qui affichait un déficit d'environ 30 à 40 M€ et qu'aujourd'hui, l'Office a réussi à dégager 30 M€ d'excédents.

Il a précisé que la présidente de l'Office des transports présentera un budget de l'EPIC tenant compte de ces excédents et qu'à ce jour, ce sont 58 M€ qui ont été reversés pour des projets structurants de la Collectivité de Corse.

M. François ORLANDI a estimé qu'on ne pouvait que se féliciter du redressement de la situation financière de l'Office des transports.

Pour lui, la question légitime que l'on est en droit de se poser est de savoir comment le delta dégagé par cette gestion vertueuse va être utilisé, comment cette politique de baisse des tarifs, à laquelle tous les groupes de l'Assemblée adhèrent, va être financée, dans le cadre de la dotation constante de la continuité territoriale ou au détriment, ou grâce à des techniques financières.

M. Pierre POLI a tenu à féliciter les services de l'Office des transports pour le travail effectué. Cela a permis d'obtenir ce que les corses attendent depuis des décennies, et on ne peut que s'en réjouir.

Il a estimé qu'il ne faut pas remettre en doute, à chaque fois, la capacité de l'Office à mettre en œuvre ce type de mesures.

M. Jean-Martin MONDOLONI a précisé que la question posée n'est pas suspicieuse, il s'agit simplement de connaître si l'Office aura les moyens de mettre en œuvre la totalité des mesures annoncées (baisse des tarifs, fréquences et sièges supplémentaires, Comité de massif, fret, export des déchets...) dans la limite des crédits dévolus à la continuité territoriale, à périmètre constant.

Il a fait observer que si l'on devait garder une seule mesure à mettre en œuvre, ce serait celle de la baisse des tarifs.

Mme Valérie BOZZI a interrogé les services de l'Office des transports sur les conditions permettant de bénéficier du tarif résident, rappelant que ces conditions s'étaient durcies ces dernières années.

M. Jean-François SANTONI a précisé que la principale modification concerne la durée de validité des billets. Pour le tarif résident pur, on passe de 60 à 90 jours ; pour les étudiants et les enfants de parents divorcés, on passe à 180 jours.

En ce qui concerne les conditions d'octroi, il a précisé que le tarif résident contraint disparaît. Le tarif résident classique s'obtient par la justification d'une résidence en Corse, et le contrôle de l'octroi de ce tarif incombe aux compagnies délégataires.

M. Xavier LACOMBE a fait observer que cet assouplissement permettrait donc d'obtenir le tarif résident sur simple justification d'une résidence en Corse ; cela représente, selon lui, un réel problème dans la mesure où M. X, justifiant d'une résidence en Corse dans laquelle il ne vit pas à l'année, pourra bénéficier du tarif résident.

Le directeur de l'Office des transports a fait observer que si le billet est émis de la Corse vers le continent et que la personne justifie d'une résidence en Corse, elle pourra bénéficier du tarif résident et ce billet sera valable 90 jours.

Votre Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport

(Abstentions de : Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI du groupe « La Corse dans la République »

Non-participation de : MM. Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI et Camille de ROCCA SERRA du groupe « Per l'Avvene » et de M. François ORLANDI du groupe « Andà per Dumane »).

Le Président TALAMONI

Merci. Le débat est ouvert. La parole est à qui la demande, s'agissant de ce rapport très important.

S'il-vous-plaît, il y a un brouhaha absolument insupportable ! La porte est ouverte.

La parole est à qui la demande. Si personne ne veut intervenir nous allons voter... Ah, vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Ce matin, le président de l'Exécutif n'a pas voulu que je pose ma question orale, maintenant c'est vous qui ne voulez pas que j'intervienne. Non, non, j'ai quelque chose à dire.

Mme la Présidente,

On ne peut que se satisfaire de la baisse des tarifs de 50 % sur le bord à bord, et de 30 % sur Paris, puisque lors des campagnes de 2015 et 2017, nous avons fait du billet à moins de 100 € sur le bord à bord, une priorité dans nos programmes électoraux. Nous l'avons expressément écrit en ces termes. Nous ne pouvons donc que vous remercier de concrétiser ce point fort de notre programme de campagne. Ce n'est ni plus ni moins que l'application respectueuse et juste du principe de continuité territoriale institué en 1976 qui fonde le versement annuel de la dotation de continuité territoriale (DCT) fixé à 187 M€

Sous la précédente mandature, en février 2017, nous avons débattu longuement de l'usage des reliquats de cette DCT. Les groupes nationalistes et le ministre BAYLET avaient opté pour une déspecialisation intégrale de l'enveloppe qui présentait des reliquats suite à la baisse de la compensation relative à la DSP maritime et du coût du carburant, suite à la baisse des cours du pétrole, lorsque notre groupe défendait que la priorité devait être donnée à la baisse du coût des transports pour les Corses, voire aux infrastructures de transports routiers, la possibilité étant déjà ouverte, depuis 2002, pour celles portuaires et aéroportuaires.

Sur ce point, vous nous rejoignez encore en procédant à la baisse des tarifs qui impactera nécessairement les reliquats de cette DCT. Nous continuons à penser que c'est un choix à privilégier en lieu et place d'un saupoudrage qui peut s'avérer contre-productif ; c'est le débat que nous avons eu sur les 49 M€ sur 7 ans alloués au comité de massif.

J'ouvre juste une petite parenthèse pour vous rappeler aussi que l'on pourrait aller plus loin, que ce soit en baissant de quelques euros le prix du billet

ou en baissant la compensation pour économiser des reliquats DCT, en revenant sur notre proposition qui a été rejetée en septembre dernier et qui consistait à baisser progressivement jusqu'à neutralisation, la taxe sur les transports, de 9,14 € par aller-retour. Nous considérons toujours que cette taxe est anti-économique, qu'elle empêche des compagnies de se positionner sur des lignes internationales pour desservir la Corse, et que les gains qu'elle génère pour la Collectivité pourraient être recouverts autrement.

Vous voyez que notre constance sur la question du prix du billet est bien réelle et recouvre plusieurs pistes, suite au travail que nous avons effectué sur la décomposition du prix du billet.

En revanche, notre préoccupation réside dans la question du financement de cette ambition de baisse des tarifs, de moitié pour le bord à bord, et d'un tiers pour Paris. Nous vous avons interrogés en Commission du développement du 12 décembre dernier, pour savoir si des estimations étaient disponibles, pour avoir une idée de l'évolution du montant de la compensation qui devait être allouée aux compagnies qui se positionnent. J'entends bien qu'il faut attendre la demande de ces dites compagnies, mais j'imagine qu'à partir des OSP actuelles et des prix des billets, on peut arriver à dégager une tendance que nous aurions souhaité connaître.

Bien sûr, Mme la Présidente, comme vous l'avez compris, nous vous accompagnerons dans cette baisse des tarifs, et présentons quand même un amendement.

Je ne sais pas si vous voulez que j'en parle immédiatement...

Donc, suite au taux de remplissage qui est très important sur la destination Figari Sud Corse, aussi bien sur Paris que sur Marseille, nous vous demandons d'ajouter une rotation par semaine sur Paris, en période hivernale, qui augmenterait à 21 rotations.

Et ensuite, sur le Marseille, une rotation supplémentaire par semaine, le samedi.

Le Président TALAMONI

Donc, nous sommes saisis de cet amendement N°1.

Jean-Charles ORSUCCI ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Pour notre groupe, puisqu'on réserve toujours à cette Assemblée, le verdict de notre choix, nous allons voter ce rapport.

Effectivement, qui pourrait être contre la baisse des tarifs ? Même si, pour nous, ça n'a pas été exactement notre engagement de décembre dernier. Nous étions plutôt favorables à un effort encore supplémentaire sur le bord à bord, quitte à envisager, après une étude sérieuse, le fait de sortir Paris de la DSP si cela engendrait une diminution encore plus forte sur le bord à bord.

Vous nous avez répondu, précédemment, que de toute manière aujourd'hui, au regard des contraintes européennes, nous ne pourrions pas aller plus bas sur le tarif que nous pratiquons sur le bord à bord, dont acte si le droit, bien évidemment, s'impose à nous. Donc, on va valider le choix qui a été le vôtre. On va le valider d'autant plus... Alors, moi je vous dirai, avec un certain sourire, qu'effectivement on revient aux fondamentaux de la continuité territoriale, sauf que quand votre majorité fera quelque chose que nous n'avons pas fait par le passé... Parce que, je pourrais vous dire aujourd'hui, il fallait le faire, nous aurions dû le faire. Sauf que moi, j'ai été aux responsabilités avec d'autres, de 2010 à 2015, et que nous ne l'avons pas fait, dont acte. Voyez, donc je sais reconnaître les choses, je sais l'affirmer haut et fort.

Par contre, ne voyez pas une quelconque malice dans une question que nous posons avec force, comme a pu le faire Jean-Martin MONDOLONI en commission, c'est la question du financement de cet effort. Parce qu'effectivement, si nous n'avons pas la certitude que cet effort, qui va être fait aujourd'hui par la Collectivité de Corse, va se répercuter à d'autres niveaux, je ne sais pas, si demain on va effectivement baisser le tarif de 30 % ou 50 %, pour augmenter (je dis des choses qui sont peut-être totalement irréelles) une tarification dans d'autres domaines où les Corses nous attendent aussi, ou nous allons faire des coupes sombres en matière d'éducation, en matière de langue, en matière..., donc là, évidemment, il faudrait qu'on soit un peu éclairés.

Donc, la question de savoir comment vous financez, et à laquelle nous n'avons pas eu une réponse avec précision, est pour nous une question fondamentale.

Voilà ce que nous voulions dire.

Je vous ai interpellée en commission sur la question de Figari, vous m'avez répondu que nous maintenions l'effort qui a été réalisé depuis un an.

Nous étions hier, avec Jean-Christophe ANGELINI, à une réunion de la communauté des communes Sud-Corse où le maire de Sotta, Jean-Marc SERRA, qui est un spécialiste de la question, nous a quand même interpellés sur le fait qu'aujourd'hui, nous pourrions faire différemment sur Figari, notamment avec les deux vols prévus le vendredi, et qu'il fallait réfléchir à nouveau sur la question de la taxe, même si là, j'avais à titre personnel une divergence de vue avec lui. J'étais plutôt sur la position de la majorité territoriale mais je pense que le débat mérite d'être ouvert sur la taxe des transports.

Mais aujourd'hui, et ne voyez pas là du campanilisme, parce que je crois vraiment qu'il faut qu'on échappe à cela aujourd'hui, à notre époque, un territoire qui nous est comparable, dont nous sommes presque le jumeau, c'est-à-dire la Balagne, quand on regarde ce qu'a obtenu la CCI de la Haute-Corse, notamment avec le travail qu'avait fait Jean GUGLIELMACCI sur le sujet, de ce qui est aujourd'hui la desserte faite vis-à-vis de Paris en Balagne, vous comprendrez bien que les élus de l'Extrême-Sud, où les résultats sont plus qu'encourageants, attendent de votre part, de la part de la majorité, que vous soyez en capacité d'intégrer cet élément dans votre réflexion.

Donc, évidemment, vous vous doutez bien que l'amendement qu'a déposé aujourd'hui le groupe de Jean-Martin MONDOLONI, nous allons premièrement, le soutenir, l'encourager à 200 % et vous inviter vraiment, et je parle aussi sous le contrôle du président de l'ADEC, à y réfléchir sérieusement pour donner satisfaction à une desserte aujourd'hui qui est insatisfaisante.

Voilà ce que notre groupe voulait dire dans le cadre de ce rapport et se féliciter de cette baisse importante de 30 % à 50 %, notamment vis-à-vis des gens qui sont les plus précaires.

Je termine sur un point. J'ai affirmé et je réaffirme ici, dans cet hémicycle, que nous devons réfléchir au fait que les gens qui ne sont titulaires que de maisons secondaires sur notre territoire, bénéficient de cette continuité

territoriale. Je pense sincèrement que ce n'est pas l'objectif de cette continuité territoriale que d'aider au transport, des gens qu'on reçoit les bras ouverts, qu'on a laissé construire comme il se doit. Mais aujourd'hui, je crois que de leur faire bénéficier, en venant à la mairie de Bonifacio, changer leur carte d'identité pour être résidents dans certains lotissements, je crois qu'il faut quand même qu'on réfléchissent à ce que nous faisons de nos impôts, sachant les difficultés financières que connaissent aujourd'hui les collectivités locales.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Je serais assez d'accord avec Jean-Charles ORSUCCI qui dit que, finalement, tout le monde était pour baisser les tarifs des transports aériens et autres. C'est vrai que c'était peut-être dans votre programme, mais à mon avis c'est dans le programme de tout le monde depuis à peu près trente ans. Je crois d'ailleurs pouvoir dire que c'était dans le programme de « Corsica Libera » et puis avant, celui de « Corsica Nazione », et puis celui de « Femu a Corsica », et puis celui de la droite et de la gauche, sauf que, comme a eu l'honnêteté de le reconnaître Jean-Charles ORSUCCI, il y a ceux qui ont été aux affaires, aux responsabilités, qui ne l'ont pas fait, c'est-à-dire la droite, la gauche, et puis notre majorité qui, modestement, essaye de le faire. Voilà.

(Applaudissements).

Maintenant, c'est bien que nous soyons d'accord sur la pertinence de la démarche, mais je n'en doutais pas, je ne voyais pas quelqu'un dire « non, non, nous sommes pour augmenter les prix ». Voilà ! M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président.

On va parler des trains qui arrivent à l'heure, il faut savoir le dire aussi de temps en temps, avant de parler de ceux qui ont sont en retard. Je voulais également souligner la qualité du travail qui nous a été présenté en commission. On voit que, Mme la Présidente, vous avez travaillé sur le sujet puisque la présentation était à la fois sur les prix, sur la qualité, sur les enjeux.

Bien sûr, on n'a pas pu avoir de réponses précises sur le coût, puisque ce coût est de nature à faire l'objet d'une mise en concurrence et que je ne vois pas trop comment, par avance, on aura une réponse là-dessus. Mais, c'est vrai que cela demeure une question importante. Déjà, un premier mot pour souligner, il faut savoir le dire aussi, la qualité du travail qui a été fait.

Je ne vais pas rentrer effectivement dans, depuis combien d'années tout le monde attend, ou que sais-je, mais il y a beaucoup de gens aussi qui sont ici depuis peu de temps. Donc, on va être basique. C'est une baisse des prix et c'est une bonne chose pour la population et pour les Corses. Le nier, ce serait faire preuve d'une mauvaise foi assez confondante.

On a bien compris aussi l'idée de favoriser le bord à bord. Ça correspond aussi à une vraie continuité. Il ne faut pas en oublier Paris pour autant, mais c'est logique aussi.

La baisse est significative, on ne peut pas le nier non plus. Vous avez aussi, et je crois que c'est une bonne chose, on y adhère également, maintenu la notion de service. Vous auriez pu basculer dans une notion de gestion à certaines compagnies low cost, à savoir des services payants ou bien une durée de billets, ou des changements coûteux. Je pense que vous avez bien fait, pour la population des Corses, de maintenir un système assez souple. En Corse, on est sur une île, on ne sait pas toujours quand est-ce qu'on a besoin de partir, de changer de billet. Donc, là aussi, je pense que c'est un choix pertinent et judicieux. Là-dessus, encore une fois, on ne peut que vous rejoindre.

Je parlerai des choses sur lesquelles nous aimerions voir les choses différemment, puisque c'est l'objet aussi. Nous aurions souhaité la mise en place de tarifs particuliers pour des catégories de populations qui sont en grande difficulté, aujourd'hui peut-être encore plus qu'hier. Quand je parle de catégories de populations, je veux parler, sans que ce soit exhaustif, des étudiants, des personnes âgées, des familles nombreuses, dans une période, encore une fois, où plus que jamais, la précarité demeure un fléau. Je crois que ces populations méritent une attention particulière.

Je vous ai entendue sur la notion de prix bas. J'ai bien compris que l'idée était de faire le mieux possible, dans le respect de la réglementation européenne, mais un Paris/Bastia à 190 € aller-retour, et je n'oublie pas non plus le poids des taxes, je vous l'accorde, mais 190 € aller-retour pour un étudiant, ce n'est pas à la portée de tout le monde. Je pense que ça nécessitera, même si aujourd'hui c'est trop tard, on va essayer d'être pragmatique aussi, ça nécessitera peut-être une approche qui pourrait permettre à nos étudiants pour

qui, souvent, c'est une contrainte de devoir partir. Pour certains, c'est un plaisir, pour d'autres, une contrainte parce que toutes les formations n'existent pas ici, vous le savez bien aussi. Donc, je pense que la possibilité de rentrer voir les siens, c'est important aussi. Encore une fois, 190 € sans oublier le poids des taxes, c'est une somme importante.

Je pense aussi aux personnes âgées. Il existe des dispositifs dans d'autres modes de transport sur le continent, les cartes seniors par exemple, pour parler du ferroviaire où ces personnes peuvent avoir accès à un tarif en baisse, de 30 à 50 %. Ça aussi, ça se réfléchit. N'oublions pas les familles nombreuses et également les familles dans la difficulté. Je pense que sur une île comme la nôtre, il est important pour toutes les classes de la population corse, de pouvoir avoir accès à ces déplacements.

Je ne vais pas tomber dans la béatitude et dire « il suffit de », je vais oser aller plus loin. A enveloppe constante, on pourrait très bien imaginer que des gens, comme beaucoup ici dans cet hémicycle, puissent avoir à payer un peu plus, moins qu'avant puisque l'effort est notable, mais peut-être que certains aient à payer un peu plus pour que d'autres puissent payer un peu moins, ce qui permettrait de résoudre la notion d'enveloppe. Je réitère mon propos, je crois que c'est un signal fort et encore une fois, c'est une île et le transport sur une île, ça devrait être un droit.

Encore une fois, je tenais à féliciter ces baisses qui sont extrêmement sensibles et c'était important de le montrer. Je pense que la population en sera heureuse. Mais si dans un futur, que j'espère proche, on pouvait réfléchir à des dispositifs qui pourraient permettre à ces personnes défavorisées, en tout cas de manière ponctuelle, je le dis souvent et je l'ai dit en commission, bien sûr qu'il y a quelques étudiants riches, mais je n'en connais pas beaucoup. Pareil pour les personnes âgées, il y en a sûrement qui sont également très aisées, mais la majorité, je crois qu'elles ont un peu de mal. C'est vrai que 200 € sur un mois, ce n'est pas forcément quelque chose de très accessible.

Voilà ce que j'avais à dire sur votre présentation, encore une fois en soulignant la qualité du travail. Une petite anecdote : il y a une enveloppe de continuité territoriale, je suppose qu'une partie sera consommée dans les dispositions que nous venons d'entendre. Il y aura le maritime. Je pense, comme certains d'entre vous, j'ai entendu des choses pendant les campagnes de rachat de compagnie maritime, et notamment des efforts qui pourraient peut-être faits par ces compagnies pour réduire le prix sur le fret. J'espère que nous verrons ces annonces faites devant le tribunal de commerce de Marseille, se traduire par des

faits qui nous permettront d'avoir des coûts plus faibles et qui pourraient résoudre, pour partie, ce dont on parle.

En tout cas, il faudra être vigilant là-aussi sur le résultat financier de cette affaire, comme vous le disiez, pour voir finalement ce service renforcé, ce qu'il va engendrer comme surcoût. Pour la Corse, je pense que c'est un sujet sur lequel il ne faut pas mégoter. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. M. CASALTA, M. ARMANET et Michel GIRASCHI. Guy ARMANET d'abord ? Vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci M. CASALTA, merci Président.

Je voudrais effectivement dire quelques mots au nom du groupe. Je voudrais commencer par saluer le travail effectué depuis 2015, cette affaire remonte depuis 2015, travail effectué par Jean-François ACQUAVIVA, de manière remarquable, et dans sa continuité, notre présidente d'aujourd'hui, Vanina BORROMEI, qui s'attache à faire les choses au mieux du monde et on l'en remercie.

Je voudrais remercier aussi les services de la Collectivité de Corse, l'AMO, qui nous a accompagnés dans cette aventure et Marie-Hélène SERVAS qui a et été obligée de quitter la séance, qui est notre présidente et je crois savoir que dans le public, il y a quelques employés d'Air Corsica que je voudrais saluer aussi.

Vous dire, Président, mais cela ne va surprendre personne, que l'on puisse se rejoindre sur les propos que vous venez de tenir. Et, à mon tour, je voudrais dire à l'opposition, vous en avez fait une priorité et nous en avons fait une réalité. Je crois qu'il y a une différence fondamentale, mais elle méritait d'être notée et, cher Président, on se rejoint sur ce point-là, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs.

Nous en avons fait une réalité, mais je voudrais revenir quand même quelques années en arrière, où la situation qui a été rencontrée à notre arrivée à la Collectivité de Corse, faisait état d'un déficit d'une trentaine de millions d'euros, il me semble bien. Si on fait un bilan un peu plus précis aujourd'hui, on est à un excédent de 50 et quelques millions d'euros que nous avons reversés à

la Collectivité de Corse, qui sont utilisés d'ailleurs, qui ont été déployés en 2017 de la manière suivante : gares et infrastructures pour 2,8 M€; voiries nationales pour 38 M€; les voiries départementales pour 7,5 M€; les transports ferroviaires pour 100 000 €; les infrastructures portuaires et aéroportuaires pour 3,5 M€

Cette manne financière que nous avons récupérée grâce à un travail assidu de l'Office des transports, et rigoureux, qui nous a permis de dégager des excédents pour que l'on puisse aujourd'hui se projeter sur un avenir meilleur et essayer de tenir des engagements promis depuis de longues dates, nous ont permis d'en arriver à la baisse du prix du billet.

Même si on s'interroge sur le fond de savoir comment est-ce que les choses, mécaniquement, vont être financées, j'ai envie de vous dire que les choses vont arriver suffisamment tôt puisque les marchés seront passés et nous aurons, à horizon 2020, la possibilité de vous expliquer comment ces choses-là vont se cascader. Quoi qu'il en soit, je crois que le CA de l'Office et de l'Agence a précisé que financièrement, les comptes étaient au mieux.

Que dire de plus si ce n'est que tout le monde a pu répéter à souhait que le délai légal qui nous est imposé pour cette réduction de tarif, allait nous amener à mars 2020, je crois qu'il est important de le préciser. Il est important aussi de préciser que les prix vont être désormais pour le bord à bord de 99 € pour un aller-retour. Vanina BORROMEI l'a reprécisé, ça équivaut à 42 € hors taxes, soit 21 € l'aller. C'est important de le dire. 190 € pour Paris, 122 € hors taxes, ce qui équivaut à une réduction de 50 %. On ne peut que se féliciter, bien évidemment, que ces choses-là s'articulent et vont dans le bon sens, comme nous l'avons imaginé.

Sur les délais aussi, je ne vais pas m'étendre non plus, tout le monde l'a dit, on est passé sur un tarif résident valable de 60 jours à 90 jours ; pour les étudiants, les enfants de parents divorcés, à 180 jours, et on continue de travailler dans ce sens.

J'ai envie de vous dire qu'on tiendra compte de tous les amendements qui vont arriver, les lignes supplémentaires, les dessertes non satisfaisantes, les catégories de population. Le travail est encore long. Nous n'avons pas dit que le travail était terminé, mais quoi qu'il en soit, je crois que nous avons imaginé extrêmement fort que cette baisse tarifaire puisse intervenir pendant notre mandature. Ma chère présidente, vous l'avez réalisé. Le groupe votera extrêmement favorablement cette mesure et vous accompagne dans toutes vos démarches au quotidien.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y avait parmi les orateurs inscrits, Jean-François CASALTA.

M. Jean-François CASALTA

M. le Président, mes chers collègues, j'ai appris avec une joie, un bonheur sans mélange, par la bouche de ma collègue et amie Cristelle COMBETTE que, finalement en quelque sorte, la majorité territoriale ne faisait qu'appliquer strictement le programme du groupe « Per l'Avvene ».

Il convient quand même de remarquer que la sensibilité politique de laquelle vous êtes issue, n'a pas mis en pratique ces bonnes idées pendant, je crois, les 26 ans pendant lesquelles elle est restée aux commandes de l'Assemblée de Corse, et c'est regrettable. Mais faire passer pour des inconvénients, ou des carences pour des avantages, est un talent que je salue à sa juste mesure !

Plus sérieusement, concernant ce rapport extrêmement important, il y a plusieurs points d'entrée possibles pour souligner le travail important qui a été accompli par l'Exécutif, par l'Office des transports, par sa présidente et par l'ensemble des services, dans le cadre de cette révision des obligations de service public concernant la desserte aérienne de la Corse.

Premier point d'entrée, c'est la qualité du service offert à la population de l'île qui s'améliore : un trafic renforcé quant à sa fréquence, notamment en basse saison ; des capacités minimales en termes de siège, augmentées ; une conservation, les orateurs précédents l'ont dit, de la validité du tarif résident qui passe de 60 à 90 jours, et pour les étudiants et enfants obligés de voyager pour des raisons familiales, jusqu'à 180 jours.

Deuxième point d'entrée possible, c'est une meilleure prise en compte des attentes des Corses. On ne l'a pas assez dit. Il y a eu une véritable écoute, une consultation, une concertation, et pas simplement une concertation jupitérienne, une vraie concertation avec l'ensemble des élus consulaires, des collectifs, des associations, de la population corse. Ces attentes, cette consultation et ces observations ont été prises en compte et sont aujourd'hui validées dans ce rapport que nous soumettons à votre Assemblée.

Troisième point d'entrée possible, c'est une gestion renforcée par de nouvelles conditions dans les dépôts de rapport d'exploitation en amont, de rapports mensuels et annuels en aval ainsi que des sanctions pécuniaires qui sont à même d'assurer, en définitive et si besoin était, la bonne exécution des conventions entre tous les partenaires

Mais le point essentiel de ce rapport est, à n'en pas douter, la réduction du coût du transport aérien pour les résidents sur le bord à bord, comme pour les liaisons entre la Corse et Paris, pour l'ensemble des aéroports de la Corse.

Je rappelle, beaucoup l'ont rappelé mais ne dit-on pas que le rabâchage est la première vertu de l'enseignement, que le coût du billet TTC, pour l'usager, sur le bord à bord va chuter de plus de 30 %. D'un prix d'environ 160 €, nous passerons à 99 €TTC.

Le coût du transport avec Paris sera également réduit de plus de 30 %. Le prix du billet, d'environ 250 € actuellement, coûtera en mars 2020 190 €TTC.

Et sur le coût du billet hors taxe, la réduction sera de plus de 50 % sur les liaisons avec Paris, et 30 % sur le bord à bord.

On rappelle en outre, que le coût des taxes et redevances, c'est très important de le préciser, même sur les tarifs très attractifs qui seront proposés en mars 2020, constitueront encore 50 % du prix du billet, ce qui veut dire, en termes clairs et simples, que nous utilisons à plein notre marge de manœuvre dans le cadre législatif qui est le nôtre aujourd'hui.

En un mot comme en cent, c'est une révolution en matière tarifaire.

Au-delà des qualités que je viens de lister, pourquoi cette révision des OSP est fondamentale ? Car elle s'inscrit complètement dans le combat que nous menons contre la précarité, dont l'accès aux transports n'est qu'un des avatars parce qu'il est synonyme, on l'a dit, d'accès aux études quand des étudiants qui, par choix ou obligation, à une étape ou à une autre de leur parcours universitaire, en viennent à fréquenter des universités sur le Continent. Il est synonyme aussi d'accès et de maintien des droits familiaux car nous avons des enfants qui, en raison du contexte particulier dans lequel ils évoluent, doivent obligatoirement être transportés au plan aérien, pour que leurs parents puissent conserver et exercer les droits qui sont les leurs, toujours dans l'intérêt de l'enfant. Enfin, il est aussi synonyme, et c'est peut-être le plus important, du

libre accès aux soins car nous avons des besoins médicaux qui nécessitent des liaisons abordables entre la Corse et le Continent.

C'est la remise du service public au cœur du système pour les efforts faits en cette matière qui, pour nous, n'est pas un luxe mais une nécessité. Nous remercions l'Exécutif avec une distinction particulière vous concernant, Mme la Présidente.

Le Président TALAMONI

Merci. Michel GIRASCHI a la parole.

M. Michel GIRASCHI

Cher collègue, bien sûr je tiens à féliciter Vanina BORROMEI pour son travail et le travail des services sur le sujet. Après l'ensemble des félicitations qui lui ont été adressées, je ne vais pas trop m'étendre sur le sujet.

Personnellement, je trouve que c'est vrai qu'on a fait ce que les autres ont dit qu'ils feraient depuis longtemps. Je tiens quand même à souligner autre chose, c'est qu'aujourd'hui, la continuité territoriale est utilisée pour ce à quoi elle est destinée.

Maintenant, il y a un problème, c'est que dans ce tarif résident, ça a été soulevé tout à l'heure par Jean-Charles ORSUCCI, relevé ensuite par notre président, il y a quand même un détournement du tarif résident par une partie des usagers qui ne sont pas des résidents à l'année de la Corse. C'est vrai que le statut de résident, nous l'appelons de nos vœux depuis longtemps, serait une solution évidente sur le sujet. Mais aujourd'hui, quand on veut financer de nouvelles lignes, quand on parle du coût de cette baisse, quand on pense justement aux étudiants, aux malades qui doivent payer, aux aménagements dont on a besoin, il faut peut-être chercher, à court terme ou à moyen terme, comment éviter ce détournement du tarif de résidents pour que ça bénéficie aux usagers corses qui en ont besoin. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a plus de demandes de prise de parole. Vanina BORROMEI va sans doute donner un mot de conclusion ou de réponse. Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Merci à tous.

Effectivement, je crois qu'aujourd'hui, les commentaires vont évidemment dans le bon sens, dans le sens du service public, dans le sens de la qualité de ce service, c'est ce qui nous a guidé et je crois qu'aujourd'hui, le résultat est indiscutable.

Effectivement, comme le disait Cristelle COMBETTE, je suis heureuse que nous nous retrouvions sur cette volonté de réduction tarifaire. C'est une application stricte de la continuité, comme elle l'a dit, qui n'a jamais été appliquée jusqu'à présent. Donc, on s'en réjouit, mieux vaut tard que jamais ! Je regrette que les précédents groupes ne l'aient pas fait, mais je crois qu'il est important de souligner qu'ils ne l'ont pas fait pour différentes raisons et certainement, une des raisons qui me vient à l'esprit, c'est parce que l'Office des transports n'a peut-être pas joué le rôle qu'il devait jouer. Il n'avait peut-être pas la santé financière qu'il a aujourd'hui.

Je crois que c'est quelque chose qu'il faut vraiment souligner et mettre en avant. Aujourd'hui, l'Office des transports a retrouvé, n'y voyez pas de mauvais jeu de mots, mais a retrouvé tous ces galons et a retrouvé vraiment ses objectifs. Je crois qu'il faut le souligner. Il faut souligner le travail des équipes, qui a été intense. Vraiment, je les salue de nouveau parce que je crois qu'aujourd'hui, c'est vraiment grâce à eux qu'on peut proposer tout cela, et grâce à la bonne santé de l'Office des transports et au travail commun avec la Collectivité de Corse.

Oui effectivement, nous nous rejoignons sur des propositions de campagne électorale. Je ne sais pas si vous les aviez chiffrées, (ces propositions), en tout cas vous les aviez proposées, nous aussi. L'objectif que nous nous étions fixé, c'était cette baisse du tarif résident. Aujourd'hui, avec nos différentes études, évidemment nous avons chiffré cette baisse. Nous savons jusqu'à à quel point nous pouvons descendre. Cette proposition tarifaire fait l'objet d'une évaluation très précise, d'un coût financier qui a été discuté, c'est pour cela que je parlais tout à l'heure de juste compensation avec les instances européennes qui vont être très vigilantes. Elles nous ont alertés et nous avons discuté avec ces instances, également avec la DGAC, pour voir quelle était cette limite et quel serait le coût financier. Comme nous le disions, et comme le remarquait très justement François-Xavier CECCOLI, nous ne pouvons pas, pour des raisons très claires de respect de procédure de mise en concurrence,

annoncer ces montants de compensation que nous avons évalués. Je reviendrai après sur l'amendement.

Jean-Charles ORSUCCI, merci pour l'ensemble de vos commentaires. Nous avons discuté en commission de cette possibilité de ne pas compenser le tarif sur la liaison avec Paris-Orly, mais c'est un véritable besoin. Le service a été parfaitement délimité par notre AMO, et ça a été tout notre travail de démontrer le périmètre de ce service public, le réel besoin des usagers. Effectivement, les trois destinations ne se distinguaient pas et il fallait compenser l'ensemble de ces destinations. De toute façon, comme nous l'avons dit, nous n'avons pas la possibilité, comme vous l'auriez souhaité, de voyager quasiment gratuitement y compris sur le bord à bord, même si dans la philosophie de la continuité territoriale, nous aurions pu l'entendre. Mais l'Europe ne nous le permet pas.

Ensuite, je voudrais revenir sur la réflexion que vous avez sur le tarif résident en lui-même, sur les contrôles. Je crois qu'aujourd'hui, le lieu n'est pas, et ce n'est pas le moment non plus, de revenir sur la réflexion du statut de résident qui nous anime tous, mais je pense que ça fera l'objet de débats à venir et nous le souhaitons, vous le savez. Mais aujourd'hui, je vais rebondir sur ce que disait M. CECCOLI. Je vous réaffirme notre choix de qualité de service public. Des tarifs particuliers pour les populations en difficulté, vous en énoncez plusieurs : les étudiants, les personnes âgées, les familles nombreuses, les retraités. J'insiste sur le signal fort. Vous avez dit que c'était un droit, moi j'ai dit que c'était un devoir. Je le confirme, c'est de notre devoir d'appliquer au mieux cette compensation et de veiller au bon respect de cette continuité.

Je vais être très claire et vous me connaissez, la transparence est quelque chose qui m'anime. Je me suis interrogée, évidemment nous nous sommes tous interrogés, sur un tarif contraint qui pourrait être plus bas, avec un tarif modifiable qui serait plus élevé. Le constat était lequel ? Malheureusement, notre île trône en haut du podium des territoires les plus pauvres. Les résidents, puisque c'est l'essence même de ce rapport et de cette continuité, ont les mêmes droits. Ils ont droit à un service public juste, équitable. Je pense que créer des niches, sachant que le tarif que nous proposons est le tarif le plus bas possible, m'aurait été très compliqué. Pourquoi ? Parce que j'ai eu tendance à penser que de créer ces niches, ça aurait pu créer finalement des discriminations par rapport au tarif résident. Je crois que tout le monde a ce même droit. La dotation de continuité territoriale, elle est faite pour compenser le handicap de l'insularité.

Pour ce qui concerne nos étudiants, nous avons voté ensemble le schéma régional d'aides aux étudiants. Nous avons des aides à la mobilité sur

lesquelles nous travaillons et nous avançons. Nous avons tout un tas d'aides, y compris en matière sociale. Je crois qu'effectivement, sans nous dédouaner, au contraire, en mettant en avant tout ce que nous faisons pour les personnes en difficulté ou pour la mobilité de nos étudiants, nous sommes obligés de le reconnaître, mais peut-être qu'aujourd'hui, avec ce tarif le plus bas possible, il m'aurait été très compliqué de choisir qui aider, à quel plafond, quel tarif. Nous avons eu cette discussion d'ailleurs, pour les retraités et pour la carte « ritirata », est-ce qu'il fallait un plafond ou pas ? Quelle catégorie de retraités aider ? Comment choisir le plafond à 14 000 € pour les retraités ? Etait-il trop bas ? Etait-il trop haut ? Pour les étudiants, faut-il aider l'ensemble des étudiants ? Faut-il aider un étudiant en se conformant à sa feuille de revenus ? S'il n'en a pas, peut-être a-t-il des parents qui ont des revenus très importants et que lui, est non imposable, au détriment d'un autre étudiant qui peut-être travaillerait et aurait un SMIC et ne bénéficierait pas, parce qu'il aurait un avis d'imposition, de ce tarif ? C'est très compliqué, à notre stade, de suivre éventuellement ces différentes niches, s'il devait y en avoir. C'est pourquoi, et là nous l'assumons tous, nous avons fait le choix de ce tarif le plus bas possible pour tous. Plus de discrimination, pas de compensation.

Pourquoi, aussi, pas de tarif contraint ? Je l'ai dit en commission, le tarif contraint aurait pu sans doute avoir sa place, nous nous sommes rendus compte, avec l'ensemble des acteurs, que les usagers utilisaient d'office ce tarif contraint. Ils le savent, ils prennent un tarif et on leur dit « ce tarif n'est pas modifiable, ni remboursable, il y a des délais » et très souvent, lorsqu'ils appellent pour modifier leur billet d'avion, ils ne comprennent plus forcément qu'il faille payer 70 € pour modifier ce tarif qui n'était pas modifiable. Donc, c'est vraiment un choix que nous avons fait. Je crois que nous avons d'autres possibilités d'aider notre population et nous le faisons très régulièrement, mais cela ne nous exonère pas aujourd'hui de proposer cela. J'insiste bien, je pense que ce tarif doit et devait s'appliquer à l'ensemble des résidents, sans distinction.

Merci à Guy ARMANET, à Michel GIRASCHI et à Jean-François CASALTA. Je rappelle à tous que vous êtes partenaires de ce travail. Il y a l'Office des transports, mais il y a l'ensemble de la majorité territoriale. Nous avons énormément travaillé ensemble, nous avons fait des séminaires, nous avons discuté sur l'ensemble de nos objectifs. Je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir vous associer à ce résultat exceptionnel.

Je crois, pour rebondir sur ce que disait Michel, il est prévu, dans notre cahier des charges, de renforcer encore les contrôles sur les tarifs résidents puisqu'aujourd'hui, c'est un contrôle aléatoire, mais qui est mené très strictement par les compagnies délégataires. Mais effectivement, nous avons

prévu de travailler et de demander aux compagnies qui voudront bien se positionner, de renforcer ces contrôles. Mais cela ne nous exonère pas d'une réflexion plus globale sur le tarif résident et les conditions d'obtention de ce tarif résident, comme le disait également Jean-Charles ORSUCCI qui est confronté à ce genre de difficulté.

Aujourd'hui, c'est une première étape qui est absolument essentielle, c'est un pas qui est franchi aujourd'hui dans le service public. On s'en réjouit et on est tous réunis. Ce qu'il est bon de retenir c'est que quand ça va dans l'intérêt collectif, dans l'intérêt général, on se rejoint tous, c'est une très bonne nouvelle. Je vous en remercie.

Concernant l'amendement, je me prononce maintenant ?

Le Président TALAMONI

Tout à fait, à moins qu'il y ait une intervention s'agissant de l'amendement, mais M. ORSUCCI a déjà dit qu'il serait soutenu par son groupe. Y a-t-il une intervention « contre » ? L'avis de l'Exécutif sur l'amendement ?

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Je me suis interrogée également. Je rappelle que toutes les propositions qui sont faites dans ce cahier des charges ont été très précisément établies en fonction de besoins qui nous sont remontés par l'ensemble des acteurs. C'est vrai qu'on s'interroge parce que le besoin qui était exprimé, principalement au niveau de l'aéroport de Figari, c'était la concrétisation de cet avenant que nous avons pris ensemble pour l'avion du vendredi soir, la rotation du vendredi soir sur Paris. Nous l'avons intégrée définitivement.

J'entends cette demande mais c'est vrai qu'aujourd'hui, nous, nous avons une estimation financière qui est très précise pour ce cahier des charges qui l'est également. Je ne veux pas fermer la porte parce que j'entends et je partage certainement ce besoin. Ce que je vous propose, c'est que dans le cahier des charges qui est proposé (c'est une offre en sièges et je ne transigerai pas sur cette offre en sièges, ni même sur les tarifs), sur les fréquences, effectivement, on pourra toujours moduler avec les compagnies.

En ce qui concerne Marseille, je préfère l'annoncer, je pense que ça ne sera pas acceptable parce que nous n'avons pas eu de retour et nous n'avons pas

pu valider ce besoin quantitatif et qualitatif. Il y a également un problème de créneaux horaires sur l'aéroport. Donc, cela ne se justifie pas à ce jour.

Pour ce qui concerne Orly-Figari et une septième rotation hebdomadaire en week-end, ce que vous proposez, très clairement je ne peux pas intégrer en l'état, parce que nous avons évidemment convenu de ce cahier des charges avec la DGAC et avec la Commission européenne. Par contre, ce que je peux garantir, si vous en êtes d'accord et si vous acceptez de le retirer, c'est de l'intégrer dans la négociation, sachant que mon offre en sièges ne sera pas modifiée. On a donc cette capacité de faire et de pouvoir l'intégrer dans les négociations avec les compagnies et voir ce qu'il est possible de proposer.

Je confirme que sur Marseille-Figari, ça risque d'être très compliqué, je préfère le dire et ne pas faire de promesses, au niveau des créneaux horaires sur l'aéroport. Je pense que ça ne sera pas possible. Par contre, je me propose d'intégrer une septième fréquence dans les négociations avec les compagnies qui voudront bien négocier avec nous, dans le cadre de ce cahier des charges.

Le Président TALAMONI

J'interroge le groupe porteur de l'amendement sur la proposition de retrait, sous les conditions énoncées par Vanina BORROMEI.

Mme Christelle COMBETTE

M. le Président, est-ce qu'on peut demander une suspension de séance ?

Le Président TALAMONI

Elle est de droit. Reprise dans 5 minutes.

La séance est suspendue à 17 heures 50.

La séance reprend à 18 h 25.

Le Président TALAMONI

Nous allons essayer de reprendre nos travaux là où nous les avons laissés. Le groupe « Per l'Avvene » va nous faire connaître sa décision, après ces délibérations internes approfondies. Vous avez la parole, Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, je voudrais remercier Mme la présidente de l'Office des transports pour son écoute.

Par rapport à l'amendement que nous avons présenté initialement, sur le Figari Sud Corse-Marseille, nous entendons bien que les besoins n'ont pas été révélés. Nous retirons donc cette demande.

En revanche, sur le Figari Sud Corse-Paris, nous maintenons la nécessité d'augmenter d'une rotation par semaine, les vols sur cette destination.

Compte tenu de vos contraintes, nous vous proposons une modulation du nombre de sièges entre les saisons hiver et été. En définitive, il n'y aurait qu'un vol le vendredi, le soir, l'autre étant redéployé sur la semaine. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Très bien. J'interroge l'Exécutif sur ce sous-amendement proposé à son amendement par le groupe « Per l'Avvene ». Procéduralement, ça c'est un sous-amendement qui consiste à supprimer la deuxième section et sous-amender la première section. Tout le monde a compris de quoi il s'agissait. La seule chose, c'est qu'il faut que l'Exécutif nous dise ce qu'il en pense.

Mme Vanina BORROMEI

Avis favorable, M. le Président. C'est un redéploiement à sièges constants de l'offre entre la saison hiver et un rebasculement par rapport à l'avant-saison et à l'après-saison été. Donc, avis favorable.

M. le Président, juste un petit mot. Je profite de l'occasion avant le vote, pour saluer l'ensemble des personnes qui se sont déplacées, tous les acteurs des différentes chambres consulaires que je vois, des compagnies délégataires de service public actuel. Je les salue et je les remercie pour le travail qu'elles ont effectué et qu'elles ont encore à effectuer jusqu'en mars 2020.

Le Président TALAMONI

Nous nous joignons volontiers à ce salut et à ces remerciements. En ce qui me concerne, avant le vote du sous-amendement, de l'amendement et du rapport, je voulais à mon tour dire ma gratitude aux services et mes félicitations à la présidente pour ce rapport très important pour les Corses.

Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, Président. Tout a été dit. Je voudrais simplement à mon tour, au nom du Conseil exécutif, adresser nos remerciements à Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports, pour le travail d'exception qui a été mené depuis de longs mois, un travail qu'elle a dirigé, adossée à ses services de l'Office des transports représentés notamment par le directeur, M. Jean-François SANTONI. Remercier également, ça a été fait mais je voudrais le faire aussi parce que nous avons beaucoup travaillé avec eux, l'AMO qui nous a accompagnés et qui continue de nous accompagner dans cette affaire.

Vous l'avez dit, M. le Président de l'Assemblée de Corse, c'est un dossier extrêmement important, mais ce n'est pas qu'un dossier. C'est aussi la concrétisation d'une vision stratégique que nous avons portée ensemble, collectivement, depuis trois ans que nous avons accédé aux responsabilités et je ne voulais pas laisser terminer ce débat sans avoir un mot aussi pour commencer à répondre par les mots, mais nous répondrons surtout par les faits et les actes, à celles et ceux qui, souvent de bonne foi, nous disent que nous n'allons pas assez vite.

Nous voulons aller plus vite et nous ferons tout pour aller plus vite, mais je crois que lorsqu'on regarde le rapport que nous nous apprêtons à voter, et qu'on le met en perspective avec notre vision stratégique des transports maritimes et aériens, secteur essentiel pour une île s'il en est, on comprend, je crois, mais c'est le peuple qui le jugera et votre vote aussi qui nous départagera, que nous sommes allés, à la fois, vite et bien.

En quelques mots, nous avons hérité d'une dotation de continuité territoriale, 187 M€ qui n'a plus été réindexée depuis 2009. Elle était avant nous, vous le savez, consommée à concurrence de 130 M€ dans les plus belles années, pour le maritime. Elle était, au moment de notre prise de fonction, à concurrence de 103 M€ pour le maritime. Nous avons essayé de remettre de l'ordre. Nous avons trouvé un Office des transports déficitaire. Nous avons balayé tout ce qui était illégal ou critiquable. Nous avons fait passer la dotation du service maritime, et j'ai encore en mémoire les arguments, mes chers collègues, pour celles et ceux qui étaient présents dans la précédente mandature, on nous avait dit y compris dans les débats publics, « ne diminuez pas le montant de la dotation donnée au titre des compagnies maritimes et du service public maritime parce que vous risquez de vous voir diminuer le montant global de l'enveloppe de continuité territoriale ».

Nous nous sommes assurés, Manuel VALS était Premier ministre à l'époque, que si nous arrivions à faire des économies, le montant global ne serait pas diminué. Nous l'avons fait acter, c'était ici, à cette place, là, le premier Ministre Manuel VALS. On nous a dit « vous n'arriverez pas à faire des économies ». Nous sommes passés de 103 M€ à environ 75 ou 78 millions.

Dans le même temps, dans le secteur maritime, nous sommes passés d'un prix au mètre linéaire de 46 € à 40 €, et à 35 € avec la nouvelle convention que vous a proposée, le mois dernier, Vanina BORROMEI.

Maintenant, nous allons continuer ce processus, nous allons comprendre, alors que les prix du transport en fret maritime sont désormais alignés sur le transport routier sur le Continent, pourquoi cet alignement ne se retrouve pas sur les prix à la consommation. C'est le travail que nous allons faire dans le cadre de la conférence sociale.

Parallèlement, nous savons que, derrière les chiffres et derrière les dossiers, il y a des femmes et des hommes, notamment celles et ceux des compagnies délégataires, aujourd'hui et demain. Nous savons que ces femmes et ces hommes, et leur famille, sont indispensables à l'économie et au lien social dans cette île.

Nous avons décidé de travailler, et Vanina l'a fait en notre nom à tous, en première ligne, en concertation et en co-construction, cela a été dit, avec la Commission européenne, avec la Direction générale des affaires européennes à Paris, qui vient de valider le rapport que vous vous apprêtez à voter, dans un contexte juridique qui est extrêmement difficile. Nous allons continuer dans le respect absolu des règles, personne ne peut préjuger de l'identité des compagnies

qui remporteront l'appel d'offre à venir. Nous sommes aussi, nous, Collectivité de Corse, actionnaires majoritaires de la compagnie Air Corsica et nous voulons que cette compagnie, qui est un outil essentiel pour la Corse et les Corses, un outil essentiel pour celles et ceux qui y travaillent, continue de vivre et de se développer.

Nous savons également qu'à Air France, qui est l'actuel délégataire, et personne ne peut préjuger de ce que sera la suite, qu'il y a des centaines de femmes et d'hommes qui travaillent, avec leur famille. Nous ne voulons pas que leur sort soit décidé à Paris et nous l'avons en tête.

Lorsque l'on rappelle tout cela, je crois que l'on comprend la cohérence de la démarche d'ensemble que nous sommes en train de construire, et que nous avons concrétisée de façon significative, en trois ans.

Ce rapport que Vanina BORROMEI vous présente en notre nom à tous, en fait, il est le fruit d'un travail extrêmement complexe, soumis à des contraintes exogènes multiples, la réglementation européenne, la nécessité de trouver un modèle économique qui fonctionne, parce qu'il a fallu mouliner toutes les hypothèses. Un exemple, le problème de la notion de résident qui nous tient à cœur, mais pour qui un service public, accepté par Bruxelles, entre la Corse et Paris, le choix que nous avons fait, il faut aussi qu'il y ait un certain niveau de volume de passagers entre la Corse et Paris. C'est un peu comme la couverture, il faut faire très attention parce que quelquefois, vous avez tendance à couvrir le nez, mais couvrant le nez, vous découvrez les pieds.

C'est un problème qui est complexe et à tous les niveaux.

(Applaudissement)

Je termine. Les deux points essentiels que je voudrais retenir, et vous les avez soulignés, c'est que premièrement, nous améliorons la qualité de la desserte de cette île, nous améliorons la qualité de la desserte aérienne pour la Corse et pour les Corses, pour celles et ceux qui vivent ici, plus de 155 000 sièges en plus, dans un travail de construction partagée avec les acteurs, notamment les acteurs consulaires qui ont aussi joué le jeu. Il faut rappeler, et vous l'avez dit très honnêtement, que le prix du billet qui est payé, in fine, par la personne qui voyage, aujourd'hui ce sont 70 % de taxes. Les chambres consulaires, depuis deux ans, pour nous aider dans notre construction d'un système vertueux, n'ont plus augmenté leurs taxes. Et on va continuer à travailler comme ça.

Donc aujourd'hui, nous renforçons l'offre de service public, nous la renforçons dans toute la Corse. Nous avons transcendé les querelles campanilistes entre Bastia, Ajaccio, Figari, Calvi. Toute la Corse bénéficie de cet effort d'ensemble.

Le deuxième aspect essentiel, c'est le prix. In fine, avec le choix qui a été fait, et ça a été très bien expliqué, la dimension sociale est présente parce que là encore, concrètement, quand on s'est interrogé pour faire des tarifs particuliers... le problème du tarif particulier, d'abord, c'est qu'il faut le justifier vis-à-vis de l'instance européenne et c'est très difficile. Le tarif résident global, vous pouvez parce qu'il y a la contrainte de l'insularité, mais le trafic particulier, c'est autre chose. Et puis, à supposer que vous franchissiez l'obstacle juridique, il y a un obstacle économique parce que la gestion du tarif particulier, elle a un coût. Lorsque vous identifiez, entre les étudiants, les retraités, etc, les revenus de la personne, ça a un coût et ça augmente la prestation, et ça augmente le coût que va vous facturer la compagnie.

Donc nous, le choix qu'on a fait, c'est d'aller le plus bas possible pour tout le monde. La dimension sociale est intégrée au plus haut pour tout le monde dans le prix du billet et, le cas échéant, nous avons des dispositifs particuliers, ceux de la carte « ritirata » à l'époque, le soutien aux étudiants, ce que nous inventerons ensemble, pour venir en dehors du périmètre de la délégation de service public, venir soutenir les gens chez nous qui ont plus besoin que d'autres.

Donc, on construit un système vertueux, et derrière, à la fin, c'est notre victoire à toutes et à tous. Aujourd'hui, les gens, lorsqu'ils vont à Paris, les gens qui vivent ici, paient 260 €. A partir de 2020, ils paieront 190 €. Lorsqu'ils iront à Marseille (ils paient aujourd'hui 156 €), ils paieront 99 €. Le travail qui est fait par Air Corsica, Marie-Hélène qui n'est pas là, nous en a parlé tout à l'heure, c'est aussi d'améliorer les conditions d'accueil (c'est ce qu'on va voter aussi, à l'initiative du Conseil économique social et culturel) sur les gens qui se déplacent, et leurs accompagnants, qui sont malades, c'est le renforcement des salles qui avaient été créées du temps de Jean BIANCUCCI.

Je crois qu'ensemble, nous commençons à voir se dessiner, je l'ai souvent dit, notre action, secteur par secteur, un peu à la manière d'un tableau impressionniste. On a l'impression que, finalement, ce ne sont que des couleurs assez disparates. Mais finalement, lorsqu'on se recule un peu, on voit qu'il y a une cohérence d'ensemble, une vision stratégique qui est celle de la Corse, de la défense de l'intérêt général, et au sein de la défense de l'intérêt général, la volonté constante d'être au côté de celles et ceux qui travaillent et de celles et ceux qui sont en difficulté.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons commencer par mettre aux voix le sous-amendement déposé par le groupe « Per l'Avvene » à son propre amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux voix, à présent, l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets, à présent, aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.

(Applaudissements).

(Absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS)

Nous passons au rapport suivant.

TRANSPORTS MARITIMES / TRASPORTI MARITIMI**Rapport n° 2018/E7/428 : Le principe de recours à la délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Pruprià et le port de Porto-Torres**

Je vais vous demander, avant de donner la parole à la conseillère exécutive, de voter sur le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Un rapport, essentiel aussi, concernant la délégation de service public entre Pruprià et Porto-Torres, et plus généralement, entre la Corse et la Sardaigne.

Corse, Sardaigne, nos deux îles sont soumises à des liaisons maritimes instables qui sont, à notre sens, un frein au développement.

Notre objectif est la pérennisation des relations sociales, économiques, culturelle entre ces îles, et plus largement entre les îles de la Méditerranée.

Le constat était le suivant : l'incapacité du marché à assurer la saison hiver, notamment d'octobre à avril, par manque de rentabilité économique.

Les enjeux sont essentiels, notamment en ce qui concerne le fret, et le transport des passagers inter-îles souffre d'un caractère de saisonnalité qui ne permet pas au marché de s'autoréguler.

Il y a donc une remise en cause de la libre circulation des marchandises, des services, mais également des personnes. Cela a conforté la

nécessité d'une intervention de la collectivité publique afin de pallier l'absence de toute initiative privée, l'hiver.

Un service économique d'intérêt général a donc été mis en place avec les autorités sardes. Ce service a pris la forme de deux DSP : une DSP, Propriano-Porto-Torres. Nous avons validé le principe, par délibération, dans cette Assemblée. Deuxième liaison, dans le cadre de cette DSP, Bunifaziu-Santa-Teresa, tout cela dans l'attente de la création du GECT qui est en cours, qui devrait être officialisé en 2019, et qui sera dirigé par l'Office des transports de la Corse.

Cela permettra de gérer les liaisons aériennes et les liaisons maritimes transfrontalières parce que je vous rappelle que sinon, le service public est exclusivement, pour le moment encore, réduit aux liaisons avec le continent français. Tout cela se fera sur la base des règlements européens.

La procédure appliquée est toujours la même, un test usagers, un test marchés.

Nous vous proposons aujourd'hui, très concrètement, une convention pour une durée de trente mois, qui partirait du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2021, le temps pour nous de mettre en place le GECT.

Différentes études ont permis d'évaluer le besoin de service public entre ces deux ports. Nous avons fait le choix de proposer trois rotations par semaine, 5 000 pacs par an, 37 500 mètres linéaires par an, avec un prix du mètre linéaire à 35 € hors taxes, identique à celui que nous proposons dans la cadre de la DSP maritime.

Un tarif pour les adultes à 40 €, et pour les enfants à 28 € C'est le tarif que nous avons défini pour nous permettre une juste compensation dans le cadre de cette proposition de service public.

C'est un rapport éminemment important. C'est une première étape pour l'avenir, dans l'idée bien sûr, toujours, de ce développement, de ces relations transfrontalières avec les îles européennes et avec les régions européennes au sens large, et méditerranéennes qui nous sont voisines. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Effectivement, rapport important également. Il y a un avis écrit de la Commission du développement et c'est Julie GIUSEPPI qui va nous le présenter.

Mme Julie GIUSEPPI

Merci, Président.

M. Jean-Charles ORSUCCI a souhaité intervenir sur plusieurs points.

En premier lieu, il a souhaité avoir des précisions sur les conditions de mise en œuvre de la DSP Bunifaziu/Santa Teresa dont le fonctionnement devait intervenir le 1^{er} novembre 2018.

Précisant qu'à sa connaissance aucun changement n'avait été observé sur les tarifs particulièrement prohibitifs ou encore sur la qualité des navires, il a fait valoir les limites de la mise en œuvre d'une DSP qui n'aurait aucune répercussion tarifaire et qualitative sur le service proposé et conduirait, selon lui, à un constat d'échec.

En deuxième lieu, il a fait part de son inquiétude et a appelé à la plus grande vigilance s'agissant de la création d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) pointant l'expérience malheureuse du Parc marin international des Bouches de Bonifacio.

Enfin, tout en soulignant l'intérêt et l'importance des relations entre les deux îles, tant du point de vue culturel qu'économique, il a fait valoir la nécessité de développer des complémentarités. Relevant la nécessité de contribuer à l'existence de ces lignes, il a estimé nécessaire de favoriser des lignes pertinentes, tant en termes de transport de fret, que de transport de personnes.

Par ailleurs, il a appelé à mener une réflexion plus globale, en dépassant le simple cadre de la mise en œuvre d'une ligne maritime entre les deux îles, pour envisager dans une démarche transversale, le développement de relations dans les domaines touristiques, culturels, universitaires, ou encore en matière de santé.

Rejoignant le propos de M. ORSUCCI sur le GECT du PMI des Bouches de Bonifacio, la présidente de l'Office des Transports, **Mme Vanina BORROMEI**, a confirmé un constat d'échec sans appel, trouvant notamment une explication dans une codirection qui associe deux Etats et deux législations différentes complexifiant ainsi sa mise en œuvre.

S'agissant en revanche du futur GECT dédié aux liaisons transfrontalières, elle s'est voulue rassurante sur sa mise en œuvre, dans la mesure où ce dernier sera entièrement chapeauté par l'Office des transports de la Corse et impliquera de fait, l'application de la seule législation nationale. Elle s'est dite confiante dans la mise en œuvre de cet outil qui sera de nature à favoriser les échanges entre les différentes régions insulaires.

Concernant la ligne maritime Bunifaziu/Santa Teresa, la présidente BORROMEI a rappelé que la Collectivité de Corse et l'Office des transports ne pouvaient en aucun cas intervenir, sous peine d'ingérence, dans la mise en œuvre de cette DSP car relevant de la Région autonome de Sardaigne, l'Office des transports s'étant attaché, dans le cas d'espèce, à imposer un service public régulier du service inexistant jusqu'à présent et validé par la Région sarde.

Aussi, elle a fait valoir tout l'intérêt de la création d'un groupement afin d'y intégrer la gestion des lignes concernées et être en capacité d'agir notamment sur les coûts et justifier le service public en fonction du besoin.

A la question de la présidente Nadine NIVAGGIONI qui souhaitait savoir si le statut de groupement n'impliquait pas de fait une cogestion, la présidente BORROMEI a répondu par la négative précisant que la direction du GECT serait pleinement assurée par la Collectivité de Corse, via l'Office des transports, sur validation de l'Union européenne et des régions concernées.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a fait observer pour sa part, que le calendrier prévoyait un lancement de la procédure d'attribution de la DSP en novembre 2018.

La présidente Vanina BORROMEI a précisé que le calendrier figurant dans le rapport correspondait au calendrier prévisionnel initial, confirmant un décalage d'un mois dans le lancement de la procédure.

Mme Mattea CASALTA s'est félicitée de voir enfin la Corse légitimement positionnée dans les échanges avec la Sardaigne et a appelé de ses vœux au développement de relations économiques et culturelles avec l'Espagne

et l'Italie au sein du bassin méditerranéen européen, ainsi qu'avec les pays du Maghreb.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a également un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. Xavier LACOMBE s'est interrogé sur une estimation éventuelle de l'importance des coûts.

Les services ont répondu qu'une estimation avait été faite sur la base des coûts de la compagnie privée qui l'assurait et a précisé que c'était une délégation de service public qui ne serait pas financée au titre de la continuité territoriale, qui ne peut être affectée aux projets transfrontaliers, mais par des crédits Collectivité de Corse et Union européenne.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est à qui la demande sur ce rapport. Vous avez la parole.

M. Joseph PUCCI

Merci Président. Care Presidente, cari cullegui, ce rapport traite de la mise en place d'une ligne maritime fret-passagers, de délégation de service public entre le port de Pruprià et de Porto-Torres.

Il s'agit-là d'une véritable ouverture sur la Sardaigne, territoire le plus proche de notre île, à la fois économique, à travers le fret et les échanges commerciaux, mais aussi touristique et culturelle à travers le transport de passagers. Cette ouverture repositionne clairement la Corse au centre de la Méditerranée et en appelle d'autres.

Etant originaire du Valincu, je ne peux que me réjouir du rayonnement économique de cette région que va apporter cette rotation.

Rayonnement économique applicable tout autant à la Corse entière, puisque le volume de fret sera bien plus conséquent que par la ligne vers Bunifaziu.

La mise en place de cette ligne est tout à fait pertinente. En effet, les besoins et la demande existent, cependant ils n'ont toujours pas été satisfaits.

Cela permet aussi d'éviter un passage des Bouches de Bonifacio, souvent exposé à des conditions météorologiques très difficiles.

Par ailleurs, la création d'un Groupement européen de coopération territoriale, le GECT, entre la Corse et la Sardaigne, dont la gouvernance devrait être dévolue à la CdC, via l'OTC, ce qui permettrait une meilleure gestion des opérationnalités, dynamisera les relations, notamment commerciales, entre nos îles.

Le développement du fret qui influe à la fois sur le commerce, l'économie et l'agriculture, avec un tarif attractif entre la Corse et la Sardaigne, pourrait nous inciter à voir différemment l'approvisionnement de la Corse en marchandises. Celui-ci dépend actuellement, quasi exclusivement, du port de Marseille.

Sans remettre cela en cause, on pourrait imaginer une multiplication de ces démarches avec, pourquoi pas, la mise en place de lignes régulières vers l'Italie continentale, notamment le port de Livourne, via i porti di Bastia e di Portivechju ou d'autres places fortes économiques de Méditerranée.

L'augmentation potentielle du nombre de visiteurs, eu égard à la démographie sarde, que nous apportera cette ligne, est un atout pour notre secteur. Il s'agit aussi, pour les Corses, de pouvoir plus facilement voyager en Méditerranée.

Vous l'aurez compris, nous sommes plus que favorables pour ce rapport. A ringraziavì.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Il n'y en pas d'autres. Donc, la réponse par la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Juste quelques mots, effectivement. Merci Joseph PUCCI pour ces remarques. C'est vrai que c'est pour la microrégion, mais pour, je crois, l'ensemble du territoire.

La mise en place de DSP avec la Sardaigne était quelque chose de très attendu. C'est vrai, comme l'avait remarqué Jean-Charles ORSUCCI, que dans l'autre sens, pour la ligne qui relie Santa-Teresa - Bunifaziu, il y a encore des prix très importants que nous ne maîtrisons pas puisque c'est l'Etat Italien, c'est une DSP qui est soumise aux droits Italiens, mais nous espérons, bien sûr dans le cadre du futur GECT, faire évoluer l'ensemble de ces tarifs et l'ensemble de ces propositions de service public pour obtenir, effectivement, vraiment un service de qualité, et ça sera effectivement l'une de nos priorités.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/462 : Prolongation du contrat de concession portuaire du port de commerce de Pruprià

Je vais faire voter au préalable le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avait la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Très rapidement, c'est une prolongation du contrat de concession.

Tout simplement, le contrat arrivait à son terme le 26 août 2017, la concession est confiée à la Chambre de commerce et d'industrie d'Aiacciu et de la Corse-du-Sud. Ce contrat arrivait à terme, nous l'avons prolongé une première fois, puis une seconde fois par avenant.

Et nous vous demandons aujourd'hui, de bien vouloir prolonger le contrat en cours, de six mois, tout simplement pour nous permettre de négocier avec le candidat qui s'est proposé, dans le cadre du futur contrat de délégation de service public.

Les procédures sont un petit peu plus longues que ce que nous avons prévu, et donc nous vous demandons, pour assurer bien sûr la continuité du service, une prolongation du contrat en cours d'une durée de six mois, le temps que nous puissions aboutir à la négociation de notre appel d'offres.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement, M. Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Donc, je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant

AGRICULTURE - FORÊTS / AGRICOLTURA - FURESTE**Rapport n° 2018/E7/414 : Prorogation du Plan d'aménagement forestier de la forêt territoriale d'U Spidali**

Qui prend le rapport ? Lionel MORTINI a la parole.

M. Lionel MORTINI

Président, merci. Donc, ce rapport est simplement l'approbation de la prorogation de cinq ans du plan d'aménagement forestier de la forêt territoriale d'U Spidali.

Cette forêt est actuellement dotée d'un plan d'aménagement forestier jusqu'à la fin 2018.

Les prescriptions de ce plan n'ont pas pu toutes être mises en œuvre, notamment à cause de la mévente des bois ou de l'apparition de normes plus contraignantes en matière de gestion durable ou de prévention des incendies.

Une durée de cinq années supplémentaires est proposée, portant la fin du plan de gestion à 2023. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

M. le Président, se faisant le relais des difficultés rencontrées par un jeune agriculteur désireux de s'installer sur des parcelles de la forêt d'U Spidali, **M. Jean-Jacques LUCCHINI** a souhaité savoir si un volet agricole était prévu.

M. Didier COLONNA, a répondu par l'affirmative précisant que les demandes d'installation des agriculteurs faisaient l'objet d'un examen au cas par cas par les services de la forêt et de l'Office de développement agricole et rural de la Corse.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas, je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/421 : Convention relative à la mutualisation de véhicules et engins entre la Collectivité de Corse et le SIS de la Haute-Corse – Service forestiers-sapeurs (Cismonte)

Vous avez la parole, M. MORTINI.

M. Lionel MORTINI

Simplement, j'attends que M. ARMANET sorte, mais ça va être très rapide.

C'est la mise à disposition, par le SIS de la Haute-Corse, de 4 camions citernes, donc 4 CCFM et d'une remorque, et la mise à disposition par la CdC de 3 CCFM. C'est un échange entre le SIS et la CdC, entre l'hiver, les engins qui sont mis dans le parc d'engins de déneigement de la CdC, et l'été, les engins des forestiers-sapeurs qui sont mis à dispositions du SIS.

Voilà simplement la convention.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un avis oral de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président. La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : MM. Guy ARMANET, Louis POZZO DIBORGO)

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/464 : Individualisation des crédits d'investissement au bénéfice du Service d'incendie et de secours du Cismonte (SIS 2B)

Je dois faire voter au préalable le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Lionel MORTINI

Encore plus rapide. Donc, une affectation pour le SIS de Haute-Corse, d'un montant de 5 178 611 € C'est une enveloppe globale d'investissement pour l'exercice 2018, qui a été portée avec un montant global qui était de 7,757 M€, conformément au PPI de l'établissement qui a été validé par le CASIS le 12 octobre 2018.

Le Président TALAMONI

Merci. Un avis oral de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

M. le Président, **ce rapport n'a pas été examiné par la Commission du développement.**

Le Président TALAMONI

Personne ne demande la parole sur ce rapport ? Je le mets donc aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : MM. Guy ARMANET, Louis POZZO DIBORGO)

Nous passons à la culture.

CULTURE - PATRIMOINE / CULTURA - PATRIMONIU

Rapport n° 2018/E7/419 : Proposition d’attribution d’une subvention d’équipement pour les classes à option cinéma du lycée Giocante de Casabianca

Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Il s’agit donc d’une proposition d’attribution d’une subvention d’équipement pour les classes à option cinéma du lycée Giocante de Casabianca.

La Cinémathèque de Corse est le partenaire de l’Education nationale concernant les classes à option cinéma et audiovisuel.

Afin d’offrir un enseignement de qualité, les établissements scolaires proposant ces options, doivent se doter de matériel technique.

Il vous est donc proposé d’attribuer cette subvention de 4 365,64 €

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a un avis oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture, à l’unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prises de parole sur ce rapport ?

Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Martin MONDOLONI)

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/460 : Financement à titre exceptionnel d'une opération d'archéologie préventive dans le cadre du projet de réhabilitation de la haute ville de la commune de Bunifaziu

Je dois faire voter au préalable le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

La Conseillère exécutive va nous présenter ce rapport.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Effectivement ce matin, au détour d'une réponse à la question orale concernant la Haute-Ville de Bunifaziu, nous avons présenté, je dirai, les engagements globaux sur l'ensemble des opérations, notamment celle concernant le patrimoine. Celle-ci y est, en quelque sorte, rattachée puisque la commune de Bunifaziu sollicite une subvention exceptionnelle de 40 000 € pour le financement d'une opération archéologie préventive, prescrite par l'Etat, préalable aux travaux d'enfouissement des réseaux d'eau usée et d'eau pluviale de la Haute-Ville, dans le cadre de la réhabilitation de ce secteur.

Cette opération a été estimée à 200 000 € et se déroulera, en plusieurs tranches, sur 4 ans.

Donc, notre guide des aides au patrimoine permet, bien entendu, de répondre à cette demande. C'est ce qui vous est proposé dans ce rapport, pour des crédits d'un montant total de 40 000 €. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Je précise, pour les services, que Jean-Charles ORSUCCI, maire de Buniazui, est absent. Je demande d'ailleurs de garder soigneusement les portes afin qu'il ne puisse pas pénétrer dans l'hémicycle pendant les débats... !

Bien, donc la parole à la rapporteure de la Commission de la culture pour un avis oral.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis oral favorable de la Commission de la culture, Président.

Le Président TALAMONI

La rapporteure de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. le Président, **avis oral également favorable de la Commission des finances.**

Le Président TALAMONI

Personne ne demande la parole ? Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Charles ORSUCCI).

Le maire de Bunifaziu peut à nouveau reprendre sa place dans l'hémicycle, s'il le souhaite.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE / INSIGNAMENTU SICUNDARIU**Rapport n° 2018/E7/418 : Soutien à l'action éducative et culturelle en faveur des élèves du second degré**

Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci M. le Président. Vous le savez, la Collectivité de Corse soutient le fonctionnement de divers dispositifs d'éducation artistique mis en place dans les établissements en dehors de l'emploi du temps.

Il s'agit d'ateliers de pratiques artistiques dans les divers champs culturels, mais également d'actions d'éducation aux médias et à l'information.

Nous accompagnons également la réalisation de projets innovants à caractère interdisciplinaire, tel que récemment le séjour à Paris, d'une classe de quatrième bilingue du collège St-Joseph pour favoriser un certain nombre d'apprentissages.

Donc, dans ce cadre, il vous est proposé d'attribuer un montant de 35 775 € Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc la parole à la rapporteure de la commission de la culture pour un avis oral.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, la **Commission de la culture a émis un avis favorable.**

Le Président TALAMONI

Avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

La Commission des finances a émis également un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Personne ne demande la parole ? Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Martin MONDOLONI).

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/429 : Révision de la sectorisation des collèges implantés dans les zones urbaines et périurbaines d’Aiacciu et de Bastia pour la période 2019-2023

Je dois faire voter en préalable le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s’abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé retenu.

Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Je ne me souvenais plus, mais effectivement c’est juste, pour celui-ci également, il y avait eu un petit retard.

Alors, je vais essayer d’être assez rapide, il s’agit ici de la sectorisation du grand Aiacciu et Bastia. Nous disposons de pouvoirs touchant, à la fois, à la localisation des établissements d’enseignement, à leur capacité d’accueil et au mode d’hébergement des élèves, ainsi qu’à la définition de la structure pédagogique. Notre Collectivité est également compétente pour définir et arrêter les secteurs scolaires, ceux-ci correspondant aux aires géographiques de recrutement des collèves.

Alors pour ceux-ci, nous avons mis en place une méthode très large de concertation, assistée par une AMO, que je tiens à saluer ici, tout comme les services, puisque derrière ce rapport, vous le voyez, il y a de nombreuses annexes qui vous sont proposées, il y a eu un large travail de concertation puisqu’ont été associés au comité de pilotage, les chefs d’établissements, les fédérations de parents d’élèves et d’enseignants, les représentants des intercommunalités concernées et des communes concernées, le rectorat.

Nous avons eu un débat très riche en CESEC où il y a eu également des échanges très constructifs sur ce rapport et on a, il faut le dire, dépassé un petit peu le cadre du rapport, mais les échanges étaient extrêmement intéressants.

Donc, un travail qui a demandé une forte mobilisation des services, et je souhaite vraiment les saluer ici parce que ces derniers mois, ils ont été très fortement sollicités.

Cette large concertation nous a menés à plusieurs rendez-vous avec les différents partenaires que je viens de citer pour le grand Aiacciu, le secteur CAPA mais au-delà également, et Bastia, pour redéfinir la sectorisation des collèges.

Nous avons souhaité retenir, également dans la méthode, une approche multicritères, ne pas simplement se contenter d'une approche par secteurs qui se serait résumée à prendre les adresses des élèves et les distribuer aux collèges les plus proches.

Mais également, nous avons voulu tenir compte de la mixité sociale, de la capacité, bien entendu, des établissements dont, nous le verrons et j'y reviendrai, dans le grand Aiacciu notamment, ils sont quasiment tous en saturation dans les perspectives qui vous sont présentées dans les documents qui accompagnent ce rapport sur la sectorisation.

Nous avons également voulu tenir compte du confort des familles, puisque lorsque nous parlons de sectorisation, de termes un peu barbares et très techniques, il s'agit aussi d'une réalité pour les familles, puisque ça impacte les transports pour aller vers les établissements, puisque ça impacte les choix également qu'elles doivent faire, en amont, en matière d'orientation, de volonté de maintenir ou d'aller dans un établissement.

Donc, de tout cela il a fallu en tenir compte. Parfois, il y a des fratries, donc il a bien fallu tenir compte de tout cela. Et, vous le voyez, nous avons choisi de vous présenter, comme nous l'avons fait au fil, puisque j'ai oublié de le dire, les représentants élus de cette Assemblée étaient également associés aux différents comités, nous avons souhaité tenir compte de tous ces critères.

Alors, tenir compte de tous ces critères et s'inscrire aussi dans une prospective, c'est-à-dire d'inclure un critère supplémentaire, celui de regarder l'évolution, on part de ceux qui sont aujourd'hui en maternelle et puis on essaye, en projection, de regarder ce que ça va donner dans les années à venir.

On a soumis des questionnaires également aux communes pour avoir les projets de construction sur les communes, pour pouvoir, là-aussi, anticiper sur les évolutions démographiques, et on voit que dans le grand Aiacciu (je vois

des collègues acquiescer), il y a des perspectives importantes, mais sur Bastia également.

Il a fallu que nous travaillions aux transports. Alors, pour le secteur de la CAPA, c'est la CAPA qui a la compétence. Nous avons eu des réunions techniques avec la CAPA. Le président de la CAPA et maire d'Aiacciu m'a écrit un courrier auquel nous répondons, et nous avons bien entendu à cœur, non seulement pour le confort des familles, mais parce que c'est la méthode que nous avons instituée, de discuter et de voir là où des ajustements sont possibles, notamment en termes de transports. Nous entendons les remarques et nous avons pu travailler, ces derniers mois et ces dernières semaines, avec les services de la CAPA, nous serons amenés à y revenir.

Pour Bastia, même méthode qui a été choisie avec les communes concernées.

Nous avons également entendu quelques remarques et quelques observations de maires des alentours de communes d'Aiacciu, moins sur Bastia parce que ça a moins impacté.

Et donc, nous travaillons à ce que cela se fasse de manière progressive, c'est-à-dire que ça ne va pas être un choc dès la rentrée 2019, mais nous avons choisi, parce que nous aurions pu faire ce choix... Vous avez vu que nous avons voulu, de manière transparente, vous présenter l'ensemble des variantes, parce que aurions pu présenter seulement celles qui nous intéressaient et que nous avons retenues, mais nous pensions que ce n'était pas une hypothèse de travail très transparente et donc, nous avons voulu soumettre à cette Assemblée, tout comme nous avons fait soumettre à chaque fois, au fil des réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs, toutes les variantes qui nous étaient proposées par l'AMO et par le travail des services.

Donc, tout cela aboutit à ce document qui vous est présenté, le rapport et les différentes annexes.

Ensuite, bien entendu, il nous a fallu tenir compte, je le disais, de l'évolution démographique. Alors, l'évolution démographique, nous avons voulu en tenir compte de deux manières. Il aurait pu s'agir pour nous, de simplement accompagner le mouvement que nous connaissons tous, que ce soit pour Aiacciu ou pour Bastia, ce glissement démographique vers l'extérieur des villes, vers la périphérie des villes. Alors, ne pas en tenir compte aurait été irresponsable, parce qu'il est une réalité et que donc, il faut en tenir compte pour pouvoir gérer ce mouvement de population.

Mais se contenter seulement d'en tenir compte sans afficher la volonté politique que nous avons de maintenir l'attractivité des centres villes, et donc des établissements qui s'y trouvent, aurait été là-aussi irresponsable.

Donc, ce que nous avons voulu faire, c'est trouver ce juste équilibre par l'accompagnement dans les projets d'établissements, et j'ai eu l'occasion de présenter le PPI le mois dernier, et par l'accompagnement des projets plus globaux de ces établissements, de leur spécialisation, de les accompagner dans leur volonté d'être plus attractifs, de trouver ce juste équilibre entre la prise en compte d'une réalité que nous ne pouvons fuir, et la nécessité, pour nous, d'afficher une stratégie politique qui se veut celle d'accompagner et de soutenir l'attractivité de nos centres villes.

Alors, là-aussi un critère supplémentaire et difficile, mais que nous avons, je le crois, réussi au mieux à concilier.

Alors, vous le voyez, pour Aiacciu les projections nous amènent vers une saturation de l'ensemble des établissements à horizon 2023. Nous le savions déjà de manière un petit peu empirique, les études nous l'ont confirmé.

Pour Bastia, c'est autre chose, deux établissements arrivent en saturation.

Alors, nous avons voulu travailler de deux manières parce que, quelqu'un de célèbre a dit, il y a longtemps : « gouverner, c'est prévoir », donc nous aurions pu nous arrêter à 2023, qui était la sectorisation qui nous était commandée, mais alors ça aurait été mettre ceux qui seront à cette place d'ici quelques années, dans la même difficulté que nous avons un petit peu à gérer aujourd'hui, c'est-à-dire que pour le secteur du grand Aiacciu, le Stilettu qui ouvrira en 2019 ne suffit pas à combler la saturation de ce secteur puisqu'il ne fait que « combler » la fermeture des Padule. Donc, forcément, c'est un peu une bascule qui est opérée.

Le collège de Purtichju arrive lui, en saturation et nous avons pris en compte ça aussi et la volonté également des fédérations d'enseignants et de parents d'élèves, de ne pas encore plus surcharger le collège de Purtichju.

Mais, en même temps, la demande de parents de Bastelicaccia, que l'on peut aussi entendre, de ne pas avoir leurs enfants qui soient séparés entre le Stilettu et Purtichju. Alors, il a fallu concilier cela. Donc là-aussi, je le dis, tout document est perfectible. Moi, je suis tout à fait disposée à discuter, à entendre,

à voir si l'on peut ajuster, et d'ailleurs avec les services du rectorat, à opérer les dérogations si nécessaire.

Et puis, je le rappelle, le choix qui a été fait, c'est de ne faire qu'une évolution progressive, parce que je sais qu'il y a quelques inquiétudes et elles sont légitimes, tant du côté des parents que des communes. Sur ces questions-là, la transition ça ne concernera, pour 2019, que les sixièmes. Et puis, nous observerons, et puis nous verrons là où les ajustements sont nécessaires, et il y en aura très certainement.

Ensuite, bien entendu, et j'en terminerai, qu'est-ce qu'il apparaît pour le secteur d'Aiacciu ? C'est qu'il nous faut mettre à l'étude, dès aujourd'hui, si nous voulons répondre à cette question demain, la mise à l'étude de la construction d'un futur établissement scolaire sur le secteur du grand Aiacciu.

Alors est-ce que ce sera simplement un collège ? Je suis réservée puisque je pense qu'il y a un effet entonnoir sur les collèges d'Aiacciu, c'est-à-dire qu'il y a des collèges, très peu de lycées, donc il y a l'effet entonnoir quand on arrive au lycée. Il y a une saturation déjà avérée des établissements, des collèges, donc il faudra peut-être envisager une cité solaire.

Mais vous le savez, là-aussi, je le dis tranquillement, il faut une étude d'abord de localisation, il nous faut de nouvelles expertises, on ne pose pas un établissement scolaire d'un claquement de doigts, c'est 7 à 10 ans.

Mais donc, mettons-le à la réflexion dès aujourd'hui, si vous l'acceptez bien entendu, parce qu'il faudra bien répondre et il faut, je crois, au-delà d'un effet d'annonce, y répondre de manière sérieuse par une étude étayée sur la localisation et sur le choix qui sera fait en ce domaine. Mais, en tout cas, il nous faut, dès le début 2019, mettre ce chantier à l'étude.

Pour Bastia, c'est une autre problématique puisqu'on voit que la saturation, elle est de nature différente, mais ça ne nous empêche pas de réfléchir aussi. Et donc, nous avons discuté, notamment avec les conseillers qui étaient présents en commission, pour de la mise en réseau, pour porter des projets innovants avec les établissements, pour l'intermodalité, sur la question des transports, parce qu'évidemment elle n'est pas ici, mais elle était là tout à l'heure, avec Vanina BORROMEI nous travaillons sur la question des transports et sur ces questions d'intermodalité, avec Hyacinthe VANNI pour les chemins de fer. On sait que sur Bastia, on est en train de travailler et d'ajuster certaines choses qui vont nous permettre de désengorger et d'imaginer des choses plus intéressantes pour les années à venir.

Voilà chers collègues, ce que nous pouvons dire sur ce rapport. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci Mme la Conseillère exécutive.

Donc, il y a un rapport de la Commission de la culture. Et Anne-Laure SANTUCCI va nous en donner connaissance.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, quelques mots.

Mme Julia TIBERI est intervenue pour formuler deux types d'observations.

S'agissant de Bastia, elle souhaiterait porter à la réflexion le fait que les collèges Giraud et Simon Vinciguerra qui se trouvent en étroite proximité l'un de l'autre, qu'on réfléchisse à la création d'une cité scolaire réunissant ces deux entités ou une répartition des options.

Concernant Aiacciu, les deux lycées généralistes se situant en centre-ville, la population se redéployant vers la périphérie, elle a proposé de réfléchir à une nouvelle sectorisation liée aux lycées.

Mme Josepha GIACOMETTI a indiqué que pour Bastia, la mise en réseau n'était pas applicable aux collèges, que le rectorat semblait prêt à accepter des expérimentations novatrices de cet ordre, et concernant Aiacciu, qu'une étude allait être lancée autour de la construction de ce troisième lycée en périphérie.

M. Romain COLONNA a demandé des précisions quant à la méthodologie employée pour obtenir des chiffrages à l'unité près, à horizon 2029.

Mme MAZERY, qui représentait donc la MO, a fait valoir que ce niveau de précisions n'avait d'autre vocation que d'illustrer une répartition potentielle des effectifs entre les différents collèges et en fonction de leurs capacités d'accueil.

De façon plus générale, elle a rappelé que son cabinet se fondait sur une expérience de quinze ans.

En retenant l'hypothèse démographique haute, on devrait pouvoir éviter les problèmes de sous-capacité constatée au Stilettu.

Quant aux projections globales effectuées par l'INSEE, elles indiquent des tendances similaires.

J'ai regretté les problèmes techniques au niveau de la messagerie « Nomade » ce jour-là, qui était pourtant nouvellement mise en service, parce que ces problèmes ont empêché les conseillers de disposer de l'ensemble des annexes de la réunion qui était importantes.

J'ai fait valoir que le collège Giraud accueillait déjà des élèves en provenance des quartiers nord de Bastia ainsi que des communes adjacentes, E Ville di Petrabugnu et San Martinu di Lota, c'est pourquoi il faudrait sans doute réfléchir à la construction d'un nouveau collège dans cette zone, même si les perspectives démographiques, il est vrai, ne plaident pas en faveur d'un tel investissement.

Je me suis déclarée défavorable à l'idée d'une mutualisation entre le collège Giraud et Vinciguerra qui irait à l'encontre des objectifs de mixité sociale.

Concernant le redéploiement d'élèves envisagé depuis le collège de Montesoru vers celui de Biguglia pour les élèves de la commune de Furiani, j'ai attiré l'attention sur la nécessité d'une action de communication auprès des parents d'élèves, afin que cette mesure ne soit pas vécue négativement.

Mme la conseillère exécutive nous a donné l'assurance que les représentants des parents d'élèves avaient été dûment associés à ce mouvement, que l'on se rapprocherait, une fois la délibération adoptée en l'état, à nouveau, des acteurs de terrain pour étudier avec eux les moyens à déployer.

Dans le même esprit, **Mme Laura-Maria POLI** a évoqué un problème similaire dans la commune de Bastilicaccia : les habitants du hameau du Ponte a Petra vont devoir sortir du rayon du collège de Purtichju pour être redéployés sur celui du Stilettu, nettement plus éloigné.

Tout en faisant observer que Baleone, en entrée d'agglomération, aurait été plus accessible, elle a estimé qu'en l'absence d'offre de transport adéquate, les familles ne manqueraient pas d'éprouver quelques difficultés pour acheminer les élèves.

Mme Josepha GIACOMETTI a déclaré partager entièrement cette préoccupation. Elle s'est déjà rapprochée du maire de Bastilicaccia pour examiner avec lui les moyens d'apporter des réponses appropriées, sachant que le collège de Purtichju, entouré d'une zone inondable, à la fois saturé et sans capacité d'extension, ne peut continuer à accueillir le public. Dans l'immédiat, par le jeu des dérogations, notamment pour conserver les fratries dans un même établissement, et aussi du fait de la mise en application progressive, un nombre vraiment limité d'élèves seront en réalité concernés.

La conseillère exécutive, pour ces raisons, entend bien mettre en œuvre cette nouvelle sectorisation en douceur, et elle veillera à prendre en considération l'ensemble des enjeux.

L'avis de la Commission de la culture, c'est un avis favorable, à l'unanimité des membres présents, sur ce rapport.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, donc la parole est à qui la demande. Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

A ringraziavi, O sgiò Presidente, Madama a cunsigliera Esecutiva, stu rapportu hè, bella sicurà, u benvenuto, vistu a situazione d'accolta in certi cullegii, cum'è vo l'avete presentata in u vostru introidu.

Vuleria cummincià cù felicitazione per voi, per i vostri servizi, per u cabinettu di studiu. Hè statu, ne sò cunvita, un travaglione tremendu.

Qualchì puntu quantunque necessiteghja una piccula dumanda di precisione.

Prima, aghju vistu chì un mischiu suciale hè statu una preoccupazione pè sta carta nova, è hè una bona. I cullegii sò lochi d'insignamentu ma sò dinò, è prima chè tuttu, lochi d'educazione. Amparà a sfarenza, a tulerenza è deve stà una primura di tutt'a cumunità educativa è dunque di a nostra cullettività.

Ma ùn aghju vistu nunda concurnendu u mischiu linguisticu. Cum'è u mischiu suciale, permette l'amparera di a sfarenza, ma permette dinò a salveza è a prupagazione di a nostra lingua

Un insegnamentu bislinguu hè statu messu in piazza in guasgi tutti i cullegi, in cuntinuità di e scole bislingue di u primariu. Ma a ripartizione di e scole bislingue ùn hè micca uniforme, è certi cullegii hanu difficoltà à empie e so filiere. Ùn ci vuleria micca chi sta carta nova mettesi in difficoltà ancu più granda sti cullegii.

A mo prima quistione hè dunque : chì ne serà di a ripartizione di i corsi mezzani a seconda annata bislingua in'ì cullegii dopu a stu scambiu.

U secondu puntu cuncerna e misure transitorie.

A sapete, a riforma di un cullegiu di u 2016 hà messu in piazza un insegnamentu à ciculi. Ogni squadra pedagogica, d'ogni cullegiu, sceglie a so manera d'organizà a so disciplina in u ciculi.

Val'à di chì, se u prugrama di u ciculu quattru hè u listessu per tuttu u mondu, ciò ch'hè fattu in quinta, in quarta o in terza, cambia d'un stabilimentu a l'altu.

Per quessa, aghju vistu chì in u Pumontu hè permessu à i zitelli chì hanu cumminciatu a so scolarità in un locu, di compie u so ciculu, ma cumu si face allora chè ùn avete micca fatu u listessu ind'è a regione bastiaccia...? ch'aghju vistu ind'è u vostru raportu chi trà a quarta e a terza ci seria una cuntinuita, ma a misura serebbe messa in piazza subittu subittu per a sesta, a quinta e a quarta, hè cio ch'hè scrittu ind'è u raportu.

A mo terza inchietutine cuncerna i trasporti stradali, è in particolare quelli di a regione aiaccina, è so cuntenta si sente ch'ella hè per voi dinò una primura. Tuttu u mondu cunosce u trafficu aiaccinu è a carenza d'anticipazione di a municipalità e di a cumunità di cummuna, chì ùn n'hanu mai pensatu una leia trà pianu stradale è pianu d'accunciamentu.

Sò cuntenta di sente ch'ella hè una primura per voi è di sente chi aldilà di a carta nova di i cullegii chi hè u scoppu di stu rapportu, pensate dinò a i licei chi, cume tuttu u mondu a sà, i dui licei generali di a ragione Aiaccina sò in' u centru. A ringraziavi.

Le Président TALAMONI

Alors, Mme MARIOTTI a demandé la parole, elle l'a.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci. Je ne suis pas experte sur le sujet, mais je ne suis que le messenger d'une demande de la CAPA qui concerne, je pense que vous êtes au courant, les coûts induits que ça occasionnerait en termes de transport, puisqu'effectivement, on me dit et je lis, je n'ai aucun mérite, que cette révision aura un impact important sur l'organisation des services de transports scolaires de la CAPA.

Ça concerne notamment l'ouverture du collège du Stiletto, la fermeture de celui des Padule et le changement d'affection, vous en avez parlé. Et ce surcoût est estimé à 675 000 € pour 3 ans.

Et je sais que le président de la CAPA vous a saisi, effectivement, du problème en vous envoyant un courrier daté du 3 décembre dernier.

Alors, est-ce que vous pourriez nous en dire un petit peu plus et comment, effectivement, notre Collectivité pourrait ou pas, parce que je ne sais pas si c'est dans notre compétence, aider le pays ajaccien à se structurer sur ce sujet ? Merci.

Le Président TALAMONI

Mme Vannina BURESI.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Eiu, ghjustu par ave participatu cu voscù, Mma a Cunsigliera esecutiva, e cu d'altri quì, hè di sicuru chì u cabinettu di studie, specialisati a reunione ind'è noi eramu invitatu, aghju intesu u pinseru maio di i meri di u circondu, diceraghju, di u collegiu di i Paduli. Pensu a u mere d'Alata, ma si pò pinsà dinò a u mere di Villanova.

Vularia ghjustu rivene nant'a u fattu di ssu collegiu di u Stiletto, è l'avemu intesa, c'hè dighja 950 sculari, dunque, chi sò scritti a stu collegiu ch'ha dà appre e so porte di sittembre, ha dà rimpiazzà, dunque, u collegiu di i Paduli. Aghju lettu dinò ind'u rapportu, e l'aviamu intesa mentre ste reunione quì, chì u collegiu Arthur Giovanni e u collegiu Letizzia, annu de esse, anch'elli dunque à mumentu dattu, tracarchi è u pudaranu piu accittà scrizzione. Sapendu chì u collegiu di i Paduli si trova, di manera geograficà, trà u collegiu Letizia e trà u collegiu Arthur Giovanni, prima una riflessione : mi dumandu cumè avemu

pussutu pinsa ch'è u collegiu di u Stilettu avia da rimpiazzà u collegiu di i Paduli ?

Vi vuleria felicità a voi, Mma a Cunsigliera esecutiva d'avè dunque prupostu su rapportu oghje ch'è c'ha dà pirmette di riflette, è ghjè di manera sicura ch'è ci vulara dunque un prossimu collegiu, è avete parlatu di cità sculara perchè sapemu ch'è i licei anc'elli ùn so piu in capacità di riceve sculari, dunque mi si pare ch'è ella h'è piu logica ch'è ellu ci sia una prossima cita sculara, ma l'avemu intesa è a sappemu, vistu e costruzione ch'è ci facenu fora di a cità, u collegiu di u Stilettu ùn pudera dunque micca accoglie tutti sti zitelli di u circondu di i Paduli chi eranu avezzi addià a andà a scola, per a maiò parte a peddi, è tutti ssi zitelli che venanu dunque di a cumuna di Villanova o di a cumuna d'Alata.

Dunque, ùn'hè micca a mè di riflette, di sicuru ci sara un cabinettu di studi specializatu ch'è c'ha dà riflette nant'è ssa quistione, ma pensu ch'è ellu saria una bona ch'è ellu ci sià una cità sculara in cità.

Par rivene nanta a riflessione, nant'è u bislinguisimu, e vera ch'è ùn s'hè vistu nulla nant'è a lingua corsa ind'è su rapportu, ma mi si pare nurmale ch'è ellu ci sià u bislinguisimu prupostu, ssa filiera qu'è pruposta ind'è ssa nova cità sculara, diceraghju, parchè ùn ci vole micca smenticà a scola bislingua di e Canne, ssi zitelli qu'è andavanu a u collegiu di i Paduli, ghjera ind'è ssu settore qu'è ch'è di sicura ssi zitelli anderanu avà sià à Giovonni, sià à u Letizia.

Vuliu dinò parlà di i trasporti pa rivene dunque nant'è ssi zitelli ch'è andavanu a peddi, ùn hanu micca avà piglià u car o pocu emprema u mezzu di trasporti pa rendesi a u Stilettu, è ssi zitelli dinò d'Alata, m'aricordu u mere d'Alata, ghujst'è puntu chi dicià ch'è i zitelli s'avianu dà pisà à ch'è ora pa rendesi à u Sitellu quande no cuniscemu a circolazione ch'è ellu c'hè in Aiacciu. Eccù.

Dunque, vularià cumpie par felicitavi torna Mma a Cunsigliera esecutiva d'avè prupostu stu rapportu è vidaremu dunque i resultati par sapè ind'ève si fara sa cità sculara in Aiacciu è di sicura in Bastia, ancu si qu'è aghju parlatu d'Aiacciu, postu ch'è eui ùn cunoscumu micca u casu di Bastia, dunque ùn m'aghju micca dà avanzà. A ringraziavì.

Le Président TALAMONI

A ringraziavì assai. Romain COLONNA avia dumandatu a parola, l'ha.

M. Romain COLONNA

A ringraziavì, O sgiò Presidente, a ringraziavì Mma a Cunsigliera esecutiva, in' u prulugamentu di ciò ch'ella ha dettu avà a me cullega è amica Vannina ANGELINI-BURESI. Ghjè assai cumplicatu di pinsà una setturisazione sculare, hè stata fata, vuleria anc'eu, à nome di u gruppu, ringraziavì pà a qualità di i ducumenti pruposti, pà a qualità di u scagnu di studiu u so impegnu à prò di una capiscitura glubale.

Ma stu studiu di ssu scagnu face risorte quantunque qualcosa, n'ha parlatu avà Vannina, chì ci primureghja assai, ghjè quantunque què a cunferma chì u centru cità, senza di ch'ellu si vuota, mà dui affari quantunque : in Aiacciu, pà prulungà a discuzione, i dui soli stabilimenti chì crescenu u menu di tutta a lista di i stabilimenti sò i dui cullegii è licei di u centru cità.

I dui soli stabilimenti chì, nant' à a prospettiva di u 2025, chì ùn ghjunghjenu micca à a so capacità massimà sò i dui stabilimenti di u centru cità.

Dunque, à un mumentu dattu ci vole à fà un cunstatu quì perchè, a dicemu sempre trà di noi chì i centri cità si viotanu, chì i magazini chjodenu. Avà c'hè un scagnu di studiu di u fora, si pò di cusi, chì a ci dice cu i cifri a l'apoghju, è què ghjè una realtà taribule.

Dunque, di sicuru, e cumpiaraghju nant' à què, ci vole à pinsà à stabilimenti novi, ma noi, avete detu, Mma a cunsigliera, « prévenir c'est guérir » o a pocu pressu, micca esatamente « gouverner c'est prévoir », ma ghjè listessa, ùn puderemu micca accità subitu avà, perch'ella c'hè una crescità fora di cità, avemu da custruisce fora di cità, è a cità chì indentru e cità, ghjust'appuntu, e pupulazione si viutessinu. Dunque, noi vi accompagnaremu di sicurà in a riflessione generale, pà un setturisazione à long'andà è pà a custruzione di stabilimenti novi. A ringraziavì.

Le Président TALAMONI

A ringraziavì. Dunque, a risposta da a Cunsigliera esecutiva in carica di l'educazione.

Mme Josepha GIACOMETTI

Allora, a ringraziavì. In qualchi parolle, pè risponde à Anne TOMASI, di sicuru un c'hè micca quì stu raportu, perchè ùn'era micca l'uggettu stessu di u rapportu di tamintà a quistione di u bilinguisimu, ma a sapete di sicuru, è avete

a raghjò di specificala quantunque quì, c'hè una necesita d'accompagnà ind'è a pulitica educativa glubali, cu l'insemi di i stabilimenti, postu chè l'avete ramintati, u scopu ghjè di viramente accupagnà una crescità di e classe bislingue, in ogni cullegi. E quessa, si fera, l'aghju annunciattu u mese scorsu in' u rapportu PPI, ghjè a nova cuntrualisazione cu i stabilimenti di u secondu gradu, chì sara in core di sta quistione di sicuru, a quistione di u bislinguisimu, di a gestione chè no purtemu, di sicuru cu Saveriu LUCIANI, nant'à ste quistione quì.

Dunque, ùn hè micca a stessa ind'è u rapportu, perchè ùn hè micca l'uggettu stessu di u rapportu, ma avete a raghjò d'amintale, postu chì ind'è u prugettu glubale educativu, si deve piglià in contu. Quessa hè sicura.

Doppu, avete amitata un'antr'affare, nant'à a setturizzazione chì ghjè ghjusta, aldilà di u mischju suciale chì ghjè un scopu è una primura pè noi, avete amintatu u fattu chì ci vulia à tene contu di a leia e u novu ciculu, cum'ellu hè cuncipittu a ci incuragisce, di tene contu di sta leia trà a fina di u primu gradu e a sesta. Quessa, di sicuru, n'aviamu discorsu cu a scola di San Ghjisè, chì face assai in sti duminii quì, ùn'hè micca a sola, mà ghjè quantunque interessante d'osservà quelli chì portanu pruggetti pedagogichi interessanti è innuventi, è dà pruvà à trasfusali à d'altri stabilimenti. Sta scola quì face, in avanti, a leia cu e scole chì sò à l'ingiru è prova à, dicieraghju, creà sta leia cu e famiglie, cu i zitelli chì sò chjamati dopu à esse cullegiani.

Dunque, di sicuru, quì dinò ci vole à tene contu, ùn si leghje micca in stu rapportu di modu chjaru, ma ghjè statu pigliatu in contu in i criterii, di sicuru, à tene contu di e scole chì sò à vicinu di i cullegi. Quessa ghjè un ubligazione. Aghju pigliatu l'esempiu di a scola di San Ghjisè, ma m'eru resu à u cullegiu Arthur Giovonni in Aiacciu, aviamu avutu listessa riflessione, c'hè una scola chì ghjè ghjustu da l'altra parte è avianu pocu leia cu ssa scola, è elli dinò dicianu ch'ellu ci vulia custruisce u prugettu di stabilimente una leia stretta è chjara cu e scole chì sò à l'ingiru.

Dunque, ci travagliemu in'i pruggeti di stabilimenti è in a nova cuntrualisazione cu i stabilimenti chè n'avemu da purtà à principiu di 2019.

Nant'à i trasporti, l'avete detta, hè stata amintata da d'altri, ci riveneraghju più specificamente per Aiacciu, postu chì incu a CAPA ci travagliemu, ma di sicuru a quistione di i trasporti quì hè una quistione fundià perchè chì ghjè di sicuru una difficultà pè parechje famiglie di pudde assicurà u trasportu di i so zitelli in cundizione, ci vole a arrizzassi di volta à bon'ora pè

puddu ghjunghje à l'ora à u collegiu, l'avemu pigliatu in contu fendu ch'è sta transizione è a messa in piazza di sta situazione sià prugresiva.

A ringraziavi pè e vostre felicitazione.

Donc, pour répondre à Marie-Thérèse MARIOTTI, effectivement le maire d'Aiacciu, en sa qualité de président de la CAPA, m'a écrit le 3 décembre dernier et, de mémoire, il y a une quinzaine de jours, les services ont eu une nouvelle réunion technique pour faire un premier point sur les difficultés qui pouvaient être diagnostiquées.

Là, nous en sommes au vote, donc si nous arrêtons aujourd'hui, je ne pouvais, par anticipation, déjà acter, et le président de la CAPA le comprendra, je ne pouvais pas, par anticipation, acter la décision de la Collectivité et commencer à travailler sur une hypothèse qui n'était pas encore validée par celle-ci. Donc, nous avons travaillé en amont sur l'ensemble des variantes. Effectivement, le maire m'a fait part de l'évaluation des 650 000 €. Je ne sais pas à quoi elle correspond puisqu'il y a plusieurs variantes qui avaient été mises sur la table.

Donc, aujourd'hui, nous arrêterons dans le rapport, si vous le votez bien sûr, le choix fait par notre Assemblée. Nous allons immédiatement retourner vers la CAPA et des réunions entre services techniques sont, d'ores et déjà, prévues. Nous évaluerons bien entendu, les coûts supplémentaires et nous verrons comment nous pouvons accompagner.

Alors, je l'ai dit ce matin, notamment à Xavier LACOMBE avec qui j'ai pu échanger sur ce sujet, et il en a convenu, il nous faut vérifier la praticabilité, et juridique et budgétaire, des solutions que nous pourrions proposer. Mais nous sommes, bien entendu, tout à fait disposés à travailler ensemble pour tenter de trouver la solution la plus satisfaisante possible.

Allora, Vannina BURESI, a ringraziavi per e vostre felicitazione. Allora preoccupazione di una città sculara in core di città, cume l'aveti aminta, pò esse incluse in u quaternu di e care chi sarà quellu di u studio, pudemu pinsà qu'ellu sera una di e pruposte e una e soluzione chi seranu studiati da u cabinettu di studiu chi sera mandatata, sè vo l'accetatu oghje, pe purta sti studii, sè l'a sarà foru o in core di città, meteremi tutti l'ipotisi, chi dinò, davanta no ch'u l'avantaghji e debulezze chè ponu esse, ch'elle ghje e nostre scelte, cume tutte e scelte cì sò, ma di sicuru, ci vole accompagna e sparte di sucuru a vostra preoccupazione, ci vole accompagna e face a leia, cu ciò ch'ellu dicità dinò

Rumanu COLONNA, ci vole accompagna a vità e a vitalità di I stabilimenti chì sò dighja in core di cità.

Chi dinò, ci rivengu a nova cuntrattualisazione cu i stabilimenti è u travagliu nantu a i novi prughjetti di stabilimenti chi cumencianu di ghjenaghje, ci permeta d'accompagnali e su bisoniu d'attrattiva e di mentene, di sicuru, di pruvà di fa cresca, postu c'hè l'avettu dette, u cabinettu di studio ci mostu chi i soli c'hè u crescerani micca, sò i diu stabilimenti in core di cità, quessu ghjè di sicuru, si vere e si leghje.

E dunque, ci volera accompagna in i so prugetti pedagogicu e innuventi, e a so ch'elli ci sò, e un manqueranu micca di fassi pruposti, e noi saremu di sicuru a lu so lattu. A ringraziavì.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la Conseillère exécutive ayant répondu aux différentes interventions, je vais mettre aux voix ce rapport, il n'y a pas de propositions d'amendements.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : MM. Jean-Martin MONDOLONI et Xavier LACOMBE).

Donc, unanimité et bien entendu pour des raisons personnelles et professionnelles, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI n'étaient pas présents dans l'hémicycle.

Donc, le rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/461 : Dotations générales de fonctionnement des EPLE pour 2019

En préalable, je dois faire voter sur le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive pour présenter ce rapport.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Alors, il s'agit simplement de la rectification d'une erreur, puisque l'ensemble des dotations sont déjà passées devant notre Assemblée. Il s'agit d'un petit rectificatif, puisque le lycée professionnel maritime Jacques Faggianelli a reçu une notification d'un montant de 136 972 € alors qu'elle n'aurait dû être que de 121 642 €

Il convient par conséquent, de procéder à un ordre de reversement d'un montant de 15 330 €

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Le rapport n'a pas été présenté en Commission des finances, faute des services.

Le Président TALAMONI

Alors, il n'y a pas de demandes de prises de parole.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Martin MONDOLON).

Rapport suivant :

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE
INSIĞNAMENTU SUPERIORE - RICERCA**

Rapport n° 2018/E7/423 : Université de Corse – Aide à la mobilité hors stages et séjours d'études

En préalable, je dois faire voter sur le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive pour présenter ce rapport.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Notre Assemblée, par délibération du 27 juillet dernier a autorisé la mise en œuvre du schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants. Par souci d'égalité de traitement, tous les étudiants inscrits dans une formation du supérieur, telle que nous l'avons validée, peuvent bénéficier de la même aide de mobilité pour effectuer un stage ou un séjour d'étude, dès lors que celui-ci est obligatoire dans le cursus de formation. Il est calculé en fonction de la durée de la mobilité et du lieu de la mobilité.

Les demandes de mobilité des étudiants de l'Universita di Corsica sont instruites directement par les services de l'Université, qui disposent d'une enveloppe annuelle de 300 000 € attribuée par convention.

Tous les autres dossiers sont instruits par les services de la Collectivité.

L'Universita di Corsica sollicite le maintien de l'ancien dispositif de soutien pour les séjours pédagogiques, culturels ou sportifs (puisqu'il s'agissait d'un autre dispositif), pour un financement à hauteur de 50 000 € La précédente convention le permettait.

Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer et juger de l'opportunité, je n'en ai aucun doute, de financer ces séjours hors stages et séjours, pour un montant de 50 000 €

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La Commission de la culture a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

M. Julien PAOLINI

Je pense qu'il est préférable que l'on sorte pour ce rapport sur l'Université de Corse.

Le Président TALAMONI

Dans ce cas, vous n'allez pas être le seul, on est quelques-uns dans ce cas-là, notamment ceux qui ne participent pas au vote, donc Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Petr'Antone TOMASI, moi-même, est-ce que nous avons fait le tour ? Oui.

Donc, je vais mettre ce rapport aux voix, sans toutefois y prendre part.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mme Rosa PROSPERI, MM. Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI).

Rapport suivant.

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
FURMAZIONE PRUFESSIUNALE E AMPARERA**

Rapport n° 2018/E7/437 : Internationalisation des missions du GIP Corse compétences

Le Président TALAMONI

En préalable, nous allons voter sur le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive pour présenter le rapport.

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci, M. le Président.

Il s'agit de l'internalisation des missions du GIP Corse ompétences.

Le présent rapport a donc pour objet de préciser les modalités d'intégration de certaines de ses missions.

Il y a, dans ce rapport, un historique du GIP qui a été créé en 2000, et est devenu le GIP Corse compétences en 2009.

Cet organisme est le fruit d'un partenariat entre la Collectivité de Corse et l'État qui assurent, en alternance, la présidence. Les deux institutions constituent les principaux financeurs du GIP dont la mission est de stimuler et faciliter les coopérations entre les acteurs publics et socioéconomiques territoriaux régionaux, intervenant dans le champ de l'activité économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle en Corse.

En 2013, le GIP a contracté un prêt relais à la Caisse d'Épargne d'un montant de 450 000 € destiné à financer les travaux d'aménagement de ses locaux ajacciens, situés boulevard du Roi Jérôme, et dont le loyer annuel était de 72 000 €. Le prêt relais avait pour objectif de faire face à l'absence de trésorerie et devait être remboursé dès que les subventions dédiées pour l'aménagement des locaux auraient été encaissées.

À partir de 2014, la trésorerie est cependant devenue très tendue. Dès lors, le GIP se trouvait dans l'impossibilité de rembourser le prêt de 450 000 €

Les difficultés financières ont également été accompagnées d'une dégradation du climat social. Certains personnels ont quitté la structure, d'autres ont été en congés de maladie. Le GIP est passé de 18 à 5 agents.

Dès le début de l'année 2016, le Conseil exécutif a été informé de la situation difficile dans laquelle se trouvait l'établissement.

Nous avons donc souhaité immédiatement réagir et mettre en place un pilotage et une gestion du GIP approprié, puisque nous nous retrouvions, et c'est pour cela que j'ai fait un historique rapide, face à une situation qui, vous en conviendrez, était très tendue et difficile.

Donc, nous avons fixé un certain nombre d'objectifs que nous avons confiés à la directrice avec, comme objectifs principaux du Conseil exécutif, un redressement et un assainissement financier du groupement.

Nous avons ainsi défini deux priorités : le remboursement du prêt de 450 000 € et le maintien d'une activité efficiente, puisque j'ai rappelé en préambule de mes propos, les missions du GIP, qui sont importantes.

Après un travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement et de minimisation des coûts, les objectifs ont été atteints et ce, sans subventions complémentaires ; c'était aussi un objectif que nous nous étions fixés : remboursement du prêt bancaire, assainissement financier, déménagement des locaux coûteux (72 000 €/an pour un hébergement du personnel par contractualisation, dans les bureaux que nous avons mis à disposition au sein de la Collectivité.

Le GIP a aujourd'hui recentré ses missions autour du Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et de l'Observatoire régional emploi formation (OREF). Il assure toujours le

secrétariat du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle).

Les missions exercées aujourd'hui par le GIP s'inscrivent totalement dans les compétences qui nous sont conférées par les différentes lois relatives à la formation et à l'orientation professionnelles.

Aussi, l'internalisation des missions Carif-Oref au sein de la Collectivité de Corse s'inscrit pleinement dans notre volonté, dans notre rôle central qui nous est conféré par la loi pour le pilotage et la formation professionnelle.

De plus, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Collectivité de Corse, le macro organigramme, approuvé par le comité technique, a acté la création d'une direction chargée de l'orientation tout au long de la vie et la création (vous l'avez adoptée en juillet dernier, me semble-t-il) d'une cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation afin de réaliser aujourd'hui les missions qui sont confiées à ce que nous avons créé et qui a été validé par cette Assemblée.

Les personnes en charge de ces nouvelles missions devront travailler en transversalité au sein de notre collectivité, en œuvrant en étroite collaboration avec l'ensemble des agences et offices afin de structurer les outils d'analyse et de diffusion.

L'objectif, vous l'aurez compris, de cette internalisation, est donc de doter notre collectivité d'un outil d'analyse et de pilotage efficient, au service de la formation, adapté aux besoins des entreprises et contribuant à l'emploi et au développement de notre île.

Donc, l'internalisation de certaines de ces missions, aujourd'hui portées par le GIP Corse compétences, nécessite la création de 4 postes, telle que prévue dans le tableau annexe.

Il s'agit de postes spécifiquement dédiés aux missions du CARIF-OREF, mais cette intégration des personnels, comme vous le voyez, prendra la forme d'une intégration directe au sein de la DGA enseignement, formation et langue corse.

L'affectation finale des personnels intégrés se fera lors de la mise en place du micro organigramme de la Collectivité de Corse.

Le coût global annuel de cette internalisation s'élève à 250 000 €

Donc, vous pouvez vous rendre compte que, au regard de la situation que nous avons redressée, de ce que cela coûtait à notre collectivité, de la situation que nous avons assainie et, en même temps, en intégrant des personnels, en intégrant des missions qui nous sont conférées, nous avons quelque chose qui est quasiment neutre, voire nous réalisons des économies pour notre collectivité puisqu'il s'agira aujourd'hui d'un coût annuel de 250 000 € pour des missions qui nous sont indispensables.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame Muriel FAGNI a souligné que l'activité transverse a été très importante et que l'action de la directrice est aussi à saluer, ce qui a permis un redressement total du GIP Corse compétences. Elle a précisé qu'elle était favorable à la création de ces 4 postes.

Madame Laura Maria POLI s'est interrogée sur les 4 postes, elle a souhaité savoir s'ils existaient déjà ou s'il fallait les créer.

Madame Josepha GIACOMETTI a précisé que ces postes étaient déjà pourvus et a expliqué que le coût de cette opération pour la Collectivité est de 250 000 € sachant que les subventions étaient de 235 000 €

Madame Anne-Laure SANTUCCI a précisé que le GIP avait connu en 2014 une période très difficile avec des problèmes de dégradation du climat social. Pour autant, elle s'est interrogée sur l'appellation de « création » de 4 postes si ces mêmes postes étaient déjà existants.

Les services ont précisé que du fait de la dégradation du climat social, les personnels ont quitté la structure.

A ce jour, le GIP n'emploie plus que 5 personnes dont une en longue maladie. Ces personnes possèdent une haute technicité dont la CdC est

dépourvue d'où l'intérêt de les intégrer. Ces intégrations obligent de fait, la CdC à des créations de poste, qui passent à l'avis du comité technique.

La CdC doit s'assurer que ces postes correspondent bien à des grilles de la fonction publique, afin qu'il n'y ait pas de perte de salaire.

Dans ce cas précis, la grille indiciaire de la fonction publique est légèrement plus importante que celle du privé. Les services ont précisé que la loi obligeait de rester dans la grille haute.

Dans le cadre de ces intégrations, la CdC va bénéficier de la subvention que l'Etat versait au GIP, d'un montant 213 000 € par an, au titre du CPER.

Sachant que la CdC internalise ces missions qui sont inscrites au CPER, la CdC va aussi bénéficier de la recette du CPER d'un montant de 213 000 €

La Commissio de la culture a émis un avis favorable à l'unanimité des commissaires présents

Le Président TALAMONI

Je crois qu'il y a un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande. Personne ne la demande.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

FONCIER / FUNDARIU**Rapport n° 2018/E7/447 : Schéma d'orientation du foncier territorial et de l'habitat (SOFTH) préalable à la rédaction du Programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'Office foncier de Corse****Le Président TALAMONI**

D'abord, il y a le **délai abrégé que je vais faire voter.**

Qui est « pour » le délai abrégé ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Et vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif, pour présenter ce rapport.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

Quelques minutes à peine, puisque c'est un débat d'orientation qui n'est pas sanctionné, ni conclu par un vote, mais qui relève d'une « formalité obligatoire ».

Comme vous le savez, lorsque notre majorité a donc accédé aux responsabilités en décembre 2015, c'était et ça reste sur la base d'une action et d'une vision du foncier résolument différente de ce qui avait pu être promu jusqu'alors.

À compter donc de cette période, et sur la délégation du président du Conseil exécutif, j'ai tenté, en ma qualité de président de l'Office foncier, d'agir dans les directions fixées à la fois par le PPI (le programme pluriannuel d'intervention) qui avait été voté avant notre élection, et, en même temps, en l'adaptant aux réalités du moment et qui relevaient, pour l'essentiel, de notre conception politique et philosophique de l'action foncière.

À partir de là, vous avez un certain nombre d'actions qui ont été conduites, je n'y reviens pas, j'ai déjà eu l'occasion d'en faire état à maintes et maintes reprises, et donc vous avez aujourd'hui la nécessité, pour nous, d'adapter le PPI, ou plutôt de voter un nouveau PPI pour la période 2019-2024, le précédent ayant permis d'évoluer jusqu'ici et de réaliser un certain nombre d'acquisitions foncières et immobilières.

L'Office foncier, comme vous le savez, est désormais entré en phase opérationnelle. Il a des locaux autonomes. Il a un budget que vous connaissez, qui est de l'ordre de 20 M€ pour une période pluriannuelle qui regarde le PEI et donc les crédits dédiés au logement, et de 3 M€ an au titre de la taxe spéciale sur l'équipement.

Nous avons, à l'Office, sollicité une assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous accompagner dans la révision du PPI et la programmation d'une « nouvelle génération » d'acquisitions. Nous en avons fait état auprès des administrateurs qui sont présents en nombre dans cet hémicycle, à maintes reprises, notamment lors des CA des 28 février, 27 juin et 31 juillet derniers. Nous avons rencontré l'ensemble des entités, qu'elles soient internes à la Collectivité (Agence de l'urbanisme, etc.), ou externes, notamment du côté de l'Etat (DREAL, DDTM, etc.) et bien sûr, vu également les autres acteurs (tels que le GIRTEC ou le notariat) qui sont des partenaires incontournables de ce que nous voulons appeler un pôle foncier.

À partir de là (donc très vite puisque le document est assez synthétique et assez complet), quelques éléments de bilan, des acquisitions en nombre, en nombre plus important que ce qui est présenté dans le rapport, puisque comme vous le savez, il y a un décalage récurrent entre le nombre d'acquisitions validées en CA et les acquisitions formellement actées par le notaire.

Donc, vous avez un petit décalage, mais vous avez surtout une grande diversité des opérations dans leur typologie, dans leur destination et dans leur région.

Nous sommes intervenus, M. le Président de l'ODARC, à Belgodere, en début de mandature avec le président du Conseil exécutif.

Nous sommes intervenus pour acquérir le Château de Stopielle.

Nous sommes intervenus pour acquérir un certain nombre de biens, y compris ceux qui ont été validés la semaine dernière à Isulacciu ou ailleurs.

Nous sommes intervenus pour créer du logement en acquérant l'ancienne Chambre d'agriculture d'Aiacciu.

Nous sommes intervenus, c'était la première opération, en achetant l'ilot de la Poste à Bastia, 1 ha en hyper-centre, pour y édifier un quartier d'affaires qui demeure dans le giron de la collectivité locale en termes d'aménagement et de décision finale.

Et depuis lors, nous nous déployons de nouveau dans le rural avec beaucoup d'acquisitions, de biens fonciers ou immobiliers, en vue de réaliser du parking, du logement, de l'activité économique.

A ce stade, et les lignes directrices me paraissent suffisamment claires, une difficulté, un point positif et une perspective.

Une difficulté : lorsque nous achetons, sur la proposition du conseil municipal de Belgodere, l'ancienne gendarmerie du village, c'est dans le but d'y réaliser des logements sociaux et communaux à loyer modéré.

Or, bien que dédiés à 100 % à du logement, nous n'avons pas pu mobiliser les crédits du PEI qui sont structurellement conçus, nous concernant, pour ce genre d'opération, pourquoi ? Parce que le maire, et son choix est tout à fait légitime, avait décidé à l'époque, de ne pas faire appel à un bailleur social conventionné ou classique et de traiter les choses directement. C'est d'ailleurs le cas de beaucoup de communes. Et en plus, on y reviendra, ils ne viennent pas volontiers dans les villages puisque les modèles économiques sont très compliqués à élaborer et à mettre en œuvre.

À partir de là donc, on a une première difficulté qui est de mobiliser ces crédits du PEI. Il nous reste une petite dizaine de millions d'ici à la fin de l'année prochaine, non pas à consommer mais à engager, y compris lorsque nous faisons du logement.

Donc, nous nous sommes adressés formellement à l'État pour lui demander d'assouplir la maquette financière et donc, pour nous permettre de réaliser du logement social en mobilisant du PEI, sans être pour autant dans des opérations avec des bailleurs « conventionnés » ou « traditionnels » ; l'idée

quand même étant de trouver (Lionel y faisait allusion à l'instant même) des modèles économiques qui sont extrêmement compliqués à mettre à œuvre.

Il y a beaucoup de maires dans cet hémicycle, lorsqu'il vous faut réaliser 3,4, 5 ou 6 logements dans un village de l'intérieur, c'est immédiatement très compliqué.

J'ai eu l'occasion, ayant été conseiller général par le passé, d'édifier des logements en milieu urbain, la problématique est là, différente puisque'on est immédiatement confrontés au prix du foncier qui lui, est pour le coût beaucoup plus élevé, en même temps, qu'à la difficulté d'aboutir à un coût de la construction qui soit cohérent et qui soit aussi pertinent par rapport à la destination finale de l'opération.

Donc, toutes ces difficultés, on les a prises à bras-le-corps. On les a traitées et aujourd'hui, on est passé, en gros, d'une logique de guichet qui consistait à recenser les projets proposés par les communes, à une logique d'anticipation qui consiste à ne plus gérer les opportunités uniquement, mais au contraire à nous projeter et à essayer d'identifier, conjointement avec les collectivités locales, des projets et des dynamiques communes.

Ce fut le cas récemment, puisqu'avec le président du Conseil exécutif, le président de la CAPA, maire d'Aiacciu, et l'État via la préfète, nous avons signé une opération de 500 logements nouveaux sur Aiacciu à travers l'acquisition d'un certain nombre d'immeubles, de dents creuses, de friches urbaines. L'objectif étant donc, de fixer du logement dans une logique d'hybridation ou de mixité en même temps que de réhabilitation du bâti existant ou ancien, sans donc nécessairement construire des bâtiments nouveaux ex nihilo, mais au contraire en réhabilitant ceux qui, déjà, existaient.

Donc, vous le voyez, la dynamique est à l'œuvre. Il faut maintenant qu'on ait un PPI qui corresponde plus finement. Et c'est là qu'on en arrive au point positif.

Plus 10 % d'acquisitions entre 2016 et 2017, les 500 logements dont je viens à peine de parler, des achats depuis lors, à Bunifaziu, M. le Maire, ainsi qu'à Aiacciu, Corbara et ailleurs.

Et, enfin, une intégration au programme Prossima (Programme de restructuration organisé et de soutien stratégique à l'immobilier et aux activités) qui a mobilisé une partie du plan PINVILLE de 20 M€ Donc, on a mis, de

mémoire, 7 M€ sur Prossima. Il y a un succès très important. Je crois qu'on est déjà à 150 dossiers qui nous sont remontés, avec des comités de sélection que nous partageons avec l'État et qui se réunissent régulièrement.

Donc l'idée, là-aussi, est de doper les cœurs de ville et d'arriver à articuler une action foncière conjointement avec une action économique de proximité, notamment pour lutter contre le développement à la périphérie des centres villes, des GMS et d'un certain nombre d'activités franchisées.

Donc, là-aussi, l'idée est de financer l'acquisition de cellules commerciales par les EPCI, qui ont désormais compétence, comme vous le savez, en matière d'économie.

C'est donc un point positif que de constater, outre le fait que la dynamique est à l'œuvre, qu'on a aussi une intégration des questions économiques et des questions foncières, lesquelles avaient peut-être tendance jusqu'ici, à évoluer et à être prises en compte de manière séparée.

Terminer en vous disant que nous évoluons vers une forme de polarité ou de pôles nouveaux en matière de foncier. Nous aimerions aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite, et l'idée de fusionner un certain nombre d'entités qui sont aujourd'hui, structurellement et juridiquement, séparées, nous paraît être la bonne. Ceci étant, elle se heurte pour l'instant à un principe de réalité.

Nous avons porté en son temps un débat sur le devenir du GIRTEC. Nous l'avons également porté quant à d'autres entités avec lesquelles nous travaillons déjà.

Articuler, conventionner, travailler ensemble participent d'une bonne dynamique, mais nous pensons qu'à terme, constituer un véritable pôle foncier avec un guichet unifié qui soit l'interlocuteur fluide, rapide, immédiatement accessible pour toutes les collectivités locales et pour tous les porteurs de projets, constitue a priori la bonne opportunité.

A ce stade, et à dix minutes, je m'arrête. Vous dire donc qu'il s'agit maintenant d'aller plus loin, de valider un schéma général qui se veut à dessein synthétique, qui fixe des principes, qui ne disserte pas à perte de vue sur la question foncière, même si le sujet est fondamental, et qui vous appelle à faire remonter un certain nombre de propositions, lesquelles propositions nous reviendrons, pour nourrir les débats du conseil d'administration et in fine, le

nouveau PPI qui sera proposé au vote du conseil d'administration de l'Office, dès la fin du première trimestre de l'année prochaine.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il y a un **avis oral de la Commission du développement**, je crois...

Il n'a pas été examiné. Donc, nous allons donner la parole à qui la demande.

Si personne ne la demande, nous n'avons pas à voter et passons donc au rapport suivant.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, peut-être voter, comme vous nous y appelez souvent, pour en prendre acte ?

Le Président TALAMONI

Oui, nous allons voter sur la prise d'acte.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'Assemblée a PRIS ACTE de la présentation de ce rapport.

MOTIONS

La Commission permanente a accepté, à titre exceptionnel, hier, en mon absence, j'étais remplacé avantageusement par Mattea, qu'une motion déposée par Paulu Santu PARIGGI, au nom du groupe « Femu a Corica »...

(Brouhaha)

MOTION n° 2018/O2/089 depositata da u sgiu Paulu Santu PARIGI a u nome di u gruppu « Femu a Corsica » : Nomi dati à e vie è u patrimoniù custruttu di l'isula / Noms donnés aux rues et au patrimoine bâti del'île

Le Président TALAMONI

Donc, encore une fois, sur autorisation de la Commission permanente, et à titre exceptionnel, cette motion va être présentée en dehors de la séquence réservée aux motions et, en accord avec l'auteur de la motion, nous allons l'examiner immédiatement.

Dunque, se vo site d'accunsentu, presentate issa muzione à l'Assemblea di Corsica.

M. Paulu Santu PARIGGI

Tengu à rigrazià stu picculu avantaghju ch'aghju avutu : u fattu chì un'ubligazione face chì dumane, ùn possu micca esse quì, di presentà dunque sta muzione stasera.

Le Président TALAMONI

Scusate. Chì ognunu hà nant'à a tabletta.

Elle a été distribuée aussi.

M. Paulu Santu PARIGGI

Dunque l'uggettu di a muzione : Nomi dati à e vie è u patrimoniù custruttu di l'isula.

« **VISTU** u Codice generale di e cullettività territoriale è i so articoli L. 2121-29 è L. 2122-21 di l'alinea 5,

VISTU u partenariatu trà a Cullettività Territoriale di Corsica è l'Istitutu Naziunale di l'Infurmazione Geugrafica è furestiera (IGN) da arricchisce a tupunimia in lingua corsa di e carte di l'isula, zifrata u 17 d'ottobre di u 2017,

CUNSIDERENDU chì u nome di una via, d'un edificiu o d'un locu publicu, appartene à a cumpetenze di u cunsigliu municipale (di sicuru quandu chì questu appartene à una cumuna),

CUNSIDERENDU chì u nome datu à una via, un edificiu o un locu publicu deve esse in leia cù l'interessu di u publicu lucale,

CUNSIDERENDU chì a tupunimia raprisenta un arnese d'identificazione geugrafica, ma dinù una surgente di a memoria cullettiva,

CUNSIDERENDU chì a tupunimia hè un arnese trimendu in l'asestu di u territoriu è in a so pulitica di gestione,

CUNSIDERENDU chì i nomi di i lochi sò à spessu significativi di l'organisasione oghjinca, d'una lettura o d'un puntu precisu d'un locu, d'un risultatu, d'una rughjjone, di a cupertura vegetale, di a prisenza d'acqua o di custruzioni, d'un persunaggiu, d'un orientazione geugrafica o ancu di a presenza d'un periculu,

CUNSIDERENDU chì i nomi di lochi d'origini (o tradiziunali) sò un'eredità culturale è linguistica è raprisentanu un elemente di primura di a nostra identità cullettiva,

CUNSIDERENDU chì a maiò parte di i nomi di i lochi tradiziunali sò stati sguassati da nomi in leia cù a lingua Toscana o francese,

CUNSIDERENDU chì a perdita sana o in parte, di i nomi tradiziunali sò in rumpitura cù una tradizione seculare, quandu chì, nanta sta terra sforzi sò fatti per mantene e so radiche, fendu chi ci alluntanemu torna à pena di più,

CUNSIDERENDU chì a tupunimia permette di mette in valore a storia è u patrimoniu culturale è naturale di l'isula, d'una cumuna o d'un territoriu,

CUNSIDERENDU ch'ellu esiste tante persunalità chì anu cuntribuitu à a storia è à a cultura di a nostra isula è chì u fattu di dà o cambià nomi permetteria di valurizà li è rende li onore,

CUNSIDERENDU chì, certe vie, edifizii o lochi publichi portanu un nome à cichiciamera è ch'ellu ùn hà nissuna leia cù l'omi è e donne di sta terra,

CUNSIDERENDU chì u fattu di dà nomi à issi lochi in leia cù u territoriu è a so storia permette à i paisani di sviluppà un sintimu d'appartenenza più maiò,

CUNSIDERENDU chì rivene à certi nomi d'origine, cuntribuisce à dà fiatu à a lingua corsa,

CUNSIDERENDU chì in certe cumune di l'isula esistenu bastimenti, vie o lochi publichi chì sò senza nomi,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA

DA IMPEGNU à u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu d'insiste versu e sfarente Cullettività per ch'elle dianu o cambiinu nomi di vie, edifizii o lochi publichi (ciucciaghje, sale, scole...etc) :

- cù nomi di donne o d'omi chì anu cuntribuitu, d'una manera o da l'altra à u sviluppu o à a storia di l'isula,
- cù nomi prisenti in l'anziani cadastri, carti di a marina o venendu da a tradizione orale,
- cù nomi in leia cù u patrimoniu naturale di l'isula.

DA IMPEGNU à u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu per ch'ellu dumandi à e federazione di u BTP è à e Camere di Cumerciu di u Cismonte è u Pumonte d'insiste via i so aderenti per ch'elli impieghinu à l'avvene nomi in leia cù u patrimoniu naturale è culturale di a Corsica.

Vi rigraziu.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai.

Ci hè statu un avisu favurevule di a cummissione.

Dunque, secondu u prucessu nurmale di e muzione, si pò intervene avà contru à ciò che statu prupostu.

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention « contre » ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

J'aurais une demande d'intervention réservée, je ne sais pas si cela rentre dans votre catégorie...

Le Président TALAMONI

Cela peut être assimilé, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Même si sur le fond, effectivement, on peut le comprendre, moi, déjà, j'ai une petite question de sémantique : j'aimerais savoir ce que cela veut dire « MANDATE le président afin qu'il insiste ». Je ne sais pas du tout ce que cela veut dire. Je ne sais pas comment illustrer le président insistant, par exemple, auprès d'un maire pour qu'il appelle la place « Piazza di a Tozza » o « di l'olmu », comme c'est le cas chez moi.

Ensuite, ce qui me gêne un peu plus que le fond, j'ai l'impression que cela va quand même à l'encontre de la libre administration des collectivités et on pourrait presque penser qu'il y a aurait une espèce de tutelle d'une collectivité sur une autre.

En clair, cela pourrait s'apparenter à de l'ingérence.

Personnellement, en tant que maire et élue, je n'attends pas qu'on vienne me dire comment je dois appeler a piazza di u paese di Tagliu o a strada di l'Isulaccia.

Je connais mon patrimoine, en tout cas le patrimoine de ma commune. On est en train de retravailler sur l'adressage et même si sur le fond, je peux comprendre que cela fait partie du marqueur effectivement de votre mandat, je ne considère pas que ce soit de bon aloi qu'une fois de plus, le maire, qui perd d'ailleurs de plus en plus de compétences, se retrouve encore dans cette

situation, c'est-à-dire qu'on insiste fortement (et je ne sais toujours pas ce que cela veut dire) pour qu'il nomme, ou dénomme, ou rebaptise un certain nombre de places, de rues ou de ruelles de son village.

Donc, nous ferons, en ce qui nous concerne, une non-participation extrêmement réservée sur cette motion. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Le Conseil exécutif va donner son avis.

Le Président SIMEONI

Aghju scupertu a muzione di u nostru cullegghu è amicu Paulu Santu Pariggi.

Aghju intese dinò a riserva marcata da Marie-Thé MARIOTTI.

Ùn mi pare micca ch'ella sappia l'intenzione, ma forse co mi sbagliu, di u redattore di a muzione di vulè sente ind'è u terminu « INSISTE », una manere di custrigne o d'impose qualch'affaire ch'ellu sia.

Moi, je pense que pour essayer d'aller vers un consensus... D'abord, personne n'a la prétention d'imposer quoi que ce soit aux maires, bien évidemment, et à qui que ce soit d'ailleurs.

Deuxièmement, je pense aussi que cette idée n'est pas exclusive du choix d'autres noms. La Corse fait partie d'un ensemble beaucoup plus large et on peut aussi choisir d'autres noms que ceux-là.

Donc, moi si je peux me permettre, peut-être, une suggestion, c'est remplacer le terme « INSISTE » (je ne sais pas trop insister en plus), ça pourrait être « SENSILISÀ », au sens de « SENSIBILISER ». Pour dire : voilà, nous, on a à votre disposition un certain nombre de termes qui sont issus du cadastre, etc., on vous les propose et après vous discutez.

Qu'est-ce que vous en pensez Marie-Thé ?

Je me tourne vers Paulu Santu : est-ce que cela pourrait être un point d'équilibre ?

M. Paulu Santu PARIGGI

Iè ! Tutt'à fattu ! In fatte, ùn ci hè nisun vuluntà d'impone se ùn n'hè quella di prupone, è micca d'impone.

A parolla, forse, ùn trova micca tutt'u so sensu. Mà ghjè hè dinò a vuluntà à un mumentu datu di, micca di fursà, mà di prupone à ghjunghje à stu sentimentu quì.

Brouhaha.

Le Président TALAMONI

Sur cette rédaction, on est à peu près tous d'accord ?

Nous allons donc mettre aux voix l'amendement proposé par le président du Conseil exécutif.

L'auteur de la motion y est favorable ? C'est bien cela ?

M. Paulu-Santu PARIGGI

Iè !

Le Président TALAMONI

Allora, l'**amendamentu**, qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement du président du Conseil exécutif est adopté.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La MOTION ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.

Nous passons à « la Lingua »...

M. Xavier LUCIANI

Vuleria ghjustu di qualcosa annant' à a muzione di Paulu Santu.

Le Président TALAMONI

Hè stata vutata !

M. Xavier LUCIANI

Ghjustu una precisione : ci hè quantunque à un momentu datu l'IGN, a sapete chì ci hè 32 000 nomi ch'anu da esse pruposti, open data, dunque aperti, per tutte e cumune s'elle volenu cambià, s'elle decidenu à un mumentu datu di cambià o di sbatizà certi lochi ch'ùn sò forse micca troppu adattati. Eccu

Le Président TALAMONI

Vulete presentà u raportu 451 ?

LANGUE CORSE / LINGUA CORSA

[Rapport n° 2018/E7/451 : Aide exceptionnelle au collège de Biguglia pour le projet « I Muvrini et 400 choristes » au titre de l'année 2018-2019](#)

Le Président TALAMONI

Nous allons voter le délai abrégé d'abord.

Délai abrégé, qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté.

Ça fait beaucoup de délais abrégés aujourd'hui... Hè stata detta.

M. Xavier LUCIANI

« Abrégé » est « à l'accortu » in corsu ? A ci feremu corta.

Dunque ghjè un cuncertu chì ghjè prugrammatu à u Palatinu di maghju chì vene. 400 zitelli di i cullegi di Corsica, in più ci hè u famosu collegiu di Biguglia.

I Muvrini anu da amparà dunque 12 canti à tutti sti zitelli. Ci sarà dunque scole di quintu, di quartu è di terza bislingua. 40 zitelli pensu. Dunque ripetizione, ecc., ecc.

Ci hè buggettu di 5 000 € Noi prupunimu d'aiutà li à 2 000 €, dunque à pocu pressu 40 % di a spesa.

Ghjè un prugettu interessante perche chì mette in ballu una sperienza quantunque incu u gruppu abbastanza cunusciutu in Auropa, omancu. E dinò di mette appena ste filiere in mossa in giru à un prugettu di cantu. Hà sapete chì u cantu ghjè u primu affare ch'ellu s'ampara à a scola.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Allora, ci hè un avisu à bocca di a Cummissione di a cultura. Avete a parolla.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

O Sgiò Presidente, **avisu favurevule di a Cummissione di a cultura, mà emu quantunque cuntrastatu appena annant' à, micca contra a dumanda, mà u fattu di travaglià veramente nant' à riscrittura di u regulamentu di l'aiuti pè a lingua corsa.**

Le Président TALAMONI

Va ben. Dunque l'avvisu di a Cummissione di e finanze ?

Mme Anne TOMASI

A Cummissione di e finanze a datu un avisu favurevule.

Le Président TALAMONI

Dunque a parolla à qualle hà dumanda. Iè l'avete.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Un n'aghju nunda à dì veramente nant' à uughjettu di u raportu, chì mi pare una sperienza interessante pè fà amparà a nostra lingua à i zitelli. Mà piuttosto una dumanda à fà nant' à a forma di i raporti.

Aghju vistu chì, nant' à i raporti pruposti da a lingua corsa, ci n'hè 2 in bislingua è 1 solu in lingua francese. A sò chì hè un peccatu pè s'assemblea, pè u mumentu a lingua corsa ùn hè micca ufficiale è ùn pudemu micca presentà raporti soli in lingua corsa. Mà vuleria dumandà à u cunsigliu esecutivu di trasmette a dumanda à i so servizii di fà à minimu i raporti nant' à a lingua in bislingue.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Jean-Charles ORSUCCI

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Président.

On peut savoir à combien se monte cette opération. 5 000 ?

Je veux juste faire une boutade : comme j'ai vu qu'il y avait une vraie solidarité qui s'exprimait en direction des « gilets jaunes », je ne voulais pas que cela pèse trop sur notre budget.

Si c'est 5 000 €, ça va aller, puisque j'ai vu que le groupe s'engageait fortement. Mais si c'est à cette hauteur-là, on votera le rapport qui nous est proposé.

Le Président TALAMONI

Très bien. Nous allons donc mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

Nous avons un nouveau délai abrégé.

Simplement, je rappelle aux différents membres du Conseil exécutif que (et donc j'appelle l'attention des membres du Conseil exécutif), sur le fait que la Commission permanente a demandé, d'une part, que les délais abrégés soient réduits au maximum, ce qui est logique, c'est-à-dire que les rapports arrivent si possible dans les délais normaux, et que, en cas de demande de procédure d'urgence et de délai abrégé, il y ait une justification de l'urgence. C'est une demande de la Commission permanente et de l'ensemble des groupes. Donc, comme cela a été déjà examiné par la Commission permanente, il y a un mois, un mois et demi, il faudrait qu'on commence à avoir quelques évolutions de ce point de vue-là, le plus rapidement possible.

Ce ne sera pas à l'occasion de cette session, nous l'avons compris. Mais nous souhaiterions que pour la session prochaine, il y ait une évolution.

Si on est dans l'exception constamment, ce n'est plus une exception, cela devient le principe.

Voilà ce que je voulais dire puisque je suis aussi en charge du respect de la règle commune, c'est-à-dire celle que nous nous donnons, notamment à l'occasion des réunions de la Commission permanente.

Le Président SIMEONI

Un mot, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Oui oui, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Pour vous répondre, nous avons pleinement conscience, je parle au nom du Conseil exécutif, de la nécessité de respecter les règles qui sont posées. Cela ne vaut pas comme excuse absolutoire, mais je voudrais vous dire qu'il y a un certain nombre de facteurs objectifs qui expliquent, dans la quasi-totalité des cas, ces transmissions hors délai.

J'ai quelques exemples sous les yeux, je le dis quand même que vous le sachiez : la mise en place progressive de notre nouvelle institution, bien sûr,

qui s'est traduit par un vote tardif du budget primitif, fin mai dernier, comme prévu par les textes, par ricochet du budget supplémentaire fin octobre. Ce qui décale, par exemple, la prise de mesures d'application telles qu'un certain nombre de conventions de partenariat ou de délégations de service public ; la mise en œuvre du nouvel organigramme, bien sûr ; la découverte d'un certain nombre de dispositifs antérieurement mis en place par les conseils départementaux, la nécessité de les reprendre et de les faire converger d'un point de vue technique et d'un point de vue juridique.

Ou, encore, des éléments plus conjoncturels : par exemple, pour la session d'aujourd'hui, il y a un certain nombre de rapports. Elle est tenue, comme ce sont les vacances de Noël, le 20 et le 21 et donc, il nous manque une semaine.

Il faut que vous sachiez que le rétroplanning nous fait partir de très loin pour essayer de tenir les délais.

Et je voudrais vous dire aussi que, très concrètement, mais ce sont des difficultés que rencontre chacun des organes de la Collectivité de Corse, le Conseil exécutif ne s'est pas tant que cela renforcé d'un point de vue des moyens humains qui sont mis notamment à la disposition du secrétariat général. Je voudrais d'ailleurs saluer le travail exceptionnel qui est fait par Norbert PANCRAZI et par toute son équipe.

Mais chaque semaine, chaque séance du Conseil exécutif, c'est entre 50 et 100 dossiers hors individualisations. Cela fait vraiment un volume de travail considérable lorsqu'on intègre la nécessité de faire remonter des services, éventuellement de corriger, d'amodier, de compléter... (processus navette), on arrive à comprendre, pas à excuser peut-être totalement, mais à comprendre pourquoi cette première année, ça a été très difficile et je ne doute pas que nous allons nous améliorer pour permettre notamment le respect de ces délais.

Et je comprends parfaitement, M. le Président, aussi bien que vous-même, que l'ensemble de nos collègues attendent de nous, que nous respections les règles que nous nous sommes fixées.

Le Président TALAMONI

Il ne s'agissait évidemment pas spécifiquement de cette séance de l'Assemblée de Corse, dont on sait qu'elle s'est tenue dans des conditions extrêmement particulières, mais il s'agissait de l'évolution que nous attendions

depuis déjà un mois et demi, ou deux mois et on n'a pas eu l'impression, lors de la dernière session, qu'il y ait eu une évolution positive là.

On voit qu'il y a une espèce d'habitude qui commence à s'installer et donc, il faudrait déjà prendre l'habitude de justifier au cas par cas, comme vous venez de le faire de manière synthétique, mais de justifier au cas par cas donc, les demandes de délais abrégés. C'est, en tout cas, ce qu'a demandé la Commission permanente, de manière à ce qu'on évolue vers une situation plus conforme à l'esprit des textes. Cela a aussi des conséquences sur les conditions de travail des conseillers territoriaux.

Donc, on garde cela en tête pour les prochaines réunions de notre Assemblée.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement. On peut comprendre aujourd'hui les difficultés, la surcharge de travail et le contexte particulier. Mais ce qui est vraiment, vraiment désagréable, et je pense que c'est partagé par tous les commissaires, c'est quand même arriver et ne pas avoir connaissance des dossiers lors des commissions. Et ne même pas en disposer en commission.

Je fais référence à la Commission des finances. Je m'en suis expliqué avec le président et d'autres commissaires. Au-delà de tout cela et du formalisme, et je comprends votre position, que les choses soient respectées et vous le faites fort bien, mais cela pose même un problème de conscience, de débattre et de voter sur des dossiers dont nous n'avons pas connaissance. Je crois que cela, véritablement, il faut y mettre un terme.

Merci.

Le Président TALAMONI

On en a parlé, on a fait une piqûre de rappel parce qu'on attend une évolution. C'est le sens du propos du président du Conseil exécutif aussi, qui souscrit à cette volonté de voir les choses évoluer, et donc je pense qu'on attendra les réunions prochaines de l'Assemblée de Corse pour constater que les choses évoluent progressivement, mais qu'elles évoluent. Voilà.

Donc rapport 452 :

Rapport n° 2018/E7/452 : Attribution du prix Andria Fazi à la lauréate arrivée ex-aequo au baccalauréat à l'épreuve écrite en langue corse, série L

Le Président TALAMONI

S'agissant de ce rapport 452, nous allons **voter le délai abrégé.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé a été retenu par l'Assemblée.

Donc, vous allez présenter ce rapport.

M. Xavier LUCIANI

Ci hè statu di a parte di i servizii di u Retturatu un sbagliu, si sò scurdati di una laureata chì si chjama Laurine VERHASSEL, chì ghjè qualchissia chì hà amparatu u corsu à a scola, chì ghjè à u liceu di Corti. Si ne sò scurdati, c'era un sbagliu di servizii.

Dunque noi, emu mandatu, dopu a dumanda di a famiglia, emu dumandatu à u Retturatu di rectificà i risultati. Dunque cume a prime ghjera stata premiata, emu dumandatu d'aghjustà Laurine VERHASSEL, di u liceu Pasquale Paoli di Corti, ch'hà avutu 20/20 à u Bac.

Dunque, ghjè ghjustu un affare per aghjustà sta zitella à l'inseme di i laureati. Eccu. Puntu è basta.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià, vi o Sgiò Presidente.

M. Jean-Martin MONDOLONI n'hà prufitatu pè dumandà à i servizii induve ne eranu ind'è a discussione incu u Ministeru nan'à l'effetti di a riforma di u liceu per a lingua.

I servizii anu rispostu chì, per u mumentu, u Ministeru ùn aviva micca datu risposta.

A Cummissione di e finanze hà datu un avisu favurevule.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

Un avis oral également de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avisu favurevule di a Cummissione di a cultura.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

Brouhaha.

Rapport suivant :

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
FURMAZIONE PRUFESSIUNALE E AMPARERA**

Rapport n° 2018/E7/430 : Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci, M. le Président.

Il s'agit du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022.

En quelques mots, le grand plan d'investissement (PRIC) 2018-2022 lancé par l'État est défini à travers 4 axes :

1. Accélérer la transition énergétique ;
2. Edifier une société de compétences ;
3. Ancrer la compétitivité sur l'innovation ;
4. Construire l'État de l'âge numérique.

L'axe 2 concerne le développement des compétences pour faciliter l'accès à l'emploi et se traduit par deux objectifs majeurs :

- former un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés ;
- accélérer la transformation du système de formation professionnelle, depuis l'analyse du besoin de compétence à la réingénierie pédagogique, en passant par l'expression de la commande publique de formation.

Cette mesure, au niveau territorial, est mise en œuvre à travers différents dispositifs, dont les principaux sont représentés par une convention

d'amorçage 2018 que nous avons votée au mois de juillet dernier, et le Pacte régional d'investissement dans les compétences qui vous est présenté aujourd'hui.

Quelques mots, puisque vous avez eu le rapport, et vous avez ensuite pu disposer, nous en avons débattu en commission, tardivement de l'ensemble du document d'orientations.

Cela a été débattu avec les commissaires en Commission de la culture, également au CESEC.

Quelques mots sur le contexte.

Dans ce plan d'investissement dans les compétences, je viens de poser le cadre général, il y a quand même une problématique : c'est que nous avons le sentiment d'y aller quelque peu, je dois le dire, à marche un peu forcée.

Effectivement, il y a une annonce de l'État, de 28 M€ attribués aux régions et donc à la Collectivité de Corse qui serait signataire. Nous y travaillons depuis quelques semaines, mais il y a eu, je dois le dire, quelques tergiversations qui avaient évoquées lors d'un CREFOP, qu'une partie des partenaires avaient partagées sur la méthode, en tout cas cela avait été reconnu par l'ensemble des partenaires, nous avons ensemble regretté la méthode. J'avais émis des réserves ce jour-là, auprès du SGAC.

Nous avons continué de travailler puisqu'effectivement, tous avaient admis, et nous l'avons admis aussi, que 28 M€ au service de la formation des jeunes peu qualifiés et des demandeurs d'emploi, on ne pouvait pas prendre la décision d'y renoncer. Mais quand même, il y a une approche qui nous semble quelque peu problématique et que nous voulions porter à connaissance de cette Assemblée, comme je l'ai fait la semaine dernière devant les commissaires, et comme je l'ai fait en CESEC. Le CESEC partage l'ensemble des réserves qui sont formulées par le rapport du Conseil exécutif. Certains membres du CESEC sont aussi membres du CREFOP. Ils ont partagé (c'est dans l'avis du CESEC) l'ensemble de nos réserves.

Je ne formule pas des réserves simplement pour faire état des difficultés qui m'ont conduite, et qui nous ont conduits à transmettre ce rapport tardivement. Je dirai que, malheureusement, ici, ce n'est pas la question principale. C'est que, la semaine dernière encore, il y avait des allers-retours, et je dois saluer, là encore une fois, le travail des services puisqu'ils ont travaillé à

marche forcée pour pouvoir présenter ce document d'orientations, parce que d'abord, l'État nous a dit « une lettre d'engagement du président du Conseil exécutif suffira et vous pourrez définir ensuite les contours du document d'orientations ».

Et ensuite, nous sommes revenus en disant : « non, finalement, il faut un document d'orientations arrêté.

Et puis, on nous a demandé : « quels types de projets vont pouvoir être accompagnés ? » puisque, il s'agit de projets d'innovation dans le cadre de ce pacte, et qui doivent être partagés, en tout cas c'est le sens que nous voulons lui donner, par l'ensemble des partenaires de la formation et de l'emploi, que nous avons lancé des demandes de remontées de projets depuis le mois de juillet dernier, que nous avons filtré un certain nombre de projets, qu'un certain nombre de projets sont remontés et que, donc, nous souhaitons pouvoir travailler plus tranquillement.

Travailler plus tranquillement aussi pour pouvoir fournir un document d'orientations qui soit moins lâche puisque il y a, comme je le disais, des projets qui sont remontés de beaucoup de partenaires, des projets qui sont remontés de la part de la Collectivité de Corse, des consulaires et d'autres partenaires, notamment je crois aussi de certaines intercommunalités.

Mais, la problématique c'est qu'ensuite, on nous dit « les 28 M€ on ne sait pas si ça va être simplement sur de l'investissement, ou également sur du fonctionnement » ; ça change quand même la nature des projets que nous allons pouvoir accompagner.

C'est pourquoi l'annexe financière n'est pas jointe, parce que nous avons souhaité, puisque si nous pouvons voter un document d'orientations, et que nous avons acté avec les services de l'État, que nous laissions volontairement lâche le cadre, pour pouvoir y revenir.

En revanche, si nous avons annexé le document d'orientations financières, il nous aurait définitivement liés. Or, nous n'avons pas voulu le faire, pourquoi ? D'abord, parce que nous voulons savoir où nous mettons les pieds et de quelle manière nous le faisons. C'est-à-dire : quels types de projets allons-nous pouvoir financer ? Que, véritablement, on puisse organiser de manière sérieuse, parce qu'il est important que l'ensemble des partenaires soit associé de manière sérieuse (l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation).

Et puis surtout, nous formulons aussi ces réserves pour que, oui nous souhaitons que les 28 M€ puissent être attribués à notre Collectivité, mais il faut quand même savoir qu'il y a un socle, c'est-à-dire il y a un socle d'investissements et puis ensuite, il y a ce que nous devons faire en plus pour que l'État abonde.

Et puis, il y a la manière de construire cette montée en charge sur les 28 M€ c'est-à-dire qu'il nous faut savoir ce que nous allons demander dès la première année, puisque je précise quand même que ce qui est demandé et non consommé est perdu, et non redistribué l'année d'après. Donc, c'est quand même important de fixer un cadre financier sérieux.

Et qu'ensuite, il nous faudra savoir si nous sommes, comme je le disais, dans la possibilité de financer du fonctionnement ou de l'investissement.

Donc, l'ensemble des réserves que nous émettons, ce n'est pas pour distribuer des mauvais points, mais c'est quand même, pour signifier très clairement (et je le répète, le CESEC a partagé nos réserves) qu'on ne peut pas nous entraîner dans des effets d'annonce. Alors, on a une le Plan 1 M€ maintenant on a le Plan d'investissement dans les compétences. S'il y a une approche simplement quantitative, et non une approche qualitative, vers les bons publics, vers les bonnes formations, vers un temps nécessaire pour associer tous les partenaires, et nous tenons à ce qu'ils le soient, tout l'argent que nous pourrions y mettre ne sera pas correctement utilisé et ce n'est pas ce que nous voulons.

Donc, nous vous soumettons ce rapport dans ces conditions. Nous avons fait le choix de saisir l'opportunité.

Le document d'orientations, pour qu'il soit le plus partagé possible dans ces conditions, nous nous sommes appuyés sur un document qui a été voté, et comme nous avons décidé de le faire en CREFOP, c'est-à-dire acter à partir du CPRDFOP, intégrer les projets qui pouvaient l'être, donc le Contrat de plan de formation et d'orientations professionnelles que nous avons voté lors de la précédente mandature, garder le cadre suffisamment lâche pour que des remontées de projets puissent se faire et continuer de négocier une annexe financière qui soit acceptable pour notre Collectivité. L'intérêt est bien entendu de porter des projets innovants au service de la formation des jeunes peu qualifiés et des demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi de longue durée puisque c'est ce que fixe le plan, aller sur des projets d'innovation pédagogique, aller sur des projets d'ingénierie pédagogique et améliorer l'analyse des

compétences et la fameuse adéquation emploi/formation puisque c'est bien de cela qu'il s'agit.

Dans ces conditions, nous pensons qu'il faudra redéfinir la méthode pour qu'elle soit efficiente.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame Muriel FAGNI s'est interrogée sur l'articulation de cette formation sachant que la CdC était déjà en charge de formation sur le tourisme.

Madame Josepha GIACOMETTI a expliqué qu'elle parlait d'effet levier car la CdC développe une stratégie avec l'ensemble des acteurs et a déjà identifié des projets, notamment des projets innovants avec des dispositifs renforcés d'accompagnement d'entreprises sur le secteur de Purtivechju.

Elle a précisé que, dès 2019, des actions seront menées sur d'autres territoires avec l'implication des intercommunalités. Elle a souligné que la CdC menait, avec la Chambre de métiers, des initiatives sur des métiers dits « en tension » et qui ont besoin d'être revalorisés. Ces actions et ces projets ont vocation à faire partie des remontées et à être intégrés. Il n'y aura pas de superpositions de plans mais il s'agit plutôt d'un effet levier.

Les services ont précisé que le document d'orientations, s'il est approuvé par l'Assemblée de Corse, sera signé conjointement par M. le président du Conseil exécutif et Mme la préfète de Corse, accompagné d'une annexe technique financière.

Ce document, très important, est toujours en cours de négociation avec les services de l'Etat.

La Corse pourrait bénéficier, sur la période 2019/2022, jusqu'à 28 000 000 €

Au bénéfice de la formation professionnelle, notamment pour les personnes en recherche d'emploi de longue durée, pour les jeunes, pour les travailleurs handicapés, la CdC finance déjà des actions.

L'Etat demande, dans un premier temps, d'établir le socle, c'est-à-dire les dépenses déjà effectuées par la CdC dans ces domaines (entre 8 et 11 millions d'euros).

Les actions réalisées au-dessus de ce socle s'inscriront dans le PRIC et s'intégreront dans la part de remboursement de l'Etat.

L'Etat a alerté la CdC sur le fait que les 28 millions d'euros sont alloués pour la période 2019/2022 et a précisé qu'il sera demandé à la Collectivité leur évaluation.

Les services de la formation et des finances de la CdC, avec ceux de la DIRRECT, ont travaillé en ce sens. Le socle sera porté de façon minimale, dans un premier temps, afin de pouvoir le relever d'année en année et d'avoir une montée en charge.

La Commission de la culture a émis un avis favorable à l'unanimité des commissaires présents.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un délai abrégé à voter.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets le rapport aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

C'est à peu près l'heure que l'on avait annoncée au traiteur et donc, je vous propose de suspendre et de revenir dans une heure.

La séance est suspendue à 20 h 55.

La séance reprend à 22 h 46

Le Président TALAMONI

La séance est reprise.

Nous allons reprendre nos travaux. Un peu d'attention, s'il vous plaît, nous allons reprendre. Alors, « Jeunesse et sport », dossier n° 424.

JEUNESSE ET SPORTS / GHJUVENTU E ATTIVITA SPURTIVE

Rapport n° 2018/E7/424 : Individualisation de crédits dans le cadre des dispositifs d'aide à la réalisation et à la rénovation d'équipements et de mobiliers sportifs – 4^{ème} rapport 2018

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Ce rapport, comme son nom l'indique, indique l'individualisation de 8 opérations pour un montant de 3 090 754 € Il s'agit d'investissements dans le cadre d'équipements sportifs. Il vient en complément d'un rapport déjà passé en Conseil exécutif qui, lui, venait soutenir 30 opérations pour un montant d'un peu plus de 1 M€

Je vous remercie.

M. Pierre POLI

M. le Président, je sors car ma commune est concernée.

Le Président TALAMONI

Très bien. S'il y a d'autres maires dont la commune est concernée, ils peuvent suivre l'exemple de M. POLI.

Avis oral de la Commission de la culture ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Qui est également favorable.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il y n'a pas de demandes de prise de parole. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, MM. Antoine POLI, Pierre POLI)

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ACUNCCIAMENTU DI U TERRITORIU**

Vie associative / Vita associativa

Rapport n° 2018/E7/420 : 2^{ème} individualisation des aides au mouvement associatif – Aides aux foires

Je dois faire voter le délai abrégé. Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI

Toujours pareil, il s'agit d'individualisation dans le cadre de deux foires pour un montant de 17 500 € qui vient compléter le rapport voté lors de la précédente session.

Le Président TALAMONI

Merci. **Un rapport oral de la Commission du développement ? Favorable.** Un avis oral de la Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Merci. Pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, M. Antoine POLI)

Rapport n° 2018/E7/457: 3^{ème} individualisation des aides au mouvement associatif – Aides aux foires

Mme Lauda GUIDICELLI

Même chose que le précédent, il s'agit d'une individualisation pour « A festa di l'ogliu novu » pour un montant de 8 000 €

Le Président TALAMONI

Merci. **Rapport oral de la Commission du développement ?**

Mme Julie GIUSEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable également, M. le Président.

Le Président TALAMONI

D'accord. Il n'y a pas de prise de parole ?

Délai abrégé. Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu dans l'enthousiasme dans les rangs de l'opposition !

Je mets aux voix le rapport, en vertu de ce délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, M. Antoine POLI)

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE**Rapport n° 2018/E7/422: Renouvellement de convention relative à la surveillance officielle des zones de production de coquillages (REMI et REPHYTOX) et des investigations des toxi-infections alimentaires collectives à norovirus****M. François SARGENTINI**

Rapport extrêmement important, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Ça a l'air grave ! Vous avez la parole, M. le conseiller.

M. François SARGENTINI

Le laboratoire d'analyses de la Collectivité, site de Bastia, a été sollicité pour participer au dispositif de surveillance sanitaire REMI et REPHYTOX des zones de production conchyliques en Corse.

Pour faire suite à la réunion du groupe de suivi REMI-REPHY de décembre 2017, DGAL (Direction générale de l'alimentation) et Adilva (Association française des directeurs et cadres des laboratoires vétérinaires publics d'analyses), il a été décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la mise en œuvre du dispositif de surveillance sanitaire des zones de production de coquillages (prélèvements et analyses REMI et REPHYTOX) sera confiée aux préfets de département, qui s'appuieront sur leurs services (DDCSPP) Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et sur les laboratoires d'analyses agréés.

L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) continuera d'assurer ses missions actuelles sur le classement sanitaire des zones ainsi qu'un appui technique pour les mesures de gestion (bulletins d'alerte).

Le laboratoire d'analyses de Bastia, agréé par le ministère en charge de l'agriculture s'est repositionné pour effectuer les prélèvements et analyses sur coquillages pour l'année 2019.

Le laboratoire d'analyses de Bastia sous-traitera avec le LDA 13 pour la réalisation des analyses de toxines.

La DDCSPP 2B suivra le fonctionnement du dispositif ainsi que son financement.

Pour cela, les tarifs pour la réalisation des prélèvements (y compris organisation et transport) et les analyses sont les suivants :

- un forfait de 110 €HT pour les prélèvements.

De ce fait, le renouvellement de la convention ci-jointe en annexe a été proposé, elle définit les liaisons techniques et financières avec le laboratoire pour 2019.

Il est demandé d'autoriser le président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention relative à la surveillance officielle des zones de production de coquillages afin d'effectuer les prélèvements et analyses sur coquillages pour l'année 2019.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Je pense que chacun d'entre nous a bien saisi les subtilités scientifiques du rapport ! C'est donc de façon parfaitement éclairée que nous allons nous prononcer.

Je vais demander à la Commission du développement de donner son avis oralement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement,
M. le Président.

Le Président TALAMONI

Je vais demander s'il y a des demandes d'explication ? Non.

Je vais mettre ce rapport aux voix en indiquant que j'y suis favorable pour ma part.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, M. Antoine POLI)

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ACUNCCIAMENTU DI U TERRITORIU**

Rapport n° 2018/E7/458: Modification des statuts de l'Agence d'aménagement durable d'urbanisme et d'énergie de la Corse

Je vais commencer par faire voter le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, je suggère une habilitation permanente sur le principe du délai abrégé pour toute la session.

Le Président TALAMONI

Ça n'est pas juridiquement admissible comme procédure. Le délai abrégé a été retenu, M. le Conseiller exécutif, vous avez la parole pour présenter votre rapport.

M. Jean BIANCUCCI

Donc, vous vous rappelez, il y a eu un rapport, de la Chambre régionale, sur la gestion de l'AUE et il n'y a eu, en tout et pour tout, qu'une seule recommandation. La Chambre demande à ce que les membres du bureau soient issus du conseil d'administration.

Donc, on vous propose de modifier la composition du bureau de l'AUE en supprimant les 4 membres associés avec voix délibérative. Je veux citer le préfet, les représentants de l'ADEME, d'EDF et de la CdC.

Ils pourront tout de même se réunir dans le cadre du PRODEME et ces réunions se feront simultanément mais distinctement dans la forme au niveau de l'AUE.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis oral de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

La Commission du développement a émis un avis favorable,
M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Je vais mettre ce rapport aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, M. Antoine POLI)

Nous devons prendre les rapports sur l'université, mais la conseillère exécutive en charge de l'enseignement supérieur n'est plus là, elle ne doit pas être loin, mais... Ah ! Très bien.

Nous allons prendre les quelques rapports sur l'université, et un certain nombre d'entre nous vont quitter l'hémicycle. Je vais demander à Mattea CASALTA de venir prendre ma place pour cette dernière ligne droite de la séance d'aujourd'hui.

Mme Mattea CASALTA assure la présidence de l'Assemblée.

Mme Mattea CASALTA

Rapport 431.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE
INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA**

Rapport n° 2018/E7/431 : Affectation de crédits dédiés à la recherche relatifs au projet de « La planète revisitée – Corse » du Muséum national d'histoire naturelle

Mme Josepha GIACOMETTI.

Merci, Mme la Présidente.

A cette heure tardive, nous allons revisiter la planète en 45 minutes, si les conseillers le veulent bien !

Il s'agit bien de l'affectation de crédits concernant la « planète revisitée ».

Depuis plusieurs années, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) développe un grand programme d'exploration de la nature intitulé «la planète revisitée ».

Ce programme ambitionne de créer des connaissances nouvelles sur les groupes « négligés » de la biodiversité, en particulier les invertébrés terrestres et marins, les lichens, les bryophytes et les algues.

Ce projet a nécessité une phase de pré-étude où ont été associés, notamment, l'Office de l'environnement, l'Université de Corse bien entendu, le Parc marin du Cap corse pour le repérage. Ont été retenues la forêt de Tartagine pour le terrestre, les lagunes, et notamment celle du Cap, pour le volet marin.

Bien évidemment, c'est un projet d'envergure qui replace notre île à l'échelle de ce qui peut être exploré à l'échelle planétaire, la place dans un cercle de référence pour les grandes îles de Méditerranée.

Bien évidemment, c'est un projet éminemment important en termes de recherche. Mais nous souhaitons y apporter quelques préconisations.

Tout d'abord, bien entendu, la phase de pré-étude a été effectuée avec l'Office de l'environnement de la Corse, bien entendu le conservatoire botanique concernant certaines espèces, l'Université de Corse qui a été à la détermination d'un certain nombre de repérages et qui a donc abouti aux sites qui ont été, in fine, sélectionnés.

Cela bien sûr, au-delà de l'aspect strictement scientifique, le projet va nous permettre de faire un saut qualitatif en termes de découverte de nouvelles espèces.

Mais il nous fallait aussi discuter des projets qui pouvaient ensuite en découler. Donc, nous avons souhaité, avec le Museum d'histoire naturelle, d'acter d'un conventionnement, notamment avec l'Office de l'environnement de la Corse, de la mise en place d'un comité de pilotage, tant dans la phase de recherche que dans la phase de valorisation, puisque vous le voyez, il y aura une importante phase de valorisation.

Je crois que l'amendement vous a été distribué. Sur cette partie, nous souhaitons donc ajouter que si la participation des acteurs scientifiques insulaires est très importante, il est également essentiel que notre Collectivité et l'Université de Corse puissent disposer de l'ensemble des travaux et résultats scientifiques qui seront publiés à l'issue des différentes campagnes naturalistes.

Notre soutien financier sera donc conditionné à l'établissement d'un conventionnement dédié qui permettra de définir les modalités d'exploitation des résultats et des études réalisées.

Bien évidemment, il s'agit de nous inscrire dans le patrimoine naturaliste de l'humanité, mais également de faire bénéficier la communauté de nos chercheurs, par la vulgarisation, l'ensemble de la population, mais aussi de bénéficier ensuite des travaux, parce que nous espérons qu'il pourra y avoir des découvertes importantes qui seront faites.

Nous souhaitons aussi que nous puissions être pleinement associés aux travaux et aux différentes valorisations qui pourraient en découler.

Donc, nous avons souhaité renforcer l'aspect partenariat en aval, puisque l'aspect partenarial en amont, comme vous le voyez dans le rapport, a été fortement sécurisé puisque tout a été décidé avec l'ensemble des acteurs, et de la communauté scientifique, et des services de la Collectivité, et de l'Office d'environnement de la Corse. Mais nous souhaitons également que la partie aval puisse être également valorisée dans le cadre d'une convention.

C'est le sens de l'amendement que nous vous proposons.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, Mme la Conseillère. Comme ça devient l'habitude, du moins aujourd'hui, nous allons d'abord voter le délai abrégé, si vous le voulez bien.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Nous avons un rapport de la Commission culture. Anne-Laure.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, merci Mme la Présidente,

J'ai souligné la pertinence de ce projet par le partenariat entre le Museum d'histoire naturelle et les acteurs de terrain que sont l'Office de l'environnement et le Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates. Le côté scientifique n'étant plus à prouver, mon interrogation s'est portée sur le côté économique.

Les équipes qui devront travailler sur la forêt de Tartagine et de l'Alta Rocca seront accueillies dans le fin fond du rural pour une durée de trois ans.

Les équipes qui devront travailler sur la partie mer seront, elles, hébergées sur Stella Mare. Le complexe Stella Mare n'est pas mis en cause, bien entendu, mais j'ai souhaité faire état d'un éventuel projet de faire profiter de cet essor économique sur les régions les plus excentrées et les plus désertées, qu'une réflexion soit posée sur cet aspect des choses.

Madame Josepha GIACOMETTI a bien pris acte de cette demande et propose d'explorer des pistes afin que puisse être imaginé un modèle qui tiendrait compte de l'impact économique tout en préservant cette volonté de communauté de chercheurs.

Elle a expliqué que les équipes qui travailleront sur des territoires plus éloignés de la mer pourront être logés à proximité de leur lieu de recherche : cela concerne les études lagunes et le Cap corse.

J'ai expliqué que pour une région comme celle du Cap Corse qui ne fonctionne plus d'octobre à mai, l'apport d'une équipe de chercheurs représentant vingt à trente clients potentiels au niveau de la restauration le midi et peut-être le soir, pendant trois années, serait un apport économique extrêmement important.

Madame Josepha GIACOMETTI a bien pris acte de cette demande et propose d'explorer des pistes afin que puisse être imaginé un modèle pour un équilibre économique tout en préservant cette volonté de communauté de chercheurs.

Les services, encore une fois, ont expliqué que le choix de Stella Mare avait été arrêté sur le fait que cet établissement disposait de laboratoires.

Ils ont aussi expliqué que les équipes destinées à travailler dans le Cap seraient amenées à louer des bateaux sur place, à déjeuner etc. Donc, le tissu économique serait favorablement impacté.

Le directeur général adjoint a précisé que le choix de Stella Mare avait été arrêté sur le fait que cet établissement disposait de laboratoires.

Il a aussi expliqué que ce modèle de partage économique était prévu, les équipes destinées à travailler dans le Cap seraient amenées à louer des bateaux sur place.

La Commission de la culture a émis un avis favorable à l'unanimité des commissaires présents.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. **Avis de la Commission des finances ? Favorable.**
Merci. Julien PAOLINI, nous vous écoutons.

M. Julien PAOLINI

Merci.

Bien sûr qu'on ne peut être que favorable à ce programme de recherche, vous l'avez expliqué, Mme la Conseillère exécutive.

Simplement, peut-être deux précisions que j'aurais souhaité avoir. L'une, vous y avez déjà répondu dans le cadre de l'amendement que vous

proposez. Il est prévu, en effet, un comité de pilotage dans le cadre de ce programme où l'Office de l'environnement et l'Université sont associés. Dans le cadre de ce comité de pilotage, en effet, il faudra être vigilant à ce que les résultats obtenus dans le cadre de ce programme puissent bénéficier à l'ensemble des acteurs du territoire.

J'avais une deuxième remarque relative à la formation, au transfert de savoir et de compétences. En effet, ici c'est le Museum qui est le porteur de ce projet et qui va bénéficier de l'essentiel du financement.

En revanche, il serait souhaitable que les étudiants de l'Université ou d'autres organismes, que ce soit dans le cadre de stages, de masters, voire de doctorats, pourquoi pas, puissent être accompagnés pour être formés aux méthodologies et aux outils du Museum dont l'excellence n'est plus à démontrer. Cela permettrait à nos étudiants d'avoir un bagage supplémentaire puisqu'ils ont choisi de s'investir dans ces filières-là (je pense aux filières d'excellence de la biologie ou de l'écologie) qui peuvent être dispensées au niveau local. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Si vous permettez, je voudrais juste ajouter une petite chose. Je vois là, quand même, l'intérêt de travailler avec le Museum bien sûr, mais avec l'Agence française de la biodiversité. Notre souci, maintenant, serait de savoir le devenir de cette Agence française de la biodiversité parce que, comme vous le savez sans doute, vous avez dû voir passer le projet de loi, cette agence risque d'être récupérée par les chasseurs. C'est très bien d'un côté mais ça enlève, malgré tout, une manne de financements pour les régions telles que la nôtre. Oui, je sais, j'ai été un petit peu brutale mais je trouve dommage qu'on se prive de cette aide d'autant que notre île, en matière de biodiversité, effectivement Mme la conseillère, sera une île de référence en Méditerranée. C'est ainsi que nous espérons la voir prospérer.

Il n'y a plus d'interventions ? Mme la Conseillère, à vous.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, Mme la Présidente.

Sur la question soulevée par Julien PAOLINI, tout à fait et à très juste titre, je lui propose, peut-être, un sous-amendement puisque l'amendement prévoit la convention pour l'exploitation des résultats des travaux. Peut-être

pourrions-nous rajouter un sous-amendement incluant « la demande d'accompagnement en formation des étudiants de l'Université de Corse à un transfert de compétences dispensées par les équipes du Museum d'histoire naturelle ». Si cela vous convient.

M. Julien PAOLINI

C'est parfait, ça correspond tout à fait au souhait exprimé par notre groupe. Par souci de prudence, je ne vais pas participer au vote, mais je suis tout à fait favorable à ce programme et à ce sous-amendement.

Mme Josepha GIACOMETTI

Effectivement, je crois que le transfert de compétences est important puisque lorsque nous évoquons la question de cette étude qui va être menée, c'est aussi le transfert des compétences, le transfert de savoir et le fait de pouvoir bénéficier, pour les étudiants qui sont engagés dans ces filières, de l'expertise et du transfert de compétences que pourra nous offrir le Museum d'histoire naturelle. Cela me semble une opportunité. Elle peut être incluse dans la convention afin de la matérialiser. Nous devons également avoir accès au sort qui va être fait des données qui pourront être récoltées et des découvertes qui seront très certainement faites au regard de la richesse, vous l'avez rappelé Mme la conseillère, de notre biodiversité. Nous devons, bien entendu, sécuriser également la question du transfert de compétences.

Pour ce qui est de l'Agence française de la biodiversité, pour l'instant, nous sommes en attente du nouveau cadre qu'il lui sera donné, mais cela pourra appeler à redéfinir les termes de notre convention.

Mme Mattea CASALTA

Oui, et puis nous laisserons nos députés faire leur travail à ce niveau-là.

Nous allons voter le sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Nous allons voter l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Maintenant, nous allons voter le rapport qui est ainsi sous-amendé et amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport, ainsi sous-amendé et amendé, est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, MM. Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antoine TOMASI)

Je vous remercie.

Rapport n° 2018/E7/427 : Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs au projet de recherche « RESO TPE-PME » (Répertoire scientifique et opérationnel des pratiques coopératives de TPE/PME) de l'Université de Corse

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit en effet d'affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs au projet de recherche « RESO TPE-PME » (Répertoire scientifique et opérationnel des pratiques coopératives de TPE/PME).

Ce projet développé par l'équipe «Territoires ressources et acteurs» de l'Unité mixte de recherche LISA, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse, vise à identifier, analyser et mettre à disposition des connaissances scientifiques et opérationnelles permettant de guider les acteurs socio-économiques dans le développement de stratégies coopératives au sein des territoires.

Ce projet de recherche interrogera, à travers des études de cas réalisées en Corse mais aussi en France continentale, différentes dynamiques et pratiques de coopération inter-firmes. Cela dans le but de mieux comprendre les dimensions économiques, managériales et socio-culturelles en œuvre, dans les processus de coopération inter-organisationnelle.

Trois volets :

- Pratiques coopératives de gestion des relations et des ressources humaines,
- Différenciation et valorisation de l'offre,
- Mise en réseau de néo-entrepreneurs.

Comme vous le voyez, un projet qui peut également intervenir dans l'aide à la décision pour notre Collectivité sur ces questions.

Il vous est donc proposé d'une part, de conclure une convention d'engagement pluriannuelle définissant l'objet, le montant, les conditions d'utilisation, ou encore les conditions de suivi et d'évaluation, d'autre part de constituer un comité de pilotage et de suivi, afin de s'assurer du bon déroulement des opérations en fonction des objectifs.

Je vous remercie.

Le montant, bien sûr, un soutien financier au profit de l'Université de Corse pour la réalisation de ce projet de 782 178 €

Mme Mattea CASALTA

Nous avons deux rapports. La Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, Mme la Présidente.

Mme Valérie BOZZI a demandé pourquoi la CCI 2B était associée aux travaux mais pas celle de Corse-du-Sud.

Les services ont répondu que la chambre de commerce de Haute-Corse était la seule à avoir répondu, mais qu'ils avaient fait la demande que la Chambre de Corse-du-Sud soit également associée.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Mme SANTUCCI pour le rapport de la Commission de la culture, s'il vous plaît.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

J'ai considéré que le montant de 782 000 € était une somme très importante et ai estimé que les explications présentes dans le rapport n'étaient pas suffisamment détaillées pour les commissaires.

Pour les services, en réponse, **M. Marc BENEDETTI** a précisé qu'en matière de descriptif de projets, se trouve l'annexe financière. Il a admis qu'il aurait été possible de fournir le détail mais a ajouté que consigne avait été donnée aux services de ne point trop charger les rapports en les submergeant d'informations, le plus souvent non lues et dispendieuses en papier.

J'ai demandé à connaître l'identité de l'autorité qui avait donné une telle instruction.

M. BENEDETTI s'est engagé à nous transmettre les annexes. Il a confirmé pouvoir fournir le détail du prévisionnel financier des dépenses, poste par poste. Selon lui, il ne faut pas perdre de vue que ce prévisionnel, même s'il

paraît important d'une part, se déclinera sur une période de trois années et d'autre part, est surtout destiné à payer des études et à rémunérer des chercheurs en CDD, ce qui constitue une nature de coûts importante.

Mme Muriel FAGNI tempère l'idée de cherté et d'éventuelle crainte de non maîtrise des dépenses dans la mesure où il est indiqué qu'un comité de suivi est prévu.

Pour les services, M. BENEDETTI a ajouté que lorsque des rapports sont adoptés, ce sont des montants de crédits qui sont arrêtés selon des prévisions réalistes. Cependant, ceci n'induit pas obligatoirement que ces crédits soient intégralement consommés lors des remontées effectives des dépenses. Mais il estime que compte tenu de l'importance des enjeux, il est préférable de ne pas sous-estimer le prévisionnel financier.

J'ai exprimé une crainte quant à la subsistance d'AP inutilisées.

M. BENEDETTI tient à rassurer cette crainte en rétorquant que ces AP font l'objet de toilettages et précise que c'est l'ADEC qui dispose de la mainmise.

L'avis de la Commission de la culture a été favorable à l'unanimité et non-participation de M. Romain COLONNA.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Y a-t-il des prises de parole ? Personne. Nous allons passer au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, MM. Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antoine TOMASI)

Rapport n° 2018/E7/438 : Financement d'actions complémentaires d'enseignement supérieur au sein du Centre national des arts et métiers de Corse

Nous allons demander de voter le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, Mme la Présidente.

Mon micro est épuisé ! Alors, il s'agit d'actions complémentaires d'enseignement supérieur au sein du CNAM de Corse.

Il s'agit donc, dans le présent rapport, de procéder, pour l'année universitaire 2018-2019, au co-financement des formations complémentaires, comme il est d'usage chaque année mais nous avons voulu le formaliser sous forme de convention faisant l'objet d'une demande du CNAM, (depuis 2008 que ses actions sont soutenues) mais celui-ci a souhaité développer ses actions. Nous avons également souhaité, de notre côté, procéder à une convention annuelle recouvrant l'ensemble des actions relatives aux moyens afférant à la mise en oeuvre de ces actions complémentaires. Elles sont dans le rapport détaillé, donc je n'y reviendrai pas, pour un montant de 439 865 €. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Il y a un rapport de la Commission des finances et de la Commission culture.

Mme Anne TOMASI

Il s'agit d'un avis oral favorable de la Commission des finances.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Mme SANTUCCI pour la **Commission de la culture ? Avis favorable.**

Y a t-il des demandes de prise de parole ? Personne. Nous passons au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, MM. Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antoine TOMASI)

TOURISME / TURISMU

Rapport n° 2018/E7/439 : Appel à projets 2019/2020 – Aires d'accueil et de services pour les camping-cars

Nous allons demander le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci.

Il s'agit donc de la suite de la saison 2 relative aux camping-cars.

Nous avons pris une décision en juillet 2017 portant la création d'une éco taxe remboursable sur les camping-cars, souvenez-vous, mais aussi dans ce rapport, il y avait la mise en place d'un mode de régulation des flux, et notamment la mise en place d'aires de service et d'accueil pour les camping-cars. D'ailleurs, lorsque notre demande de création de l'éco taxe est partie à l'Assemblée nationale, ce qui nous a été principalement reproché en Commission des finances, c'est que la Corse ne bénéficie, pas à l'heure actuelle au-delà des campings, d'aires permettant à ce type de véhicules de pouvoir notamment vidanger.

Il s'agit, dans le présent rapport, de vous proposer un appel à projets porté par l'Agence du tourisme de la Corse qui correspond à la volonté de pouvoir réguler les flux de camping-cars qui, je vous le rappelle, sont très importants. En 2015, il y a eu 28 000 camping-cars qui sont venus en Corse. Sur 28 000 camping-cars, vous en avez à peu près 4 à 5 000 qui sont dans la nature. On avait déjà évoqué cette question-là, lors du rapport sur les éco taxes, avec des conséquences environnementales, des conséquences en termes d'encombrement, de trafic, de risques également, puisqu'il y a des incendies qui peuvent partir, voire qui peuvent concerner aussi les personnes qui utilisent ce mode de camping.

Et, souvenez-vous, il y avait trois volets dans la politique proposée. D'abord, un volet « prévention » que nous avons mis en œuvre, c'est-à-dire une campagne de communication dès l'arrivée sur les navires puisqu'ils arrivent, par

définition et en toute logique, par les ferries, campagne de communication qui explique que le camping sauvage est interdit en Corse, comme partout ailleurs. On leur indique, bien évidemment, toutes les interdictions et on leur indique également les campings où ils doivent se rendre en payant leurs nuitées et leurs taxes de séjour comme tous les autres touristes.

Donc, nous avons fait ceci l'été dernier.

Deuxième volet de la politique, une politique fiscale, je ne m'étends pas là-dessus, qui visait à inciter à un comportement vertueux des utilisateurs de camping-cars, avec l'éco taxe remboursable, et qui n'a pas été retenue par l'Assemblée nationale, souvenez-vous de cet épisode.

Enfin, troisième volet, une politique d'encouragement à l'équipement d'aires dédiées en Corse, qui peuvent à la fois concerner les terrains de camping qui voudraient se moderniser en matière de dispositif permettant la vidange de ces engins, mais également les intercommunalités, les communes qui souhaiteraient le faire, ou des opérateurs privés. Nous avons pensé, par exemple, on en avait discuté au moment du vote sur l'éco taxe remboursable, au réseau des stations-service. Une station-service peut être intéressée pour mettre en place un poste de vidange.

L'appel à projet passe devant l'Assemblée de Corse parce que dans le règlement des aides qui régit l'octroi des aides par l'ATC au monde du tourisme, l'aide possible n'est pas assez élevée, le taux d'aide n'est pas assez élevé et nous voudrions avoir une politique incitative en la matière avec un taux d'aide qui pourrait monter jusqu'à 80 % lorsqu'il s'agit d'une commune ou d'une intercommunalité, ou d'un acteur public, quel qu'il soit.

Le projet concerne précisément la création d'aires d'accueil et de service, la création privée ou publique, municipale en particulier. Ça peut être le cas aussi des exploitants de stations-service. On voudrait qu'émanent des projets en provenance du monde rural parce qu'en règle générale, c'est vrai que les camping-cars s'arrêtent sur les délaissés de routes, dans les cours d'école, sur les places des villages, un peu partout. Ça serait très bien que les communes qui sont fortement impactées, là où il n'y a pas de camping, puissent s'équiper.

Les investissements qui sont finançables sont détaillés dans le rapport. Il y a, à la fois, la stabilisation du sol, l'éclairage, l'aménagement paysagé, la plate-forme de service stricto sensu avec des bornes électriques, des colonnes d'arrivée d'eau et de robinetterie, désolée pour tous les détails techniques. On n'a pas oublié le traitement des déchets puisque ces personnes, évidemment,

produisent du déchet, donc du tri de déchets et tous les investissements qui peuvent concourir à l'amélioration d'un service et à la qualité du service rendu. La signalisation aussi pourrait être mise en place.

Le dispositif serait lancé à partir du mois de janvier 2019 pour une durée de quatre mois, l'appel à projet dure quatre mois, l'appel à candidature. L'intervention financière sur ces projets sera effectuée sur le budget investissement de l'ATC.

Pour les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux, on a un taux maximum de 80 % avec un plafond de 50 000 €

Pour les projets portés par des entités de droit privé, le taux maximum serait de 50 % avec également un taux plafonné à 50 000 €

Les interventions se feront dans la limite des crédits disponibles affectés à l'ATC au budget 2019.

En conséquence, on vous prie de bien vouloir autoriser le lancement de cet appel à projets dans les conditions qui ont été évoquées.

Merci de votre attention.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Présidente. Nous avons un rapport de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI s'est interrogée sur la nature des terrains ayant vocation à accueillir les aires d'accueil et de services.

M. Daniel CHARAVIN a indiqué que les aires d'accueil des camping-cars étaient considérées comme des terrains de camping et soumises de fait, à la réglementation du Code de l'urbanisme. Elles doivent ainsi faire l'objet d'une déclaration préalable, et au-delà d'une capacité de 20 personnes et de plus de 6 camping-cars, elles sont soumises à un permis d'aménager.

Il a précisé que le choix portait sur des sols stabilisés, les investissements finançables concernant également l'aménagement paysager, l'éclairage, les bornes électriques, les colonnes d'arrivée d'eau et la robinetterie ou encore les dispositifs d'évacuation des eaux usées...

M. CHARAVIN a fait observer que des dispositifs dédiés au financement de ce type d'équipements existaient depuis très longtemps dans les règlements d'aides sans que, jusqu'à présent, quasiment aucune collectivité ne soit venue à ces dispositifs.

M. Jean-Jacques LUCCHINI s'est dit favorable à la mise en oeuvre de ces dispositifs tout en regrettant que les communes ne les aient pas mobilisés. Il a fait valoir, par ailleurs, la nécessité d'instaurer des mesures répressives afin d'inciter les camping-caristes à utiliser les aires dédiées.

M. Jean-Charles ORSUCCI a souligné l'intérêt du rapport présenté. Il a cependant relevé une double difficulté : d'une part, parce que les campings sont souvent réticents à ce que les collectivités publiques réalisent ce type d'équipements considérés comme concurrentiels dans leur activité économique ; d'autre part, en raison de l'absence de capacités d'accueil en haute saison estivale, les campings privilégiant d'autres types de clientèles.

De même, il voit dans le dispositif proposé, une réelle opportunité pour créer des solutions alternatives prenant l'exemple de la police municipale et de la gendarmerie qui, dans leurs actions de verbalisation pour infraction, se voient souvent opposer l'absence d'aires d'accueil.

Précisant que les modalités de financement méritaient d'être étudiées dans le détail, il a estimé par ailleurs, qu'à l'échelle du territoire de l'extrême sud, ce type d'aménagements pouvait constituer, pour des communes périphériques comme Pianottoli é Caldarellu, A Munacia d'Auddè ou Figari, des atouts de développement touristique et économique.

Mme Mattea CASALTA s'est dite très favorable à la mise en oeuvre de l'appel à projets qui pourrait particulièrement intéresser la commune de Tolla où elle réside, commune confrontée, de façon récurrente, à la problématique du stationnement des camping-cars sur les bords du lac, en dépit d'un arrêté municipal interdisant le camping sauvage et le bivouac.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Nous avons une proposition d'amendement déposé par M. GIUDICI.

M. Francis GIUDICI

Mme la Présidente, Mme la Conseillère exécutive, nous nous réjouissons du rapport. Mais je voudrais déposer un amendement en supprimant « au sein des établissements de camping ».

Je m'explique : le rapport s'inscrit dans la nécessité de créer sur le territoire insulaire des aires d'accueil et de service pour les camping-cars d'une part, et pour éviter le caravanning sauvage contre lequel nous luttons tous localement (je sais que sur Ghisonaccia aussi nous en avons, d'autre part) pour canaliser et attirer une population touristique et assurer une fréquentation qui ne nécessite pas de constructions ni d'infrastructures lourdes, si ce n'est en termes d'assainissement et de vidange des eaux usées, laissant vierges ces espaces en cas de non occupation des camping-cars.

Nous savons que les usagers sont demandeurs de ces aires dédiées, comme cela a pu être exprimé par les professionnels à une réunion qui s'est tenue à Ghisonaccia, à l'occasion du conseil d'administration de l'ANETT (Association nationale des élus des territoires touristiques) où les aires de camping-cars ont été présentées. Beaucoup de professionnels étaient intéressés.

Si ce rapport nous agréé, le seul bémol renvoie la restriction des projets éligibles à l'appel à projets pour les opérateurs privés dans les seuls établissements de camping, ce qui peut bloquer des projets privés de cette petite envergure qui restent une piste intéressante pour répondre aux besoins des espaces dédiés.

Nous ne proposons pas de modification concernant les aires municipales ou les priorités aux stations-service dans les communes rurales dépourvues d'aires publiques.

Mais l'objet de cet amendement est de supprimer la restriction d'implantation d'aires d'accueil et de services aux seuls établissements de camping pour que ces projets puissent être financés, qu'ils soient créés au sein d'un établissement de camping ou non (j'entends des structures de tourisme ou autres qui sont à proximité, qui pourraient accueillir ce genre d'aires d'accueil, pas uniquement les campings), bien sûr en respectant le Code du tourisme et les

règles d'urbanisme des communes qui s'inscrivent sur les PLU. Qu'on puisse l'étendre à d'autres structures ou même à des privés qui sont à proximité d'aires de camping, qui ont des espaces qui pourraient être aménagés.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, M. le conseiller pour votre analyse, et également pour cette proposition.

J'entends bien ce que vous avez évoqué. Effectivement, il n'y a pas forcément le camping dans la commune, il peut y avoir une autre structure touristique éventuellement qui pourrait accueillir un point de vidange.

Donc, plutôt que de supprimer, comme vous le proposez, « au sein des établissements de camping », je vous propose, donc, à la page 3, 1^{er} alinéa, 1^{er} item « la création d'accueil et de services qui répondent aux besoins des camping-caristes au sein des établissements de camping » (est-ce qu'il y a quelqu'un qui prend le PV ? Oui, c'est bon) « ou au sein d'autres structures d'accueil touristique quelles qu'elles soient », ou « au sein d'autres structures d'accueil touristique dans le respect de la législation en vigueur ».

Comme ça, ça peut permettre, éventuellement s'il y a une résidence de tourisme qui a un peu plus de terrain et qui veut rajouter une aire de vidange, il n'y a pas de problème, ou un VVF ou je ne sais quelle autre structure touristique. Par contre, il faut respecter le Code du tourisme, le Code de l'urbanisme, le Code de l'environnement et le Code de la route aussi, parce que c'est considéré comme un véhicule de moins de 3,5 tonnes.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Mme la Présidente, nous sommes favorables à l'aménagement de ces aires d'accueil. Mais est-ce qu'il y a des mesures coercitives pour obliger les camping-cars à fréquenter ces aires ? Parce que c'est là, l'enjeu ?

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

La mesure coercitive ne dépend pas de la Collectivité de Corse, elle dépend des communes qui doivent prendre des arrêtés d'interdiction dans des mesures très particulières parce que, effectivement, leurs décisions des fois sont

cassées, leurs arrêtés sont cassés. Ensuite, il faut que les officiers de gendarmerie fassent appliquer la règle.

M. Pierre GHIONGA

Le fameux carnet qu'on avait envisagé, en suivant l'exemple de la Sardaigne, c'est-à-dire qu'on donnerait un carnet à l'arrivée du bateau, tamponné par des aires habilitées à recevoir ces camping-cars. Est-ce que ça tient la route ou non ? Ou est-ce un fantasme ?

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Je ne vais pas le dire comme ça. Il n'a jamais existé de carnet en Sardaigne. C'était pendant les épisodes de la saison 1, c'était en 2017, vous n'étiez pas là. Mais je vous raconterai ! Je vous ferai un pitch des épisodes ! Effectivement, en Sardaigne, il n'a jamais existé de carnet. Le carnet à souches suppose que nous anticipions sur un délit qui n'a pas encore existé. Donc, on ne peut pas le mettre en place. On avait fait une étude à l'ATC, ce n'est pas possible. La seule possibilité juridique, c'était de faire une écotaxe qui serait remboursée une fois qu'ils apportent la preuve qu'ils sont allés dans les campings ou dans les aires dont on parle à l'instant. Il faut savoir qu'en Corse, il n'y a que trois aires d'accueil communal ou intercommunal, en l'occurrence : une à Ogliaastro et dans deux autres communes, je ne sais plus lesquelles à cette heure avancée de la nuit. Il y a trois aires communales uniquement. Donc, il faut absolument que l'on développe ce type d'aires pour les villages qui le souhaitent ou chez les privés qui le souhaitent.

La seule possibilité de coercition ou d'incitation, c'est une écotaxe qui serait remboursée, mais encore une fois, l'Assemblée nationale n'a pas souhaité le faire pour cause d'inégalité devant l'impôt. Mais je vous précise qu'aujourd'hui, il y a quand même inégalité devant l'impôt parce que tous les touristes payent la taxe de séjour, sauf eux. Donc, il y a quand même un problème.

Donc, en espérant que, dans un futur pas trop lointain, nous aurons un peu plus d'autonomie sur le plan réglementaire et législatif, et sur le plan fiscal en particulier, et que l'on pourra mettre en place les taxes qui s'imposent. Voilà.

Mme Mattea CASALTA

Merci, y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Non.

Alors, vous allez juste nous dire si vous souhaitez sous-amender de cette façon : « au sein des établissements de camping ou au sein d'autres structures touristiques dans le respect de la législation en vigueur ». C'est bien cela ? Donc je mets au vote le sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

L'amendement est adopté.

Maintenant, je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Le rapport ainsi sous-amendé et amendé est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, MM, Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI)

Merci.

Rapport suivant :

ADMINISTRATION GENERALE / ADMINISTRAZIONE GENERALE

Rapport n° 2018/E7/417 : Extension de la liste des emplois ouvrant droit à une dotation vestimentaire aux agents du service sécurité de la Collectivité de Corse occupant une mission de représentation

Qui présente ce rapport ?

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais vous présenter ce rapport, Mme la Présidente.

Alors, ce rapport a pour objet l'extension de la liste des emplois ouvrant droit à une dotation vestimentaire aux agents du service sécurité de la Collectivité de Corse occupant une mission de représentation.

Le dispositif de dotation vestimentaire a été adopté par délibération de l'Assemblée de Corse le 26 juin 2016 et il prévoit que les agents ayant une mission de représentation, véhiculent l'image de l'institution et doivent pouvoir bénéficier d'une dotation vestimentaire appropriée. Ces vêtements sont systématiquement portés pendant les heures de service.

Les fonctions qui sont éligibles sont les suivantes : agent d'accueil du public, à titre principal, chauffeur, huissier.

Je vous rappelle que cette dotation vestimentaire individuelle est composée d'une dotation estivale et d'une dotation hivernale, chacune d'un montant se situant entre 500 et 900 euros.

L'achat des vêtements professionnels destinés aux agents éligibles est effectué au titre de deux accords-cadres, donc je ne vous cite pas les bons de commande.

Ils ont été passés pour les montants minimum et maximum suivants : ça varie entre 7 500 et 40 000 € au total, et pour le deuxième accord, entre 3 500 € et 15 000 €

Le contenu de cette dotation de représentation est énuméré ci-après et n'a aucune incidence financière sur les montants minimum et maximum des accords- cadres subventionnés.

Pour les agents du service sécurité : la dotation hivernale est la suivante : un costume gris foncé, deux chemises blanches et une cravate grise, pour les hommes, bien sûr.

Pour les femmes : un ensemble deux pièces : veste plus jupe ou pantalon, ou robe gris foncé, deux chemisiers ou hauts blancs.

Pour les dotations estivales : un costume gris clair, deux chemises blanches manches courtes et une cravate grise, pour les hommes.

Pour les femmes : un ensemble deux pièces : veste plus jupe ou pantalon, ou robe gris clair, (ça ne change pas pour les femmes), deux chemisiers ou hauts blancs.

Nous vous prions de bien vouloir nous autoriser à étendre la liste des emplois ouvrant droit à une dotation vestimentaire aux agents du service sécurité de la Collectivité. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non. Nous passons au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, MM, Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI)

Merci.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/445 : Mise à disposition à titre gratuit de locaux sis rue Emmanuel Arène à Aiacciu par la Collectivité de Corse au profit de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse

On vote d'abord sur le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais être assez rapide.

C'est un rapport qui vise la mise à disposition, à titre gratuit, par la Collectivité au profit de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, de locaux à usage de bureaux qui sont situés sis à Aiacciu, 6 rue Emmanuel Arène.

Voilà, c'est à titre gracieux, mais ça représenterait, je le précise quand même, si cela devait être estimé en valeur locative annuelle, 20 453,08 €

Est-ce que vous voulez un détail du bien en question, il figure dans le rapport ? C'est bon, à cette heure-ci, ça va très bien. Il y a cinq pièces, surface totale : 138 mètres carrés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Je pense qu'il y a un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

M. Xavier LACOMBE

Merci, Mme la Présidente. La question que je me pose, ce n'est pas sur le fond du dossier, c'est que juridiquement ces bureaux, rue Emmanuel Arène, sont propriétés de la Collectivité, on les met à disposition gratuite, et c'est pour l'Office hydraulique, est-ce que là, il ne devrait pas y avoir une rémunération, une compassion venant de l'Office ? Est-ce que juridiquement, il n'y a pas quelque chose qui est gênant ? Sauf si cela a été vérifié.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller pour votre question. La Collectivité est locataire de ce bien, elle a un bail pour ce bien, et il demandé effectivement qu'elle puisse le relouer, il y a une convention qui va être établie, de toute manière, avec l'Office hydraulique.

M. Xavier LACOMBE

Donc, il y a une convention ?

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, elle est jointe au rapport.

Mme Mattea CASALTA

Effectivement, la convention est jointe au rapport.

Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? Non.

Donc, nous mettons ce rapport au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ? Merci

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, MM. Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI)

Je vous remercie.

Rapport suivant :

GESTION DU PERSONNEL / GESTIONE DI U PERSUNALE

Rapport n° 2018/E7/441 : Fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse – Frais de personnels

Je fais d'abord demander un vote sur le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Le délai abrégé est retenu.

Mme la Conseillère exécutive, nous vous écoutons.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Présidente. Effectivement, ça concerne le fonctionnement de notre Assemblée, et plus précisément des groupes politiques.

Pour le dire rapidement, mais si vous voulez que je sois beaucoup plus expansive et que j'entre dans le détail... Mais, en résumé, nous disposions à ce jour de 15 postes, en équivalent temps plein, de collaborateurs de groupe.

Compte tenu des demandes des groupes au cours de l'année 2018 et du budget disponible, la proposition qui est faite dans ce rapport, c'est de porter ce nombre à 20, c'est de passer de 15 à 20, afin de répondre ainsi aux besoins des groupes et ce, à budget constant.

Evidemment, tout ceci est encadré par un règlement intérieur qui comporte des dispositions relatives à la constitution et au fonctionnement des groupes. Et le règlement laisse à l'Assemblée de Corse le soin de fixer, par délibération, les conditions de fonctionnement.

Donc, c'est dans ce cadre-là, qu'il est proposé de retenir les dispositions suivantes relatives aux frais de personnel, qui sont en vigueur d'ailleurs. Donc ces frais de personnels sont plafonnés par la loi, à hauteur de 30 % des indemnités annuelles versées aux membres du conseil. Ici, ça sera territorial et non pas régional.

Compte tenu des taux adoptés par la délibération relative aux indemnités des élus et de l'indice terminal de la fonction publique appliqué en 2018, ce montant s'élèverait à 2 486 322 €, donc les 30 % représentent maximum : 742 316 € pour une année pleine.

Voilà, ça concerne la rémunération principale de ces personnels, mais aussi les accessoires indemnitaires et l'ensemble des charges sociales relatives. Ça ne couvre pas les avantages sociaux facultatifs et les dépenses de déplacement ou de formation.

Donc, le budget global va rester inchangé, c'est 742 316 € et on passerait de 15 à 20 postes en équivalent temps plein.

Nous vous prions d'en délibérer.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Présidente. Je ne pense pas qu'il y ait un rapport de commission, à moins qu'il ne soit oral ?

Mme Anne TOMASI

Un avis oral favorable de la Commission de finances.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme TOMASI. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non, donc nous mettons ce rapport au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, MM. Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI)

Merci.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/442 : Mise à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès de l'Office de l'habitat de la Collectivité de Corse

Mme Fabienne GIOVANNINI

Mme la Présidente, juste pour vous que sò micca di Castinedda, ma mi ritirgu.

Mme Mattea CASALTA

A ringraziavi. Donc, Mme GIOVANNINI nous quitte pour un instant.

Je mets aux voix le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Le délai abrégé est retenu.

Alors, Mme la Conseillère exécutive, nous vous écoutons.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Présidente. C'est un rapport, comme vous l'avez indiqué, qui vise à proposer, à cette Assemblée, la mise à disposition auprès de l'Office de l'habitat de la Collectivité de Corse, d'un agent de catégorie B, technicien principal de 2^{ème} classe.

Cet agent sera chargé auprès de l'Office de l'habitat d'exercer des missions de directeur du Patrimoine.

Les modalités de cette mise à disposition sont les suivantes : c'est l'Office de l'habitat qui gère les conditions de travail de cet agent, qui prend les décisions relatives à ses congés annuels et qui en informe la Collectivité. La Collectivité de Corse, quant à elle, gère les congés de maladie et les accidents de service. Elle délivre aussi les autorisations de travail à temps partiel et autorise les congés de formation professionnelle ou les congés pour formation syndicale, après accord de l'Office de l'habitat qui en assure les dépenses correspondantes.

La Collectivité conserve sur cet agent l'exercice du pouvoir disciplinaire qui peut être requis par l'établissement d'accueil.

Les dépenses de traitement et de charges sociales afférentes à l'emploi de l'intéressé, sont également supportées par la Collectivité.

Une convention annexée au présent rapport, vous est proposée et il vous est demandé d'autoriser donc le président de l'Exécutif à signer cette convention de mise à disposition.

Nous vous prions donc d'en délibérer.

Mme Mattea CASATA

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non. Nous mettons ce rapport au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, MM. Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI)

Merci.

Alors, autre rapport :

Rapport n° 2018/E7/443 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès de la mairie de Lucciana

Je vous demande à nouveau de voter pour un délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ? Merci

Le délai abrégé est retenu.

Donc, Mme la Présidente, nous vous écoutons.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce rapport, comme le précédent et les deux autres, je suppose, que l'on va faire passer après, sont des rapports qui relèvent de la gestion des ressources humaines au sein de la Collectivité. Donc on est sur la même problématique.

Alors, dans ce rapport, c'est la mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité auprès de la mairie de LUCCIANA.

Ce fonctionnaire territoriale bénéficiera d'une mise à disposition, pendant une durée d'un an, avec le remboursement du traitement et charges salariales. C'est une mise à disposition à temps partiel, sur une durée d'un an, mais sur du temps partiel si je comprends bien, à hauteur de 7,8 heures de travail par semaine en moyenne, a priori sur deux demi-journées consécutives.

Pour être plus précise, la mise à disposition concerne, en fait, le suivi technique, la coordination des différents acteurs pour la construction du musée archéologique de Mariana. C'est pour cela que la Collectivité met à disposition cette personne.

Une convention de mise à disposition est annexée au présent rapport, je n'en lis pas le détail, elle vous a été transmise, la commission a dû l'analyser.

Nous vous demandons d'autoriser le président de l'Exécutif à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. La Commission des finances a certainement un rapport.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable de la Commission des finances,
Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme TOMASI.

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non. Donc, nous passons au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, MM. Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI)

Je vous remercie.

Nouveau rapport :

Rapport n° 2018/E7/444 : Mise à disposition de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral

Et là aussi je vous demanderai, s'il vous plaît, de bien vouloir voter pour un délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Donc, Mme la Présidente, nous vous écoutons.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Présidente. Donc, par une convention en date du 4 janvier 2016, qui avait été modifiée par un avenant le 22 décembre 2017, le département de Haute-Corse mettait à disposition, contre remboursement, un agent de catégorie A et deux agents de catégorie C au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Par ailleurs, on a une convention de mise à disposition qui a fait l'objet d'un rapport lors de la session du 25 octobre dernier, qui portait aussi sur la mise à disposition d'un agent de catégorie A ou B afin de remplacer un des deux postes de catégorie C que l'on a précisé tout à l'heure, en raison du redimensionnement des missions.

Aujourd'hui, il y a une étude qui doit être initiée afin d'intégrer, dans une même convention, l'ensemble des mises à disposition qui sont faites auprès du Conservatoire du littoral. Ces mises à dispositions sont multiples, comme vous l'avez compris, actuellement ça concerne 6 postes : 3 postes en Corse-du-Sud et 3 postes en Haute-Corse.

Dans cette perspective, il convient de proroger pour 6 mois, la convention actuelle, celle qui date du 4 janvier 2016, dont le terme est le 31 décembre 2018, donc prochainement, et qui liait le département de la Haute-Corse et le Conservatoire du littoral.

Il convient également de modifier le nombre d'agents mis à disposition sur la base de cette convention, qui est, en fait, au nombre de deux,

étant rappelé que la mise à disposition du 3^{ème} agent a été initiée dans le cadre de la délibération du 25 octobre dernier.

Donc au total, le nombre d'agents reste le même.

Et nous vous demandons d'autoriser le président à signer un avenant aux conventions antérieures, dans l'attente qu'il y ait une convention globale puisqu'il y a une étude qui a été précisée et qui est en cours, où il est prorogé la durée de 6 mois de la convention initiale et qui fixe à 2, le nombre d'agents mis à disposition.

Je suis désolée, c'est un peu compliqué, mais je pense que la prorogation vise simplement à ne pas être dans une situation difficile au 1^{er} janvier, tout simplement, dans l'attente d'avoir la convention globale de mise à disposition.

Nous vous prions de bien vouloir en délibérer. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Le secrétariat général a certainement noté que M. ORSUCCI et Mme SANTUCCI sont sortis de l'hémicycle.

Il y a un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non, nous mettons le rapport au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, MM, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI)

Nouveau rapport :

Rapport n° 2018/E7/454 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Et là aussi, je vous demanderai, s'il vous plaît, de bien vouloir voter pour un délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Donc, Mme la Présidente, nous vous écoutons.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, il s'agit de la modification du tableau des effectifs. Il faut adapter le tableau des effectifs à l'évolution des besoins en ressources humaines, en vue d'opérations de recrutement qui doivent être lancées au mois de décembre 2018 et ce, afin de répondre à des nécessités de services au sein de la direction de la promotion de la santé.

En effet, il est proposé de recruter deux sages-femmes coordinatrices afin d'impulser et mettre en application une politique régionale de planification familiale et d'information sur l'ensemble du territoire, et en lien avec tous les partenaires médicaux, sociaux, associatifs, les services de l'Etat et l'Education nationale.

De plus, afin de pourvoir au remplacement d'une auxiliaire puéricultrice au sein de la crèche départementale et de respecter le taux d'encadrement par enfant, il s'agit de publier en externe un poste d'auxiliaire de puériculture.

Dans ces conditions, il convient de créer les besoins énoncés suivants : en catégorie A : 2 postes de sage-femme de classe normale et 2 postes de sage-femme hors classe ; en catégorie C : 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de première classe et un poste d'auxiliaire de puériculture principal de deuxième classe.

Evidemment, les postes qui sont devenus inopérants à l'issue de la procédure de recrutement, seront supprimés du tableau des effectifs.

Et, si l'un des postes ouverts devait être occupé par un agent non titulaire, il est précisé que la rémunération allouée sera conforme à celle que percevrait un fonctionnaire ayant la même ancienneté professionnelle dans le cadre d'emplois correspondant.

Nous vous prions de bien vouloir en délibérer.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Présidente. Il y a un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non, nous passons au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Rosa PROSPERI, MM. Antoine POLI, Jean-Guy TALAMONI)

C'était le dernier rapport. Je voudrais juste préciser que demain à 9 heures, nous avons une réunion avec nos députés, du moins le député Paul-André COLOMBANI, au palais Lantivy, pour la Commission santé, à 9 heures.

On me dit « les députés », merci, moi je n'avais eu qu'une seule information.

Donc, réunion Commission santé avec les députés demain à 9 heures, pour ceux qui sont concernés.

Nous avons également une réunion de prévue ici, la Commission de contrôle à 9 h 30, en salle 2, pour d'autres conseillers concernés et, bien sûr, la séance reprendra demain en 10 h 30. Je suis sûre que vous allez passer une excellente nuit. Bonne nuit.

La séance est suspendue à 00 h 10.



COMPTE RENDU IN EXTENSO
7ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

20 ET 21 DECEMBRE 2018
(2ÈME JOURNÉE)

.....

(MANDATURE 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**7 ème SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2018
7^{ta} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 20 E 21 DICEMBRE**

S O M M A I R E / S U M M À R I U

JOURNEE DU 21 DECEMBRE 2018 / GHJORNU DI U 21 DI DICEMBRE

Reprise des travaux 12

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Rapport n° 2018/E7/440 : Renouveau de l'Assemblea di a Giuventù, modifications relatives à son organisation et à son fonctionnement sur la base de l'expérience acquise lors de sa première mandature 12
(Délibération n° 2018/525 AC du 20 décembre 2018)

Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI 12

Lecture de l'avis de la Conférence des présidents par le président Jean-Guy TALAMONI 15

Prise(s) de parole :

Mme Lauda GUIDICELLI 19

M. Hyacinthe VANNI 19

Le président Jean-Guy TALAMONI 20

Mme Chantal PEDINIELLI 20

Le président Jean-Guy TALAMONI 21

Mme Lauda GUIDICELLI, avis CE 21

Le président Jean-Guy TALAMONI 22

M. Hyacinthe VANNI 23

Le président Jean-Guy TALAMONI 23

Vote du rapport 23

<u>Rapport n° 2018/E7/453 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de deux intervenants extérieurs dans le cadre de la réunion du comité de pilotage « Primura »</u>	24
(Délibération n° 2018/526 AC du 20 décembre 2018)	
Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	24
Mme Bianca FAZI, avis du CE	24
Vote du rapport	25
<u>Rapport n° 2018/E7/456 : Vote du principe de la création par la Collectivité de Corse d'un fonds de dotation intitulé « Fonds social de solidarité » et du groupe de travail chargé de la mise en œuvre opérationnelle du fonds</u>	26
(Délibération n° 2018/527 AC du 20 décembre 2018)	
Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	26
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI	28
Le président Jean-Guy TALAMONI	28
Mme Marie-Anne PIERI	29
M. François-Xavier CECCOLI	29
Le président Jean-Guy TALAMONI	29
M. Jean-Martin MONDOLONI	30
Le président Jean-Guy TALAMONI	31
M. Pierre GHIONGA	31
M. Pierre POLI	32
Le président Jean-Guy TALAMONI	32
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	32
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	33
Le président Jean-Guy TALAMONI	33
M. Hyacinthe VANNI	34
Le président Jean-Guy TALAMONI	34
Vote sur le délai abrégé	35
Vote du rapport	35

SANTE – SOCIAL / SALUTE - SUCIALE
--

<u>Rapport n° 2018/E7/425 : Adoption d’une convention de partenariat avec le Centre intercommunal d’action social du pays ajaccien relative à une boutique de puériculture</u> (Délibération n° 2018/528 AC du 20 décembre 2018)	36
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	36
Communication de l’avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	38
Communication de l’avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	38
Vote du rapport	38
<u>Rapport n° 2018/E7/426 : Adoption d’une convention de partenariat avec l’Université de Corse – Ecole supérieure de professorat et de l’éducation de Corse pour la mise en œuvre d’actions de formation à la méthode PRODAS</u> (Délibération n° 2018/529 AC du 20 décembre 2018)	39
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	39
Communication de l’avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	40
Vote du rapport	42
<u>Rapport n° 2018/E7/432 : Propositions visant à une meilleure prise en charge des déplacements médicaux sur le Continent</u> (Délibération n° 2018/530 AC du 20 décembre 2018)	43
Vote sur le délai abrégé	43
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	43

Communication de l'avis du CESEC par Mme Bianca FAZI	47
Le président Jean-Guy TALAMONI	47
Communication de l'avis de la commission conjointe (Commission des compétences législatives et réglementaires et de la Commission des politiques de santé publique, par M. Petr'Antone TOMASI, <i>rapporteur</i>)	47
Présentation des amendements (portés conjointement par lesdites commissions) par M. Petr'Antoine TOMASI, <i>rapporteur</i>	48
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	49
Prise(s) de parole :	
Mme Christelle COMBETTE	51
Le président Jean-Guy TALAMONI	51
Mme Christelle COMBETTE	52
M. François BERNARDI	52
M. Pierre GHIONGA	53
M. Jean-François CASALTA	54
Mme Catherine RIERA	55
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	56
Le président Gilles SIMEONI	58
Le président Jean-Guy TALAMONI	59
Mme Danielle ANTONINI	59
Le président Gilles SIMEONI	60
Le président Jean-Guy TALAMONI	60
Vote amendement n° 1	60
Vote amendement n° 2	61
Vote du rapport	61
<u>Rapport n° 2018/E7/434 : Subvention exceptionnelle pour l'association « Le Restaurant social » - U Ristorante sociale »</u> (Délibération n° 2018/531 AC du 20 décembre 2018)	62
Vote sur le délai abrégé	62
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	62

Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	63
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	65
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M Guy ARMANET : présentation de l'amendement	66
M. Hyacinthe VANNI	67
Mme Valérie BOZZI	67
M. François BERNARDI	68
Le président Gilles SIMEONI	68
Vote amendement	69
Vote du rapport	70
<u>Rapport n° 2018/E7/448: Financement de la Maison des Adolescents de Purtivechju au titre de l'exercice 2018</u> (Délibération n° 2018/532 AC du 20 décembre 2018)	71
Vote sur la procédure du délai abrégé	71
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	71
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	72
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	72
Vote du rapport	72
<u>Rapport n° 2018/E7/449 : Conventions relatives à la gestion et au financement du Fonds d'urgence pour le logement 2B – Exercice 2018-2019</u> (Délibération n° 2018/533 AC du 20 décembre 2018)	73
Vote sur la procédure du délai abrégé	73
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	73

Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	73
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	74
Vote du rapport	74
FINANCES – BUDGET – FISCALITE FINANZE – BUGETTU - FISCALITÀ	
<u>Rapport n° 2018/E7/455 : Contractualisation relative à la dépense publique entre l'Etat et la Collectivité de Corse sur la période 2018-2020</u> (Délibération n° 2018/534 AC du 20 décembre 2018)	75
Vote sur la procédure du délai abrégé	75
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	75
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	77
Prise(s) de parole :	
M. Romain COLONNA	78
M. Hyacinthe VANNI préside la séance	80
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	80
Mme Valérie BOZZI	81
M. Petr'Antone TOMASI	81
M. Pierre POLI	82
Mme Marie-Hélène PADOVANI	82
M. Guy ARMANET	83
Vote du rapport	83

LANGUE CORSE / LINGUA CORSA

<u>Rapport n° 2018/E7/450: Attribuzione di i premii di a Cullettività di Corsica, premiu di u libru corsu, edizione 2017</u>	84
(Délibération n° 2018/535 AC du 20 décembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	84
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	85
Vote sur la procédure du délai abrégé	85
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	85
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	85
Vote du rapport	86
<u>Rapport n° 2018/E7/459: Organisation du colloque « Conséquences de la Grande guerre en Corse – Un avenir brisé » - Transport et hébergement du conférencier</u>	87
(Délibération n° 2018/536 AC du 20 décembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	87
Vote sur la procédure du délai abrégé	87
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	87
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, <i>rapporteuse</i>	87
Vote du rapport	88

DESIGNATIONS DIVERSES / DISIGNAZIONE DIVERSE

M. Hyacinthe VANNI	89
M. Petr'Antone TOMASI, amendement	89
Mme Chritelle COMBETTE	89
M. Pascal CARLOTTI	89
Mme Marie-Hélène PADOVANI	89
M. Petr'Antone TOMASI	90
M. Hyacinthe VANNI	90

MOTIONS / MUZIONE

<u>MOTION n° 2018/E7/097</u> déposée par Mme Marie-Anne PIERI, du groupe « Per l'Avvene » demandant la neutralisation de quatre taxes dans le cadre de la création de titres de propriété de biens sis en Corse (Délibération n° 2018/537 AC du 20 décembre 2018)	91
Présentation de la motion par Mme Marie-Anne PIERI	91
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Petr'Antone TOMASI, avis CCLR + amendement	94
M. Jean-François CASALTA	95
Le président Gilles SIMEONI, avis CE	95
M. Jean-François CASALTA	95
Vote amendement	95
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Petr'Antone TOMASI	96
M. Hyacinthe VANNI	96
M. Petr'Antone TOMASI	96
Vote motion	96
<u>MOTION n° 2018/O2/087</u> déposée par le groupe « Per l'Avvene » concernant le dispositif de soutien à l'obtention du permis de conduire Rejetée (Délibération n° 2018/538 AC du 20 décembre 2018)	97
Présentation de la motion par M. Jean-Martin MONDOLONI	97
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>rapporteuse</i>	98

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Julien PAOLINI	98
Le président Jean-Guy TALAMONI préside à nouveau la séance	101
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLON	101
Le président Jean-Guy TALAMONI	102
Mme Lauda GUIDICELLI, avis CE	102
M. Jean-Martin MONDOLONI	103
Vote motion	103
<u>MOTION n° 2018/E7/100</u> déposée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République » concernant la création d'un service d'urgences et implantation d'un scanner au Centre hospitalier intercommunal de Corti-Tattò.	104
(Délibération n° 2018/539 AC du 20 décembre 2018)	
M. Pierre GHIONGA, hommage au Dr Edmond SIMEONI	104
Le président Jean-Guy TALAMONI, communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	104
Présentation de la motion par M. Pierre GHIONGA, amendement	104
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Petr'Antone TOMASI	106
M. Pierre GHIONGA, présentation amendement	106
Vote amendement	107
Vote motion	107
<u>MOTION n° 2018/E7/098</u> déposée par M. Antoine POLI, du groupe « Andà per Dumane » concernant le règlement d'aides aux communes	108
(Délibération n° 2018/540 AC du 20 décembre 2018)	
Présentation de la motion par M. Antoine POLI	108
Le président Gilles SIMEONI, avis CE	109
Vote motion	110

<u>MOTION n° 2018/E7/099</u> déposée par Mme Anne TOMASI, du groupe « Partito di a Nazione Corsa » : Poste d'encadrement chargé de la coordination des filières bilingues du second degré (Délibération n° 2018/541 AC du 20 décembre 2018)	111
Présentation de la motion par Mme Anne TOMASI	111
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre-José FILIPPETTI	112
Mme Mattea CASALTA préside la séance	113
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Romain COLONNA	113
M. Jean-Martin MONDOLONI	114
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	116
M. Pierre GHIONGA	118
Mme Mattea CASALTA	118
Mme Anne-Laure SANTUCCI	119
Mme Mattea CASALTA	119
Mme Anne TOMASI	120
M. Saveriu LUCIANI, en réponse aux intervenants	121
Mme Josepha GIACOMETTI	125
M. Saveriu LUCIANI	127
Mme Mattea CASALTA	128
M. Saveriu LUCIANI, avis CE	128
Vote amendement	128
Vote motion	128

RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RAPPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
--

<u>Rapport n° 2018/E6/208</u> : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs (Reporté)	129
M. Petr' Antone TOMASI	129
Mme Mattea CASALTA	129
Levée de séance à 15h00	129

Reprise de la séance à 11 h 20.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, nous ne sommes pas au complet mais, cependant, nous allons essayer de travailler, de travailler même rapidement, si on veut essayer de finir avant 13 heures.

RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Alors, il y a deux rapports, il y en a même trois, de la présidence de l'Assemblée. Il y en a un que vous connaissez un peu, vous en avez entendu parler, c'est le collège des sénateurs, ça vous dit quelque chose ? Donc, il faut voter, et Serge me dit qu'on peut faire ça en fin de séance, voire la prochaine fois ! Ça devient un peu un gag cette histoire de collège des sénateurs, c'est-à-dire qu'il faut voter à l'urne, on le fait à la fin, mais on le fait vraiment à la fin ! OK !

Ensuite, rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/440 : Renouveau de l'Assemblea di a Giuventù, modifications relatives à son organisation et à son fonctionnement sur la base de l'expérience acquise lors de sa première mandature

Le 28 juillet 2016, notre Assemblée avait adopté, à l'unanimité, la création de l'Assemblea di a Giuventù, comme vous vous en souvenez, laquelle, avec le CESEC et la Chambre des territoires, est l'un des trois organes consultatifs de la nouvelle Collectivité de Corse.

Alors, depuis deux ans, bientôt, elle assure l'expression de la jeunesse insulaire au plus haut niveau du cadre institutionnel corse et émet des avis sur les rapports que nous lui soumettons, en formulant des propositions, à son initiative aussi, ou encore en intervenant sur les principaux sujets de préoccupations rencontrés par cette population, donc les jeunes corses.

Elle contribue également à positionner les jeunes dans les réseaux des instances de jeunes existant sur le territoire européen, notamment en développant des partenariats ou des échanges d'expériences avec les pays voisins.

Donc, la première mandature de l'Assemblea di a Giuventù s'achèvera au début de l'année prochaine, et il convient de préparer son renouvellement. Donc, il s'agit ici, véritablement, d'une échéance qui nous est imposée par les textes et par la règle que nous nous sommes donnés. On arrive, donc, à l'échéance du mandat.

J'ai réuni, le 19 novembre dernier, la Conférence des présidents de l'Assemblea di a Giuventù, à la suite du mandat que lui avait donné l'assemblée plénière, pour évaluer les conditions de fonctionnement et apporter toutes améliorations utiles.

Donc, c'était une première mandature et, évidemment, il convenait d'essayer d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée à partir de l'expérience de cette première mandature.

La Conférence des présidents de l'Assemblée des jeunes, a fait remonter un cadre de propositions que je sou mets aujourd'hui à notre Assemblée.

Je précise que j'ai également réuni la Commission des présidents de l'Assemblée de Corse, cette fois, qui a validé les propositions de l'Assemblée des jeunes.

Alors, les propositions d'adaptation portent sur la composition de l'Assemblea di a Giuventù et sur le nombre de mandats possibles.

La Conférence des présidents a estimé nécessaire d'élargir la tranche d'âge des conseillers aux 16-29 ans, afin de se conformer au cadre des programmes européens, voire internationaux, en direction de la jeunesse.

Par ailleurs, elle a souhaité équilibrer la répartition entre les conseillers désignés et ceux issus du collège des candidatures individuelles, notamment pour limiter l'absentéisme, sachant qu'il est apparu que les conseillers ayant été recrutés sur la base d'une candidature individuelle, se sont révélés être les plus motivés et les plus assidus.

C'est un petit peu logique, mais enfin l'expérience a confirmé que ceux qui avaient été choisis par le jury composé à la proportionnelle des groupes, sur dossiers, que ceux-là étaient plus motivés et donc beaucoup moins absents.

Ce qui nous incite aujourd'hui, à demander de développer ce collège, nécessairement au détriment des autres, mais enfin on a vu que l'on avait, avec certains collèges, du mal non seulement en termes d'absentéisme, mais en termes de difficulté de remplacements des absents. Par exemple, les syndicats ont du mal, qu'il s'agisse de syndicats d'étudiants ou de syndicats de salariés, à proposer d'autres jeunes en substitution de ceux qui sont défailants.

Alors, la composition retenue par la Conférence des présidents, qui vous est proposée aujourd'hui, est donc : collège des syndicats étudiants : 15 membres (jusqu'alors il y en avait 20). Alors, vous vous rappelez, pour un certain nombre d'entre vous qui siégeaient déjà lors de la précédente mandature, ça avait été un sujet de discussions en commission, et notamment certains groupes de l'opposition (notamment le groupe de droite) souhaitaient que le collège des syndicats étudiants soit réduit. Donc, c'est en quelque sorte avec un différé de deux ans, que nous vous donnons satisfaction, enfin pas nous, mais que la Conférence des présidents des jeunes, donc, vous donne satisfaction sur ce point, puisqu'ils demandent, eux-mêmes, la réduction du nombre de membres, de 20 à 15.

Le collège des lycéens serait, dorénavant, composé de 9 membres au lieu de 10 jusqu'alors.

Le collège des syndicats professionnels serait composé de 7 membres au lieu de 8.

Et le collège des candidatures individuelles serait porté à 31 membres au lieu de 23.

Donc, on voit que, mécaniquement, il y a un gonflement des candidatures individuelles sur dossiers. Encore une fois, ce sont les candidatures qui sont les plus motivées, tout simplement.

Alors, afin de faciliter le remplacement des conseillers en cours de mandature, tout en permettant le maintien des équilibres, chaque organisme désignant, proposera également une liste complémentaire, de façon à ce que l'on puisse immédiatement, dès que l'on constate qu'un membre de

l'Assemblée est défaillant, c'est-à-dire lorsqu'il a eu plusieurs absences, eh bien, on pourra le remplacer à partir des listes complémentaires.

Concernant le mandat, la Conférence des présidents de l'Assemblea di a Giuventù a souhaité une limitation de participation à deux mandats consécutifs. C'est également l'avis de la Conférence des présidents de l'Assemblée de Corse que j'ai réunie hier. A un moment donné, on avait envisagé trois mandats consécutifs, parce que ce sont quand même des mandats de deux ans, c'est court. Là, on est plutôt sur une position de deux mandats, c'est la proposition des jeunes, donc de la Conférence des présidents des jeunes.

Alors voilà, ce sont les points sur lesquels vous êtes invités à délibérer.

J'ajoute, comme l'indique le rapport qui vous a été transmis, que nous travaillons également à une meilleure organisation des séances de l'Assemblea di a Giuventù, afin de favoriser la participation des conseillers, la prise en compte de leur production et les interactions avec tous les organes composant la Collectivité de Corse.

Alors après une discussion que nous avons eue avec la conseillère exécutive en charge de la jeunesse, nous projetons de faire une réunion entre les présidents de groupes de l'Assemblea di a Giuventù et Lauda GUIDICELLI et ses services, en tout début d'année, de manière à coordonner l'action en faveur de la jeunesse.

Alors, l'avis de la Conférence des présidents, je vais vous donner lecture du rapport de la Conférence des présidents de l'Assemblée, cette fois, qui était réunie pour commenter et pour examiner les conclusions de la Conférence des présidents des jeunes. Alors là, ce sont les membres de l'Assemblée, les présidents de l'Assemblée de Corse.

Mme Isabelle FELICIAGGI, représentant la présidente du groupe « A Corsica indè a Republica / La Corse dans la République », a souhaité, en préalable, quelques précisions relativement à la composition actuelle, entérinée en 2016, alors qu'elle-même ne siégeait pas à l'Assemblée de Corse.

Elle a tenu, d'abord, à saluer le principe de telles institutions. Lors de la désignation du Conseil des jeunes d'Aiacciu, elle avait en effet constaté, en présidant le bureau de vote, qu'un certain nombre d'individus découvraient les opérations de vote, ce qui témoignait d'une profonde méconnaissance du

processus électoral, mais plus largement aussi, des fondements de la vie démocratique. Cela démontrait l'utilité de parfaire l'apprentissage de la citoyenneté active dans les nouvelles générations.

Elle a, ensuite, partagé le souci de favoriser, par le biais des mécanismes de désignation, l'implication et la motivation des jeunes insulaires qui montrent, à l'expérience, qu'ils ont souvent des idées intéressantes à exprimer.

Elle a, enfin, plaidé pour ne pas allonger, de façon excessive, les possibilités de re-candidater, autrement les conseillers entrés comme lycéens finiraient, prenant de l'âge au gré de mandatures successives, par réduire la proportion allouée aux plus jeunes. Donc là, on est sur ce mandat de deux ans, renouvelable une fois.

M. François ORLANDI, représentant le président du groupe «Andà per Dumane », a voulu, dans le même esprit, savoir si, après plus d'un an de fonctionnement, on avait pu constater un changement au niveau de l'implication des conseillers, et plus particulièrement chez ceux qui ne sont pas politisés ou familiers des institutions, comme on peut l'être à l'université.

Il a fait observer, à l'appui, que les élèves des écoles de commerce, en BTS ou en apprentissage, s'avéraient traditionnellement moins sensibles aux rouages du débat politique. En élargissant la composition de l'Assemblea di a Giuventù à ces catégories, on pourrait, à la fois, diversifier son effectif et contribuer à élargir l'assise de la participation active de la jeunesse à la vie publique. Une campagne de sensibilisation, par conséquent, serait à mener, sachant qu'elle n'aurait de sens que si elle s'adressait à l'ensemble des établissements concernés, de façon à ne pas créer de frustrations.

Quant au cumul des mandats dans le temps, il a estimé qu'une limitation à deux fois deux ans permettrait de concilier continuité, expérience et renouvellement.

Mme Christelle COMBETTE, représentant le président du groupe « Per l'Avvene », a considéré, pour sa part, que la représentativité de l'Assemblea di a Giuventù gagnerait à être améliorée. Etant donné que le chômage ou la précarité constituent des préoccupations majeures de la jeunesse, en Corse au moins autant que sur le continent, elle a souhaité un élargissement à la fraction qui ne suit pas un cursus scolaire ou universitaire. Non seulement ces jeunes devraient enrichir les débats, mais encore ils pourraient ainsi se

prévaloir d'une expérience de formation valorisante dans la recherche d'emplois.

Emettant quelques réserves à propos d'un allongement de la tranche d'âge aux 25/29 ans, qui pourraient tout aussi bien s'engager sur des listes de candidats à l'Assemblée de Corse, elle a en revanche, préconisé davantage de rééquilibrage entre étudiants et lycéens au profit de ces derniers.

Pour ce qui est de la limitation des mandats dans le temps, elle a fait valoir l'intérêt de pouvoir œuvrer dans la durée, étant donné qu'il y a toujours une phase de découverte et d'observation avant que de monter en charge.

M. Pierre POLI, président du groupe « Partitu di a Nazione Corsa », a déclaré soutenir les préconisations du rapport et ce, d'autant plus qu'elles répondent aux attentes exprimées de façon raisonnable par les jeunes conseillers, qu'il lui a semblé judicieux de respecter.

S'agissant de la composition, il a attiré l'attention sur les problèmes de disponibilité que l'on pouvait rencontrer en milieu professionnel ou en insertion dans la vie active. Sans nier l'intérêt de représenter ces publics, il a fait valoir que la jeunesse constituait une véritable richesse pour nos institutions, et qu'il serait dommageable de s'en priver à force de réduire la part des collèges étudiants ou lycéens. A cet égard, le rééquilibrage figurant au rapport lui a semblé être un bon compromis.

Pour les mêmes raisons, il a approuvé le rehaussement de la limite d'âge autant que l'encadrement du cumul à deux mandats de deux ans.

Enfin, il a insisté sur la nécessité de ne pas bloquer l'implication des jeunes au niveau des moyens de fonctionnement alloués à l'Assemblea di a Giuventù, comme au titre des remboursements des frais de mandat, par définition, les jeunes ne disposant guère de revenus.

Dans mes réponses, **j'ai** commencé en indiquant que je constatais, également, dans le cadre de mes activités d'enseignement universitaire, le désintérêt croissant d'une fraction de la jeunesse pour la chose publique en général, et la vie politique en particulier. Cette évolution étant particulièrement préoccupante, nous avons estimé que, précisément, une institution telle que l'Assemblea di a Giuventù aurait vocation à favoriser l'expression des jeunes dans le débat démocratique, autant que les inciter à s'impliquer dans la gestion des affaires de la cité.

A cet égard, j'ai rappelé tout l'intérêt de disposer, dans l'effectif de cette instance consultative intégrée aux institutions de la Corse, de jeunes gens aptes à exprimer les idées collectives, à analyser les dossiers et à élaborer des contributions de qualité, cela, sans exclure, bien entendu, la diversité des profils qui sera d'ailleurs renforcée par l'accroissement du collège des candidatures spontanées.

Dans le même esprit, j'ai estimé que la proposition consistant à relever la limite d'âge supérieure participait de cette volonté et j'ai attiré l'attention sur les capacités de rayonnement des jeunes conseillers dans leur environnement scolaire, universitaire ou professionnel. Comme dans tout collectif, on a besoin aussi d'une équipe apte à fédérer les énergies et à apporter aux débats des prolongements concrets.

Par ailleurs, j'ai fait observer que des contraintes objectives telles que la faible démographie de la Corse, les difficultés de communication internes, ou encore la proportion relativement moins élevée de jeunes dans la société plaident pour encourager la motivation et permettre aux jeunes conseillers d'agir avec une certaine durée. L'idée d'autoriser le renouvellement du mandat m'était apparue, par conséquent, pertinente.

Enfin, je me suis déclaré favorable à une démarche de sensibilisation menée dans les différentes régions de Corse, de façon à susciter les candidatures de jeunes qui se sentiraient a priori peu concernés.

Là, il s'agirait peut-être de réunir une petite équipe avec des membres de la majorité, des membres de l'opposition, pour aller dans certains établissements, alors pas tous évidemment, mais dans certains lycées, soit d'enseignement général, soit professionnel, de façon à expliquer pourquoi les jeunes ont intérêt à s'engager dans cette démarche, l'Assemblea di a Giuventù, et à participer donc à l'action publique.

Donc, l'avis de la Conférence des présidents : **la Conférence des présidents a émis un avis unanimement favorable au rapport du président de l'Assemblée de Corse.**

Voilà, donc l'avis de l'Exécutif, oui.

Mme Lauda GUIDICELLI

M. le Président, je pense qu'il y a un délai abrégé à faire voter puisque j'ai eu le rapport très tardivement.

Le Président TALAMONI

Oui, tout à fait.

Vous avez la parole, M. VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

C'est un rapport très important, ça concerne la jeunesse. Malheureusement, compte tenu de nos agenda, Petr'Antone et moi, les présidents de groupes de la majorité, on n'a pas pu être présents. Moi, je le regrette, j'avais trois réunions le jour et on ne peut pas se libérer, donc c'est très embêtant. Je découvre le rapport très tardivement, il y a un certain nombre de choses que l'on pourrait quand même améliorer ou amender.

Donc, aujourd'hui, on se trouve un peu confronté... moi, la limite d'âge à 29 ans pour des jeunes, je trouve que..., c'est un exemple....

Le Président TALAMONI

C'est la règle à peu près partout.

M. Hyacinthe VANNI

La règle, à peu près partout, je pense que c'est 25 ans, mais on aurait pu en discuter. Malheureusement, mon groupe n'a pas pu être représenté à cette Conférence des présidents et je suis quand même un petit peu embarrassé. C'est un rapport qui concerne la jeunesse, avec la conseillère exécutive en charge de la jeunesse, je pense qu'on pourrait prendre un peu plus de temps pour faire les choses comme on doit les faire, et permettre à ces jeunes de venir vraiment s'approprier cette Assemblée. Je pense que c'est un peu précipité aujourd'hui. Après, chacun a ses disponibilités, on a eu une semaine avec les CAP, avec un certain nombre de réunions, où on peut de moins en moins se libérer, ne serait-ce qu'un quart d'heure.

Voilà, je tiens quand même à le dire et prenons le temps, je ne sais pas quel sera l'avis de l'Exécutif, d'étudier ce rapport avec le temps qu'il faut.

Le Président TALAMONI

Mon cher collègue, nous en avons discuté, précisément avec la conseillère exécutive en charge de la question et je regrette, effectivement, que votre groupe n'ait pu être représenté, groupe nombreux, parce que les présidents sont souvent occupés, mais les présidents des groupes d'opposition se sont fait représenter.

Donc, il y a eu cette réunion effectivement et, par ailleurs, il y a une campagne de renouvellement à mettre en œuvre immédiatement, puisque la mandature actuelle va prendre fin. Donc, il y a aussi une question de calendrier et, pour ma part, je ne suis pas favorable à un renvoi parce que ce renvoi menacerait, je dirai, la campagne de renouvellement qui doit être mise en œuvre immédiatement. Alors ça, c'est vraiment une question de calendrier.

Maintenant, s'agissant des préconisations des jeunes, puisque ce sont les jeunes, eux-mêmes, qui font le bilan sur leur fonctionnement, je pense que ce sont des demandes qui sont raisonnables et qui, de toute façon, pourront être remises en cause puisque ce sont des mandats brefs, et on fait, je dirai, le point régulièrement sur la façon dont fonctionne cette Assemblée nouvelle.

Donc, en ce qui me concerne, et après en avoir discuté avec la conseillère exécutive, je pense qu'il faut faire passer ce rapport aujourd'hui et engager la campagne de renouvellement parce que c'est véritablement très important que ce renouvellement se fasse dans les meilleures conditions possibles et que les recrutements soient des recrutements véritablement judicieux, et je crois que c'est tout le sens des propositions qui ont été faites par les jeunes.

Oui, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci. Concernant l'information que vous souhaitiez faire dans les lycées vis-à-vis des jeunes, je sais qu'il existe déjà des conseils de vie lycéenne avec, justement, un investissement de certains jeunes dans les lycées qui souhaitent visiter les institutions. Je le sais principalement pour le lycée de Sartène puisque je suis élue au conseil d'administration.

Donc, c'est vrai que certains jeunes sont impliqués et il faut continuer à aller dans les lycées et informer notre jeunesse. Merci.

Le Président TALAMONI

Alors, justement, le conseil académique de la vie lycéenne, c'est celui qui alimente le collège des lycéens. Donc, c'est tout à fait un cadre intéressant et c'est un cadre démocratique, d'ailleurs.

Donc en fait, au départ, on avait favorisé les collèges qui offraient un cadre démocratique, c'est-à-dire celui de l'université parce qu'il y a des élections qui sont parfaitement en règle avec des listes, des assesseurs, etc., des opérations de vote, je dirai, traditionnelles. Il y a le conseil académique de la vie lycéenne également, qui a un caractère démocratique. Il y a le collège des travailleurs et des chômeurs qui est également un collège désigné de façon démocratique, parce que par les syndicats, en proportion des voix obtenues lors des élections prudhommales.

Et le quatrième collège, c'est-à-dire le collège sur dossiers, a également une forme, je dirai, de désignation démocratique puisque c'est un jury qui est désigné à la proportionnelle des groupes de l'Assemblée de Corse, qui retient les dossiers.

Maintenant, s'agissant de la question que j'avais moi-même abordée en Conférence des présidents et qui vous préoccupe, je crois, à juste titre, comment faire connaître finalement tout l'intérêt de cette démarche ? Je crois qu'effectivement, il va falloir qu'on en discute, peut-être en Conférence des présidents, et qu'on s'organise pour plaider la cause de l'Assemblée des jeunes devant les lycéens, devant les étudiants, je pense surtout aux lycéens, parce que les étudiants je crois qu'ils sont quand même au courant, ils s'intéressent à la politique, enfin à mon avis pas suffisamment, mais en tout cas davantage que les lycéens, sans doute.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vais quand même lire l'**avis du Conseil exécutif**.

Le 19 décembre dernier, on a pris connaissance de ce rapport. On a rappelé l'importance que revêt l'Assemblea di a Guiventù dans l'édifice institutionnel de la Collectivité de Corse, comme en témoigne sa participation régulière à ses travaux.

Nous avons quand même estimé que certains points figurant dans ce rapport méritaient d'être discutés. Donc, la question de l'âge avait été un des points parce que, par rapport à ce qui peut se faire ailleurs, on est sûr du 25/26 ans et pas sûr du 29 ans, et on estimait que 25/26 ans, compte tenu aussi de l'âge de certains élus dans cet hémicycle qui sont arrivés à 24, 25 ans, 26 ans, on estimait que 29 ans c'était peut-être un peu trop élevé.

Concernant le renouvellement du mandat, on estimait que limiter à une fois, et non au lieu de deux, dans la limite d'âge, ça permettrait justement le renouvellement des membres et aussi que de plus en plus de jeunes puissent s'approprier la chose publique et la chose politique.

Et aussi, de discuter sur les questions relatives aux moyens de fonctionnement (parce qu'on sait que M. AMBROSI assume une charge énorme) pour permettre de le soulager au mieux et que ça fonctionne.

On a également demandé de revoir le dispositif de coopération entre nous et l'Assemblea di a Giuventù en consacrant davantage le rôle de force de propositions de cette Assemblée, plutôt qu'un fonctionnement de saisine dans des délais, au demeurant, très contraints.

Et on souhaitait aussi rencontrer une délégation de l'Assemblée, dès 2019, avant le renouvellement, afin d'organiser au mieux le cadre relationnel, au vu de l'expérience acquise, parce que j'ai pu être saisie, par exemple, des dates de l'Assemblea di a Giuventù qui tombent un mercredi, et pour moi le mercredi, par exemple, comme j'ai toujours mon travail (je travaille dans une mission d'adolescents), c'est le jour où je reçois le plus d'adolescents, donc c'est un peu compliqué pour moi de me libérer. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Nous en avons déjà discuté avec la conseillère exécutive en charge, et nous avons trouvé un équilibre à cet égard, puisqu'il s'agirait de renouveler une fois et non pas deux, d'après le rapport.

S'agissant de l'âge, sur l'âge bien sûr qu'il y a des discussions. Moi, je fais observer, par exemple, que « Parollà di a Giuventù » (mission locale), qui est fortement soutenue par la CdC, c'est 30 ans, c'est plus que 29. Et les programmes européens sont dans cette tranche d'âge. Et c'est donc pour harmoniser, en fait, que les jeunes ont proposé cela.

Donc moi, sur cette question-là, je pense que, on peut, en tout cas lancer les choses de cette manière et puis on verra bien à l'usage. En tout cas, ça n'empêchera en rien des jeunes qui ont entre 25 et 30 ans, d'être candidats sur des listes aux élections de l'Assemblée de Corse, le moment venu. Et, à mon avis, ceux qui en auront la possibilité et qui s'intéressent à la politique, le feront très volontiers.

S'agissant du délai abrégé que je vous demandais de voter, c'est un délai abrégé, je le dis sous le contrôle du secrétariat général, pour un dépassement de trois jours, le rapport ayant été transmis une semaine avant la Conférence des présidents. C'est bien cela.

Donc, je pense que là, on est vraiment dans un délai abrégé qui est demandé pour des raisons formelles, parce que chacun a eu l'occasion d'examiner ce rapport.

Bien, nous avons eu l'avis du Conseil exécutif...

M. Hyacinthe VANNI

On prend en compte les amendements de la conseillère exécutive, ou pas ?

Le Président TALAMONI

Mais les demandes de la conseillère exécutive ont été prises en compte puisque nous en avons discuté, pas plus tard que ce matin. Et donc, nous sommes sur une position commune qui consiste à laisser l'âge à 29 ans et à réduire, non pas à deux renouvellements mais à un renouvellement, donc ça ferait deux mandats consécutifs de 2 ans. Il faut quand même considérer qu'un seul mandat de l'Assemblée de Corse, c'est 6 ans ; là deux mandats, ça sera 4 ans. Ce n'est pas excessif.

Voilà, donc je mets aux voix ce rapport qui est la reprise des propositions de la Conférence des présidents de l'Assemblea di a Giuventù.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/453 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de deux intervenants extérieurs dans le cadre de la réunion du comité de pilotage « Primura »

Le Président TALAMONI

Dans la cadre de ce comité de pilotage, nous avons deux invités prestigieux qui viennent soutenir cette démarche (je ne rappellerai pas ce qu'est « Primura ») de formation, que nous espérons massive, des citoyens corses, aux premiers secours, sous l'égide et la responsabilité de la Collectivité de Corse.

Donc nous invitons, pour la prochaine réunion du comité de pilotage (comité qui s'est déjà réuni), le docteur Xavier EMMANUELLI, président de l'association « Les Transmetteurs », ancien ministre, fondateur du Samu social, et le docteur Suzanne TARTIERE, responsable du développement médicosocial et directeur du projet EMU.

Donc, ce sont deux personnalités extrêmement fortes et influentes s'agissant de ce secteur social.

Voilà, il s'agit simplement de la prise en charge de leurs frais d'hébergement et de transport.

La commission compétente, ça serait la Commission finances. Est-ce que **la Commission finances** a un avis ? Non, elle **n'a pas d'avis**.

Donc, je demande **l'avis de l'Exécutif sur cette question ?**

Mme Bianca FAZI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/456 : Vote du principe de la création par la Collectivité de Corse d'un fonds de dotation intitulé « Fonds social de solidarité » et du groupe de travail chargé de la mise en œuvre opérationnelle du fonds

Le Président TALAMONI

Donc, à la suite du mouvement dit « des gilets jaunes », mais également du collectif contre la cherté du carburant en Corse, j'ai eu l'occasion d'organiser une réunion avec, d'une part, les responsables du groupe Vito Rubis, en Corse et à Paris et, d'autre part, le collectif qui proteste aujourd'hui contre le niveau des prix du carburant.

Nous avons eu une réunion de 5 heures, à l'occasion de laquelle chacun a exposé son argumentation, de façon extrêmement détaillée et technique. Pour autant, la question est loin d'être élucidée et le mystère de la construction des prix des carburants en Corse demeure, et nous devons continuer le travail, non seulement de compréhension totale de ce mécanisme de construction des prix, mais également un travail qui doit conduire à voir baisser le niveau des prix, et cela, naturellement, va se faire dans le cadre de la conférence sociale que nous avons, communément, décidé d'organiser dans les semaines à venir. Elle devait même être réunie il y a quelques jours, et vous savez la raison pour laquelle cela n'a pu se faire.

Donc, le débat essentiel, central, qui est le niveau des prix et le moyen de faire baisser ces prix, va se poursuivre avec l'ensemble des parties prenantes (le collectif dont je parlais, les fournisseurs de carburant, l'État et, bien entendu, notre collectivité). Toutes les parties prenantes vont pouvoir débattre de cette question et continuer à travailler, y compris de façon extrêmement technique.

Mais, au cours des débats, il est quand même apparu qu'un geste pouvait être fait par le groupe VITO RUBIS (le premier que j'ai rencontré parmi les trois fournisseurs) et je leur ai demandé, au cours des discussions, d'effectuer ce geste à travers un fonds qui serait alimenté par de l'argent privé, et non pas de l'argent public, mais qui serait sous la responsabilité de la Collectivité de Corse, un fonds qui permettrait de traiter les situations d'urgence. Bien entendu, la création de ce fonds doit se faire tout à fait parallèlement avec la discussion de fond qui doit se poursuivre.

Évidemment, il est hors de question que la création de ce fonds vienne remplacer les nécessaires discussions pour faire baisser les prix. Et on sait que, lors de la conférence sociale, on va commencer par parler des carburants, mais on va aussi parler d'autre chose, et notamment des prix de l'alimentaire.

Mais de faire un geste, à travers la création de ce fonds social de solidarité, dans un premier temps, s'agissant des carburants et, dans un deuxième temps, de l'alimentaire, eh bien c'est le moyen aussi de faire face à des situations d'urgence qui ont été mises en avant de tous côtés, et notamment par les gilets jaunes que nous avons aussi rencontrés, il y a quelques heures.

Donc voilà, pour notre collectivité c'est quelque chose qui serait neutre sur le plan financier, ce qui n'est pas négligeable. Il faut savoir que d'autres collectivités comparables à la nôtre (je pense par exemple aux Hauts-de-France) ont mis en place des aides aux déplacements pour les personnes qui résident loin de leur lieu de travail, à plus de 30 km. Alors, en Corse, je pense qu'il faudrait avoir sans doute des critères différents, mais enfin dans les Hauts-de-France, Xavier BERTRAND l'a fait, mais avec de l'argent public. Donc une aide aux déplacements.

Nous, on pourrait imaginer une aide aux déplacements, mais avec de l'argent qui ne serait pas de l'argent public, ce qui serait, évidemment, plus confortable pour notre collectivité qui a une situation financière que vous connaissez.

On peut imaginer autre chose. On peut imaginer aussi, de l'organisation de transports collectifs au niveau local et une participation de ce fonds. Et on peut imaginer, évidemment, dans un second temps, que ce fonds soit étendu à l'alimentaire et ne concerne pas uniquement les carburants.

Donc, voilà un petit peu la philosophie.

J'ai rencontré les deux autres fournisseurs auxquels j'ai exposé ce projet, et ils ont déclaré ne pas être opposés à une participation, proportionnelle, bien sûr, à leurs affaires. Donc, ils ont déclaré ne pas être opposés à une participation.

Voilà ce qui est proposé aujourd'hui. C'est le principe de la création de ce fonds, la mise en place d'un groupe de travail. La composition, vous l'avez devant les yeux : le président du Conseil exécutif de Corse ou son

représentant, le président de l'Assemblée de Corse ou son représentant, 8 conseillers à l'Assemblée de Corse élus à la proportionnelle des groupes, le président du CESEC et un(e) vice-président(e) de l'Assemblea di a Giuventù. Et le groupe de travail pourra associer à ses travaux, bien sûr, tous les acteurs impliqués dans les déplacements et dans les transports.

Alors, je vais vous demander également de voter le délai abrégé et je vous ai adressé une petite note exprimant la motivation de ce délai abrégé, puisque la proposition de création du fonds social de solidarité devait être présentée lors de la conférence sociale qui était prévue pour le 18 décembre. Cette dernière, ayant été reportée et compte tenu de la nature même d'un fonds qui est dédié aux situations d'urgence, il nous a paru nécessaire d'accélérer l'examen du rapport par l'Assemblée de Corse, afin de mettre en place, sans tarder, le groupe de travail qui est chargé de la mise en œuvre du fonds, d'autant que l'accord de principe des fournisseurs, comme je vous le disais, est d'ores et déjà acquis.

Voilà pour le rapport, pour le fonds et également pour la motivation du délai abrégé.

On va donner la parole à qui la demande.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Président. Vous parlez de fonds, d'argent privé, est-ce que c'est une fondation, quand vous parlez de fonds ?

Le Président TALAMONI

Les premiers travaux qui ont été réalisés, notamment par mon cabinet, sur la question, sembleraient nous orienter plutôt vers un fonds de dotation et non pas.... Alors, la fondation, le problème c'est qu'il y a un niveau financier très très élevé en droit français, ce qui n'est pas le cas d'ailleurs dans tous les droits européens. Mais en droit français, c'est un niveau extrêmement élevé et difficile à atteindre. En revanche, le fonds de dotation n'est pas assujéti à un seuil...

Mme Marie-Anne PIERI

À un seuil très important.

Le Président TALAMONI

Tout à fait.

Mme Marie-Anne PIERI

Très bien, merci !

Le Président TALAMONI

M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Si j'ai bien compris, il s'agit finalement de déclencher des études et de créer une fameuse structure qui permettra d'avancer sur le sujet que vous évoquez. Moi, je pense que sur le principe de travailler sur un sujet qui touche la précarité, il faut tout à fait l'accepter.

Ensuite, c'est un sujet qui sera extrêmement complexe également. Je vous cite juste un exemple : il ne faudrait pas que derrière, cela serve d'alibi pour ces gens qui vont pratiquer des prix peut-être trop élevés en disant « ah mais nous on a versé à la CdC, vous comprenez, si c'est cher, antate à circà i soldi quallà ». On s'est compris dans l'absolu... Mais, de toute façon, tout ce qui peut contribuer à dégager quelque chose et, en tout cas, à l'étudier, ça se regarde.

Le Président TALAMONI

Vous avez parfaitement raison, d'ailleurs je l'évoquais à l'instant. J'évoquais, à l'instant, la nécessité de dire et de répéter que la démarche centrale, c'est la démarche d'étude de la construction des prix du carburant et la démarche qui doit conduire à les voir baisser, ces prix. Ça, c'est la démarche centrale.

Après, il y a la question de l'urgence. Et effectivement, ce fonds, ça peut être un geste... Parce que, finalement, je me suis retrouvé avec des interlocuteurs qui disaient « Oui, c'est vrai, nous avons gagné de l'argent, mais c'est parce que nous avons bien travaillé, vous ne pouvez pas nous reprocher d'avoir bien travaillé ». Je peux comprendre l'argument. Mais s'ils ont bien travaillé, ils ont aussi une responsabilité sociale, dans un pays comme la Corse

qui a, aujourd'hui, de graves difficultés à cet égard, et ils ont trouvé raisonnable, finalement, de prendre en compte cette responsabilité sociale et sociétale de leur entreprise. Je pense que sur ce point-là... Voilà.

Mais, encore une fois, le débat de fond, c'est bien les prix, c'est bien le niveau des prix, c'est bien le pouvoir d'achat.

J'ai d'ailleurs présenté ce fonds à une délégation assez complète des gilets jaunes, alors elle n'est pas exhaustive parce que c'est difficile, mais il y avait des gilets jaunes de Bastia, d'Ajaccio, de Corte, de Portivechju et j'avais une trentaine de personnes qui ont bien enregistré qu'il ne s'agissait pas de remplacer la démarche générale par ce fonds.

Oui, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Sur l'opportunité d'examiner rapidement ce sujet, je pense qu'on est sur le bon timing. C'est le moment d'envoyer des signaux, c'est le bon moment.

Sur le fonds et le réflexe de solidarité d'une entreprise qui gagne beaucoup d'argent, j'ai toujours quelques réflexes de suspicion, mais ne boudons pas notre plaisir, j'allais dire, avant qu'on arrive au fond des choses. Et je rejoins mon collègue, il ne s'agirait pas que ce réflexe de solidarité serve de démarche expiatoire aux profits manifestes qui ont été organisés, plus ou moins réglementairement, depuis très longtemps. Parce que lorsqu'on sait, sans rentrer au fond, qu'à la sortie du robinet à Fos, nous sommes tous à pied d'égalité et qu'il y a 6 étages entre le robinet à Fos et le pompiste, seuls 2 étages sont transparents et les 4 autres, c'est nébuleux. Donc, il faut bien qu'on distingue, en effet, ce réflexe de solidarité qui, encore une fois, mérite d'être salué à sa juste mesure, et la démarche de fond sur le passé, et les enseignements qu'il faudra en tirer pour l'avenir.

Donc, nous voterons, naturellement, sur l'opportunité du sujet et sur la démarche de fond, à savoir un groupe de travail qui réfléchira aux conditions dans lesquelles sera utilisée cette aide, et en direction de quel public.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Je vous confirme que nous sommes exactement dans le même état d'esprit et cela a été dit à plusieurs reprises, de manière très explicite, à nos interlocuteurs que nous allons d'ailleurs retrouver autour de la table, bientôt, dans le cadre de la conférence sociale.

Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Président, merci.

Je suis, bien entendu, favorable à votre initiative, mais je voudrais quelques précisions.

Est-ce que le fonds sera un fonds pérenne ou ce fonds disparaîtra quand les prix seront « normalisés » ?

Le Président TALAMONI

L'idée, c'est que ce fonds risque malheureusement d'être utile un bon moment. Je ne voudrais pas être pessimiste, mais j'ai bien peur que ces situations d'urgence vont durer encore.

Mais, encore une fois, ce fonds a vocation à prendre en compte, aussi, autre chose que la question des carburants, et notamment l'alimentaire.

M. Pierre GHIONGA

Ok. Et est-ce qu'on ne devrait pas intégrer au groupe de travail, des associations comme « les Restos du Cœur », ou « Le Secours Populaire »... qui ont l'habitude de gérer ces situations ?

Le Président TALAMONI

Elles pourront être invitées, bien sûr.

M. Pierre GHIONGA

Merci.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. POLI.

M. Pierre POLI

Merci, Président.

Pour vous dire qu'on ne peut que se féliciter de la création de ce fonds qui va être un signal fort pour toutes les personnes qui vivent aujourd'hui dans la précarité, pour ne pas dire dans la misère.

J'avais une petite réserve sur le fait qu'on ne parlait que des carburants. Vous avez répondu à ma question en disant qu'on pourrait l'élargir à l'alimentaire et que ces fonds ne se limiteraient pas, justement, à compenser le prix des carburants. Donc, nous répondons favorablement à la création de ce fonds.

Le Président TALAMONI

En fait, un fonds de dotation comme celui-là peut être alimenté par un grand nombre d'entreprises privées, qu'il faudra peut-être solliciter, y compris dans le cadre de l'alimentaire. Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ?

Mme COGNETTI-TURCHINI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

Je tenais à dire que...

Le Président TALAMONI

Simplement, depuis ce matin, c'est difficile de travailler, il faudrait être un peu plus attentifs, sinon...

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

...la précarité, surtout en fin d'année, touche bon nombre de gens au sein de la Corse, comme ailleurs, et que la population attend des réponses fortes. Notre groupe soutiendra toute action qui soit en faveur d'une aide à la population.

Le Président TALAMONI

Merci. Tout le monde s'est exprimé, il me semble...

L'Exécutif, donc Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Comme vous l'avez si bien dit, nous avons été prévenus tardivement de la création de ce fonds, et nous allons participer.

Par contre, je voudrais quand même attirer votre attention sur le cadrage du dispositif et le cahier des charges que le groupe de travail va permettre de déterminer : les conditions de gestion de ce fonds, les conditions sur les modalités de versement (on en a parlé tout à l'heure, tous les deux) et l'identification des publics éligibles. Cela va être la difficulté de ce groupe de travail, parce que qui va-t-on mettre dans ce groupe ? Est-ce qu'on va choisir les plus grands précaires ? Est-ce qu'on va élargir ? Donc, c'est vraiment un peu difficile de dire, actuellement.

C'est pour cela que j'étais un peu hésitante, je vous en ai parlé, sur le fonds, parce qu'il va falloir voir ce que versent les trois actionnaires de ces groupes et savoir qui va-t-on cibler. Ça va être un peu la difficulté pour les services sociaux.

Mais nous sommes d'accord, évidemment, pour ce rapport.

Le Président TALAMONI

C'est précisément pour cela que nous mettons en place un groupe de travail, parce qu'il va falloir, effectivement, cibler.

Mais, évidemment, à chaque fois que l'on engage un processus de cette nature, il y a des décisions à prendre et il faut mettre le curseur à un endroit.

Dans les Hauts-de-France, ils l'ont mis. A mon avis, on ne va pas le mettre au même niveau, parce que 30 km en Corse, c'est beaucoup.

Après, il y a aussi les conditions sociales, il va falloir les examiner. Là-aussi, il va falloir, à un moment donné, choisir. Et puis, après, on peut ajuster aussi, avec des clauses de revoyure, on peut très bien ajuster en fonction de l'expérience.

L'Exécutif s'est exprimé, mais vous avez la parole, exceptionnellement.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne crois pas trop en la générosité des entreprises. Si elles étaient tellement généreuses, elles payeraient bien leurs employés et on n'aurait pas un certain nombre de difficultés dans certaines entreprises...

Après, on peut toujours, bien entendu, être d'accord. Et si les entreprises, vraiment, s'engagent à abonder ce fonds de solidarité, on ne peut que s'en féliciter. Mais il existe déjà des associations où elles peuvent abonder. Mais si, maintenant, elles viennent abonder notre fonds, je m'en féliciterai. Déjà, qu'elles commencent par donner de belles primes de fin d'année à leurs employés, ce serait bien... Je ne parle pas pour tout le monde, mais certaines...

Le Président TALAMONI

On voit le syndicaliste qui perce sous l'habit de l'élu, ce qui est bien naturel.

Là, nous sommes au seuil d'une discussion avec des partenaires, donc on ne va pas leur faire de procès d'intention et nous allons, au contraire, les féliciter d'avoir répondu favorablement à une proposition qui ne venait pas d'eux, du reste, mais qu'ils ont accepté de voir prospérer.

Donc, nous allons continuer à travailler en ce sens.

Je vais, puisque l'Exécutif s'est exprimé, mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie.

Ah ! Il y a le délai abrégé, motivé par ma note écrite ce matin.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Je fais voter sur le fonds, le rapport... Je ne voudrais pas insister, mais j'ai donné une motivation, c'est un exemple à suivre, il me semble... Non pas que je veuille donner l'exemple, mais je donne une idée quand même : la motivation.

Sur le fonds,

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

SANTE – SOCIAL / SALUTE – SUCIALE**Rapport n° 2018/E7/425 : Adoption d'une convention de partenariat avec le Centre intercommunal d'action social du Pays ajaccien relative à une boutique de puériculture****Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Il s'agit d'une convention avec le CIAS du Pays ajaccien.

La stratégie nationale de soutien à la parentalité préconise comme levier de prévention l'accompagnement des parents en situation de précarité.

Dans le cadre de nos obligations à la Collectivité, et notamment, par la PMI, nous avons de nombreuses actions qui sont mises en place, notamment des ateliers type « maisons ouvertes » inspirés des « maisons vertes » créées par Françoise DOLTO. Ce sont des lieux d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte référent pour échanger et aider dans la relation aux parents. Cela concerne évidemment des parents un petit peu en situation de précarité et de difficulté.

Nous avons donc une action « boutiques de puériculture » qui est mise en place par convention avec le CIAS depuis 2017.

Notre objectif est de poursuivre ce type d'action et de le développer sur tout le territoire au sein de nos services ou en lien avec les communautés de communes ou associations.

Un seuil de revenu est défini ; il est légèrement relevé pour les enfants porteurs d'un handicap, pour bénéficier de ce dispositif.

Les boutiques de puériculture sur la ville d’Ajaccio sont situées dans les zones prioritaires (centres sociaux de Saint-Jean, des Cannes, de Petra di Mare et centre U Borgu).

Ses objectifs recherchés visent, dans un cadre multipartenarial, à :

- permettre à ces familles de se procurer les fournitures de puériculture à bas prix (à hauteur de 10 % du prix de vente),
- soutenir les parents dans leur fonction ;
- proposer une information dans les différents domaines de la vie quotidienne,
- favoriser le lien social, la citoyenneté,
- intervenir préventivement en matière de santé et d’accès aux droits,
- agir sur la solvabilité des ménages.

Ce projet est évalué conjointement avec le CIAS.

Un rapport d’activité est communiqué à l’échéance de la convention.

Le bilan financier est fourni par le CIAS de la Ville d’Ajaccio qui a la charge de la gestion des dépenses.

L’évaluation de l’année 2017/2018 a été très positive avec la présence de 35 familles de quartiers dits prioritaires.

Le personnel de la PMI intervient dans ces actions et trouve un intérêt professionnel majeur. C’est pour cela que nous voudrions étendre ce dispositif à tout le territoire.

Donc, la Collectivité de Corse participe à ce projet à deux niveaux :

Une collaboration inter-services : entre services de la PMI et aide sociale à l’enfance (l’ASE pour ceux qui connaissent), qui orientent vers les boutiques de puériculture, les familles qui relèvent de ce dispositif.

Ensuite, les personnels des PMI (puéricultrices, éducatrices) sont mis à disposition une demi-journée par semaine. Et nous avons également une participation financière à hauteur de 15 000 €

Le budget global pour l'année 2018 s'élève à 64 698 €:

- CdC : 15 000 €
- Vente des produits : 327 €
- Subventions de la CAF : 2 400 €
- Fonds CIAS : 41 971 €
- Contrat Ville : 5 000 €

Je vous propose d'adopter cette convention et d'avoir donc des perspectives sur tout le territoire, avec un travail qui est en cours avec l'ARS, je tiens à le signaler, mais également des acteurs de terrain : par exemple, un bus social pour des territoires un peu éloignés et des communes éloignées.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un avis oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Parfait. La parole est à qui la demande.

Personne ne la demande, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

Rapport n° 2018/E7/426 : Adoption d'une convention de partenariat avec l'Université de Corse – Ecole supérieure de professorat et de l'éducation de Corse pour la mise en œuvre d'actions de formation à la méthode PRODAS

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Il s'agit de conventionner avec l'ESPE de Corse.

Dans le cadre du service de PMI notamment, nous avons un programme de développement des compétences psychosociales. Les Américains appellent ces compétences les « life-skills ». Nous, nous l'avons appelé « U Circulu di i sicreti » qui permet de mettre en lien, pour l'instant, toutes les écoles de la Corse-du-Sud, des enseignants et les agents de la Collectivité.

Ce type de prévention, on voudrait le généraliser à tous les enfants ; il faut donc passer par une formation des enseignants.

Une première convention a été actée en 2015 et propose des actions de formation à destination des étudiants de l'ESPE, afin de permettre le déroulement de cette action innovante de développement des compétences psychosociales sur l'ensemble du territoire. Cette formation de 4 jours, dispensée par les personnels de la Collectivité de Corse, vise à former les enseignants au développement des compétences psychosociales afin qu'ils puissent déployer dans leurs classes, des outils favorisant des comportements favorables à la santé et à la bonne qualité des relations interpersonnelles.

Le coût pour la Collectivité de Corse, concernerait la mise à disposition de personnel de la Collectivité 4 jours sur leur temps de travail.

On va renouveler cette convention de manière à poursuivre ce partenariat avec l'Université. On voudrait agir auprès de tous les enfants de la Corse, par le biais de ces futurs enseignants, et former ces enseignants, notamment au sein de l'ESPE, pour les professeurs des écoles du primaire, ce qui permettrait d'être actifs sur toutes les écoles de Corse, y compris les villages du rural où l'on sait que souvent, sont nommés les jeunes enseignants.

À noter qu'il existe une forte demande des comités de communes sur la Haute-Corse pour lesquelles ce type de prévention n'était pas mis en place, par manque de personnel.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

C'est un rapport qui concerne quand même l'Université, donc on va noter la non-participation de Romain COLONNA, Julien PAOLINI, la mienne également, de Petr'Antone TOMASI. On va noter cela au procès-verbal.

Il y a un avis oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Un avis un peu plus qu'oral, puisque je vais quand même lire les débats.

Les commissaires ont débattu :

Madame Anne Laure SANTUCCI s'est interrogée sur le fait de renouveler un programme de développement des compétences psychosociales appelé « U Circulu di i sicireti » alors même qu'on ne connaît pas le programme. Elle s'est demandé si ce programme s'intégrait dans le programme PRODAS.

Les services ont donc précisé que « U Circulu di i sicireti » est le nom de cette action qui est une action de développement des compétences psychosociales des enfants. La méthode PRODAS (programme de développement affectif et social) est un programme qui a été retravaillé pour être mieux adapté aux besoins et rebaptisé. Cet enseignement peut se faire aussi bien en corse qu'en français, en fonction des enseignants.

Madame Anne Laure SANTUCCI a précisé que « U Circulu di i sicireti » est donc la mise en application du programme PRODAS.

Le Dr CARLOTTI a souligné que ce rapport ne sollicitait simplement que le renouvellement de la convention avec l'ESPE pour la

formation des enseignants à cet outil et a précisé que ce sont les enseignants qui vont utiliser ce programme dans leur classe.

Madame Anne Laure SANTUCCI a réitéré sa demande et son interrogation sur le fait de renouveler un programme qui n'existe pas encore en l'état.

Le Dr CARLOTTI a expliqué que c'est par le biais de ces enseignements que le programme va pouvoir se poursuivre et se pérenniser. Elle a précisé qu'actuellement, il existait dans une cinquantaine d'écoles mais que le but était de le généraliser.

Madame Danielle ANTONINI a expliqué qu'en formant tous les enseignants, ce programme serait pérennisé.

Le Dr CARLOTTI a précisé que la convention existait déjà depuis deux ans, la formation est développée sur l'ESPE depuis deux ans, mais les interventions par les agents de la CdC ne sont développées que sur la Corse du Sud.

Madame Muriel FAGNI a ajouté que ce programme n'était enseigné qu'en Corse-du-Sud et que par le biais de la formation des enseignants, il sera généralisé à l'ensemble de l'île.

Madame Anne Laure SANTUCCI s'est étonnée de la mise en place des agents de la collectivité sur ce programme seulement en Corse du Sud : qu'en est-il pour le Cismonte ?

Le Dr CARLOTTI a expliqué que l'intérêt de ce renouvellement était d'étendre ce programme sur toutes les écoles de Corse. A l'heure actuelle, seuls les agents de la Collectivité du sud sont formés. Le but étant de former tous les enseignants, notamment à l'ESPE de Corti, afin de le généraliser.

Elle a aussi précisé, qu'à ce jour, les agents de la collectivité de Haute Corse ne sont pas assez nombreux pour intervenir dans toutes les écoles.

Madame Anne Laure SANTUCCI s'est dite favorable mais reste sceptique quant à la formulation de la première ligne du rapport

La Commission de la culture a émis un avis favorable à l'unanimité des commissaires présents.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas, donc je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX

*Ne prennent pas part au vote : le président Jean-Guy TALAMONI,
MM. Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Petr'Antone TOMASI).*

Si nous travaillons bien, nous pouvons essayer de finir vers 13 heures, ce serait très bien.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/432 : Propositions visant à une meilleure prise en charge des déplacements médicaux sur le continent

Le Président TALAMONI

Il y a un délai abrégé à voter. Je vais donc vous demander de voter le délai abrégé avant de donner la parole au Conseil exécutif.

Qui est « pour » le délai abrégé ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Ce rapport n° 432, c'est Mme Bianca FAZI qui le présente, vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Ce rapport représente les engagements de la Collectivité de Corse en matière de prise en charge des déplacements médicaux, dans le double contexte des grandes orientations présentées en juillet 2018 et les propositions formulées par la Commission ad hoc du CESEC sur ce même thème.

Je vous rappelle quand même les actions existantes.

Les familles corses confrontées à la maladie, notamment de leurs enfants, rencontrent très régulièrement des difficultés de déplacements lorsqu'une prise en charge n'est pas possible sur le territoire insulaire : 26 000 déplacements médicaux annuels sont ainsi recensés.

À ce titre, la Collectivité territoriale de Corse a mis en place, dès 2011, un dispositif de prise en charge visant à accompagner les déplacements médicaux et à soutenir l'exercice de la parentalité dans l'épreuve des hospitalisations sur le continent.

Le dispositif territorial d'aide aux familles d'enfants de Corse hospitalisés sur le continent, a permis d'instituer un numéro vert de réservations en urgence de places de transport, la prise en charge des frais de transports du

deuxième accompagnant de l'enfant hospitalisé, une tarification spéciale du transport aérien pour les enfants revenant en Corse, une mission d'information et un soutien à des structures d'hébergement proposant aux enfants corses hospitalisés sur le continent et à leurs accompagnants, des places d'hébergement accessibles.

Deux structures sont actuellement subventionnées : « La Maison du bonheur » à Nice et « Un Toit pour mes parents » à Marseille, qui assurent ensemble près de 1 300 nuitées d'enfants ou d'accompagnants.

Depuis 2017, le bénéfice du transport du deuxième accompagnant a été élargi, au-delà des hospitalisations, à des visites ambulatoires des enfants présentant un handicap lourd et aux enfants de moins de 4 ans.

Cette mesure s'est traduite par un renforcement de 11 % des moyens financiers dédiés.

Afin d'optimiser ce dispositif, des pistes ont été dégagées :

- mise en place d'un dispositif de dispense d'avance des frais de transport,
- renforcement de la mise en réseau des acteurs et du partage de l'information,
- externalisation de la gestion du numéro vert,
- élargissement du nombre de structures conventionnées sous le volet « hébergement ».

La compagnie de transport *AIR CORSICA*, sous l'impulsion du Conseil exécutif, a également pris un certain nombre de mesures pour améliorer la qualité des déplacements médicaux des insulaires sur le continent et garantir des places pour les malades et leurs accompagnateurs sur les vols qu'elle opère. Ainsi, en février 2017, un espace de repos dédié, l'«Aria Serena», a été créé à l'aéroport Marseille Provence.

J'en profite pour vous signaler qu'ils ont élargi leur salle de 25 m² de plus, sur la salle existante de 50 m².

Ces actions permettent d'améliorer la prise en charge des déplacements médicaux, mais ne constituent par le cadre réglementaire nécessaire pour garantir une réelle égalité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population corse.

Les objectifs à moyen terme :

Le développement de l'offre de soins dans l'île constitue l'axe fort de développement porté par la Collectivité de Corse.

L'objectif poursuivi est la création d'une offre hospitalière et de premier recours qui puisse répondre à l'ensemble des besoins de santé de la population et qui permette d'infléchir durablement le taux de renoncement aux soins et le flux de déplacements médicaux sur le continent.

Cette stratégie, qui s'inscrit dans un horizon à moyen terme, n'exclut pas les mesures en faveur des malades hospitalisés sur le continent.

Le développement de soutien à la prise en charge des déplacements médicaux :

Le rapport du CESEC relatif aux déplacements médicaux vers le continent, a mis en évidence la nécessité de renforcer les actions concourant à matérialiser une continuité territoriale du service public de santé.

Ainsi, il vous est proposé d'acter trois axes prioritaires :

1. Faciliter l'accès aux transports pour les malades,
2. Améliorer la prise en charge par les compagnies de transport, notamment dans les ports et aéroports,
3. Soutenir les propositions relevant d'adaptation des prises en charge par l'Assurance Maladie.

La Collectivité de Corse poursuivra la politique déjà engagée en ce sens auprès des concessionnaires des aéroports et des ports de Corse, et des entreprises délégataires de service public pour : généraliser les salles de repos dédiées aux malades, que soient définies des procédures d'enregistrement et d'embarquement facilitantes pour les patients, élaborer une proposition de charte garantissant des engagements dans le transport pour raisons médicales, renforcer l'accès aux places de transport en cas d'urgence, ou lors d'un trafic perturbé par un mouvement de grève, afin de faciliter leur accès aux soins.

En second lieu, la Collectivité portera auprès des acteurs concernés, et en particulier vers les organismes d'assurance maladie, les propositions suivantes :

- la création d'un « parcours attentionné » dédié aux déplacements médicaux vers le continent,
- l'évolution des procédures du tiers payant,
- l'autorisation de l'accompagnant pour les enfants de plus de 16 ans et les personnes de plus de 65 ans, des personnes vulnérables pour lesquelles une assistance demeure indispensable,
- la prise en charge, par l'organisme d'assurance maladie, de la totalité du titre de transport retour, de toute personne évacuée sur le continent pour raisons sanitaires.

Ces mesures seront sollicitées dans le cadre d'une concertation avec les directions locales des deux caisses primaires d'assurance maladie, et soutenues auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

Cependant, l'enjeu pour la Corse est de pouvoir disposer d'un cadre de prise en charge réglementaire.

La prise en charge du 2ème accompagnateur d'un mineur en ALD (affection longue durée), comme la prise en charge des frais d'hébergement, ne doit plus relever d'une politique extra-légale.

C'est pourquoi, deux pistes de travail sont identifiées.

Une proposition d'adaptation réglementaire sera soumise, sur le fondement de l'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, à l'examen de l'Assemblée de Corse. Le texte permettra d'ouvrir une discussion avec le gouvernement.

Les pistes d'adaptations législatives et réglementaires pourront solliciter les possibilités ouvertes par l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour l'exercice 2018 de déroger aux règles des codes de la Santé publique et de la Sécurité sociale.

Je vous remercie.

Je dois quand même rajouter une petite chose : on a passé ce rapport devant le CESEC et **le CESEC a donné un avis favorable à ce rapport.**

Le Président TALAMONI

Il y a deux rapports de commissions. Je vais demander aux rapporteurs d'être très synthétiques, même très très synthétiques, sinon il va falloir qu'on revienne cet après-midi.

« Très synthétiques » veut dire qu'on a tous les rapports, on peut très bien passer directement à l'avis de la commission.

S'agissant de la commission conjointe (Commission des compétences législatives et réglementaires et Commission de santé publique), Petr'Antone TOMASI, vous pouvez faire une synthèse ?

Il y aussi la présentation des amendements, parce qu'il y a aussi des amendements. Donc, j'insiste sur le caractère synthétique nécessaire.

M. Petr'Antone TOMASI

Je crois comprendre que le caractère synthétique nous amène à faire l'impasse sur les observations des commissaires qui figurent au rapport...

Le Président TALAMONI

On les a tous devant les yeux, les observations. Elles sont très pertinentes d'ailleurs, nous avons pu le constater.

M. Petr'Antone TOMASI

Je suivrai vos recommandations et laisserai le soin aux commissaires, s'ils le souhaitent, de les réitérer en séance ou non.

Les deux commissions (Commission des compétences législatives et réglementaires et Commission des politiques de santé publique) se sont réunies conjointement et ont émis un avis favorable sur ce rapport, sous réserve de la présentation de deux amendements qui sont portés conjointement par lesdites commissions.

Souhaitez-vous que nous présentions les amendements tout de suite ?

Le Président TALAMONI

Oui, il faudrait présenter les amendements tout de suite.

M. Petr'Antone TOMASI

Amendement n°1 :

- **Compléter** la première demande d'adaptation réglementaire énoncée dans le rapport de la CCLR : « La suppression de la DAP (demande d'accord préalable) pour les cas impossibles à traiter en Corse ou les EVASAN (évacuations sanitaires) par le biais d'une modification de l'article R322-10-4 ».

L'amendement consiste à **rajouter** après « la suppression de la DAP » les termes « *ou à tout le moins, la mise en place d'une DAP accélérée sous 24 heures* ».

Amendement n°2 :

- **Compléter** la troisième demande d'adaptation réglementaire énoncée dans le rapport de la CCLR : « La prise en charge par l'Assurance Maladie des frais d'hébergement en cas d'ALD par le biais d'une modification de l'article R322-3 ou de l'ajout d'un autre article ».

L'amendement consiste à **rajouter** après « des frais d'hébergement », les termes « *et de transport* ».

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la Commission de la culture, vous avez la parole, Mme la Rapporteur.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Comme il est court, je vais le lire, par respect pour les gens qui se déplacent de très loin et qui participent aux commissions. Et en plus, il est court.

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas une question de respect, c'est une question, à un moment donné, de pouvoir finir dans les limites qui sont réclamées par les membres de l'Assemblée. Parce que, en ce qui me concerne, je suis là ! Mais je sais qu'il y a un certain nombre de membres de l'Assemblée qui ont demandé instamment que l'on termine ce matin, donc on ne peut pas tout avoir.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

On n'a pas le même point de vue, mais ce n'est pas grave...

Brouhaha.

Je vais lire en quelques mots.

Le Président TALAMONI

Il y en a qui sont déjà partis d'ailleurs...

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu :

Madame Muriel FAGNI souhaite savoir s'il s'agit d'une simple adaptation pour permettre une pleine discussion avec l'État.

Pour les services, **le Dr CARLOTTI** répond par l'affirmative et ajoute que cette discussion avec les services de la Sécurité sociale consiste également à entrer dans le cadre des codes propres de la Collectivité. En outre, cette ouverture de dialogue avec l'État devrait pouvoir étayer l'action de nos députés.

Monsieur François BENEDETTI rappelle qu'un certain nombre de prérogatives dépendent des caisses qui sont autonomes. Il déplore, en outre, les lourdeurs administratives excessives telles que les imprimés à remplir mais surtout les remboursements tardant à être effectués et la lenteur des prises en charge des patients devant se rendre sur le continent. Aussi, il souhaite que soit demandé aux caisses, de raccourcir ces délais de prise en charge où bien que les patients n'aient pas à avancer les frais.

Pour les services, **le Dr CARLOTTI** indique que ceci est ce qui, normalement, doit s'inscrire dans ce qui est appelé « le parcours attentionné » où ce sont les caisses qui doivent entreprendre tout ce qui concourt à faciliter toutes les démarches des patients, et que ces derniers n'aient pas à avancer les frais.

Madame Danielle ANTONINI considère que la prise en charge des patients est bonne à la condition d'avoir les bons relais et de s'y prendre suffisamment à l'avance. Elle doute du fait qu'il faille faire des avances de frais, notamment pour les traitements anti cancer.

Monsieur François BENEDETTI considère que tout patient devrait être pris en charge convenablement, donc également ceux qui ne disposeraient pas des bons relais auprès des services de la Sécurité sociale. Il cite l'exemple de personnes aux revenus modestes convoquées à l'Institut anti cancer Paoli Calmette de Marseille sous délai d'une semaine, qui doivent avancer environ 400€ et qui ne seront, en définitive, remboursés qu'un mois après, voire davantage. Et il signale, comble de l'injustice à ses yeux, que lorsqu'une prise en charge de transport est rejetée, les délais de recours sont de plusieurs mois.

Pour les services, **le Dr CARLOTTI** précise, face à ces regrettables dérapages relevés, que le règlement des aides permettra, justement, d'y pallier.

Madame Danielle ANTONINI évoque la problématique de la différence de prises en charge constatée entre les caisses des deux départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Elle rappelle que le président de l'Assemblée de Corse, afin d'obtenir une explication, avait saisi à ce sujet, par courrier, les directeurs des CPAM de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, mais également les directeurs des autres caisses telles que le RSI, la MSA, la SLI. Elle s'interroge donc sur les réponses qui y ont été apportées

La Commission de la culture a émis un avis favorable à l'unanimité des commissaires présents

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Vous avez la parole, Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, M. le Président, avec tout le respect que je vous dois, je pense que nous, élus, nous devons aussi beaucoup de respect à ces personnes.

Je pense que c'est quand même un dossier qui mérite de prendre le temps qu'il faut pour l'étudier.

Le Président TALAMONI

Aucun problème ! Moi, je suis là, je vous l'ai dit. Aucun problème !

Mme Christelle COMBETTE

Moi aussi, et je pense que les Corses qui sont dans cette situation aimeraient qu'on soit là, tous, pour débattre de ce problème qui est important et qui, effectivement, comme il est précisé dans le dossier...

Le Président TALAMONI

Il ne vous a pas échappé que je suis intervenu dans ce dossier ? Donc, je crois que chacun ici, a le même intérêt pour cette question-là. Mais je ne peux pas, à la fois, être sensible à vos réclamations, quasiment unanimes, lorsqu'il faut terminer à une heure précise pour que vous puissiez rentrer chez vous et, en même temps, ne pas vous dire que l'heure continue à tourner.

Donc, moi je suis prêt à rester jusqu'à minuit ce soir, et même jusqu'à demain ! Il n'y a aucun problème ! Il ne faudra pas me demander après, dans les couloirs, d'abrégé !

Mme Christelle COMBETTE

Je suis d'accord, M. le Président. Mais juste pour clore le petit débat sur le sujet, sur le dossier que vous avez porté, de l'Assemblée des jeunes, vous avez lu mot pour mot le compte rendu de la Conférence des présidents, donc il est normal, aussi, que le compte rendu des autres commissions soit fait.

On referme la parenthèse, on ne perdra pas plus de temps.

Vous avez tous vu qu'effectivement, il y a quand même 26 000 déplacements médicaux qui se font chaque année, c'est donc un chiffre

qui n'est pas neutre et mérite, effectivement, que l'on se penche sur le cas de ces familles corses qui sont confrontées à la maladie.

L'éloignement est, pour elles, une double peine qui leur est infligée. Elle est accentuée, pour le second parent, lorsqu'il s'agit d'un enfant en ALD.

Cela n'est pas faire offense aux médecins corses que de travailler sur une prise en charge des déplacements médicaux, mais force est de constater que les plateaux médicaux techniques de nos hôpitaux ne correspondent pas, malheureusement, toujours aux pathologies concernées.

Cette contrainte supplémentaire de déplacement sur le continent ne fait qu'en ajouter à la douleur de ces familles, qui sont déjà dans l'épreuve de la maladie.

Je tiens donc, au nom de mon groupe, à féliciter le travail du CESEC, sous la plume de Laetitia CUCCHI, et de tous les bénévoles de l'association INSEME entre autres, qui œuvrent depuis de nombreuses années, avec dévouement et pugnacité, pour faciliter les conditions des personnes concernées.

Il est donc évident, pour notre groupe, de contribuer à toute amélioration possible pour le confort des malades et de leur famille.

Nous espérons fortement l'adaptation des normes à la réalité sanitaire en Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole.

M. François BERNARDI

Merci, M. le Président.

M. le Président, chers collègues,

Tout d'abord, souligner l'importance de ce dossier bien sûr, et saluer l'initiative du CESEC et des différentes associations. On peut parler de

l'association INSEME, mais on peut parler aussi de la Marie-Do et d'autres associations qui œuvrent dans ce sens-là, au quotidien.

26 000 déplacements par an, c'est énorme. C'est un chiffre bien sûr qui nous interpelle et qui parle de lui-même.

Alors, sur ces 26 000 déplacements par an, ce sont des hommes, des femmes, des enfants qui, au quotidien, pour des raisons médicales, pour se soigner, sont dans l'obligation de se déplacer dans des hôpitaux sur le Continent.

Alors, face à la maladie, à la souffrance, aux difficultés psychologiques de toutes sortes, ils sont confrontés aussi, souvent, aux difficultés économiques : se nourrir, se loger, cela paraît très simple, mais c'est souvent très, très difficile.

En quelques mots, je pense qu'on peut saluer, puisque la conseillère exécutive en charge du social les a énumérés, tous les outils mis en place aujourd'hui par notre Assemblée pour aller dans un sens positive.

Et ce qu'on peut retenir, ce que je retiendrai, ce que notre groupe retiendra, et je pense que tout le monde ira dans le même sens, c'est qu'aujourd'hui, sur des sujets essentiels, on peut fédérer des idées, on peut fédérer des projets et, unis, on peut faire avancer les choses pour la Corse et les Corses.

Je vous remercie.

M. Pierre GHIONGA

Président ?

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je vais un peu dénoter dans ce débat.

Je suis confronté tous les jours à ce genre de situations, j'essaye de les résoudre du mieux possible, et moi je ne voudrais pas qu'on fasse naître de

faux espoirs chez nos concitoyens en promettant tout, et on n'arrivera peut-être pas à avoir satisfaction à toutes les propositions qu'on a faites.

Je vous rappelle aussi, Catherine RIERA le précisera, qu'on a conventionné avec « La Maison du bonheur » à Nice, qui reçoit les gens pour 9 € par jour, elle vient de fermer parce qu'elle ne correspondait pas aux normes de sécurité... ou elle va fermer, c'est l'information qu'on a eue, en janvier.

Donc, essayons d'être modestes, c'est un domaine où il faut être modeste, et ne pas faire naître de faux espoirs. Voilà ce que je disais.

Nous, hommes de terrain, on travaille pour améliorer les situations du mieux possible, et je peux vous assurer que tous les médecins de Corse le font. Après, est-ce que les caisses iront dans notre sens ? Moi, j'en doute...

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Jean-François CASALTA

Merci, M. le Président.

Je voudrais juste répondre, en un mot, aux propos de mon collègue Pierre GHIONGA qui nous mettait en garde, en quelque sorte, de ne pas pécher par excès d'optimisme.

Je pense que, en cette matière, qui est une matière véritablement capitale, douloureuse pour beaucoup de familles, il faut avoir aussi certaines ambitions. D'autant que les modifications réglementaires, parce qu'il ne s'agit pas de modifications législatives, que nous sollicitons, on peut parfaitement les obtenir. Il suffit que le pouvoir réglementaire nous accorde ce droit, d'autant qu'elles s'inscrivent pleinement dans le cadre des dispositifs législatifs et réglementaires récents, tel que le droit à l'innovation, le statut d'île montagne et la stratégie nationale de santé qui prévoit, désormais, un volet spécifique à la Corse.

Donc, on est, normalement, complètement dans ce cadre. On s'inscrit dans ce cadre, et c'est quelque chose qu'il est tout à fait possible d'obtenir.

Maintenant, si le pouvoir réglementaire nous oppose encore un refus ou une fin de non-recevoir, on ne pourra pas dire que nous n'avons pas fait tous les efforts possibles pour aider les familles qui sont dans ces situations extrêmement douloureuses.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Catherine RIERA

Merci, M. le Président.

Juste pour compléter, je ne vais pas redire tout ce qui a été dit. Le sujet est suffisamment important et je crois qu'on a fait le tour de la question, à travers ce rapport et les différentes commissions.

Donc, oui effectivement, j'ai alerté la conseillère exécutive, avant-hier, d'une nouvelle qui m'a été donnée très récemment, concernant « la Maison du bonheur », qui accueille 90 % de Corses toute l'année, qui va fermer, effectivement, au mois de janvier prochain parce qu'il y a une contrainte réglementaire qui vient de lui être notifiée et que, malheureusement, elle ne pourra pas financièrement assumer cette nouvelle contrainte financière à hauteur de 80 000 €

Donc, j'ai alerté effectivement la conseillère exécutive pour qu'on puisse trouver, le plus rapidement possible, les moyens réglementaires, financiers, juridiques de pallier à cette éventualité qui serait extrêmement douloureuse pour tous ceux qui partent à Nice, puisqu'il s'agit de Nice, pour se faire soigner.

Concernant ce rapport de l'Exécutif, je me suis exprimée, en commission réglementaire, sur les deux points qui me semblaient importants et notamment donc, le deuxième alinéa qui n'est pas conforme, en fait, à une réalité du terrain, c'est-à-dire la prise en charge du deuxième accompagnateur d'un mineur.

En fait, le cas le plus récurrent, c'est non pas l'accompagnateur d'un mineur, mais c'est le parent qui n'accompagne pas le mineur puisque le mineur est hospitalisé et que, donc, la prise en charge ne pourra pas se faire. Mais une

modification a été faite, donc je pense qu'elle sera prise en compte, en tout cas je l'espère.

Et après, je souhaiterais simplement que nous soyons plus à travailler sur le fond et je crois que Danielle ANTONINI a prévu, avec la conseillère exécutive, les assises de la santé au mois de janvier. Il y a beaucoup d'autres questions qui se posent encore, qui n'ont pas été abordées, et il y a beaucoup de pistes qui sont à travailler. Mais cela fera l'objet, je crois, d'une commission spéciale à la rentrée de janvier, et j'ai hâte d'y être parce qu'il y a encore beaucoup, beaucoup de choses à faire.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

L'Exécutif, donc Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Déjà, pour répondre à Catherine RIERA, effectivement, le problème de « la Maison du bonheur », on va s'en occuper. Enfin, je pense qu'il va falloir peser sur le Maire de Nice... C'est juste un problème de légalité.

En fait, ils sont dans l'obligation d'avoir un gardien, ce qui augmenterait, de manière assez élevée et substantielle, leur mode de fonctionnement. Donc, il faut qu'on se rapproche des services de la Ville de Nice, pour voir avec eux comment on peut s'organiser.

Ensuite, les services, Mme SIMONI est présente ici, j'en profite d'ailleurs pour leur rendre hommage parce qu'ils font un travail énorme, je tiens à le souligner.

Je tiens également à souligner le fait qu'ils sont présents sur les deux ex-départements.

Mme SIMONI, pour sa part, comme les autres directrices, fait deux jours et demi par semaine sur Bastia. Alors, quand j'entends dire qu'on n'est pas présents sur la Haute-Corse, ça me met un peu en colère parce que c'est faux, et je tiens à le souligner ici.

Donc, déjà ces services ont commencé à se rapprocher des caisses de Sécurité sociale, de manière à travailler cette avance des frais de déplacement. On est en train d'y travailler.

On est en train de travailler également avec la MSA, puisqu'on a quand même quelques patients qui dépendent de la MSA. Tout cela est un travail qui est en train de se faire.

Ce matin, nous avons été en commission, il y avait d'autres élus. Il y avait Mme ANTONINI pour la Commission santé. Au CESEC donc, les députés Paul-André COLOMBANI et Jean-Félix ACQUAVIVA nous ont présenté la proposition de loi qu'ils vont faire passer au gouvernement, à la rentrée, notamment sur les dispositions législatives concernant l'article 51 du Code de la Sécurité sociale.

C'est pour cela que je pense qu'on va avancer. Vous savez que l'administration, ça prend du temps, le gouvernement, je ne vous en parle même pas, tout le monde est au courant. Je pense qu'on va quand même arriver à avoir quelque chose. Comme dit Pierre GHIONGA, on n'aura pas tout, mais je crois qu'on n'a pas tout, nulle part.

Je reste assez optimiste et, malheureusement, sur certaines choses, notamment sur les enfants, on ne pourra pas se passer des services des centres hospitaliers universitaires. Sur la Corse, on travaille beaucoup avec Marseille et Nice. On veillera à améliorer la prise en charge, bien entendu, des familles, mais il faut quand même avoir à l'esprit qu'il y a des services pour lesquels on ne pourra pas faire autrement que d'aller sur Nice ou sur Marseille, voire même Paris.

Je vous remercie. S'il y a d'autres questions, je veux bien vous répondre.

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Brièvement, tout a été dit.

Moi, je voudrais surtout insister sur la méthode, rendre hommage, bien sûr, au travail qui a été initié, y compris sous les mandatures précédentes, et qui est fait par l'ensemble des associations sur le terrain.

Sur la méthode, dire aussi que le CESEC s'est emparé de ce dossier, notamment grâce à l'engagement de Mme Laetitia CUCCHI, mais c'est l'ensemble du CESEC qui a travaillé sur ce rapport, qui compte les 10 propositions, dans un temps très bref. Et je vais rendre hommage à la conseillère exécutive, à Mme SIMONI et l'ensemble des services qui travaillent sous votre autorité. Nous avons mis en forme ce rapport.

Et je crois que, là-aussi, en un mot, un peu comme hier dans les transports, dire que peut-être, on a du mal à se rendre compte de la densité de ce qui est fait, y compris en termes d'équité territoriale, parce que c'est important, je crois que les choses commencent à se mettre en place.

Saluer aussi le fait que le CESEC en amont, le Conseil exécutif, votre Assemblée aujourd'hui, sans doute et je l'espère, à l'unanimité, l'articulation aussi avec les députés, et pas seulement les 3 députés, les 4 députés, je pense qu'ils seront mobilisés sur ce dossier pour qu'on trouve vraiment la bonne formule.

Et comme le disait Jean-François CASALTA, nous sommes aussi adossés au travail que nous avons fait en amontr, travail sur la prise en compte de l'insularité (statut d'île-montagne).

Il ne s'agit pas de dire que nous devons aller nous soigner ailleurs.

Il y a, effectivement, la référence, dans l'avis du CESEC, au fait que nous avons besoin d'un véritable CHR et demain d'un CHU, et cette revendication de fond, nous continuerons à la porter mais, en attendant, comme l'a dit Christelle, il y a un certain nombre de soins qui ne peuvent pas être prodigués en Corse. Et donc, nous, notre devoir, c'est de faire en sorte que les gens qui sont contraints d'aller se faire soigner sur le Continent, et leur famille, puissent le faire dans des conditions qui leur garantissent l'accès effectif à ces soins.

Et donc, je crois qu'aujourd'hui, on est exactement dans ce dispositif là, sur des mesures pratiques qui ont été prises par Air Corsica. Je salue Marie-Hélène qui n'est pas là aujourd'hui. On en a parlé hier, l'Aria Serena (la salle), mais également le fait aujourd'hui, systématiquement, ce sont des petites choses, que les gens qui sont malades et leurs accompagnants sont appelés tout de suite pour passer le plus vite possible, ne pas faire la queue, etc.

Donc, je pense que ce sont des déclinaisons très concrètes de notre volonté d'être véritablement tous mobilisés. Et je crois que vers ces gens qui sont confrontés à l'épreuve de la maladie, vers leur famille, là-aussi le message que fait passer notre Assemblée, un peu dans la continuité d'un certain nombre d'échanges que nous avons eus depuis hier, est un message qui conforte l'optimisme dans notre société.

Je crois que c'est un bon message, y compris pour finir la session dans les délais qui nous sont impartis. On finit dans les délais impartis, mais on finit avec un message politique et humain qui est très fort.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

S'agissant de la question de Danielle ANTONINI concernant les démarches que j'avais moi-même effectuées, s'agissant de la différence de prises en charge constatée entre les caisses des deux départements, effectivement, j'avais adressé des correspondances à l'ensemble des structures concernées. Pour l'instant, les seules qui aient répondu en disant qu'ils étaient à notre disposition pour en parler, c'est la MGEN et la Sécurité sociale des travailleurs indépendants. C'est-à-dire qu'en fait, les principales structures, pour l'instant, n'ont pas donné suite.

Je vais évidemment les relancer, mais on n'a pas l'air de se bousculer pour nous répondre.

Vous avez la parole.

Mme Danielle ANTONINI

Je viens de voir la directrice de la CPAM de Corse-du-Sud, ce matin, qui est tout à fait d'accord pour venir à la Commission santé en discuter, mais elle a eu l'air de me dire que ce problème-là était réglé et que les prises en

charge se feraient de manière automatique, sans que les patients... Que c'était réglé avec la Corse-du-Sud, qu'elle y travaillait et que ce serait en cours de règlement et que les patients n'auraient plus à faire l'avance des frais pour les billets d'avion, qu'ils aient une ALD ou pas.

Voilà ce qu'elle m'a dit ce matin.

Le Président TALAMONI

En tout cas, elle ne nous a pas répondu pour l'instant. Peut-être que la lettre arrivera, mais pour l'instant elle ne nous a pas répondu sur ce point, à la différence des deux caisses que je citais.

Le Président SIMEONI

Je voudrais féliciter la Commission santé, sous la présidence de Dany ANTONINI, qui a fait un travail énorme.

Le Président TALAMONI

Je crois que la question reste entière, en tout cas on essayera d'avoir des réponses et de relancer à cet égard.

Nous avons deux amendements qui émanent de la réunion des deux commissions qui ont travaillé conjointement.

Ces amendements vous ont été présentés par Petr'Antone TOMASI.

Sur ces amendements, quelle est la position du Conseil exécutif ? Favorable.

Je vais mettre aux voix le 1^{er} amendement, tel qu'il vous a été présenté par Petr'Antò TOMASI.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité.

2^{ème} amendement : Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n°2 est adopté à l'unanimité.

Je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E7/434 : Subvention exceptionnelle pour l'association « Le Restaurant social » - U Ristorante sociale »

Le Président TALAMONI

Nous allons voter **le délai abrégé**.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Nous avons été saisis d'une demande d'aide exceptionnelle par l'association « U ristorante sociale /Le restaurant social ».

C'est un restaurant qui est situé à Bastia. C'est une association créée en 2015, dont l'objectif est de permettre en toute convivialité un repas équilibré aux plus démunis, et de manière quotidienne.

Entre janvier et juin, ce sont plus de 1 530 repas qui ont été distribués, avec désormais 20 à 30 visites quotidiennes d'usagers qui sont souvent en marge du système. Tout le monde connaît, les sans domiciles fixes sont souvent en marge de tous les systèmes.

Ce travail est reconnu par tous et le fonctionnement de la structure est assuré par diverses subventions de fonctionnement, mais aussi par un réseau de distribution active dans la lutte contre le gaspillage.

Les problèmes de cette association ne concernent pas son fonctionnement mais bien le paiement des travaux réalisés.

En fait, le plan de financement, présenté à l'origine, n'a pu se réaliser. Beaucoup de partenaires sollicités ont été défaillants. L'association a exploré d'autres voies qui, pour certaines, ont permis de recueillir des fonds importants,

sans pour autant permettre de boucler le financement et payer ainsi des factures récentes qui sont de l'ordre de 30 000 €

Il est évident que cette association mérite d'être confortée, et qu'il nous faut l'aider.

La question qui se pose à nous, est celle du niveau de notre intervention.

Nous devons répondre à une demande exceptionnelle. Devons-nous y répondre partiellement ou en totalité ? N'y a-t-il pas un risque pour la Collectivité, de devenir le recours systématique, dans toutes les questions plus ou moins hasardeuses.

Une somme de 15 000 € est proposée.

La question du montant peut être débattue entre nous, si vous le souhaitez.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Sur ce rapport, nous avons deux rapports écrits : l'un de la Commission de la culture et l'autre de la Commission des finances.

La rapporteure de la Commission de la culture a la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, M. le Président.

Pour les services, **Madame Catherine MILLET** procède à la présentation des éléments du rapport n°434.

Madame Frédérique DENSARI-GUIDONI souhaite obtenir des précisions au sujet du nombre de repas donnés, 1 570, ces repas ne concernant que le 1^{er} semestre. En outre, elle souhaite savoir s'il y a une période annuelle durant laquelle les repas ne seraient plus servis, ce qu'elle considérerait comme une anomalie.

Pour les services, **Madame Catherine MILLET** a indiqué que les comptes n'ont pas été faits pour le 2nd semestre, qui est en phase d'achèvement, mais l'association a toutefois noté une augmentation de son public pour se stabiliser à 20-30 repas quotidiens. Pour ce qui est de la période à laquelle les repas ne sont plus servis, Madame MILLET répond par l'affirmative. Cela se déroulant durant l'été, afin que l'employée à temps plein du restaurant social puisse prendre les congés auxquels elle a droit. Elle complète son propos en signalant que le restaurant social ne dispose pas de cuisine sur site mais est simplement un relais de distribution qui réchauffe les repas.

Madame Frédérique DENSARI-GUIDONI déplore ce constat, l'arrêt des activités durant l'été. Elle estime que pour cette cause humanitaire et sociale, toutes les associations pourraient s'entendre afin qu'une permanence soit assurée durant cette période et ce, d'autant plus que le public est le même.

Monsieur François BENEDETTI recentre le débat en rappelant que le problème se situe dans l'investissement, par exemple les travaux qu'il s'agit de réaliser et pour lesquels une subvention est aujourd'hui sollicitée. Pour ce qui est de la section fonctionnement, il considère que les choses devraient être organisées différemment et surtout de manière plus rigoureuse, même si la somme de 15 000€ devrait être prise en compte par la CdC. Par exemple, il soulève la question de la soumission aux règles de marchés publics, et notamment aux plafonds qui sont susceptibles d'être dépassés du fait de la pratique peu orthodoxe du « saucissonnage ».

Pour les services, Madame Catherine MILLET reconnaît que ce dossier sert d'exemple pour le futur règlement dont une première partie sera mise en forme et présentée par Monsieur VALDRIGHI dès janvier prochain. Elle considère que l'on ne peut plus se contenter d'un budget prévisionnel estimé car les AP et les CP doivent permettre de prévoir un minimum les choses sans se retrouver dans une telle impasse financière. Par exemple, elle signale que l'on peut, en amont, prévoir d'allouer une subvention sur autorisation de programme mais ce, sous réserve, en guise de garantie minimum, que le plan de financement soit effectivement réalisé et ce, afin de ne pas bloquer toute initiative à sa source et ne pas engorger inutilement le système. Elle complète son propos en faisant remarquer que la subvention ici proposée, 15 000€, n'est pas la totalité de l'aide demandée par l'association afin que celle-ci prenne bien en compte que tout égarement ne peut être automatiquement et systématiquement rectifié par la collectivité en charge.

La Commission de la culture a émis un avis favorable à l'unanimité des commissaires présents.

Le Président TALAMONI

Merci. Rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

Mme Valérie BOZZI a demandé une précision concernant les partenaires qui se seraient désistés.

Les services ont répondu qu'il ne s'agissait pas de désistement, mais juste d'une absence de réponse de la part de la mairie de Bastia, de la CAB et de la DDCSPP.

Le président Guy ARMANET a fait remarquer qu'on pouvait s'interpeller sur l'absence de réactions de la mairie de Bastia et de la CAB, particulièrement cette dernière puisqu'il en est vice-président et qu'il n'a jamais entendu parler d'une telle demande.

M. Hyacinthe VANNI a fait la même remarque concernant la mairie de Bastia.

Les services ont répondu qu'ils n'avaient pas de réponse sur cette question.

Les commissaires se sont interrogés sur le montant de 15 000 € Pourquoi donner seulement 15 000 € puisque 30 000 € sont nécessaires ?

La Commission des finances a proposé un amendement : modifier l'article 2 de la délibération comme suit, afin de porter le montant de la subvention exceptionnelle à 30 000 € au regard de la cause portée par l'association « le Restaurant social – u Ristorente suciale » : « décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'investissement non prévue dans le cadre du règlement des aides santé-social-solidarité d'un montant de 30 000 € à l'association « Le Restaurant social - U Ristorente suciale » pour lui permettre la prise en charge des factures impayées correspondant aux travaux de

rénovation des locaux abritant les activités de la structure, sous réserve de fournir les pièces justificatives nécessaires au paiement de la subvention ».

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a donc un amendement de la Commission des finances. La parole est à qui la demande sur le fond et sur l'amendement. M. ARMANET.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Sur ce dossier, deux points. Le premier point, en tant que vice-président de la communauté d'agglomération de Bastia, j'ai été extrêmement surpris que ce dossier n'ait pas été traité. En tous les cas, j'ai demandé aux services de la CAB, de remonter dans les archives pour savoir si on avait été sollicités à un quelconque moment, pour que l'on puisse interagir. Je n'ai pas trouvé, ni suite, ni trace de cette affaire-là. Donc, je ne parlerai pas pour la mairie de Bastia, M. VANNI en dira un mot tout à l'heure.

Bien évidemment que si un tel rapport était arrivé au bureau de la CAB, j'aurais eu la même réaction que j'ai eue l'autre jour en Commission des finances où, à l'unanimité des membres de la Commission des finances présents, on a sollicité, effectivement, d'amender ce texte en demandant la participation, non pas à hauteur de 15 000 €, mais de 30 000 €

C'est pour ça qu'on a amendé le texte, sous réserve, bien évidemment, avec la présidente Mme FAZI, nous avons collaboré à savoir quelles étaient les difficultés que nous pourrions rencontrer sur cette thématique. J'ai cru comprendre qu'on aurait des difficultés à récupérer des factures en bonne et due forme afin de pouvoir nous acquitter des 15 000 €, voire des 30 000 €

Donc, nous l'avons précisé dans l'amendement en fonction, bien évidemment, et sous réserve de fournir les pièces justificatives nécessaires. Je crois qu'il est important que la Collectivité de Corse aille à 30 000 € et non pas 15 000 €. Voilà, Président.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot, je laisserai le soin au maire de Bastia de répondre sur ces maladresses qui ont été dites en commission. Quand on sait le travail qui est fait au niveau social à la mairie de Bastia, je suis très étonné d'avoir entendu de tels propos. Je pense que c'est une simple maladresse. En tout cas, je dis qu'il faut quand même réfléchir quand on tient de tels propos puisque la mairie de Bastia fait un travail considérable au niveau du social. Je ne pense pas qu'elle soit à 15 000 € près pour aider un restaurant social.

Je laisserai le soin au maire de Bastia de répondre, mais je sais le travail qui est fait au quotidien pour aider les gens.

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole, Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Sur le principe, évidemment il est nécessaire d'aider cette association, mais on voit, là encore, les limites de notre règlement d'aides puisque c'est une nouvelle dérogation. Finalement, il y a une nouvelle dérogation à chaque session. Ça, c'est un petit bémol.

Après, sur le désengagement de la ville de Bastia et de la CAB, puisque ça a été présenté comme tel par la personne, en tout cas on n'a pas eu de réponse, je pense que ce serait bien qu'on ait une réponse parce que ça concerne principalement la ville de Bastia et la CAB. Il me semble qu'une réponse à ce sujet serait la bienvenue, une réponse financière bien sûr, pour cette association, ou en tout cas, une explication de l'absence de réponse.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

M. François BERNARDI

Sans rentrer dans le détail parce que je ne connais pas trop, nous avons été surpris, mais je pense que, comme le disait Hyacinthe, la mairie de Bastia a fait un travail remarquable sur le social dans les quartiers, etc. Certaines fois, il y a quelques petits problèmes qui peuvent se glisser comme ça et qui nous échappent. Nous, au niveau de la Commission des finances, on a déposé cet amendement à l'unanimité pour essayer justement de sortir par le haut de cette situation et de proposer les 30 000 € à ce restaurant qui œuvre, je le rappelle, en direction des publics, des gens les plus précaires.

Le Président TALAMONI

D'autres demandes de prise de parole ? Non. Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Un mot pour recentrer et répondre aussi, je crois que c'est important.

D'abord, rappeler que c'est un travail quand même exceptionnel qui est fait par le restaurant social, géré par une association, vous l'avez dans le dossier, mais je le rappelle, peut-être que vous êtes passés rapidement sur les statuts.

C'est une association qui se compose, en fait, de 11 associations fondatrices (Ava Basta, CCFD, Confrérie St Charles, Corse Malte, La Croix rouge française, Le Foyer de Furiani, A Fratellenza, A Leia, La Maison du Sacré Cœur, Le Secours catholique, Le Secours populaire).

Donc, on dit souvent que dans le domaine caritatif et associatif, il y a un fractionnement. Là, elles se sont regroupées pour travailler ensemble. Il y a d'abord eu le restaurant social et, de l'autre côté, sur l'unité de lieu, il y a maintenant « La Maison du Sacré Cœur » avec des chambres pour les familles des personnes qui sont hospitalisées, notamment en soins, cancérologie, etc. C'est vraiment quelque chose d'extrêmement vertueux. Première remarque.

Deuxième remarque : en fait il n'y a pas trop de difficultés. Ils ont avancé. Là, on nous demande quoi aujourd'hui ? On nous demande un complément parce que le plan de financement n'a pas pu être respecté, y compris à travers les appels, les financements privés du Crowdfunding, etc.,

plus quelque chose que je sais parce que j'ai discuté avec les responsables, c'est que les entreprises elles-mêmes ont fait des prix. Elles sont intervenues, quelquefois même, de façon bénévole en dehors du champ d'entreprise, parce que sinon, c'est de l'abus de bien social, avec des gens qui sont venus sur leurs heures, pour faire du travail, etc.

La question de la mairie de Bastia ou de la CAB, c'est qu'à un moment donné, la question est venue, « comment se fait-il qu'on nous demande, à nous ? » Et je crois que le fonctionnaire a répondu « je pense qu'on n'a pas répondu du côté de Bastia ou de la CAB, mais en fait, il n'y a pas eu de demande de ce côté-là ». Donc, l'association se tourne vers nous, aujourd'hui.

Alors, on pourrait lui dire « adressez-vous aussi à d'autres » etc. Je pense qu'aujourd'hui, il faut envoyer ce signal-là, comme on a dit, oui bien sûr on est présents. Je signale aussi, j'ai écouté avec amusement, les rappels de notre administration qui a raison de vouloir être dans les clous, mais je rappelle que le président est quand même magistrat du tribunal administratif, le président de l'association, je lui fais confiance pour être respectueux des formes en matière de marchés publics, etc.

Donc, aujourd'hui, il s'agit d'être clair, il y a des gens qui ont fait un travail exceptionnel, des associations qui servent tous les jours des repas à des gens qui, sans cette association ne pourraient pas manger. Je crois que notre Collectivité doit être là pour dire les 30 000 €, on les paie et l'opération, elle est bouclée et terminée.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il y a un amendement sur lequel il faut voter préalablement. Cet amendement vous a été présenté, vous l'avez devant les yeux.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le rapport amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

Je mets aux voix le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

La Maison des Adolescents (MDA) est une structure avec des dispositifs de prévention et de promotion de la santé des jeunes dans une approche globale et multidimensionnelle, physique, psychique, sociale, économique et relationnelle.

Celle-ci est gérée par l'Association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adulte (l'ARSEA). Elle est située à Purtimechju et est opérationnelle depuis 2012. Son rayon d'intervention porte sur tout l'extrême-sud

En lien avec les structures et les services présents sur le territoire impliqués dans le champ de l'adolescence et de la jeunesse, la MDA construit son action auprès des jeunes sujets aux violences familiales ayant des comportements à risques, des pratiques additives, ainsi qu'auprès des familles concernées.

La Collectivité contribue au financement annuel de cette structure, à hauteur de 35 000 € par an.

Je vous propose de bien vouloir en prendre acte. Participent également à son financement, l'ARS, à hauteur de 140 000 € et la commune de Purtimechju, à hauteur de 30 000 €. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis oral favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

Rapport n° 2018/E7/449 : Conventions relatives à la gestion et au financement du Fonds d'urgence pour le logement 2B – Exercice 2018-2019

Je mets le délai abrégé aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Les deux fonds de solidarité pour le logement (les FSL) sont présents sur le Cismonte et sur le Pumonte. Ils sont institués par la loi Besson du 31 mars 1990. C'est un instrument essentiel de la politique du logement portée par la Collectivité de Corse. Ils permettent l'octroi d'aides financières à des ménages en difficulté afin de permettre leur accès ou leur maintien dans un logement du parc public ou privé.

Il vous est proposé d'approuver les conventions relatives au financement des FSL Cismonte et de conclure, avec l'ensemble des partenaires, un cycle à convention de délégation comptable et financière consentie à la CAF de Haute-Corse pour les exercices 2018 et 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Qui veut intervenir sur ce dossier ? Personne. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

**FINANCES – BUDGET – FISCALITE
FINANZE – BUGETTU - FISCALITÀ**

Rapport n° 2018/E7/455 : Contractualisation relative à la dépense publique entre l'Etat et la Collectivité de Corse sur la période 2018-2020

Délai abrégé. Qui est « pour » ?

Le Président SIMEONI

La motivation du délai abrégé, c'est que nous avons été saisis récemment par Mme la Préfète de Corse au nom de l'Etat, de l'accord de l'Etat sur un certain nombre de propositions et sur le projet du protocole.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif, pour cette précision utile.

Donc, le délai abrégé : Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

C'est le M. le Président du Conseil exécutif qui présente le rapport.

Le Président SIMEONI

Le délai est tellement abrégé que le rapport n'a pas été joint ! On est dans le summum du délai abrégé !

De mémoire, et en deux mots, vous vous rappelez ce problème de contractualisation, on était dans le cadre de la loi de droit commun qui prévoit que les régions et les collectivités ne doivent pas augmenter de plus 1,2 % leurs dépenses de fonctionnement.

La difficulté a été double. D'une part, une difficulté d'ordre général qui avait d'ailleurs été pointée par l'ensemble des collectivités en disant « l'Etat impose aux collectivités, des règles qu'il ne s'impose pas à lui-même et, en plus, l'esprit même de cette façon de procéder est contraire à l'esprit de la décentralisation ». Ça, c'était l'argument d'ordre général.

Un autre problème qui était particulier à la Collectivité de Corse, c'est que nous avons été intégrés dans le droit commun, alors même que nous avons eu à gérer la fusion, et ses suites, qui introduit mécaniquement une hausse des dépenses de fonctionnement qui n'est pas prise en compte dans le cadre de la loi générale.

Donc, vous vous rappelez, nous avons eu un débat au bénéfice de ces deux arguments. Je vous avais demandé l'autorisation de ne pas signer en l'état, la contractualisation. Il y avait à l'époque, une date butoir qui était le mois de juillet, me semble t-il, et de me donner mandat pour discuter et faire prendre en compte un certain nombre de nos observations.

La négociation a été menée, à la fois, au plan politique et au plan technique par la DGA, Mme FOLACCI et ses équipes et le rapport a été transmis sur les i pad. Vous le lirez, j'ai le plaisir de vous faire savoir que la totalité de nos arguments ont été pris en compte. Donc, il ne s'agissait pas pour nous, je l'évoque simplement pour mémoire, d'être systématiquement dans une posture de refus idéologique, il s'agissait simplement de faire prendre en compte les différents points qui nous paraissaient importants.

Ces différents points ont été pris en compte. D'abord, on rappelle que premièrement, nous, en ce qui concerne la majorité territoriale qui est aux responsabilités depuis 2015, nous avons décidé, de notre propre initiative, et par un choix librement consenti, en amont de la loi, de contenir nos dépenses de fonctionnement. Nous allons continuer à le faire, mais ce n'est pas parce que la loi nous l'impose, c'est parce que nous le voulons. En tout cas, nous le voulons et nous prenons acte que la loi aujourd'hui, nous l'impose. Mais on n'est pas dans l'état d'esprit où on nous oblige à faire quelque chose que nous n'aurions pas décidée librement, premièrement.

Le deuxième aspect, vous vous rappelez, nous avons dit, « c'est important quand même qu'on soit dans un contrat synallagmatique », c'est-à-dire un contrat avec des droits et obligations des deux côtés. Donc nous, nous nous engageons à ne pas aller au-delà de 1,2 % de fonctionnement. Alors, si nous dépassons, nous sommes sanctionnés, c'est la loi de droit commun. Mais l'élément novateur de ce projet de convention dont la préfète, au nom de l'Etat, a acté le principe, y compris dans son contenu, c'est que, en sens inverse, il est écrit en toutes lettres que si nous respectons le non dépassement, nous aurons une bonification dont les modalités resteront à être définies entre la Collectivité de Corse et l'Etat.

Dernier point, le plus technique mais celui qui est aussi le plus important, je ne rentre pas dans le détail, mais toutes les augmentations de dépenses, cette année et l'année prochaine, rattachables au processus de fusion, seront exclues du périmètre du calcul des dépenses de fonctionnement. On a réussi à faire prendre en compte l'élément spécifique que constitue la fusion dans le calcul de l'évaluation des dépenses de fonctionnement et de l'appréciation du respect, par la Collectivité de Corse, du seuil de 1,2 %.

Globalement, je pense que c'est un bon protocole. Je vous demande, par ce rapport, de donner quitus sur ce point, de m'autoriser à le signer, en attendant l'évolution politique des prochaines semaines, parce qu'avec le grand débat national qui est engagé, il y aura une partie, aussi, consacrée à la territorialisation et à la décentralisation. Peut-être que le gouvernement et l'Etat feront évoluer leur position d'ensemble d'abord, et leur position vis-à-vis de la Corse. Mais en tout cas, d'ores et déjà, on a dans ce texte la prise en compte des préoccupations que nous avons exprimées, de façon unanime. Je vous demande donc, de m'autoriser le cas échéant, et si la situation politique n'évolue pas dans un sens plus favorable à la prise en compte de nos intérêts, de signer ce protocole.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Mmes et MM. de l'Exécutif, chers collègues, le rapport qui nous est présenté, pour le moins technique, c'est le moins qu'on puisse dire, avec certaines données, certains faits, pour le béotien ou le néophyte que je suis, abscons, je voudrais dans ces conditions, parce qu'après l'avoir lu avec attention, ramener ce rapport à sa dimension politique puisqu'il me semble qu'il revêt une dimension politique fondamentale.

Le rapport débute, et le président de l'Exécutif vient de le faire à son tour, en s'appuyant sur la motion que notre Assemblée avait, elle-même, votée pour refuser la contractualisation. Ça s'inscrivait à la suite du DOB et des propos du président de l'Exécutif qui nous faisait la démonstration, avec ses services, que la contractualisation telle qu'elle était proposée, ne nous était pas favorable quelle qu'en soit l'issue, notamment, cela vient d'être dit, parce qu'il n'y avait pas de prise en compte de la fusion entre les trois collectivités, alors que les autres collectivités, elles, avaient eu le temps de mettre en place plusieurs exercices budgétaires pour stabiliser et sécuriser leur périmètre financier.

Il y avait, nous l'avions dit, sans revenir dessus, une non prise en compte des choix (je crois que le rapport les qualifiait, pour ne pas rentrer dans la polémique, de choix atypiques) faits par les différentes collectivités, et notamment par le Conseil départemental du Pumont. Il y avait, et je parle sous le contrôle de l'Exécutif, une non prise en compte des efforts considérables qui avaient été réalisés lors de l'exercice budgétaire de 2015 à 2017.

Pour ces différentes raisons, nous avons suivi, à la suite du DOB, les conseils du président de l'Exécutif et nous avons proposé une motion pour refuser la contractualisation.

Je me rappelle, à l'époque, un certain nombre de soucis qui étaient partagés dans les rangs de cet hémicycle, et notamment du côté du groupe de Jean-Charles ORSUCCI, pour nous dire « mais vous refusez de contractualiser avec l'Etat ». Je crois que là, nous avons politiquement la démonstration d'un processus qui a été bien mené et que nous devrions, autant que faire se peut, renouveler lorsque nous considérons qu'il y a une injustice qui est faite à notre égard, puisque le groupe de M. ORSUCCI nous disait « vous refusez de contractualiser ».

Nous leur avons répondu qu'il ne s'agissait en rien de cela, il ne s'agissait pas de ne pas contractualiser avec l'Etat, que nous étions des partenaires loyaux, que nous étions des hommes et des femmes honnêtes, qu'il n'y avait pas d'esprit belliqueux de notre part. Il ne s'agissait pas d'entrer en défiance permanente à l'égard de l'Etat dans le cadre des finances publiques, mais simplement de rappeler que le contrat devait se faire de manière commune et ne pouvait pas nous être défavorable.

Je crois que vous nous aviez entendus, vous aviez entendu les arguments à l'époque. C'est pour cette raison, sans trahir vos propos, que vous vous étiez, lors de cette motion, abstenus en disant « nous ne voulons pas faire de défiance, que ce soit interprété comme une défiance à l'égard de la majorité, et nous vous accompagnons, à travers cette abstention, dans votre négociation, pour aller le plus loin possible ».

Le résultat a été (et c'est pour cela que je reviens à la part politique de ce vote, de ce processus et de cette négociation) que, à travers cette motion, il n'y a pas eu une voix dans cette Assemblée qui a accepté de contractualiser avec l'Etat dans les conditions qui nous étaient imposées.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que, et j'ai la naïveté de croire que nous y sommes pour quelque chose dans l'accompagnement du président de l'Exécutif dans cette négociation, lorsque l'Assemblée de Corse parle d'une seule voix, de manière unanime, quandi l'Assemblea di Corsica ùn calla micca u capu, quandi l'Assemblea di Corsica ùn ghjimba micca u spinu, ch'ellu si pò discore cu u statu senza parte in guerra, ma simpliciamente pà dì chì u diritu quan'ell'hè nostru, u vulemu fà vallè, quandi a rasgiò hè nostra, a vulemu fà vallè. Simplement pour dire à l'adresse de tous les Corses qui nous écoutent, des conseillers territoriaux ici et au-delà, à l'adresse de l'Etat, que nous sommes des gens honnêtes, nous en avons fait la démonstration et qu'à chaque fois que nous percevons une forme d'injustice ou quelque chose qui ne serait pas favorable, nous serons là pour le dénoncer.

Je vous invite, encore une dernière fois, à repenser le fait politique dans tout son contexte et son amplitude. Lorsque l'Assemblée de Corse parle d'une seule voix, nous réussissons, et nous avons bien fait de refuser la contractualisation, dans les termes qui nous étaient imposés, puisqu'on voit bien au final, l'aspect bénéfique de ce refus.

À ringrazià vi.

(M. VANNI assure la présidence de l'Assemblée de Corse)

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Témoigner, pour notre part, du fait que nous vous avons historiquement accompagné dans cette démarche, que nous n'avons jamais considéré comme une posture politique et comme la volonté d'engager un rapport de force, mais partant du simple diagnostic que la grille de lecture, qui valait pour d'autres territoires, n'était pas du tout adaptée au nôtre d'abord, pas seulement en statique, mais en dynamique puisque nous étions sur la base d'une fusion naissante.

Et insister sur le fait que, depuis une décision politique, manifestement, et je veux le saluer, les services, entre services de l'Etat et de la Collectivité, ont travaillé avec pertinence pour aboutir à une situation gagnant-gagnant, gagnant pour l'Etat parce que l'objectif qu'il s'était fixé de contractualiser avec les territoires est un objectif satisfait, mais surtout gagnant pour notre Collectivité puisqu'au gré de ces discussions menées en bonne intelligence, il y a deux critères qui me semblent très significatifs. Le premier, c'est qu'évidemment, on sort de la grille de lecture qui prévalait de façon trop normative au départ, mais surtout, qu'on a en contrepoint des mécanismes de sanctions dans lesquelles il faudra se garder d'être éligible, un mécanisme qui, lui, est incitatif et donc vertueux.

Il nous appartient maintenant, sur le base de ces principes et du protocole que notre Assemblée va vous autoriser à signer, M. le Président, à veiller à ce que nous soyons bénéficiaires des mécanismes incitatifs qui sont, à mon avis, très révélateurs d'une bonne négociation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Effectivement, notre groupe était également contre le principe-même de cette contractualisation imposée par l'Etat aux autres collectivités parce que contraire au principe de décentralisation, vous l'avez dit, M. le Président de l'Exécutif. Nous sommes, dans le principe, toujours assez défavorables à cette contractualisation forcée, mais effectivement, l'Etat ayant entendu nos spécificités, et notamment la création de cette Collectivité unique, je crois qu'il est important de montrer aujourd'hui que notre Collectivité unique se met dans le sillage de ce système vertueux de diminution des charges qu'il faut que chaque collectivité arrive à faire.

Nous voterons donc, cette convention modifiée.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Petr' Antone.

M. Petr' Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Je crois que, par-delà les éléments financiers et comptables qui ne peuvent que nous satisfaire dans nos modifications, il faut aussi rappeler politiquement le sens de ce que nous sommes en train de débattre.

Nous avons refusé la contractualisation et nous l'avons dit au titre de notre groupe, dans la mesure où ce qui était présenté comme un contrat ne relevait finalement que de la contrainte.

Or, dans la démarche qui nous est proposée, on voit bien qu'il y a marche arrière du côté de l'Etat et il ne pouvait pas, finalement, en être autrement eu égard à la conception que nous avons du rôle de notre Collectivité, de notre Assemblée, de son action. Il ne pouvait pas en être autrement eu égard à la propre trajectoire, et ça a été rappelé, que nous avons librement consentie afin d'opérer un effort de redressement de la Collectivité de Corse. Il ne pouvait pas en être autrement sans qu'il ne soit pas besoin d'être un grand révolutionnaire, mais simplement un défenseur de la décentralisation en France, et je crois que ça a été dit sur d'autres bancs de cette Assemblée parce que cette

contractualisation était tout simplement contraire, y compris aux principes constitutionnels qu'on nous oppose en permanence, puisque parmi ceux-ci, figure celui de l'autonomie financière. Cette fausse contractualisation était en opposition même avec cette idée.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse, son Assemblée, réaffirme une volonté politique qui est celle de mener des axes stratégiques et des politiques au bénéfice des Corses et du service public, tout en maintenant une démarche vertueuse. Elle le fait dans un cadre qui est librement consenti et qui va lui permettre, dans les années à venir, de tracer un sillon positif.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

M. Pierre POLI

Juste deux mots pour aller dans le sens des propos de notre ami Romain COLONNA et de Petr'Antone, nous nous félicitons de ces avancées. Politiquement, c'est un signe fort car on se rend compte que notre cause est juste, nous pouvons faire reculer l'Etat. Je pense que nous devons en tenir compte pour la suite.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui ?

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci, M. le Président.

Bien entendu, notre groupe se félicite de cette avancée. Il est vrai, M. COLONNA, que nous nous étions abstenus lors de la dernière motion et ceci a peut-être permis aussi à en arriver aujourd'hui à ce rapport.

Il est vrai aussi que lorsque l'Assemblée de Corse vote d'une seule voix, et notre groupe l'a déjà démontré, lorsqu'il est possible, on accompagne la majorité territoriale dans l'intérêt de la Corse et des Corses bien entendu.

On se félicite également de l'écoute de la part du gouvernement qui, enfin, commence à reconnaître nos spécificités. Alors, c'est vrai que même si

nous représentons un petit peu le gouvernement ici, on est quand même honnêtes et on reconnaît des fois lorsqu'ils ont raison ou lorsqu'ils ont tort.

Notre groupe est content, se félicite de cette avancée et de ce nouveau dialogue avec l'Etat. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Guy.

M. Guy ARMANET

Merci, M. le Président.

Je voudrais reprendre deux points qui sont quand même essentiels. Bien évidemment que le combat que nous avons mené était légitime et qu'il était important que le gouvernement reconnaisse ces spécificités et en tous les cas, la construction de la Collectivité unique.

Le premier point, c'est que la contractualisation va, non plus être de 1,5, comme elle nous était promise au départ, mais de 1,2 point si j'ai bien compris.

Le deuxième point, extrêmement important, c'est qu'il va nous permettre, bien évidemment, de neutraliser le FSE et au même titre que l'accompagnement des mineurs, que l'allégement des emprunts. Cela va nous permettre, bien évidemment, au niveau de notre gestion financière, d'avoir une visibilité beaucoup plus saine et beaucoup plus mesurée.

Merci, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. L'exécutif ? Non.

On va donc mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mme Rosa PROSPERI, M. Jean-Louis DELPOUX, le président Jean-Guy TALAMONI)

Merci. On va passer au rapport suivant.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Président, s'il vous plaît, juste un point d'ordre. Pourrait-t-on demander aux services d'éteindre la climatisation ? On est sous-alimentés et en plus le froid...

M. Hyacinthe VANNI

On se doit de travailler par tous les temps et toutes les contraintes techniques ! C'est fait. On va examiner les rapports qu'il nous reste.

LANGUE CORSE / LINGUA CORSA

[Rapport n° 2018/E7/450: Attribuzione di i premii di a Cullettività di Corsica, premiu di u libru corsu, edizione 2017](#)

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président.

Ghjè un affaire chì si face tutti l'anni, ghjè u premiu di u libru corsu, c'hè quatu premii, sò dimezzati, duie pè a direzione di a lingua corsa è duie pè a direzione di l'azione culturale.

C'hè quatu premii. Vi dò quantunque e casate è i tituli. Dunque in lingua francese :

Jacques RENUCCI pè « les jardins mineurs » edizione COLONNA ;

Patrizia Gattaceca pè “Cantu in mossa”, Edizione Albiana ;

Ghjacumu Thiers pè “Le Balcon”, Edizione Albiana ;

Pierre Joseph Ferrali per “Austina”, Edizione Albiana.

Ognonu hà dà riceve un premiu di 5 000 € è feremu forse, avemu attempatu a cerimonia chì ghjera prevista st'ettima scorsa. A feremu in logica di ghjenaghju, inviteremu tutt'ognunu à vene è à festighjà sti premii. Eccù.

M. Hyacinthe VANNI.

À ringrazià vi ò sgiò cunsigliere esecutivu.

Mme Vanina ANGELINA-BURESI

Mi scusu, mà, Presidente, fendu parte di l'accademia, devu sorte è ùn partecipà micca.

M. Hyacinthe VANNI

Ùn hè micca l'accademia, ghjè u libru... D'accordu. À dopu Vanina.

Quale hè ch'hà da sorte torna ? Rumanu, Jean-Guy hè surtitu, è Pierre hè surtitu dinò. Quale hè chì vole piglià a parolla ? U rapportu ? Iè.

Prima ci vole à fà vutà « le délai abrégé ».

Quale hè ch'hè d'accunsentu ? « Contra » ? Astensione ?

Avà pudemu passà i rapporti.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Rapportu orale di a Cummissione di a cultura : favurevule.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià ti. E finanze.

Mme Anne TOMASI

E finanze : Favurevule.

M. Hyacinthe VANNI

Qual'hè chî vole intervene ? Nimu ?... ancu di grazia ! Passemu à u
votu.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : MMES Vannina ANGELINI-BURESI, Stéphanie GRIMALDI, Rosa PROSPERI, MM. Romain COLONNA, Pierre GHIONGA, Jean-Louis DELPOUX, le président Jean-Guy TALAMONI)

Rapport n° 2018/E7/459: Organisation du colloque « Conséquences de la Grande guerre en Corse – Un avenir brisé » - Transport et hébergement du conférencier

M. Xavier LUCIANI

Quì dinò hè un affare, a faciu à l'accortu, « délai abrégé ». Ghjustu di piglià in carica tutte e spese d'alloghju pè quelli chì venanu da fora. C'era un guida chì venia da « les chemins des dames » ch'hè intervenuta u ghjornu di u colluquiu. Dunque, appiemu quantunque una pensata pè i 600 anni di tutti quelli chì sò cascati nant'à stu fronte d'à 14 à 18. Sta tematica s'hè da cuntinuà tuttu l'annu incu ghjente chì venanu da fora pè ghjustu à puntu dà un'antra vista appena di fora nant'à ciò chì se passatu tandu.

Dumandemu ghjustu 1 000 € per isse spese.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On vote le délai abrégé

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Les avis de commissions ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Culture : avis favorable.

Mme Anne TOMASI

Finances : avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : MME Rosa PROSPERI, M. Jean-Louis DELPOUX, le président Jean-Guy TALAMONI)

DESIGNATIONS DIVERSES / DISIGNAZIONE DIVERSE

M. Hyacinthe VANNI

Il nous convient de désigner des représentants au Fonds social de solidarité, le dossier que nous avons voté tout à l'heure.

Il y a 2 représentants de « Femu a Corsica », 2 représentants de « Corsica Libera », 1 représentant de « Per l'Avvene », 1 représentant du « PNC », 1 représentant de « Andà per dumane », 1 représentant de « A Corsica indè a Republica ». J'attends.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, est-ce qu'on pourrait savoir où se réunissent généralement ces commissions ?

M. Hyacinthe VANNI

Bonne question. En téléprésence.

Mme Christelle COMBETTE

Pour notre groupe, ça sera M. MONDOLONI.

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté. Pour « Femu a Corsica », nous dirons Frédérique GUIDONI-DANSARI et Guy ARMANET.

M. Pascal CARLOTTI

Président, pour notre groupe, ce sera François BERNARDI.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour le nôtre, Catherine RIERA, « Andà per Dumane ».

M. Petr'Antone TOMASI

Laura-Maria POLI et Marie SIMEONI.

M. Hyacinthe VANNI

Hè detta. On peut passer aux motions.

MOTIONS / MUZIONE

MOTION n° 2018/E7/097 déposée par Mme Marie-Anne PIERI, du groupe « Per l'Avvene » demandant la neutralisation de quatre taxes dans le cadre de la création de titres de propriété de biens sis en Corse

Mme Anne-Marie PIERI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, avant d'évoquer véritablement la motion, je voudrais faire un petit état des lieux.

Depuis la circulaire BADINTER de 1986, le notariat de Corse s'est fortement mobilisé sur la procédure de création de titres, puisque nous avons créé 12 000 titres de propriété, ce qui n'est pas rien. Le chemin est encore long, mais je dirais que c'est déjà pas mal.

A l'appui de cette circulaire BADINTER, nous avons depuis le 7 mars 2017, une loi dite « loi flottante » qui a repris la méthodologie de titrement : comment on doit créer un titre de propriété, sur la base d'un cadastre et sur des recherches qui sont ensuite effectuées, à la demande du notaire, par le GIRTEC, recherches sur la traçabilité d'un bien qui peut être un bien bâti ou une parcelle de terre, mais également des recherches du point de vue de la généalogie. Le GIRTEC vient en appui sur toutes ces recherches pour nous permettre ensuite de faire la procédure de titrement.

Nous avons été interpellés par le ministre, lors de sa venue le 22 octobre en Corse, à Ajaccio. Il nous a dit la chose suivante : « aujourd'hui, les procédures de titrement coûtent trop cher aux usagers ».

Nous avons conscience, depuis des années, que quand nous faisons une création de titres, la valeur du bien est infime par rapport aux frais attachés à la création de titres de propriété.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, ma motion va dans le sens d'une neutralisation des différentes taxes qui sont perçues par l'Etat (je dis bien par l'Etat et non pas par la Collectivité, je vous les détaillerai ensuite) sur la création de titres mais également sur l'attestation immobilière qui est un deuxième acte

que nous établissons quand nous réglons les successions suite à la création du titre de propriété.

L'attestation immobilière qui est l'acte, en fait, qui constate la mutation des biens qui ont fait l'objet du titrement. Cette mutation met les biens en indivision sur la tête des héritiers du défunt que nous appelons le de cujus.

Cette attestation immobilière supporte également un certain nombre de taxes que je vous détaillerai.

Aujourd'hui, l'objet de ma motion est de neutraliser cette loi du 6 mars 2017 qui est entrée en application le 1^{er} janvier 2018. Je parle d'une neutralisation parce que nous sommes dans le cadre d'une loi qui est une « loi flottante » mais qui a également un délai de 10 ans,

Les taxes sont les suivantes : quand nous créons un titre de propriété, l'Etat perçoit ce qu'on appelle une taxe de publicité foncière. Cette taxe de publicité foncière est de 0,75 % sur la valeur du bien. L'Etat perçoit également une contribution à la sécurité immobilière qui est de 0,10 % sur la valeur du bien. L'Etat perçoit également une TVA qui est de 20 %.

Ensuite, quand nous faisons nos procédures de création de titres, nous devons demander à la conservation des hypothèques du lieu de situation du bien, un certain nombre de documents qui sont des fiches hypothécaires. Ces fiches hypothécaires sont payantes.

Je vais vous expliquer ce qu'est une conservation des hypothèques, c'est ce que je dis aux usagers quand ils viennent me voir dans mon cabinet. Une conservation de l'hypothèque, c'est comme une grande bibliothèque où sont recensés tous les titres de propriété des usagers qui sont propriétaires par achat, par vente, par succession, par donation, par titrement. Nous, notaires, quand nous faisons une procédure de création de titres, nous interrogeons la conservation des hypothèques du lieu de situation du bien.

Il faut savoir que la conservation des hypothèques existe depuis le 1^{er} janvier 1956 dans sa forme actuelle, mais elle existait également avant. Nous, quand nous créons le titre de propriété, nous demandons un état hypothécaire avant 1956 pour voir s'il n'y a pas un acte publié, et après 1956 pour voir s'il n'y a pas de formalités.

Cette demande-là est payante pour l'usager. Il faut savoir qu'elle coûte par parcelle, 30 € la parcelle. Quand on crée un titre de propriété, que vous avez plusieurs parcelles, un état hypothécaire peut revenir parfois même à 1 000 €. C'est énorme pour un usager, quand on connaît la valeur des biens.

Nous souhaiterions, dans le cadre de cette motion, neutraliser ces frais.

J'ai quelques exemples que je peux vous donner. Par exemple, sur une création de titre de 15 000 €, les frais d'acte, et plus exactement les taxes perçues par l'Etat représentent 70 % de la taxe. Je vais même aller plus loin, sur une évaluation de 15 000 €, l'honoraire du notaire est de 97 € et nous créons un titre de propriété, et nous sommes fiers de créer des titres de propriété parce que l'essence de notre profession, c'est aussi de faire du social.

Cette motion a trait aussi à un formalisme que nous sommes tenus de faire, c'est l'insertion dans la presse. Quand on crée un titre de propriété, il faut que ce titre de propriété ait une opposabilité la plus large possible, que les tiers puissent se manifester.

Dans le cadre de la loi BADINTER, nous avions en Corse deux journaux de grande diffusion. Donc, nous faisons nos insertions dans le cadre du « Provençal » et de « Corse matin ». Nous avions une forfaitisation de nos insertions. A l'époque, nous étions en franc, c'était 50 F, 100 F.

Aujourd'hui, nous avons un seul journal de grande diffusion qui est « Corse matin » et nous n'avons plus cette forfaitisation, nous payons nos insertions à la ligne. Je vais vous donner un exemple : sur une création de titres où vous avez 3 ou 4 parcelles, l'insertion peut coûter 700 € à l'usager. C'est énorme. 10 parcelles, 1 700 €. C'est énorme.

J'entends bien que je ne peux pas sommer un journal, mais je peux solliciter une forfaitisation dans le cadre d'une convention que nous pourrions avoir entre le notariat de Corse et « Corse matin ».

Donc aujourd'hui, si vous voulez, cette motion, je demande à l'Assemblée de Corse, dans le cadre de la loi de finances rectificative, puisque la loi de finances a déjà été votée, qu'à la faveur de la loi de finances rectificative, il y ait une prise en compte de la neutralisation de toutes ces taxes qui représentent, comme je vous l'ai dit, 70% des frais d'acte, mais également, je ne veux pas dire que je sollicite, mais je souhaiterais, c'est un souhait, que

« Corse matin » fasse un geste concernant ces insertions que nous faisons qui représentent un coût très important.

Et je terminerai en disant que créer un titre de propriété, c'est très important. Une terre sans titre, c'est comme un enfant sans acte de naissance. Moi, pardon, mais quand je crée un titre de propriété, je sais ce que je donne à l'usager. Je fais revivre une maison, je fais revivre une terre.

Merci, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci à vous pour ces précisions auxquelles nous ne pouvons qu'adhérer. Il y a un rapport de la Commission des compétences législatives et réglementaires.

M. Petr'Antone TOMASI

Les commissaires de la Commission des compétences législatives et réglementaires ont émis un avis unanimement favorable à cette motion.

A la suite de nos débats, la Commission des compétences propose un amendement, qui a d'ailleurs été accepté par son auteure, qui consiste à modifier le deuxième paragraphe du dispositif de la motion concernant « les inserts, dans la presse, liés à la création de titres de propriété ». En fait, l'idée c'est simplement de prendre acte d'une démarche en cours entre le conseil régional des notaires et le quotidien qui est concerné et donc, de soutenir l'idée de ce conventionnement plutôt que de formuler une demande plus sèche, si vous me permettez l'expression, au quotidien.

Il y a un amendement en ce sens. Pour être tout à fait exhaustif, la Commission des compétences a également souhaité que figure dans les considérants, le visa du statut particulier qui nous habilite à formuler des demandes de modifications législatives et réglementaires.

Avis unanimement favorable de la CCLR.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Je ne pense pas. « Pour » ? On a eu les détails de cette motion. Jean-François, tu as la parole.

M. Jean-François CASALTA

Un mot très bref, M. le Président. On sait tous que l'indivision, c'est un fléau pour la Corse. Donc, toutes les dispositions législatives qui nous permettent de le combattre sans effets pervers, parce que nous avons discuté, lors de la précédente session, d'une motion que vous aviez présentée et qui nous apparaissait comme pouvant avoir des effets pervers, ce n'est pas le cas de celle-ci. Elle s'inscrit dans un sillon, que nous estimons extrêmement positif, qu'il convient de poursuivre. Il y a eu d'ailleurs un avis unanime, mais le rapporteur de la Commission des compétences législatives et réglementaires l'a indiqué.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **L'Exécutif ?**

Le Président SIMEONI

Avis favorable. Je demande simplement qu'il soit bien consigné au procès-verbal que l'expression « une terre sans acte de propriété, c'est comme un enfant sans acte de naissance » est de Marie-Anne PIERI parce qu'après, les années passant, chacun revendique la paternité. Comme ça, on en conservera la mémoire. Merci.

M. Jean-François CASALTA

Je voudrais, M. le Président, si vous le permettez, souligner également le talent de notre collègue qui a réussi à mettre de la poésie dans le droit notarial, ce n'est pas un petit exploit.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On peut mettre aux voix l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ... Unanimité.

L'amendement est adopté.

On met aux voix la motion...

(Brouhaha)

M. Petr'Antone TOMASI

...Ou on considère que l'introduction du visa, c'est une...

M. Hyacinthe VANNI

Ça a été voté, ça faisait partie de l'amendement.

M. Petr'Antone TOMASI

Non, ce n'est pas dans l'amendement, mais bon, on peut dire que c'est une modification formelle portée par l'auteur. En revanche, l'amendement étant substantiel, on le met aux voix et ça a été fait.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, on met aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

(Absents : MME Rosa PROSPERI, M. Jean-Louis DELPOUX, le président Jean-Guy TALAMONI)

Merci pour cette présentation précise est très professionnelle.

Motion suivante déposée par M. MONDOLONI qui s'était absenté.

MOTION n° 2018/O2/087 déposée par le groupe « Per l'Avvene » concernant le dispositif de soutien à l'obtention du permis de conduire

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci.

De façon peut-être aussi précise, mais moins poétique ! Cette motion a pour ambition de répondre partiellement, évidemment, et pas globalement, à ce fléau que les uns et les autres, nous n'avons de cesse et de constater, et d'essayer de combattre, qui est celui de la précarité et d'une déclinaison précise qui est l'accès à l'emploi.

Il se trouve que l'accès à l'emploi est directement corrélé à la capacité notamment pour les plus jeunes qui sont les plus fragilisés statistiquement, par l'accès à l'emploi, par la mobilité. On est mobile lorsqu'on est à la fois propriétaire d'un véhicule et lorsqu'on a son permis de conduire.

Or, il s'avère que le permis de conduire a un coût qui devient vite dissuasif pour certaines familles, et parmi les plus précaires.

La motion qui vous est proposée vient non pas se substituer, mais en tout cas essayer de dépasser les carences manifestées par le dispositif d'état existant, lequel dispositif d'état existant qui vise à aider les familles et les intéressés, faisant obligation pour les familles de se porter caution.

Très clairement, un jeune qui vient de terminer ses études, pour prendre un profil type, qui a besoin de 1 000 € pour passer son permis de conduire, est très rapidement pénalisé. Quand il se tourne vers le dispositif d'Etat, dans la mesure où, lui, vit dans la précarité, il y a de grandes chances que ses parents soient dans la même situation. Ils ne peuvent donc pas se porter caution.

L'idée étant de créer les conditions en visant des publics cible, à la faveur de trois critères : évidemment, il faut que les jeunes en question soient domiciliés en Corses, inscrits à « Pôle emploi » et sur la base de revenu fiscal sur lequel on pourrait discuter et faire un portage sur le principe d'un prêt, à taux zéro, de 2 000 €, sur les 16/30, 16/29 ans, on ne va pas épiloguer sur ce qui fonde quantitativement le jeune âge.

Je suis surpris, pour tout dire, d'apprendre qu'en commission, cette motion n'ait pas passé le filtre, au motif, si j'ai bien compris mais peut-être qu'on va me reprendre sur ce sujet, qu'il ne s'agirait ici que de traiter la partie d'un tout à venir. Je ne vois pas en quoi le fait d'attaquer, de façon saillante, une singularité du problème serait exclusif du tout puisque, pour notre part, on a évidemment validé unanimement, et en saluant l'action de la conseillère exécutive sur ce sujet, le principe du « Pattu di a Giuventù ». Evidemment, qu'on vous accompagnera dans cette démarche, une fois qu'elle sera bien formalisée.

Je pense, comme on l'a dit tout à l'heure, qu'il est, en ces temps compliqués où la précarité nous revient avec beaucoup d'acuité à la figure, de bon ton de donner les bons signaux. C'est l'esprit du texte qui vous est soumis. Encore une fois, il ne s'agit que de faire du portage, ce que l'Etat se montre incapable de faire de façon efficiente au service des publics les plus fragiles.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis de la Commission de la culture, du moins oral, je pense.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Nous avons expliqué, peut-être que Jean-Martin a un peu, en voulant synthétiser, raccourci notre pensée qui est un peu plus complexe. **Avis défavorable de la Commission de la culture** pour les raisons sur lesquelles nous avons débattues. Mais je vais laisser la conseillère exécutive donner les détails qui expliqueront cet avis.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Julien.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Sur cette motion, pour notre part, pour le groupe, on va distinguer deux aspects. En effet, sur l'esprit et sur le fond, on ne peut qu'être d'accord. En revanche, sur la forme, nous aurions quelques réserves que je vais essayer d'explicitier plus précisément.

Sur le fond, bien entendu, le soutien, comme vous l'avez dit, cher Jean-Martin, aux jeunes, pour le passage du permis de conduire, c'est un outil essentiel pour leur insertion professionnelle. Comme vous l'avez souligné, la mobilité aujourd'hui, c'est une condition sine qua none pour l'accès à l'emploi, la formation, notamment pour les personnes les plus éloignées des centres urbains, celles qui vivent dans l'intérieur et celles qui ne bénéficient pas de transports en commun dans les zones où ils sont les moins développés. C'est d'ailleurs précisé dans le PADDUC et ça a fait l'objet, la nécessité, la difficulté de disposer d'un véhicule personnel en Corse.

Mais finalement, c'est aussi une problématique qui dépasse le simple cadre de cette motion puisqu'on l'a vue, on en a discuté longuement au cours de cette session, elle fait aussi écho aux revendications des « gilets jaunes », au fonds de solidarité qu'on a voté précédemment. Par exemple, à la problématique du prix du carburant, et là, je crois qu'il y a une conférence sociale qui se tiendra prochainement sur ce point et même si elle a dû être annulée cette semaine, je pense qu'elle sera reportée en début d'année.

Donc, sur la forme, je le disais dans mon propos introductif, nous avons quelques réserves. Trois raisons principales qui, à mon avis, sont intimement liées.

Première raison, nous pensons que la mise en place d'un tel dispositif de prêt à taux zéro, si j'ai bien compris, mais vous me corrigerez si ce n'est pas le cas, nécessite, à mon avis, de réaliser une étude préalable pour étudier sa faisabilité d'une part, sa pertinence d'autre part. Il s'agit notamment d'associer à la réflexion les autres organismes, je pense à « Pôle-emploi », vous l'avez indiqué dans votre motion, mais aussi aux missions locales.

A ce sujet, je rappelle que notre Assemblée a voté, en octobre dernier, une motion pour rappeler le rôle fondamental des missions locales pour accompagner les jeunes vers l'emploi, l'autonomie, et surtout, c'est le cas de cette motion, l'accès à la mobilité.

Donc, dans votre motion le rôle des missions locales, qui ont vocation à participer à un tel dispositif, n'est pas évoqué

La deuxième raison, c'est sur la proposition d'un prêt, même à taux zéro, qui présente, à notre avis, un danger certain, notamment pour le bénéficiaire.

Alors, je n'ai que des chiffres de 2013, mais je vais quand même les donner. En France, environ 25 % des dossiers de surendettement déposés à la Banque de France, concernent les jeunes de moins de 34 ans. Donc nous, à votre proposition, on va préférer par exemple, celle faite par le Conseil général de la Nouvelle Aquitaine qui a décidé de mettre en place, en 2017, une véritable aide financière, et non pas un prêt à taux zéro, pour les jeunes diplômés ou suivis en mission locale, c'est précisé dans le dispositif de Nouvelle Aquitaine, pour passer le permis de conduire. Cette aide varie, par exemple, entre 400 et 1 200 € en fonction des conditions des ressources du bénéficiaire, s'il est inscrit en formation diplômante, s'il est en insertion, etc...

A notre sens, ce dispositif est beaucoup plus sécurisant pour le demandeur qui ne sera pas endetté auprès d'un organisme, qu'il soit bancaire ou autre. Je vous donne, par exemple, un chiffre : 1 200 € c'est pour une part fiscale inférieure à 9 700 € par an, 400 € pour une part fiscale inférieure à 15 000 € par an, environ un Smic en quelque sorte, si je ne me trompe pas.

Et, dernier point, troisième raison, cette proposition est très analogue au dispositif proposé par Xavier Bertrand dans les Hauts-de-France, aussi bien au niveau des conditions d'attribution, que de ressources, et nous estimons qu'en Corse, c'est difficile de comparer les spécificités des Hauts-de-France, ou même de la Nouvelle Aquitaine, puisque je l'ai citée, même si moi, personnellement, je préfère ce dispositif, car elles présentent, à mon avis, des caractéristiques économiques et sociales qui lui sont propres et qu'il est difficile de calquer ou de transposer les dispositifs d'une région à une autre, ou d'un pays à un autre.

Donc, l'objet d'un constat et d'une étude plus poussée, notamment sur les critères d'attribution, à mon avis, est à mener de manière à ce que cette motion ou cette proposition fasse l'objet, je dirai, d'une maturation plus importante.

Donc en effet, cette concertation doit se faire avec les jeunes, c'est prévu dans le cadre du « Pattu di a Giuventù ».

Nous souhaitons aussi qu'elle soit étendue, bien entendu, dans le cadre de la conférence sociale qui sera initiée en 2019.

Et enfin, de réfléchir à de nouveaux dispositifs innovants, adaptés aux spécificités insulaires, je le disais, afin de favoriser la mobilité pour tous les publics, que ce soit les jeunes, les personnes âgées, les étudiants, les

demandeurs d'emplois, les populations de l'intérieur ou urbaines, les retraités, les travailleurs pauvres, les gens en situation de handicap.

Et je terminerai sur cet aspect, et souligner à mon tour la baisse dans le tarif aérien qui, ça a été dit, va pouvoir bénéficier à tous les Corses et qui, à mon avis, est un beau présent sans distinction pour tous les Corses avant ces fêtes de Noël. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Même si ce n'est pas l'usage, et sans rentrer dans une forme de « chjame e risponde », il y a, à la fois, une forme de contradiction, quelque chose qui me semble relever de ce qui pourrait être un point d'accord. On ne peut pas dire, il y a une heure ou deux, par la voix de notre président, qu'il va falloir, sur ces sujets-là, y compris aller voir ce qui se passe ailleurs, et notamment vous avez cité les Hauts-de-France et, dans le même temps, deux heures plus tard, nous dire que ce qui s'est fait, et techniquement, et politiquement, et socialement, dans les Hauts-de-France, ne serait pas transposable ici, le droit est le même. Et j'entends, au bénéfice des arguments parfaitement affûtés que sont les vôtres, mon cher collègue, (inaudible).

Maintenant, il y a ce quelque chose de gênant, en même temps, pour nous, c'est le fait que, au motif, encore une fois, qu'il s'agit non pas de regarder et d'aborder cette problématique à courte-vue et par petites tranches, au motif qu'il ne s'agit que d'une action singulière qui ferait, à terme, partie d'un tout, on ne pourrait pas adopter ce texte.

Et j'insiste, au même titre que tout à l'heure, nous avons approuvé le principe politique en termes de signal qu'il s'agit d'envoyer, en ces temps très exposés médiatiquement sur ces sujets, nous continuons à penser que pour amender que pourrait être ce texte, après la critérisation, nous aurons toujours le temps d'y réfléchir, mais à cette heure tardive, on ne va pas commencer à travailler sur les revenus fiscaux de référence.

Nous, c'est l'esprit et le signal. Sur l'esprit, ça existe ailleurs, on ne voit pas pourquoi ça ne se ferait pas ici. Deuxièmement, après tout ce n'est jamais que des avances remboursables, donc il n'en coûte pas à la Collectivité,

c'est juridiquement assez blindé puisqu'il s'agit de transposer un dispositif juridique qui existe ailleurs, on ne voit pas pourquoi il ne fonctionnerait pas ici.

Et, encore une fois, avant de nous séparer, on considère que ça fait partie des signaux intéressants, pas seulement du point de vue politique, mais social, qu'il eût été bon d'envoyer à l'opinion. J'emploie presque le passé dans la mesure où je pressens comment va s'organiser le vote autour de ce texte.

Le Président TALAMONI

Le problème c'est que, là, Jean-Martin MONDOLONI s'est exprimé en fait, en orateur « pour » sa propre motion. Il y a eu un orateur « contre », c'est Julien PAOLINI, et donc que le débat est à présent clos, sauf bien entendu pour l'Exécutif qui va donner son point de vue.

Mme Lauda GUIDICELLI

Bien évidemment, comme l'a dit Julien, on n'est pas contre le fait d'aider au permis de conduire, ce sont les modalités de mise en œuvre. Moi, ce que je vous propose, c'est soit de la retravailler sur les dispositifs, notamment par rapport aussi aux missions locales qui doivent, à mon sens, rentrer dans cette expérimentation. Moi, je vous propose de retenir, en fait, le principe de cette proposition, notamment dans le cadre du « Pattu per a Giuventù », puisque la mobilité était un des axes étudiés par les jeunes, et notamment les jeunes demandaient, pas forcément une aide au permis de conduire, mais également une aide à l'assurance ou à l'achat d'un premier véhicule.

Ce que nous, on a pris en compte dans l'appel à projet « demu una manu », pour venir en aide à des jeunes qui présenteraient un projet sous cette forme-là, peut-être de rajouter également, l'établissement d'une étude économique et logistique préalable, plus sur le principe aussi d'une aide, plus qu'un prêt à taux zéro, et d'inscrire un outil de pilotage et un plan d'actions en faveur des jeunes, plus que d'aller d'emblée sur une expérimentation.

Mais, bien évidemment, on n'est pas contre l'aide au permis de conduire, mais c'est plus sur la forme que sur le fond.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre aux voix **cette motion qui ne bénéficie pas d'un avis favorable de l'Exécutif**, sauf si vous trouvez un amendement ou le retrait.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très simplement, je comprends la position. A l'heure qu'il est, on ne va pas épiloguer. Nous, on souhaite maintenir la motion en l'état, donc je voulais répondre à l'opportunité de la retirer. Maintenant, je souhaite qu'elle soit mise aux voix, mais ce qui compte c'est l'esprit. L'esprit du texte me semble partagé. C'est, pour nous, l'essentiel parce que je pense qu'il faut beaucoup de pudeur sur ces sujets sensibles.

On le maintient parce qu'on considère, nous, de notre part, que le texte est abouti et qu'il est applicable en l'état. Et ce qu'il faut retenir pour positiver à la veille des fêtes, c'est que nous aurons à travailler, en particulier sur ce sujet qui viendra abonder le travail fécond et fertile, animé par la conseillère exécutive, sur ces sujets plus globaux.

Le Président TALAMONI

Et que l'esprit est partagé. Donc, nous allons mettre aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est rejetée.

(« **Pour** »(21) : « *Per l'Avvene* »(9), « *Andà per Dumane* »(6),
« *La Corse dans la République* »(6) ;
« **Contre** »(41) : « *Femu a Corsica* » (18), « *Corsica Libera* »(13), « *PNC* »(10)
Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

Le Président TALAMONI

Motion suivante :

MOTION n° 2018/E7/100 déposée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République » concernant la création d'un service d'urgences et implantation d'un scanner au Centre hospitalier intercommunal de Corti-Tattò.

La Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé a émis un avis favorable.

M. Pierre GHIONGA

O sgiò Presidente, nanzi di parla di a muzione, mi permettite di salutà a memoria di u duttore Edmond SIMEONI, postu ch'erimani, ùn c'era micca, eru à un interamente.

Ùn parleraghju micca di pulitica, l'avete tutti fattu, forse megliu chè a feria eiu, parleraghju simpliciamente di u duttore. Hè statu unu di i primi à fà a « gastroentérologie » muderna in Corsica suprana, permettende à parehji Corsi di curassi di manera ottima senza francà u mare.

Hè statu unu di i primi à travaglià in associu, 'cù qualchi sia, ùn si faccia micca nanzu. Ma soprattuttu, hè statu u medicu per l'amore di a so ghjente è u so paese è micca per l'amore di u soldu.

Per tutte ste cose, u duttore SIMEONI, era un omu di bè è sera un esempiu per i ghjovani è i Corsi. Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI

Vi ringraziu assai.

M. Pierre GHIONGA

La motion est présentée en duo avec Petr'Antone TOMASI parce que nous faisons partie du même collectif de défense de l'hôpital de Corte et la motion que je vous présente n'est que l'émanation du travail de ce collectif.

Donc, brièvement, la présentation du Centre hospitalier intercommunal Corte-Tattone qui est né, en l'an 2000, de la fusion du centre hospitalier de Tattone et de l'hôpital rural de Corte, c'est un hôpital à deux sites. Sur le site de Tattone, il y a deux masses infâmes et un EHPAD, donc une vocation sociale, et sur le site de Corte vous avez un service de médecine, un service de suites de soins, un service d'hôpital de jour et ce que tous les gens (Cortonais, étudiants, touristes) appellent un service d'urgence mais que, malheureusement, l'ARS ne reconnaît pas comme un service d'urgence, c'est une AMNP (un accueil médical non programmé), c'est-à-dire un service de médecine générale.

Or, quand on examine la cartographie des patients qui se présentent dans ce service, elle est équivalente à la cartographie des patients du SCU de Bastia, d'Ajaccio et même de la Salpêtrière.

L'accueil des patients qui se présentent dans ce service, n'est pas permanent, il est assuré par le médecin du SMUR, qui est le médecin qui sort soit sur la voie publique, soit au domicile des gens pour récupérer les patients. Et quand il est absent, la suite est prise par un médecin souvent occupé à d'autres fonctions dans l'hôpital.

Donc, il n'y a pas une sécurité pour les gens qui se présentent dans ce service.

C'est pourquoi nous demandons qu'il y ait une présence médicale assurée par un médecin urgentiste, H24, 365 jours sur 365. Et pour que le travail soit optimisé, il nous faut, bien entendu, un scanner parce que c'est un outil indispensable, actuellement, pour faire une médecine de qualité.

Il y a une demande qui est absente de ma motion, mais que je vous demanderai d'ajouter, sous forme d'un amendement : pour financer cela, il faut que les actes pratiqués dans ce service aient la même cotation que les mêmes actes pratiqués à Bastia ou à Ajaccio ou à la Salpêtrière, dans les services d'urgence, ce qui nous permettrait de financer la présence du médecin urgentiste. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Bien. Est-ce que quelqu'un veut intervenir « pour » ? Oui, Petr'Antone TOMASI, j'ai compris que c'était une motion œcuménique à Corte. Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

A Corte, et pas seulement. C'est vrai que le centre Corse, y compris, fait l'objet de mobilisations populaires d'ailleurs auxquelles vous aviez participé, M. le Président, et c'est un service d'urgence qui, en devenir, nous l'espérons, accueillera aussi des populations non résidentes ou temporairement résidentes, je veux bien sûr parler des étudiants.

Je crois que, en même temps, ce n'est pas une demande qui est une demande localisée géographiquement ou sectorielle, pour ne pas dire campaniliste, mais je crois que c'est une déclinaison concrète de ce que nous avons voté ensemble, y compris de dispositions qui sont aujourd'hui des dispositions que l'on retrouve dans les textes législatifs. Je veux parler bien sûr, et ça a été évoqué sur un autre sujet, par notre collègue Jean-François CASALTA, de la stratégie nationale de santé, et notamment de la prise en compte de la réalité d'île montagne de la Corse, mais aussi, et ça peut être une clef sur l'une des propositions qui est formulée par cette motion et portée depuis un certain temps par un collectif des usagers, concernant le PTU (donc le pôle territorial d'urgence) qui pourrait être mis en œuvre, cette discussion est en cours, notamment avec l'ARS, à travers les expérimentations qui sont permises par la loi de financement de la Sécurité sociale.

Donc, je crois que sur ces deux sujets importants, les urgences et le scanner, il y a là une demande qui est tout à fait légitime et qui relève d'un service au public dans une région de l'intérieur de la Corse qui en a singulièrement besoin.

Le Président TALAMONI

Est-ce que quelqu'un veut intervenir « contre » ? Non. Alors, il y a un amendement sur le financement, vous pouvez le répéter, comme ça chacun a conscience de ce qu'il vote ?

M. Pierre GHIONGA

C'est que les actes soient côtés, à Corte, comme ils le sont dans un service d'urgence de France et de Navarre, je ne sais pas si je me fais bien comprendre ?

Le Président TALAMONI

C'est-à-dire qu'il vaudrait mieux, s'agissant d'un amendement...

M. Pierre GHIONGA

Vous arrivez à Corte, on vous passe des points, c'est 1 euro, normalement si vous êtes dans un vrai service d'urgence, c'est 4 euros, je dis n'importe quoi, c'est cet état d'esprit, vous comprenez ?

Le Président TALAMONI

L'état d'esprit, oui mais c'est un amendement, il faudrait le formuler....

M. Pierre GHOINGA

Alors, comment le formuler, comment dire ? Que la tarification appliquée à l'AMNP de Corte, soit la même que celle appliquée dans un SAU.

Le Président TALAMONI

Eh bien voilà, vous voyez quand vous voulez !

Alors, je mets aux voix cet amendement qui vient d'être formulé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est adoptée l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

Il nous reste deux motions :

**MOTION n° 2018/E7/098 déposée par M. Antoine POLI, du groupe
« Andà per Dumane » concernant le règlement d'aides aux communes**

Vous avez la parole.

M. Antoine POLI

Merci, Président.

CONSIDERANT le règlement transitoire d'aides aux communes voté à l'unanimité par notre Assemblée lors de la session des 28 et 29 juin 2018,

CONSIDERANT que ce dernier est transitoire et qu'il a vocation à évoluer,

CONSIDERANT que des communes, notamment des petites communes du monde rural, ont rencontré des difficultés suite à l'application de ce règlement d'aides,

CONSIDERANT que ces communes se sentent pénalisées du fait que le montant minimum pour déposer un dossier soit de 3 000 € hors taxe, alors que leurs dépenses sont souvent inférieures à cette somme,

CONSIDERANT que les maires de ces communes ont fait part du préjudice subi par ces dernières du fait que les reliquats de subventions qui proviennent de la dotation quinquennale ne soient ni exigibles, ni transférables, ni réintégrables,

CONSIDERANT que le non-cumul entre les aides de la Collectivité de Corse et la dotation quinquennale est également un frein au développement des petites communes,

CONSIDERANT que la liste des difficultés rencontrées par les petites communes du monde rural n'est pas exhaustive,

CONSIDERANT que nous avons tous à cœur la défense de l'intérêt des communes, et notamment des communes du monde rural,

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

DEMANDE qu'une consultation des maires soit effectuée afin de faire remonter les points forts et les points faibles du règlement transitoire d'aides aux communes.

DEMANDE que la Chambre des territoires se réunisse afin d'étudier les retours des maires et fasse des propositions de modification à notre Assemblée.

S'ENGAGE à ce que cette consultation soit faite sous trois mois, afin que le règlement d'aide modifié soit voté au plus tard à la session du mois de mai.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a une intervention « contre » cette motion ? Non, on va demander à l'**Exécutif** ce qu'il en pense.

Le Président SIMEONI

Tout à fait favorable. Simplement pour ne pas être trop lourd, est-ce que, par rapport à la consultation concernant tous les maires, on peut la faire par voie écrite et par échange de lettre ? On peut se rapprocher du porteur de la motion pour, déjà, lister les principaux points.

Je proposerais, si vous en êtes d'accord, à chaque président de groupe, un modèle que l'on pourrait ensuite formaliser ensemble et on engagerait cela dès le début du mois de janvier.

M. Antoine POLI

D'accord.

Le Président TALAMONI

Ceci étant entendu et convenu, ce n'est pas la peine de le faire par voie d'amendement. Voilà, ça figurera au procès-verbal in extenso.

Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est » pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée l'unanimité.

(Absent : M. Jean-Louis DELPOUX)

Il nous reste une motion pour laquelle l'Assemblée permanente a décidé qu'il pouvait y avoir intervention des groupes, c'est la procédure que nous avons expérimentée depuis quelques mois, qui nous fait sortir du mode un « pour », un « contre ».

MOTION n° 2018/E7/099 déposée par Mme Anne TOMASI, du groupe « Partito di a Nazione Corsa » : Poste d'encadrement chargé de la coordination des filières bilingues du second degré

Avete a parolla.

Mme Anne TOMASI

A ringraziavvi o sgiò Presidente.

‘Emu riflettutu n’ant’a l’insignamentu bislingu, chì sapete ch’ella hè una primura pè tuttu u mondu in st’Assemblea è c’hè parsu quantunque stranu di vede chì n’antu à tutti l’anni passati, ancu si u bislingu cresce, c’hè sempre un saltu maiò frà u primu gradu è u secondu gradu, chì ind’è u primu gradu, u percentuale di zitelli in scole bislingue hè di 37 % allora ch’ell’ùn hè chè di 20 % à u cullegiu.

Allora à u liceu, ùn ne parlemu mancu, chì ùn c’hè mancu 1 %.

È riflettutu à e raghjone c’hè pudarianu spiegà ‘ssu fattu, ci simu accorti chì a squadra chì s’occupa di l’insignamentu bislingu in’ u primu gradu, hè cumpostu di u ispettore, di cunsiglieri pedagogichi departementali è di cunsiglieri pedagogichi di u circundu.

Allora chì in’ u secondu gradu, ùn c’hè chè una persona chì s’occupa à tempu di l’insignamentu di a lingua è di l’insagnamentu in lingua, chì hè l’ispettore pedagogicu di a lingua corsa.

È ùn vi dimu micca cumu una persona sola, pò fà à tempu u travagliu di l’insignamentu diciplinariu di a lingua è di l’insignamentu bislingua chì tratta di tutte e discipline.

Ghjè pè quessa chè no prupunimu di fà a dumanda à u ministeriu di l’educazione naziunale, di a creazione d’un postu d’inquadramentu in carica, in modu scusivu, di e filiere bislingue. E postu chì di ghjennaghju l’educazione naziunale è st’Assemblea travagliaranu insieme in un cunsigliu academicu

territoriale, tratentu ghjust'appuntu di e missione di tuttu cio ch'hè in leia 'cu l'insignamentu di a lingua, dumandemu ch'e missione di su cuurdinatore sianu definite da 'ssu cunsigliu.

A ringraziavvi.

Le Président TALAMONI

A ringraziavvi assai. Dunque, quale hè chì vole intervene ? A prò ? Ma ogni gruppu si pò sprime n'ant'à a muzione, ma ùn sete micca ubligati ! Avete a parola.

M. Pierre-José FILIPPETTI

A ringraziavvi. D'abord, rappeler que l'on raisonne ici dans le cadre restreint du système éducatif actuel qui est dévolu en Corse, sous le constat, qu'a fait la conseillère, du fonctionnement des filières bilingues, évidemment.

Maintenant, au-delà de demander à un coordonnateur des filières bilingues, du fait qu'il faut avoir en tête qu'elles ne fonctionnent pas, les filières, à part quelques une, elles sont aujourd'hui juste dévolues au bon vouloir de certains chefs d'établissements, des équipes pédagogiques, dynamiques ou pas.

Donc, c'est un système, plus qu'un coordonnateur, c'est vraiment un système qu'il faut mettre en place. Bien sûr, le CTH définira les missions, mais on doit avoir aussi ce débat-là.

Un coordonnateur ne peut coordonner que quelque chose qui fonctionne, donc on doit demander à l'Etat, d'abord de faire fonctionner ces filières bilingues, bien sûr par le suivi des enseignants, le fléchage systématique des postes vacants, tout un système à mettre en place, et pour les faire fonctionner, une seule personne, tu l'as dit dans tes propos, dans le premier degré, ce sont des équipes, donc on peut imaginer un système avec une personne qui travaille aux côtés de IA-IPR de langue corse et après, par bassin, par microrégion, des conseillers pédagogiques, comme ça peut exister dans le primaire.

Voilà comment je pense qu'on peut articuler, dans ce système actuel, la mise en place d'une cellule plutôt qu'un coordonnateur. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA remplace le président TALAMONI.

Mme Mattea CASALTA

Merci. M. Romain COLONNA pour « Femu a Corsica ».

M. Romain COLONNA.

A ringraziavì, signora Presidente. A ringrazià a quella chì porta a muzione è chì ci permette d'apre appena un dibatittu, ch'avema avutu parechje volte quì, ch'aveta avutu incù e mandature passate.

Vulià arrimbà u me dettu n'ant'à u fattu, hè detta in a muzione, chì st'assemblea quì, dipoi u 1983, hà pigliatu pusizione à prò di u bislinguismu. Un hè micca qualcosa ch'hè affacatu arimanu, ùn hè mica qualcosa ch'hè affacatu nanz'arimane, ghjè qualcosa dipoi 35 ani chì a nostra assemblea, qualà è oghje quì, si prununci à prò di u bislinguismu.

E ùn hè micca u solu fattu di ramintà u primu votu à favore di a lingua corsa 35 anni fà, ghjè u fattu di dì chì una sucieta bislingua, ùn s'inventa micca, una sucieta bislingua u so micca chjachjare, una sucieta bislingua hà bisogna chi tutte e nostre pulitiche, tutti i puteri pulitichi, a nostra assemblea hà in modu cume appena pè u buggettu partenariale incù u statu, che no mitessimu tutti insemi, in ballu, e strutture pà sustene ssu bislinguismu quì.

E oghje, da u votu di 1983 à oghje, à chì ne semu, e a muzione mi pare a dice dinò, semu à 2 % di bislinguismu in liceu. Pensu ch'ùn aghju micca bisognu di traducela, 2 % di bislinguismu in i liceu.

Quande no sapemu chì, è la dettu u me amicu Pierre-Jo, chì c'hè statu una strutturazione è forse appena di più dipoi u 2002, di u prima gradu, chì u secundu gradu hè, a u livelu di u bislinguismu u cullegiu si ne sorte pocu è micca, hè difficiule, è u liceu hè à caternu, hè à cartarnu à u livelu di u bislinguismu è vogliu salutà quì, sinceramente, l'impegnu, l'indiatura di tutte e squadre pedagogiche di i professori chì di pettu à l'Educazione nazionale so soli, si sbroglianu dà par elli, senza auiti, senza strutturazione di a filiera, sopra tuttu à u sicondu gradu.

Dunque, di sicuru chì da a nostra parta, da a parta di Femu a Corsica semu à prò ogni volta ch'ellu si po fa un passu in più à favore di a lingua corsa è à favore di strutturazione di a filiera, mà quì semi intensi parfetemente 'cù

Pierre-Jo, si trata di l'inseme di u sistema di u bislinguisimu, ci vole avè u curaghju, torna una volta in ss'assemblea, di palisà di una certa manera i spigliamenti di l'Educazione naziunale di pettu u bislinguisimu, chì a parolla bislingua, u bislinguisimu apparice à spessu cume una parola valisgia cume cusì, pà faci piaccè, quandi à u collegiu è à u liceu, c'hè una rumpitura guasgi tutale di ssu sistema educativu.

Dunque, avemu bisognu inseme, tutti inseme, noi ùn semu micca quì pà di : sapemu tuttu, cuniscemu tuttu, semu quì pà di, à un mumentu dattu, eccù e nostre scelte pulitiche, mitemu in ballu inseme, i mezzi à favore di 'sse scelte pulitiche. E averete capitu appena cù a tunalità di u me dettu è di u me prupositu, ùn'hè micca un postu pà u bislinguisimu chì c'hà dà bastà.

Noi, ciò che no vuleriamu, che u cunsigliu academicu, è ringraziu l'inseme di u Cunseglu executivu d'avè messu, senza sfiatà, senza stencià a pressione pà ciò chì una volta dinò ghjè u meritu che statu vutatu, di a u cunsigliu academicu, noi vulemu identificà l'inseme di i bisogni pà strutturà à corte, u mezzu è à long'andà, una filiera di u bislinguisimu è di pettu à l'identificazione di 'ssi bisogni quì, dumandaremu in modu cuntrattuale, què, què, què è què.

Eiu, aghju a paura, a vi dicu francamente, puru l'avarete capita, in modu generale, semu à favore d'ogni passu fattu à prò di a lingua corsa, mà chì un postu solu pà u bislinguisimu ùn bastessi micca quand'ellu ci vole u armata.

Mme Mattea CASALTA

A ringraziavì. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci. Avec beaucoup moins de vivacité, mais tout autant de gravité, moi je veux, une fois encore, resituer cette problématique qui est prégnante. Evidemment qu'il faut renforcer, en termes d'encadrement, l'accompagnement des filières bilingues qui sont, je vais essayer de mesurer mes propos, au sommeil et pas encore à niveau léthargique.

Il y a une inquiétude sur le fonctionnement des filières bilingues, mais il y a une préoccupation plus large, et je reviens à la charge, sur la façon dont nous faisons fonctionner, de façon réglementaire, nos rapports avec l'Etat sur l'Education nationale, et particulièrement sur ce sujet.

Deux exemples qui me semblent très significatifs : on vient d'évoquer, avec M. le président du Conseil exécutif, la façon dont on a trouvé les voies, les accommodements pour sortir gagnant-gagnant d'un système ou d'une approche qui semblait bloqué au départ. Ça ne doit pas être plus difficile de parler d'Education nationale, qu'il n'a été difficile, pour le président et ses services, de parler contractualisation.

Il y a un problème et il y a deux processus prégnants qui vont nous revenir à la figure et qui vont impacter, parce que je suis au cœur du sujet, la langue Corse, que sont, j'en ai parlé encore hier, aghju parlatu cu Saveriu, c'est la réforme du lycée. La réforme du lycée, si elle est appliquée en l'état, la réforme du bac donc du lycée, de l'enseignement des options lycée, dont la langue corse, programme à terme, pas seulement la disparition de la langue corse, mais la disparition de l'enseignement du corse au lycée.

Donc là, vous allez avoir un effet rétroactif parce que les gens qui se disent : « si je ne peux pas poursuivre au lycée, je ne vois pas pourquoi je fais continuer au collège ». Je vais faire simple, pour que l'on comprenne bien, même si ça peut paraître pesant et technique : vous demandez aujourd'hui à un gamin de seconde s'il veut suivre une option (on est tous passés par la classe de seconde), il va prendre le corse. Evidemment, il va vous dire qu'il y a un environnement parfois militant qui fait qu'il prend le corse, ou une empathie pour la langue, bien sûr que ça existe ça, c'est l'écume des vagues. Les gamins qui prennent langue corse ou grec, ou musique, ou théâtre, ou chinois, ils le prennent pour, deux ans plus tard, casser la baraque au bac en prenant le maximum de points. Là où il y avait un quantum significatif ou suffisamment attractif à l'arrivée, il n'existe plus.

Donc, le réflexe consumériste des familles à l'égard des options et de la langue corse, si nous n'y prenons pas gare, va être ravageur.

Deuxièmement, dans la réforme du bac, il y a des enseignements dits de spécialité, pour ceux qui ne sont pas forcément initiés, au sein desquels la langue corse est, à ce jour, absente.

Je sais, et je ne méconnaiss pas les efforts du Conseil exécutif sur ce sujet, je sais qu'ils sont sans réponse. Je crois même savoir que vous ignorez aujourd'hui, à cette heure, les résultats du dialogue de gestion, et là on est carrément au cœur de ce qu'a voulu le législateur, le résultat des négociations et du dialogue de gestion qui a eu lieu entre les services déconcentrés de l'Etat et Paris, pas auquel on devrait être associés, auquel le législateur a voulu que nous

soyons partie prenante. Et là, il y a un vrai problème qui impacte, par capillarité, la langue Corse

Donc, je reviens encore une fois à charge, essayons de trouver, peut-être en suivant le mode opératoire qui a prévalu avec les services déconcentrés de l'Etat et nos services, sur ce que l'on a salué comme une opération gagnant-gagnant, tout à l'heure, que l'on puisse reproduire ça et réactiver.

Et je le dis avec beaucoup d'inquiétude et beaucoup de préoccupation, mais avec suffisamment de lucidité, je ne suis pas sûr que ledit comité académique territorial suffise à ça. Si ça peut être la chambre ou l'antichambre qui permette de réactiver un fonctionnement, très bien. Je ne suis même pas sûr de ça.

Voilà, moi je veux faire état de cette préoccupation. Je suis, comme vous le savez, très attaché aux filières bilingues, aux bénéfices évidents du point de vue cognitifs, pédagogiques et sociétaux qu'elles portent en germe. Il faut que tout cela fonctionne, et il ne peut pas ne pas fonctionner règlementairement. On n'est pas sur des registres et des postures politiques, on est sur des fonctionnements qui devraient être suffisamment fluides pour qu'on mesure l'efficience des politiques qui coûtent, du reste, je conclus là-dessus, et aux uns et aux autres.

Mme Mattea CASALTA

Pa dui minute, Vannina.

Mme ANGELINI-BURESI Vannina

A ringraziavì, Mma a Presidenta. Iè, dunque parachj'affari sò stati detti, è di sicuru spartu ciò ch'ell'hè statu dettu quì. Un prim'affare quantunque, hè chì ùn'avemu micca à stu ghjornu, è par aveni parlatu parechje volte incù u Cunsigliu esecutivu in carica di a lingua, ùn avemu micca statiche à 'ssu ghjornu. Dumandemu cifri, dumandemu un contu resu appena di ciò chi ghjè messu in piazza è di ciò ch'ellu si passa, è n'avemu pocu.

U sicondu puntu, n'aviu dinò parlatu incù u Cunsigliu esecutivu, hè chì parechji prufessori di filiere bislingue di u sicundariu, avianu dumandatu a scuntracci perchè ghjust'appuntu, certi ùn truvavanu micca nurmale di travaglià ind'è sse cundizione. Certi ci anu dettu dinò chì ghjeranu ubligati di prigà,

m'imbestia di parlà cusì, par avè un ispezzione, ghjust' appuntu, in lingua corsa, ind'è sfarente materie ch'elli insegnanu ind'è u bislingu.

U altr'affare, certi professori si sò lagnati dinò d'un'ave micca l'arnesi pedagogichi dà vulè travaglià di manera curretta ind'è a sò materia. Dunque quessa, vistu che n'avemu fattu a nostra siconda riunione incù a cummizione chì tà in caricà di a riflessione in giru à e pulitiche pubbliche di a lingua, avemu pussutu scruntrà qualchi sià chi raprisitava à CANOPE, chì ci hà dettu chì ghjust'appuntu CANOPE erà in tracia di travaglià nant'à st'arnesi quì, ind'è 'sse materie, è pensu in particolare e scienze, parchè ghjeranu quesse quì, eranu in traccia dunque, semu stati felici d'amparalli chi CANOPE ghjera in traccia di fà libretti pedagogichi, manuale in 'sse materie quì, induv'elli mancavanu l'arnesi.

U fattu si sta chì di dumendà un solu cuurdatore, ùn vegu micca cume un solu cuurdatore, ma ghjè stata detta, ùn'aghju micca da ripiglià què, pudessi fà stu travagliu quì.

I cunsiglieri pedagogichi, sapemu chì ùn esistenu micca ind'è u sicundariu, ma pò dassi che no pudariam dumandà, è ne pudariam riflete incù a cummizione, pudariam dumandà chì i cunsiglieri pedagogichi chì sò messi in piazza, ind'è e scole elementarie, pudessinu fà a leia ghjust'appuntu incù i culeghi di settore.

Ci vole a sapè dinò, chì a CdC hà finanzatu i laboratorii di lingue chì sò ind'è tutti i cullegi, mi pare, è chì sapemu, ancu se no avemu pocu ritornu, chì 'ssi laboratorii ùn si n'hè ghjovanu tantu, allora ùn sò s'elli ùn so più adatati o micca, ma ne pudariam discore 'cu elli, è sapemu dinò chì c'hè un prufessore, quì in Aiacciu, un prufessore bislingu chì travaglia à u cullegiu Letizia, chì suetà una furmazione di manera ghjust'appuntu à fà appena 'ssu travagliu di cuurdatore pà e filiere bislingue ind'è u sicundariu.

Dunque què, aghju fattu parechje dumande cumu vi ramentu chì ghjè sta furmazione, ghjè dà ciò chè sò, una furmazione ghjust'appuntu da pudessi à ghjuvà di 'ssi laboratorii chì, pà a maio parte dunque, sò chjosi ind'è i cullegji.

Dunque, mi si pare chì e missione di 'ssu cuurdatore, dunque pà contu meiu, un solu cuurdatore ùn bastaria micca, ne pudariam riflete, ghjust'appuntu in cummizione, è mi scusarete ma di u colpu, aghju da fà quantunque una rimarca chì pocchi grupi oghje so raprisintati, e sogu chì per tantu parechji sò interessati quantunque pà a problematica di a lingua. C'hè

poccu gruppi chi si sò impegnati ind'è 'ssa cummizione quì lingua, chì ghjè stata vutata ind'è st'assemblea di lugliu.

Dunque, vuleriamu riflette à e missione, è ne cumpieraghju, a so chì so appena longa, ma ghjè qualcosa, cume a tutti l'avemu intesa, chì ci primureghja assai, dunque e missione di 'ssi cunsiglieri pedagogichi o di 'ssi cuurinatori, ne pudariamu riflete in cummizione, dunque lingua corsa.

A ringraziavì.

Mme Mattea CASALTA

A ringraziavì. Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Mme la Présidente. M. le Conseiller exécutif, force est de constater que les filières bilingues du collège et du lycée sont en échec, il ne faut pas avoir peur des mots et il y a une hétérogénéité de qualité dans le primaire aussi.

Alors, est-ce qu'on pourrait se fixer un objectif de qualité, peut-être ambitieux, peut-être irréaliste, de dire que l'enseignement bilingue sera effectivement de 50 % en langue corse et 50 % en langue française ? Ce qui n'est pas le cas.

Au collège, qu'est-ce que l'on fait comme matière en Corse ? On ne fait pas les maths, ou très peu. Est-ce que l'on pourrait imposer que chaque matière, par année, soit enseignée 50 % en corse, 50 % en français ? Est-ce que l'on pourrait aller sur ce terrain-là, pour monter en qualité, à travers le conseil académique territorial ? Peut-être que si on arrive à ça, on sortira aussi de fausses inscriptions en filière bilingue pour faire de la ségrégation sociale. Voilà.

Mme Mattea CASATA

A ringraziavì. Anne-Laure SANTUCCI, dopu diciaraghju quantuque duì parolla n'anta su suggetu quantuque chì ci ritenu tutti.

Mme Anne-Laure SANTUCCI.

50 % in corsu e 50 % in francese, aghja parlà cusi, l'alternance codique, comme dirait notre cher ami....

Simplement, moi je pense que déjà, pour les non-spécialistes, l'enseignement bilingue, ça s'appelle enseignement bilingue à parité horaire, ça veut dire que s'il y a 24 heures d'enseignement, il y en a 12 en langue corse et donc 12 en langue française.

Ça se fait dans l'enseignement de la langue pure et dans l'enseignement dit de la langue instrument, c'est-à-dire les matières qui ne sont pas linguistiques, qui sont enseignées dans la langue corse.

Moi, je crois beaucoup, et je partage la motion d'Anne TOMASI, au prochain conseil technique académique parce qu'il n'a jamais eu lieu, je parle sous le contrôle des conseillers exécutifs spécialistes, il n'a jamais eu lieu, et je pense que c'est le moment, même si je partage également l'avis de Jean-Martin, je crois qu'il faut vraiment, comme on l'a fait pour d'autres dossiers que nous venons de voter, passer à la vitesse supérieure.

Et la première étape, c'est le lieu du conseil technique académique et la deuxième étape c'est un pas plus haut, ça je laisserai le Conseil exécutif répondre.

Mme Mattea CASALTA

A ringraziavì. Allora, vuleria di quatuor dui paroli, pà cuntu meiu, pensu chì tutti l'idei so bonni. Parchi ? Parchi 'emu vistu chì di parlà a lingua corsa e di parlani di 'ssa lingua corsa, perchè ni parlemi suventi, ma parlala e un pocu più difficiuli.

'Emu vistu chì Romain s'hè infiaratu è hè vera chì u focu hè à mezza casa, u bisognu c'hè è cì vuliria à fà qualcosa.

Dunque, 'ssa pruposta mi pari ch'edda fussi, di tutta manera, u bè parchì ciò chè no fessimu, noi, qualcosa.

L'Educazione naziunali ci prupone sempre mezzu, è mezzu, è mezzu pà cuntu soiu, se noi stemi à senta, pudemu di chè no tavemu i soldi pà fala, i mezzu di parsona, ta'emu tuttu.

Invece, si vede bè chì i ziteddi cumencianu à imparà u corsu par pena quand'eddi viaghjani in i scoli ghjucchi è quand'eddi ghjunghjeni in u liceu ùn parlani più, perchì ? Hè vera chì Jean-Martin MONDOLOLI l'a ditta, ùn c'hè più un intaressu maiò, a sappè di vinci punti pà l'assamani. Ma, cio chè vuleriu di, è chì quand'eddu si vede chì un culeghju cume, perch'arimane se vo avete appena di memoria, arimane 'emu vutatu quantunque un aiutu spiciale, spificu, pà u culeghju di Biguglia, pà fà di manera chì 400 ziteddi pudissini imparà a nostra lingua à traversu u cantu corsu.

Alora hè vera chì tutt'ognunu a sà, tutti i ghjorni, tutti i seri piuttosto, chi sortu appena a sera, tutti i seri si vedeni i ghjovani cantà davant'à tutti i stabilimenti di notti è vincisi tre soldi. Alora hè vera chì si riveni quì un intaressu.

Ci vuleria chì ci fussini più ghjuventu, più ghjovani intaressati pà a passione, pà a passione di a nostra lingua, di u nostru populu. E quì, semu, quì in 'ssu palazzu tamentu, semu quì par avè l'idei pulitichi maiò pà fà di manera chì à dà un sensu à cio chè no femu cume travagliu, à dà un sensu à u nostru populu, à dà un sensu à a nostra ghjuventu. E a nostra ghjuventu s'edda ùn si vole micca perda, prima di tuttu, ci vò ch'edda sapissi parlà a so lingua.

E, tutti queddi chì ghjughjini ponu imparà a nostra lingua, a nostra lingua hè larga, a nostra lingua hè sincera, a nostra lingua pò essa parlata par tutti, parchè hè a lingua di tutti. Saveriu LUCIANI a dicissi sempre è 'cù raghjone, a lingua di a nazione corsa hè quidda di tutti.

O Sgiò presidente, a voi di di qualcosa, ma prima 'emu à dà a parola à Anne TOMASI, chì l'emu quasgi sminticata.

Mme Anne TOMASI.

A ringraziavi. Sminticata, ùn so micca, so quantunque d'accunsentu 'cù parecje cose chì so state dette.

Pierre-Jo hai dettu, "les filières bilingues ne fonctionnent pas", hai a raghjone, a sapemu, a sai, tuttu u mondu a sà, nimu ùn a dice, ma tuttu u mondu a sà. E ghjè per quessa chì mi pare chì un postu di cuurdatore permeteria d'entra in 'sse filiere di modu più precisu è di fà ch'elle sianu squadre bislingue è più insignanti soli soli in' a so classa à fà cio ch'elli volenu, quand'elli volenu è chì à pienghje per ave u ispezzione in lingua corsa o per ave risorzi, cume tù a sai, chì ghjè u casu oghje.

Capiscu a vostra inquietudine à tè, à Vannina è à Romain, di una persona ùn bastera micca e forse avete a raghjò, ùn'avia micca pensatu chè a mo formulazione pudia ave su latu oscuru, ma prupongu dunque un amandamentu, se vo site d'accordu: dumanda à u Sgiò ministru di l'Educazione naziunale a creazione d'almenu un postu d'inquadramentu.

Bella sicura, priferiamu una squadra, ma cuniscimu tutti l'Educazione naziunale, è ancu se u sgiò MONDOLONI vuleria raporti più faciuli 'cù l'Educazione naziunale, sapemu ciò ch'elli so è sapemu chì dumandà parechji, ùn sò micca sicura di a risposta.

Ma cumincià 'cù dumandà un postu seria buna. E dunque l'amendamentu. E par a discussione 'cù u Statu, lasciaraghju u Cunsiglieru executivu risponde; ma vulia ghjustu assicurà u Duttore GHIONGA, e matematiche in lingua corsa, si facenu, simu almenu dui in st'assemblea a fallà è pensu chè forse simu statu ancu trè à un mumentu datu.

A ringraziavì.

Mme Mattea CASALTA

O Sgiò Presidente.

M. Xavier LUCIANI

A trè ore menu vinti, vene bè simu a l'ultimu, puderia fà una risposta abbastanza longua nant'à tutti 'ssi punti ramentati quì, mais on va faire dans l'abrégé.

Taglieremu à l'accorta, perchè tutti i punti ramintati quì, chè vo a sappiate, sò stati palisati, sò stati mentuvati à u liveli academicu è à u livelu dinò di u ministeriu, postu ch'emu mandatu, u Presidente di l'Esecutivu hà mandatu una lettera 'cù a culaburazione di a mo cullega Josepha, perchè ghjè dinò in parte una problematica di sta lingua ind'è u secundariu. Dunque, 'emu reagittu.

Alora, à l'accorta cusì, filiere bilingue, parlava di 83; in 82 ghjera stitutore, circulaire Savary. Attachemu tandu! Dopu, u votu di l'Assemblea in 83. 96: messa in piazza di e filiere bilingue, e prime, 22 ani, è tirà avanti è tocca diceraghju, c'hè statu à un mumentu datu una mossa è una specie, diceraghju, d'enthousiasme, à fà u corsu è à circà di cunstruisce un educazione

chì sià centrata n'ant'à l'amparera di 'ssu corsu à tempu mezzu e u uggetu d'amparera.

Passemu ! U liceu, 2 % di filiere bilingue, 20 % quantunque di zitelli chì seguidanu u corsu, a pocu pressu 10 % in lingua seconda.

Voltu versu ciò ch'ellu dicia Jean-Martin, simu, mi pare, d'accunsentu nant'à ciò chì si passa è nant'à ciò chì ci prumetanu, u fattu chì se n'ùn femu nunda, è quessu un hè micca saveriu LUCIANI solu solu quì, incravattatu è inflachinatu chì pò fà, ghjè 'affara di tutti. A lingua corsa un hè micca l'affara di un Cunsiglieru esecutivu, ghjè l'affara di l'eletti di a Corsica, di u populu Corsu, quessa a dicu un'antra volta, ùn hè micca una signatura dà fà una cultura, a sapete bè.

Dunque, c'hè bisognu, mi pare, al di la di a discuzione di u CAT, di pone qualcosa, ma di pone qualcosa di manera, mi tornà a dì ciò ch'ella dicia a Cunsigliera nant'à a cumizione ad hoc, 'emu bisognu, à un mumentu datu, di move, e di incalcà u ghjovu pè avanzzà.

A l'accorta cusì, c'hè quantunque un cuntratu di pianu : 18 milione, c'hè una convenzione firmata da u presidente 'cù u Rettore, 'cù u Prefettu, 2 anni fà, 'cù oggettivi. 'ss'oggettivi ùn sò micca cimati, manc'appa. In' u secundariu si parla di 20% quandu circavamu noi di ghjunghje à 30 %. Dunque simu assai in quà pè raportu à l'oggettivi fissati. Dunque, c'hè una crisi è ùn c'hè micca forse oghje a risposta adatta dà a parte di l'Educazione naziunale.

Noi, l'emu messu a pressione. Parlamu di ciffrì, e Vannina ghjà a raghjone, 'ssi ciffrì l'avemu quist'annu è ùn simu ancu à buscà tutti i ciffrì. Vole di chì a macina di l'Educazione naziunale, ùn'avìa micca finament'avà, conti à rende à a Corsica : noi dumandemu i conti. hannu dettu : vous mettez la pression, vous mettez la pression, l'argent de la Corse, je veux savoir où il va, nous on finance.

CANOPE : emu criscutu di 25 % l'azione di a Culettività, chè v'avete vutata à l'unanimità, ghjust'appuntu creà arnesi. L'idea, vuleria quantunque pone a quistione di a muzione d'Anne TOMASI, perchè vive nintru à stu sistema è hà capitu perchè la valutatu stu sistema, insegna e matematiche in corsu, dunque conta in corsu è in francese è conta bè.

L'idea di un cuordinatore, noi u 15 di ghjenaghju, 'cù Josepha, 'emu da scuntrà dunque a Rettrice 'cù u famosu « CAT ». Su « CAT » 'emu à

dumanda li une pocchi affari : a reforma di u bacu, ‘emu dumandatu à u ministru di piglià in contu e nostre dumande, o si no, a vi dicu quì, a l’occa tre anni, quatre anni, ùn ci seranu più posti di professori di corsu à u liceu.

Vò dì chì « l’effet domino », cume dice u pinzuttu, hà da passà u culeghju è hà da varca, diceraghju, u purtone di u primariu è ci hà da esse e difficultà.

Vi faciu sappe dinò chì ùn c’hè più u mere di Ghisunaccia, ‘emu una filiera immersiva, ùn simu ancu à riceve a Rettrice ind’ à filiera immersiva di Ghisunaccia è ci hà dumandatu u prugettu pedagogicu, hè statu fattu, possu dì chì ghjè un esempiu ancu pè tutti, è ‘ssu prugettu, pensu chè site à u curente, stu travaglione ch’hè statu fattu, ma per avà l’Educazione naziunale, ùn hè ancu affacata in Ghisunaccia. A l’aghju ancu detta l’altru ghjornu, la pigliata male, ma « ce n’est pas grave », dicia qualchi sià.

A furmazione di i persunali, passanu, ni parleremu forse in’u rapportu in fine di ghjenaghju, a furmazione ‘emu quantunque un pianu di furmazione pè u primariu induve lampemu 1,5 milione, dumandemu listessu pè u sicundariu, per avà, ùn c’hè ancu risposte.

Ghjustu pè dì vi chì aghju dettu à a Rettrice : nous sommes dans l’illusion pédagogique bilingue dans le secondaire, l’illusion pédagogique bilingue. Ne simu à sti punti quì.

Dunque noi, ùn simu micca quì pè dì, bilingue et pas bilingue, chì simu in’una pusizione chì u corsu è u restu. Simu quì pè a generalisazione, dumane, il ne faut plus qu’il y ait des filières bilingues, demain il faut que le corse soit partie intégrante de l’enseignement pour tous les enfants de ce pays. On ne peut plus aujourd’hui, nous cantonner dans une logique linguistique et comptable. Ça, ce n’est pas possible. Ou la langue est une priorité nationale, et pour nous c’est une priorité nationale, ou alors on arrête tout et on en fait encore un objet de musée.

Donc, je précise quand même que le CAT, donc le conseil académique territoriale, chè n’avemu strapatu, avà ‘emu à vizzà i servizii di u Statu à rendeci i conti.

Ce conseil académique territoriale va être, en quelque sorte, la clef de voûte, et nous allons proposer, a vi dicu in francese, au recteur et aux services, le fonctionnement, comment il devait fonctionner et sa composition. On va être

10 et ils vont être 10. Je vous le dis, parce que, eiu ùn so micca quì tutti i ghjorni à palisà ciò che no femu ma femu.

Donc, simplement vous dire que d'abord, et on a répété aussi, parce qu'il y avait un article dans le journal, il n'y a pas tellement longtemps, où on disait, il y a une absence de vivier. Mais pourquoi il y a une absence de vivier ? Parce que simplement, les filières ne fonctionnent pas et quand vous arrivez au bac avec des gens qui parlent de moins en moins et qui font de moins en moins de corse, et derrière, il n'y a plus de vivier. Le vivier, il est conditionné par la qualité de l'enseignement dès le primaire. Donc, on lui a dit aussi, et on le redira aussi au ministre.

Simplement, l'idée d'un coordonnateur, a dicu cusì, je pense qu'aujourd'hui le premier pas c'est de dire à l'Etat : « il nous faut, non pas un seul inspecteur dans le primaire et un seul IPR dans le secondaire, il nous faut un coordonnateur pour mettre en place, pè mette in piazza un impalcatura territoriale chì sià à poccu pressu a sumiglià à quella di u primariu.

Ceci dit, è a dicu di manera chjara, et j'arrêterai après, vous avez quand même un enseignement du corse, eiu l'aghju cunisciutu quand'era a scola nurmale, in 78 mi pare, sò 40 anni, vous avez pratiquement aujourd'hui la même organisation dans le primaire qu'on avait il y a 40 ans. 40 anni in daretu, on avait la même organisation, avà il y a des conseillers pédagogiques de zones, de circonscriptions.

C'est-à-dire qu'en 40 ans, avec des milliers d'enfants qui font du corse, on a gardé le même nombre de personnels, ce n'est pas possible. Aujourd'hui, o pigliemu in contu a realita linguistica è a sfida sucietale ch'ella hè sta lingua pè e generazione à vene, o ci tenimu 'cù une pochi di cantuneri à intratene e strade. Ma quesse so strade, a vaghju da dì, so strade ch'hannu da finisce in piste, dopu in chjassi, dopu in andati è dopu s'hannu dà ammachjà.

Donc, l'idée c'est de dire : un coordonnateur, bien sûr, qui soit chargé d'une organisation territoriale pour l'enseignement de la langue corse dans le secondaire avec, bien entendu, l'idée d'avoir une évaluation précise de la situation. Ce qui, aujourd'hui, est le bras de fer que nous avons engagé avec l'Etat parce que, jusqu'à présent, il n'était pas habitué à nous rendre des comptes dans l'ensemble du dispositif linguistique et pédagogique.

Ça, vous le savez, je parle avec un syndicaliste, je parle avec des profs, je parle avec un proviseur. Et quant à la réforme du bac, bien entendu,

pour nous, elle fait partie intégrante de la problématique, elle conditionne aussi une partie importante de ce qui va se passer.

Donc, je fais confiance à Vannina BURESI pour aussi, avec la commission, avancer sur des points qui me semblent cruciaux, mais je crois que quand on dit : a sfida sucietale, et je m'arrêterai, u primu pilastru ghjè a scola.

Aujourd'hui, la famille n'est plus en capacité de transmettre comme elle transmettait hier, on est à 15 % de transmission bilingue, à 2 ou 3 % de transmission monolingue, en gros 15 % des familles, ça veut dire qu'à un moment donné, l'école a un rôle majeur, ici comme ailleurs, ailleurs on a réussi.

Alors, bien entendu, ùn vi parlaraghju micca di cuufficiale, ùn vi parlaraghju micca di statutu nurmativu, derogatoriu, mais tous ces points-là sont aussi à mettre sur la table. C'est-à-dire que l'enseignement du Corse est dépendant aussi, à un moment donné, d'un système éducatif qu'il faut révolutionner.

Mme Mattea CASALTA

A ringraziavì.

Mma a Cunsigliera esecutiva, a voi.

Mme Josepha GIACOMETTI

A ringraziavì. In qualchi parole. A sfida sucietale, di sicuru quì a spartimu. Un so micca sicura ch'ella sia spatuta quella da u Statu, dighja prima affara..

Ci vole quantunque di e cose chjare. Quandu Jean-Martin MONDOLONI è a sa chè no spartimu nant'à sta quistione di u dialogu di gestione, chì ghjè, chì c'hè datu da a legge, chì ghjè regulamentariu, ùn'hè micca messu in opera è cio chè n'avemu riesciutu pè e quistione budgetarie, pò esse chè no puderiamu riescelu pà sta quistione quì daretu. E a sapete di sicuru, c'hè un antru soculu, u antru solcu, daretu à a quistione di l'Educazione naziunale, daratu à a sfida di u novu sistema educativu, c'hè una quistione pulitica chì pone d'altre problematiche.

Je crois que derrière une question règlementaire, alors oui à

À cadre constant, il ne devrait pas y avoir de problème à ce que l'on puisse appliquer ce qui est dit de manière très claire. Vous connaissez bien le texte, il n'y a pas de possibilité d'interprétation sur le texte. Je le dis parce qu'actuellement, on a une grosse tendance à la réinterprétation des textes. Là, je crois qu'il n'y a pas de place à l'interprétation.

Mais, pour l'heure, on nous renvoie dans les cordes et ce n'est pas faute... parce que les mêmes démarches sont entamées sur ces questions, et on voit qu'on se heurte à des réponses, voire à une absence de réponses, ce qui est peut-être pire, mais parce qu'il y a un soubassement qui est différent, il y a un soubassement qui est différent. Un des éléments de réponse, c'est celui-ci, à mon sens.

Ensuite, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Saveriu LUCIANI et que, bien évidemment, nous partageons, mais il a posé, en conclusion de son propos, la question d'un nouveau système éducatif. Eh bien oui, évidemment, il y a la question d'un nouveau système éducatif à poser.

Alors, nous avons eu plusieurs échanges avec la rectrice sur ces questions, sur la langue en particulier, mais aussi, plus largement, et nous allons continuer.

Le CAT, pour moi, ne va pas être l'alpha et l'oméga (puisqu'elle avait employé ce terme pour la question de la langue) de ce que nous allons pouvoir demander, de ce que cela pourrait régler. Mais, en revanche, il va nous permettre de poser quelque chose qui a été évoqué par le Conseiller exécutif : c'est d'avoir une instance où l'on va devoir nous rendre des comptes et partager une évaluation commune. Parce que cela va vite nous dévoiler que la réalité des filières bilingues, en effet, elle est, et vous la connaissez, certains mieux ici que d'autres, quoique, en qualité d'enseignants, en qualité de proviseurs, en qualité de parents. La réalité et l'affichage quantitatif, je ne vais pas y revenir, il y a un fossé très important. Pas de réalité des filières bilingues.

Il y a, et il faut les saluer, et cela a été à plusieurs reprises dit, les équipes éducatives qui s'engagent et qui, parfois, le font dans des conditions difficiles, mais cela relève souvent de la bonne volonté d'un enseignant, d'une équipe éducative, d'un proviseur ou d'un principal, selon qu'on soit au collège ou au lycée, et on sait que ça tient à cela et qu'on ne peut pas accepter que ça tienne à cela.

Donc, oui, la coordination ne suffira pas.

La stratégie d'Anne TOMASI de demander moins pour avoir plus, je ne sais pas, mais effectivement, je la rejoins pleinement. C'est une plaisanterie. Mais je la rejoins pleinement lorsqu'elle dit qu'avec l'Education nationale, on sait, sapemu cum'è funziuneghja l'affare et je concluerai par où j'ai commencé :

A sfida sucietale, a vi dicu oghje, ùn n'hè micca spertuta nant'à stu puntu quì.

Dunque, sapemu, a dicu franca, a dicu di modu serenu è tranquillu perchè quì spertimu st'andaturra.

A sfida sucietale, ùn n'hè micca spertuta è quì, ci hà da vulè un raportu di forza pulitica, serenu è tranquillu, ma ci hà da vulè un raportu di forza, perchè e cose, o si no, ùn si feranu micca.

Mme Mattea CASALTA

A ringrazià vi. Saveriu LUCIANI vurria intarvene danò.

M. Saveriu LUCIANI

Ghjustu per di vi chè, à l'ingrossu, a missione, ciò ch'emu prupostu à a Rettrice, in tantu chè missione pè u Cunsigliu accademicu, l'emu postu in francesu à a Rettrice. C'hè quantunque u fattu chì,. « au terme de la convention... », vi leghju direttamente una parte di u testu « le CAT a pour mission le suivi conjoint et régulier de l'application du plan de développement de la langue corse et l'adaptation de sa mise en œuvre... ».

Dunque per raportu à tuttu què, ci hè unepochi di misure cusì, entre autres l'état des lieux des enseignements de la langue corse, second et premier degrés ; enseignements extensif, bilingue et immersif ; données quantitatives, données qualitatives, ressources en personnels et prévisions.

Dunque simu quì in tracce di mette in piazza. Ammanachemu qualcosa, mà pè fà una pruposta d'amendamentu, è dopu a facciu finita o Sgiò Presidente, d'aghjustà a pruposta di creazione di stu postu di cuurdunatore, chì ghjè u primu passu. Aghjustà u fattu chì hà da mette in piazza, ellu, daretu, una squadra territoriale à prò di a sparghjera, ameliurazione è forse u sviluppu, a generalisazione di l'insegnamentu corsu.

Mme Mattea CASALTA

A ringrazià vi. Hè vera chì ci hè tamanta à dì.

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu ? No. Allora, emu da vutà annant' à l'amendamentu.

M. Saveriu LUCIANI

Simu d'accordi annant' à a pruposta d'amendamentu ? U fattu chì ci hè una prospettiva, dunque u cuurdunatore hà da mette in ballu dopu una strategia, una impaccatura territoriale, incu dunque una squadra territoriale appena à u listessu modu che n'emu primuratu, per principià.

Mme Mattea CASALTA

Qualu hè chì hè in favore à l'**amendamentu** ?
Qualu hè chì hè contru ?

Tutt'ognunu hè in favore allora ?

L'amendamentu hè adduttatu à l'unanimità.

A ringrazià vi.

Emu da mette à u votu issa muzione ?

Mme Anne TOMASI

U sicondu amendamentu hè cascatu, hè più in ghjò chì quellu di u cunsigliere esecutivu, dunque casca.

Mme Mattea CASALTA

Hè capita. Dunque, avà, a **muzione amendata**.

Qualu hè chì hè in favore? Qualu hè chì hè contru ?
Tutt'ognunu hè favurevuli.

A MUZIONE hè ADDUTTATA à l'unanimità.

(Absents : Mme Rosa PROSPERI, le président Jean-Guy TALAMONI)

A ringrazià vi à tutti.

M. Petr'Antone TOMASI

Scusatemi, o Sgiò Presidente, ùn vi vogliu micca ritardà, mà mi pare chì ci simu scurdati di un affare : a pudimu fà in 2019, mà ci vulia à vutà per i senatori...

Mme Mattea CASALTA

Ghjustamenti, pè i senatori, com'è vo seti tutti d'accunsentu, a faremi di ghjinnaghju.

Bone feste à tutti ! A ringrazià vi di a vostra pascienza è a prestu !

Bone vacanze per quiddi chì i pigliani !

La séance est levée à 15 heures.

ANNEXES

RECUEIL DES MOTIONS

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**7^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
I 20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2018****N° 2018/E7/097****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR :** Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE ».**OBJET :** DEMANDE DE NEUTRALISATION DE QUATRE TAXES DANS LE CADRE DE LA CREATION DE TITRES DE PROPRIETE DE BIENS SIS EN CORSE.

CONSIDERANT la loi 2017-285 du 6 mars 2017 visant à favoriser l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de la propriété, dont l'objectif premier reste bien d'encourager les propriétaires présumés à reconstituer leurs titres de propriété,

CONSIDERANT qu'il arrive parfois que les frais de reconstitution soient plus importants que la valeur vénale du bien faisant l'objet du titrement,

CONSIDERANT la mobilisation de la profession notariale qui depuis la circulaire Badinter a œuvré pour encourager la reconstitution des titres de propriétés, et qui en a d'ailleurs créé 12 000 depuis 1989,

CONSIDERANT que les frais attachés à la reconstitution des titres de propriété et aux attestations immobilières établies conformément au décret 55/22 du 5 janvier 1955 concentrent plusieurs taxes dont le produit revient à l'Etat :

- la contribution à la sécurité immobilière, établie à 0,10%
- la taxe de publicité foncière, établie à 0,75%
- la TVA de 20%

- les états hypothécaires avant et après 1956 demandés à la Conservation des Hypothèques du lieu de situation des biens (coût relatif au nombre de parcelles)

CONSIDERANT que lors son déplacement en Corse le 22 octobre dernier, Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, a fait valoir que lorsqu'un usager prenait l'initiative de reconstituer un titre de propriété, il devait le faire à moindre coût, voire quasi-gratuitement,

CONSIDERANT que l'effort d'assainissement cadastral nécessite un soutien constant auprès des propriétaires présumés pour arriver dans les meilleurs délais à une normalisation foncière de la Corse,

CONSIDERANT que parmi les dépenses liées au titrement, on retrouve la publicité de la création prévue depuis la circulaire Badinter de 1983 par le biais d'une insertion dans un quotidien régional de grande diffusion (il n'en reste plus qu'un aujourd'hui), et que si initialement un forfait permettait une maîtrise des coûts, ce n'est plus le cas aujourd'hui où l'insertion est facturée à l'utilisateur en fonction du nombre de signes, constituant un coût financier important,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Gouvernement de procéder à la neutralisation des quatre taxes (contribution à la sécurité immobilière, taxe de publicité foncière, TVA, états hypothécaires) dans le cadre de création de titres de propriété de biens sis sur le territoire insulaire au titre de l'article 1 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et aux attestations immobilières établies conformément au décret 55/22 du 5 janvier 1955, afin que l'Etat, conformément à la volonté affichée par le Ministre Le Maire, participe à l'effort de reconstitution des titres de propriété des parcelles et biens qui en sont à ce jour dépourvus.

DEMANDE à la direction du quotidien régional dans lequel sont publiés tous les inserts liés à la création de titres de propriété, d'envisager un conventionnement avec le Conseil Régional de l'Ordre des Notaires de Corse afin que les insertions puissent se faire dans le cadre d'un forfait préétabli de nature à ne pas constituer un coût prohibitif pour les usagers.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité, ainsi amendée :
(Délibération N° 18/537 AC du 21/12/2018).

«CONSIDERANT la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 visant à favoriser l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de la propriété, dont l'objectif premier reste bien d'encourager les propriétaires présumés à reconstituer leurs titres de propriété,

CONSIDERANT qu'il arrive parfois que les frais de reconstitution soient plus importants que la valeur vénale du bien faisant l'objet du titrement,

CONSIDERANT la mobilisation de la profession notariale qui depuis la circulaire Badinter a oeuvré pour encourager la reconstitution des titres de propriétés, et qui en a d'ailleurs créé 12 000 depuis 1989,

CONSIDERANT que les frais attachés à la reconstitution des titres de propriété et aux attestations immobilières établies conformément au décret n° 55/22 du 5 janvier 1955 concentrent plusieurs taxes dont le produit revient à l'Etat :

- la contribution à la sécurité immobilière, établie à 0,10 %
- la taxe de publicité foncière, établie à 0,75 %
- la TVA de 20 %
- les états hypothécaires avant et après 1956 demandés à la Conservation des Hypothèques du lieu de situation des biens (coût relatif au nombre de parcelles),

CONSIDERANT que lors son déplacement en Corse le 22 octobre dernier, Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, a fait valoir que lorsqu'un usager prenait l'initiative de reconstituer un titre de propriété, il devait le faire à moindre coût, voire quasi-gratuitement,

CONSIDERANT que l'effort d'assainissement cadastral nécessite un soutien constant auprès des propriétaires présumés pour arriver dans les meilleurs délais à une normalisation foncière de la Corse,

CONSIDERANT que parmi les dépenses liées au titrement, on retrouve la publicité de la création prévue depuis la circulaire Badinter de 1983 par le biais d'une insertion dans un quotidien régional de grande diffusion (il n'en reste plus qu'un aujourd'hui), et que si initialement un forfait permettait une maîtrise des coûts, ce n'est plus le cas aujourd'hui où l'insertion est facturée à l'usager en fonction du nombre de signes, constituant un coût financier important,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Gouvernement de procéder à la neutralisation des quatre taxes (contribution à la sécurité immobilière, taxe de publicité foncière, TVA, états hypothécaires) dans le cadre de création de titres de propriété de biens sis sur le territoire insulaire au titre de l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et aux attestations immobilières établies conformément au décret n° 55/22 du 5 janvier 1955, afin que l'Etat, conformément à la volonté affichée par le Ministre Le

Maire, participe à l'effort de reconstitution des titres de propriété des parcelles et biens qui en sont à ce jour dépourvus.

SOUTIENT *l'idée d'un conventionnement entre le Conseil Régional des Notaires de Corse et la Direction du quotidien régional dans lequel sont publiés tous les inserts liés à la création de titres de propriété, afin que les insertions puissent se faire dans le cadre d'un forfait préétabli de nature à ne pas constituer un coût prohibitif pour les usagers. »*

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2018
REUNIONE DI I 29 È 30 DI NUVEMBRE DI U 2018****N^U 2018/O2/087****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »****OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'OBTENTION DU PERMIS DE
CONDUIRE.**

CONSIDERANT que le permis de conduire constitue en Corse une impérieuse nécessité pour rechercher, exercer et pérenniser une activité professionnelle, eu égard aux carences du maillage des transports en commun sur l'ensemble du territoire insulaire,

CONSIDERANT que la mobilité est devenue une qualité de plus en plus recherchée et considérée comme basique par les organismes et employeurs,

CONSIDERANT de fait que l'obtention du permis de conduire s'avère nécessaire avant même la finalisation du parcours d'études pour que l'étudiant soit opérationnel dès le début de sa période de recherche d'emploi ou d'exercice d'une activité professionnelle,

CONSIDERANT que l'obtention du code de la route et du permis de conduire ont un coût non négligeable oscillant entre 700 et 1400 euros qui peut constituer un frein dans un territoire qui compte 20 % de la population en dessous du seuil de pauvreté, dont les familles monoparentales et les jeunes sont les plus touchés, ainsi qu'un taux moyen de chômage de 11 %,

CONSIDERANT que le dispositif du « permis à 1 euro par jour » mis en place par l'Etat, qui consiste à octroyer des facilités de paiement, un établissement bancaire avançant la somme et l'Etat payant les intérêts, a trouvé ses limites de par le fait que le remboursement bancaire intervient rapidement et qu'il nécessite un cautionnement, qu'il soit parental ou autre,

CONSIDERANT que ces limites ont conduit des territoires à mettre en place des dispositifs plus adaptés et régis localement, tels que les Hauts-de-France, que la Collectivité pourrait légitimement expérimenter,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE l'expérimentation d'un dispositif de soutien à l'obtention du permis de conduire qui se traduirait par un prêt à un taux zéro de 1 000 euros maximum visant les 16-30 ans, qui serait versé en deux fois, non renouvelable, et qui répondrait aux conditions cumulatives suivantes :

- Etre domicilié en Corse ;
- Etre inscrit à Pôle Emploi ou dans une formation diplômante basée en Corse ;
- Avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 14 100 euros (équivalent à 1 SMIC) pour les personnes fiscalement autonomes, ou inférieur à 42 250 € (équivalent à 3 SMIC) pour les couples mariés ou pacsés, ou pour une personne rattachée au foyer fiscal de ses parents.

* * *

REJETEE

(Délibération N° 18/538 AC du 21/12/2018).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

7^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
I 20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2018

N° 2018/E7/100

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Pierre GHIONGA AU NOM DU GROUPE « LA CORSE
DANS LA REPUBLIQUE » « A CORSICA INDÈ A
REPUBLICA ».

OBJET : CREATION D'UN SERVICE D'URGENCES ET
IMPLANTATION D'UN SCANNER AU CENTRE
HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CORTE-TATTONE.

CONSIDERANT que 8 500 patients sont accueillis chaque année à l'Accueil Médical Non-Programmé (AMNP) de Corte par le médecin du SMUR, parfois remplacé par le médecin d'astreinte du Centre Hospitalier (qui n'est pas toujours formé à l'urgence),

CONSIDERANT que de mai à octobre, un 2^{ème} médecin est présent de 9 h à 19 h pour faire face à la sur-fréquentation estivale,

CONSIDERANT que, du fait de la présence des étudiants à l'Université de Corse, cette fréquentation ne connaît pas de baisse l'hiver,

CONSIDERANT que la création d'une maison médicale adossée à l'Hôpital ne peut être envisagée,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE dans l'immédiat, la pérennisation de la 2^{ème} ligne médicale des urgences pendant la saison d'hiver.

DEMANDE la création d'un service d'accueil d'urgence (SAU) multi-sites sur la Haute-Corse dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et du Pôle Territorial d'Urgence (PTU).

DEMANDE l'implantation d'un des deux scanners prévus au Plan Régional de Santé au Centre Hospitalier Intercommunal Corte-Tattone.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité, ainsi amendée :
(Délibération N° 18/539 AC du 21/12/2018).

«CONSIDERANT que 500 patients sont accueillis chaque année à l'Accueil Médical Non-Programmé (AMNP) de Corte par le médecin du SMUR, parfois remplacé par le médecin d'astreinte du Centre Hospitalier (qui n'est pas toujours formé à l'urgence),

CONSIDERANT que de mai à octobre, un 2ème médecin est présent de 9 h à 19 h pour faire face à la sur-fréquentation estivale,

CONSIDERANT que, du fait de la présence des étudiants à l'Université de Corse, cette fréquentation ne connaît pas de baisse l'hiver,

CONSIDERANT que la création d'une maison médicale adossée à l'Hôpital ne peut être envisagée,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE dans l'immédiat, la pérennisation de la 2ème ligne médicale des urgences pendant la saison d'hiver.

DEMANDE la création d'un service d'accueil d'urgence (SAU) multi-sites sur la Haute-Corse dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et du Pôle Territorial d'Urgence (PTU).

DEMANDE que le tarif appliqué à ce Service d'Accueil d'Urgence soit le même que celui appliqué dans les autres SAU.

DEMANDE l'implantation d'un des deux scanners prévus au Plan Régional de Santé au Centre Hospitalier Intercommunal de Corte-Tattone ».

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****7^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
I 20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2018****N° 2018/E7/098****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. Antoine POLI AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE ».****OBJET : REGLEMENT D'AIDE AUX COMMUNES.**

CONSIDERANT le règlement transitoire d'aide aux communes voté à l'unanimité par notre Assemblée lors de la session des 28 et 29 juin 2018,

CONSIDERANT que ce dernier est transitoire et qu'il a vocation à évoluer,

CONSIDERANT que des communes notamment des petites communes du monde rural ont rencontré des difficultés suite à l'application de ce règlement d'aide,

CONSIDERANT que ces communes se sentent pénalisées du fait que le montant minimum pour déposer un dossier soit de 3 000 € hors taxe alors que leurs dépenses sont souvent inférieures à cette somme,

CONSIDERANT que les maires de ces communes ont fait part du préjudice subi par ces dernières du fait que les reliquats de subventions qui proviennent de la dotation quinquennale ne soient ni exigibles, ni transférables, ni réintégrant,

CONSIDERANT que le non-cumul entre les aides de la Collectivité de Corse et la dotation quinquennale est également un frein au développement des petites communes,

CONSIDERANT que la liste des difficultés rencontrées par les petites communes du monde rural n'est pas exhaustive,

CONSIDERANT que nous avons tous à cœur la défense de l'intérêt des communes et notamment des communes du monde rural,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE qu'une consultation des maires soit effectuée afin de faire remonter les points forts et les points faibles du règlement transitoire d'aide aux communes.

DEMANDE que la Chambre des Territoires se réunisse afin d'étudier les retours des maires et fasse des propositions de modification à notre Assemblée.

S'ENGAGE à ce que cette consultation soit faite sous trois mois afin que le règlement d'aide modifié soit voté au plus tard à la session du mois de mai.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 18/540 AC du 21/12/2018).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****7^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
I 20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2018****N° 2018/E7/099****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Anne TOMASI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA ».

OBJET : POSTE D'ENCADREMENT CHARGE DE LA COORDINATION DES FILIERES BILINGUES DU SECOND DEGRE.

VU les circulaires ministérielles 2001-167 du 5 septembre 2001 et 2003-090 du 5 juin 2003 fixant les modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue,

VU l'article 7 de la loi du 21 janvier 2002 attribuant la compétence de l'enseignement de la langue corse à la Collectivité de Corse,

VU la délibération 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 portant adoption du plan Lingua 2020,

VU la loi 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013,

VU la convention Etat-CTC relative au plan de développement de la langue corse, signée le 2 novembre 2016 par le Président du Conseil Exécutif de la Corse, le Préfet de Corse et le Recteur de l'Académie de Corse,

VU la circulaire 2017-072 du 12 avril 2017, relative à l'enseignement des langues et cultures régionales,

CONSIDERANT que la langue corse se trouve en situation avérée de danger, comme le reconnaissent des observateurs extérieurs et impartiaux tels que l'UNESCO dans son Atlas international des langues en péril,

CONSIDERANT que la sauvegarde d'une langue passe intrinsèquement par sa transmission et son apprentissage dès le plus jeune âge,

CONSIDERANT que le bi/plurilinguisme constitue une vraie richesse, tant d'un point de vue culturel que pour le développement intellectuel et affectif de l'enfant,

CONSIDERANT que ce fait ne relève pas de la croyance mais d'un constat unanimement partagé et internationalement diffusé au sein de la recherche et de l'enseignement universitaires,

CONSIDERANT que l'enseignement de et en langue corse est une priorité de notre Collectivité depuis son vote historique de 1983,

CONSIDERANT que les taux d'élèves en filière bilingue sont de 37% en primaire, mais seulement de 20% au collège et de moins de 1% au lycée,

CONSIDERANT les demandes sans cesse croissantes d'inscriptions en filières bilingues,

CONSIDERANT l'existence dans l'Académie de Corse d'une équipe complète chargée de la mission Langue et Culture Corses dans le premier degré, constituée d'un Inspecteur de l'Education Nationale, de deux Conseillers pédagogiques départementaux et de sept Conseillers pédagogiques de circonscription,

CONSIDERANT que l'encadrement de la Langue et Culture Corses dans le second degré est entièrement assumée par le seul IA-IPR de Langue et Culture Corses,

CONSIDERANT que la langue corse dans le second degré ne se résume pas à l'enseignement disciplinaire de la langue,

CONSIDERANT les besoins considérables en ingénierie pédagogique que nécessite le développement des filières bilingues du second degré,

CONSIDERANT les futures missions du Conseil Académique Territorial telles que définies dans la convention Etat-CTC précitée,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à monsieur le Ministre de l'Education Nationale la création d'un poste d'encadrement chargé exclusivement de la coordination des filières bilingues du secondaire.

DEMANDE à ce que les missions de ce coordonnateur soient définies par le Conseil Académique Territorial.

DEMANDE au Conseil Exécutif de transmettre sa requête à monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité, ainsi amendée :
(Délibération N° 18/541 AC du 21/12/2018).

« **VU** les circulaires ministérielles n° 2001-167 du 5 septembre 2001 et n° 2003-090 du 5 juin 2003 fixant les modalités de mise en oeuvre de l'enseignement bilingue,

VU l'article 7 de la loi du 21 janvier 2002 attribuant la compétence de l'enseignement de la langue corse à la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 portant adoption du plan Lingua 2020,

VU la loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013,

VU la convention Etat-CTC relative au plan de développement de la langue corse, signée le 2 novembre 2016 par le Président du Conseil Exécutif de la Corse, le Préfet de Corse et le Recteur de l'Académie de Corse,

VU la circulaire n° 2017-072 du 12 avril 2017, relative à l'enseignement des langues et cultures régionales,

CONSIDERANT que la langue corse se trouve en situation avérée de danger, comme le reconnaissent des observateurs extérieurs et impartiaux tels que l'UNESCO dans son Atlas international des langues en péril,

CONSIDERANT que la sauvegarde d'une langue passe intrinsèquement par sa transmission et son apprentissage dès le plus jeune âge,

CONSIDERANT que le bi/plurilinguisme constitue une vraie richesse, tant d'un point de vue culturel que pour le développement intellectuel et affectif de l'enfant,

CONSIDERANT que ce fait ne relève pas de la croyance mais d'un constat unanimement partagé et internationalement diffusé au sein de la recherche et de l'enseignement universitaires,

CONSIDERANT que l'enseignement de et en langue corse est une priorité de notre Collectivité depuis son vote historique de 1983,

CONSIDERANT que les taux d'élèves en filière bilingue sont de 37 % en primaire, mais seulement de 20 % au collège et de moins de 1 % au lycée,

CONSIDERANT les demandes sans cesse croissantes d'inscriptions en filières bilingues,

CONSIDERANT l'existence dans l'Académie de Corse d'une équipe complète chargée de la mission Langue et Culture Corses dans le premier degré, constituée d'un Inspecteur de l'Education Nationale, de deux conseillers pédagogiques départementaux et de sept Conseillers pédagogiques de circonscription,

CONSIDERANT que l'encadrement de la langue et culture corses dans le second degré est entièrement assumée par le seul IA-IPR de Langue et Culture Corses,

CONSIDERANT que la langue corse dans le second degré ne se résume pas à l'enseignement disciplinaire de la langue,

CONSIDERANT les besoins considérables en ingénierie pédagogique que nécessite le développement des filières bilingues du second degré,

CONSIDERANT les futures missions du Conseil Académique Territorial telles que définies dans la convention Etat-CTC précitée,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à M. le Ministre de l'Education Nationale la création d'un poste d'encadrement chargé exclusivement de la coordination des filières bilingues du secondaire, en perspective de la stratégie territoriale et de l'équipe qui sera prévue à cet effet.

DEMANDE à ce que les missions de ce coordonnateur soient définies par le Conseil Académique Territorial.

DEMANDE au Conseil Exécutif de transmettre sa requête à M. le Ministre de l'Education Nationale. »

* * *